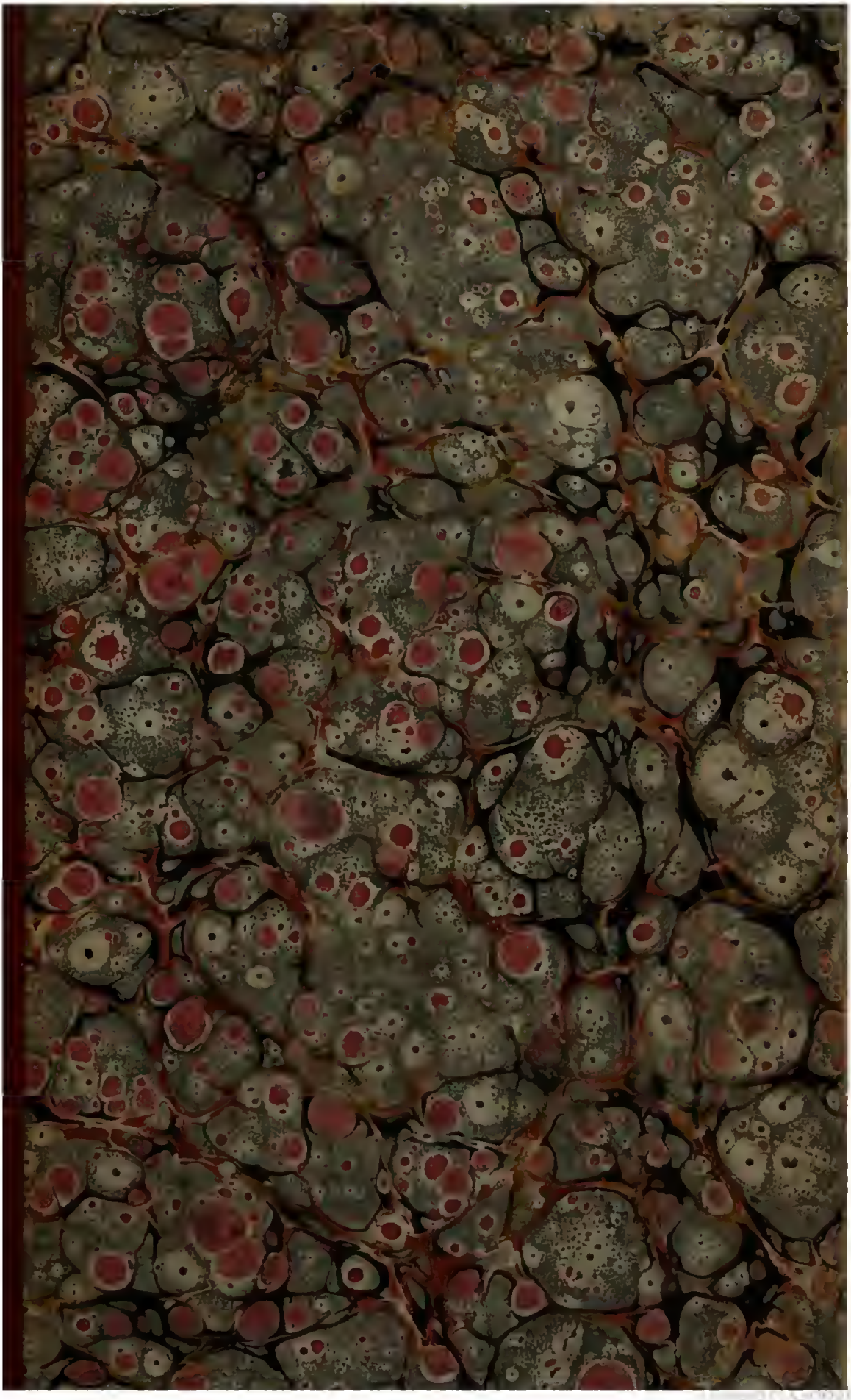

149-10086-107

10417

Digitized by Google

/ Tabel LVI. 68 1-10

Digitized by Google

HISTOIRE
PHYSIQUE, CIVILE ET MORALE
DE PARIS.

TOME I.

Digitized by Google

PARIS, IMPRIMERIE DE A. BELIN.

Digitized by Google

51115

(1

HISTOIRE
PHYSIQUE, CIVILE ET MORALE
DE PARIS,

DEPUIS LES PREMIERS TEMPS HISTORIQUES
JUSQU'A NOS JOURS;

CONTENANT, PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE, LA DESCRIPTION DES ACCROISSEMENS SUCCESSIFS DE CETTE VILLE, ET DE SES MONUMENS ANCIENS ET MODERNES; LA NOTICE DE TOUTES SES INSTITUTIONS, TANT CIVILES QUE RELIGIEUSES; ET, A CHAQUE PÉRIODE, LE TABLEAU DES MOEURS, DES USAGES ET DES PROGRÈS DE LA CIVILISATION;

ORNÉE DE GRAVURES
Représentant divers plans de Paris, ses monumens et ses édifices principaux;

PAR J. A. DULAURE,
DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

SECONDE ÉDITION,
CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE EN TEXTE ET EN PLANCHES;

TOME PREMIER.

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III NAPOLI

PARIS,
GUILLAUME, LIBRAIRE, RUE HAUTEFEUILLE, N°. 14.

1823.

Digitized by Google

PRÉFACE.

Je présente au public cette seconde édition corrigée, purgée de quelques erreurs, de plusieurs imperfections, enrichie d'un grand nombre d'additions, et de diverses gravures de monumens curieux, qui ne se trouvaient point dans la première.

Les lecteurs remarqueront que, docile aux critiques des écrivains instruits et sans passion, j'en ai profité et je les en remercie.

Quant aux déclamations des hommes de parti, comme je les avais prévues (1), je les ai reçues sans étonnement, sans émo-

(1) Voyez la première page de la préface de la première édition.

tion. Je ne dois à ces hommes ni remercîmens ni réponse (1).

J'aurais ici terminé cette préface, si je n'avais quelques explications à donner à une classe de lecteurs mécontens, mais de bonne foi.

L'histoire, quoique très-instructive, lorsqu'elle est écrite avec une sévère fidélité,

(1) La passion de ces écrivains les a poussés fort au-delà des convenances, de la raison et de la vérité.

M. de Saint-Victor, auteur d'un *Tableau historique et pittoresque de Paris*, sans penser que l'espèce de rivalité qui existe entre nous devait rendre son jugement suspect, a publié un *prospectus* où il fait l'éloge de son *Tableau historique*, et parle ainsi de mon Histoire de Paris: « *C'est un scandale sans exemple, une longue et furieuse diatribe contre la religion et la monarchie; un amas de mensonges grossiers, de calomnies impudentes.* » Il assure que son Tableau de Paris servira de *contrepoison aux mensonges et aux infamies de toute espèce accumulées* dans mon ouvrage.

Je ne crois pas que, parmi tous les prospectus passés et présens, on puisse en trouver un seul qui soit aussi riche en invectives; je ne veux ni ne dois y répondre.

Qu'opposer à la Gazette de France, qui, en octobre 1821,

a des parties qui peuvent paraître désolantes aux lecteurs peu familiarisés avec ses tableaux austères; aux lecteurs habitués au régime des panégyriques et des complimens; aux lecteurs pénétrés d'un aveugle respect pour les temps passés et pour les personnes revêtues de la puissance ; aux lecteurs trompés par des historiens qui, dans la crainte des persécutions ou dans l'espoir des récompenses, ont altéré les traits les plus caractéristiques des personnages historiques.

affirme sérieusement que je suis *un prêtre défroqué, échappé à la basilique de Clermont*, que lui opposer, si ce n'est un *démenti?*

Que dire à cet homme de lettres qui, en 1821, a pris l'engagement public de me convaincre d'imposture, et qui n'a pas encore satisfait à cet engagement? Que lui dire, si ce n'est : *j'attends?*

Que dire à ces journalistes, qui, pour trouver matière à leurs censures, ont puisé dans mon propre *errata* des fautes que j'y ai moi-même reconnues et corrigées?

Ces hommes, pour lancer leurs traits sans danger, se rangent bravement sous le bouclier respectable de la puissance.

Si l'on présente à ces lecteurs mal disposés des vérités qui leur sont inconnues, des vérités contraires à leurs préventions, à leurs idées reçues, ils s'irritent contre elles; ne pouvant les vérifier, ils les révoquent en doute, ou accusent l'auteur d'être inexact, même infidèle. C'est ce qu'ils ont fait pour mon Histoire de Paris.

On m'a, en conséquence de ces préventions, adressé plusieurs reproches, et surtout celui d'avoir écrit en ennemi de la France. Je n'ai écrit qu'en ennemi de la barbarie, qu'en ennemi des erreurs et des crimes qui l'accompagnent. J'aime beaucoup mon pays; mais j'aime autant la vérité.

On m'a encore accusé d'avoir de préférence cité les crimes, et passé sous silence les actes de vertu. Ignore-t-on que, dans les temps malheureux dont j'ai décrit les mœurs, les vices étaient la règle générale, et les actes de vertu les exceptions.

Je devais abondamment décrire le mal,

puisque le mal abondait; mais je n'ai pas négligé le peu de bien que les monumens historiques m'ont fourni; j'ai parlé avec éloge de Saint-Germain et de Saint-Landry, évêques de Paris; j'ai exhumé la mémoire et exalté la bienfaisance et le désintéressement de Saint-Eptadius; j'ai loué les actions vertueuses et la philantropie du duc Chrodinus; j'ai dit en parlant de Louis XII: « *Il est le premier roi qui se soit occupé sincèrement du bonheur de ses sujets, et qui ait mérité le titre de* père du peuple, *titre que la postérité, sans crainte comme sans espérance, n'a pas cessé de lui confirmer.* » J'ai rendu justice à la franchise, à la bravoure et à l'esprit de Henri IV, etc. etc. J'ai même fouillé au milieu des crimes pour en extraire des actions dignes d'éloges; telles sont celles de la reine Brunichilde ou Brunehaut et du duc de Bertefred.

Qu'on me cite une action, justement célèbre, justement louable et non étrangère à

mon sujet, que je n'aie mentionnée honorablement?

On s'est permis de dire que la publication de mon Histoire de Paris était *un scandale sans exemple*. Ce reproche, qui doit s'adresser plutôt aux personnages historiques qu'à l'historien, prouve que celui qui me l'adresse n'a lu ni Tacite, ni Suétone, ni les monumens de notre histoire, ni Grégoire de Tours, ni nos annales, ni nos chroniques, ni les écrits de l'abbé Suger, ni des milliers de pièces où les actions scandaleuses se reproduisent à chaque page. Il n'a pas lu non plus les Homélies du pape saint Grégoire-le-Grand, qui dit : « *Si du récit d'un fait véritable il résulte du scandale, il vaut mieux laisser naître le scandale que de renoncer à la vérité* (1). »

Je pourrais ramener les lecteurs de bonne

(1) *Si autem de veritate scandalum sumitur, utiliùs permittitur nasci scandalum, quàm veritas relinquatur.* — (Saint Grégoire, homélie 7, n°. 5, tome i, page 1225.)

foi ; je ne réussirais jamais à persuader ceux qui ont pris le parti de se refuser à l'évidence.

Les grands et les puissans de la terre peuvent bien se soustraire au jugement de leurs contemporains, mais, peuvent-ils échapper à celui de l'Histoire ? C'est devant son tribunal qu'ils comparaîtront dépouillés des insignes de leur pouvoir, des prérogatives de leur rang, et que, grâce à l'historien fidèle, leur mémoire sera flétrie ou honorée. La crainte salutaire qu'inspirent ses arrêts a refréné bien des passions, prévenu bien des désordres, produit beaucoup d'actions grandes et généreuses.

Il n'y aurait plus de morale, il ne se trouverait que servilité et fausses vertus chez un peuple où l'on ôterait à l'historien la faculté de juger les morts, où la publicité des faits, nuisible à quelques préjugés, à quelques personnes, utile à l'instruction de tous, serait punie comme un crime. Ce

serait un attentat contre l'humanité, ce serait renverser la vérité de son trône pour y placer l'imposture.

Pourquoi donc blâmer l'historien qui ne fait que tenir la plume et produire au grand jour toutes les pièces du procès? Pourquoi ne pas convenir que dénoncer les erreurs des uns, les mensonges des autres, c'est servir la vérité; improuver les vices, c'est louer les vertus; condamner les mœurs de nos temps barbares, c'est faire l'éloge des mœurs du temps présent, et qu'enfin tonner contre les iniquités de toutes les époques, c'est plaider la cause sacrée de l'humanité?

PRÉFACE

DE LA PREMIÈRE ÉDITION.

L'ouvrage que j'offre au public n'est point une histoire générale de Paris, ni une histoire à la manière des bénédictins : je n'y ai pas tout dit; mais j'ai tâché de remplir toutes les obligations que m'impose son titre : je n'ai pas tout dit, parce qu'en disant tout on s'expose à publier des faits sans conséquence, des notions stériles, des noms dénués de mérite, à multiplier les volumes, et, ce qui est pis encore, à lasser la patience des lecteurs. Persuadé que le miroir le plus fidèle des mœurs et du caractère de chaque période se trouve dans les établissemens qu'elle a vus naître, je me suis appliqué, quel que soit leur plus ou moins d'utilité, à n'en omettre aucun. Mais les notices que j'en donne sont succinctes : j'ai eu soin d'élaguer les détails administratifs qui ne présentent qu'un intérêt particulier,

et qui n'offrent rien d'utile, rien d'attachant. De plus, j'ai classé ensemble les institutions de la même espèce, en les soumettant néanmoins à l'ordre chronologique.

Par le moyen de cette classification, on apercevra sans peine quelle période a été la plus féconde en abbayes, en hôpitaux, en colléges, en communautés religieuses des deux sexes, en spectacles, etc.; on obtiendra des données certaines sur la marche de l'esprit humain, on le verra, animé par une force qui le pousse vers son perfectionnement, chercher, par des voies diverses, à s'affranchir du joug de la barbarie.

Paris, comme centre et du gouvernement et des intérêts particuliers et nationaux, comme foyer des passions ambitieuses, comme pivot sur lequel tournent tous les événemens politiques, et comme berceau ou modèle de l'opinion souveraine, offre plus que toute autre ville une scène favorable aux observateurs, et fournit des matériaux plus nombreux aux annales de l'esprit humain. L'histoire de cette ville, dirigée vers ce dernier but, doit, je le pense, acquérir un nouveau degré d'intérêt.

Des hommes, indignes d'écrire l'histoire, ont cru honorer Paris en enveloppant les origines de cette ville de fables glorieuses; j'ai rejeté ces faux ornemens; j'ai présenté cette ville à sa naissance, dans son état naturel de faiblesse et de nudité, et je crois être parvenu à m'approcher de la vérité, si je n'ai pu entièrement l'atteindre.

Je ne crains point qu'on me reproche d'avoir usé d'impostures complaisantes, d'avoir trahi le devoir d'historien, en prodiguant à cette ville et à ses anciens habitans des éloges non mérités, une illustration mensongère; mais je crains, surtout de la part de ceux qui n'ont de notre histoire qu'une connaissance imparfaite, ou plutôt qui ne l'ont étudiée que dans les poëtes, dans les orateurs ou les panégyristes; je crains, dis-je, d'être par eux accusé d'exagération, accusé d'avoir chargé le tableau de nos siècles de barbarie, passé sous silence les actes de vertu, et de n'avoir mentionné que des crimes. Je pressens ces reproches, je dois en montrer l'injustice.

Il est certain que les divers tableaux des mœurs que j'ai tracés, depuis l'établissement des Francs

dans la Gaule jusqu'au dix-huitième siècle, offrent peu d'exemples à imiter, et doivent choquer la multitude ignorante, disposée à respecter le passé sans le connaître. Il est certain que ces tableaux se composent de traits ignobles ou révoltans; mais je ne pouvais écrire que d'après les monumens historiques, que j'ai fidèlement extraits et cités; je ne pouvais employer d'autres matériaux que ceux qui sont présentés par ces monumens. Lorsqu'ils n'offrent que des vices, que des actions basses ou criminelles, devais-je y substituer des actions honorables et généreuses? devais-je, pour présenter des crimes sous un jour favorable, altérer les textes? En remuant les eaux d'un cloaque infect, devait-il s'en exhaler d'agréables odeurs?

Si les tableaux de ces mœurs donnent une idée désavantageuse des temps passés, c'est la faute de ces temps, des hommes et des institutions, et non celle de l'historien qui les trace; il n'est responsable que de son exactitude et de son impartialité.

Loin de charger ces tableaux, je les ai souvent adoucis en évitant de reproduire des actions

semblables entre elles, en ne choisissant que les plus caractéristiques, en passant sous silence plusieurs faits horribles qui auraient révolté les lecteurs, comme ils ont révolté l'écrivain, et en cherchant avec soin quelques actes de vertu que je n'ai découverts que rarement, pour les opposer à tant de dépravations et de crimes.

Mais, en suivant cette marche prescrite par le goût et l'impartialité, je ne descendrai point jusqu'à ces lâches complaisances, ces improbités historiques dont se sont rendus coupables plusieurs écrivains modernes : comme eux je ne tairai point, je ne justifierai point les crimes de la puissance.

De ces tableaux, et de plusieurs autres parties de l'ouvrage, sortira cette vérité consolante et trop méconnue : plus on s'éloigne du temps présent pour observer le passé, plus on voit s'accroître les erreurs, les crimes et les calamités; on les voit successivement diminuer à mesure qu'on laisse en arrière le temps passé, et qu'on se rapproche du présent : vérité qui sera démontrée dans le cours de cette histoire, dont je vais exposer les motifs, les sources et le plan.

Depuis plus de deux siècles on a publié un grand nombre d'ouvrages sur Paris ; mais, entre le temps où ils parurent et le nôtre, se trouve une vaste lacune qui reste à remplir. Ces ouvrages furent écrits à une époque où les monumens étaient plus rares et peu discutés, les devoirs de l'historien moins connus et ses droits moins respectés qu'ils ne le sont aujourd'hui. On lui laissait la liberté entière de prodiguer les éloges, de s'appesantir sur des détails minutieux et sans intérêt ; on lui interdisait tout le reste. Une crainte servile dirigeait sa plume ; et l'histoire, privée de ses plus nobles prérogatives, frappée de stérilité, ne produisait qu'une aride chronologie, et jamais ne transmettait au présent les plus utiles leçons du passé.

Ces considérations peuvent à quelques égards s'appliquer à l'*Histoire de Paris*, composée par deux bénédictins, les Pères Lobineau et Félibien, dont les cinq volumes in-folio sont propres à effrayer le lecteur le plus intrépide. Des notions très-instructives y sont omises, des traits saillans y sont émoussés. On y remarque partout des ménagemens, une circonspection timide, qu'on

pourrait taxer d'infidélité, si l'on ne savait pas qu'ils écrivaient sous la verge de la censure, qui, en plusieurs endroits, a mutilé ou dénaturé leur ouvrage et les a forcés souvent à repousser la vérité pour se prosterner devant le pouvoir. Aussi, jamais, dans le récit des grands événemens politiques, ces écrivains n'ont le courage d'en rechercher et faire connaître les causes. Considérant les progrès des connaissances humaines, les usages et les mœurs comme étrangers au domaine de l'histoire, ils ont dédaigné ces objets importans; ou, si quelques traits de ce genre ont échappé à leur plume, ils l'ont fait sans dessein.

Malgré ces graves imperfections, malgré quelques erreurs, malheureusement reproduites par les écrivains qui les ont pris pour autorité, ces deux bénédictins méritent la reconnaissance des investigateurs de l'histoire. Leur travail est immense : ils ont beaucoup recueilli, et peut-être ont-ils préservé de l'anéantissement plusieurs documens précieux. Leurs trois volumes de preuves contiennent un très-grand nombre de pièces authentiques dont j'ai tiré un grand parti.

Un an avant la publication de leur ouvrage, avaient paru trois volumes in-folio, intitulés *Histoire et Recherches des Antiquités de Paris*, par Sauval. Ils contiennent sur cette ville une suite de mémoires, de notes placées sans méthode, où la même matière se trouve traitée plusieurs fois, où, parmi beaucoup de négligences, d'erreurs et de contradictions, jaillissent des faits infiniment curieux, que les deux bénédictins n'auraient jamais osé publier. Le troisième volume est presque entièrement rempli par des *preuves;* il contient des notions importantes sur l'ancien état de cette ville. J'en ai beaucoup profité.

Les deux premiers volumes de l'*Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, par l'abbé Lebeuf; ses *Dissertations sur l'Histoire ecclésiastique et civile de Paris;* son *Recueil de divers écrits;* des mémoires sur cette ville, répandus dans différentes parties du Mercure de France, et recueillis dans trois volumes, intitulés *Variétés historiques*, contiennent, parmi quelques assertions conjecturales et inexactes, plusieurs faits curieux. Je dois à ce laborieux écrivain un grand nombre de traits singuliers et d'anecdotes du

plus haut intérêt pour l'histoire des mœurs et des usages.

Un autre ouvrage, en cinq volumes in-octavo, orné de bonnes cartes, publié en 1775, intitulé *Recherches critiques, historiques et topographiques sur la ville de Paris*, par le sieur Jaillot, renferme des discussions lumineuses où sont relevées les erreurs et les inexactitudes des historiens qui l'ont précédé dans la même carrière. L'auteur s'attache principalement à fixer les époques des établissemens religieux et des colléges. Cet ouvrage, plus utile à consulter qu'agréable à lire, m'a été d'un grand secours pour la chronologie relative à ces établissemens.

Je passe sous silence une infinité d'autres ouvrages que j'ai mis à contribution; ouvrages estimables sous certains rapports, mais qui ne font point autorité comme les précédens.

Il est des écrivains qui ont envisagé Paris sous une face particulière, et ne se sont occupés que de matières spéciales. Les minéralogistes ont parlé de la nature du sol de cette ville, des découvertes faites dans ses souterrains; les archéologues ont expliqué ses monumens antiques; les artistes

ont décrit ses tableaux, ses sculptures, ses édifices; les ingénieurs, ses routes, ses ponts, ses conduites d'eau; les économistes ont écrit sur son commerce, son industrie, son état civil et sa population, etc. Ces divers travaux m'ont fourni leur contingent de lumières. Je ne connais point d'ouvrage où ces connaissances, éparses dans un grand nombre de volumes, aient été recueillies et présentées sous un seul point de vue, comme elles le sont dans celui-ci.

J'ai puisé abondamment dans les grandes collections : dans celles des chartes et des diplômes, dans le volumineux Recueil des historiens de France, dans ceux des capitulaires, des ordonnances des rois, etc. Le précieux Recueil des antiquités de Caylus, ceux des Mémoires de l'académie des inscriptions et belles-lettres, et d'autres académies, etc., m'ont beaucoup aidé à constater plusieurs vérités méconnues.

A tant de secours joignons ceux que m'ont fournis les histoires, les mémoires, les plans et les journaux qui ont paru à diverses époques; joignons une collection de près de trois mille pièces fugitives sur l'Histoire de France, pièces

aujourd'hui oubliées, et qui offrent une abondante moisson de notions singulières et piquantes sur les usages et les mœurs des habitans de la cour et de la ville.

Enfin, à cette nomenclature d'ouvrages imprimés dont je n'indique ici que les principaux, j'ajouterai plusieurs manuscrits parmi lesquels se distinguent quarante volumes in-folio, contenant une copie des registres criminels et civils de la cour du parlement de Paris, mine féconde et très-peu exploitée, d'où j'ai tiré une multitude de faits importans et incontestables qui m'ont servi à tracer, à diverses époques, le tableau de l'état civil et celui des mœurs des Parisiens [1].

[1] Je saisis avec plaisir l'occasion que m'offre cette partie de ma préface, pour rendre un témoignage public de reconnaissance et d'estime à quelques personnes qui, dans ce long travail, ont bien voulu, en me communiquant des ouvrages imprimés ou manuscrits, en me fournissant des notes précieuses, devenir mes auxiliaires. De ce nombre sont MM. *Gautier, Lerouge, Auguis, Crozat*, etc., savans ou littérateurs zélés; MM. *Desparcieux*, statuaire, *Gaucher*, architecte, etc., à qui je suis redevable de plusieurs détails exacts sur leurs arts et leurs travaux. Je ne dois pas omettre les secours de mon honorable ami, M. *Littré*, dont les connaissances profondes dans la littérature ancienne, dans celle du moyen âge, ainsi que dans les productions des modernes, pourraient, avec succès, si ses devoirs et sa modestie ne s'y opposaient, accroître la masse des connaissances humaines.

Telle est la principale partie des matériaux que j'ai mis en œuvre pour construire une nouvelle Histoire de Paris, histoire qui, dégagée de faux et gothiques ornemens, enrichie de traits peu connus, franche de partialité, de passion et de préjugés, mais soumise aux lois des bienséances comme à celles de la vérité, aura, j'ose l'espérer, le caractère et l'intérêt de la nouveauté, et pourra même tenir lieu d'un *Abrégé de l'Histoire de France.*

J'ai senti que l'histoire d'une ville ne doit point être écrite d'après la méthode employée pour l'histoire des hommes et celle des grands États, etc. Souvent les événemens s'y présentent isolés, et sans rapport avec ceux qui les précèdent ou qui les suivent; souvent encore les établissemens qu'on y décrit, diffèrent absolument entre eux par leur nature ou leur objet. Cependant l'écrivain qui s'est imposé la loi de suivre en tout l'ordre chronologique est obligé de lier ces articles disparates par des transitions qui ne sont pas toujours heureuses, et dont on aperçoit le travail; ou bien cet écrivain est réduit au rôle d'annaliste ou de chroniqueur. Alors son ou-

vrage n'offre qu'une bigarrure sans unité, sans intérêt, qui fatigue et dégoûte le lecteur : j'ai voulu éviter cet inconvénient.

La méthode que j'ai adoptée, où rien d'utile n'est omis, consiste à réunir dans le même cadre chaque matière de la même nature et de la même époque. Voici l'exposé de cette méthode :

L'ouvrage est divisé en *périodes*, subdivisées en *sections*, et celles-ci en *articles*.

Chaque période comprend un espace de temps plus ou moins étendu, suivant la disette ou l'abondance des monumens historiques. Cette période est ordinairement déterminée par de grands événemens politiques. Ainsi, l'état de Paris avant César, Paris sous la domination romaine, Paris sous la première race des Francs, sous la seconde, sous la troisième, depuis Hugues Capet jusqu'à Philippe-Auguste, etc., forment autant de périodes.

Dans des temps moins éloignés, et où les matières surabondent, où les règnes portent une physionomie distincte, depuis Henri IV jusqu'à nos jours, chaque règne devient une période.

La première section de chaque période contient

une notice sur les événemens principaux, sur la nature du gouvernement, le caractère des gouvernans, et leurs principales actions.

Lorsque les périodes comprennent plusieurs règnes, chaque règne forme une section; alors chaque section contient autant d'articles qu'en comportent les diverses institutions appartenant à ce règne.

Lorsque, dans des temps plus récens, la période ne comprend qu'un seul règne, après la première notice sur l'état du gouvernement et sur le caractère des gouvernans, se trouvent plusieurs sections qui, divisées en articles, contiennent l'historique, la description de tous les établissemens, institutions, monumens, édifices civils et religieux, et l'état des spectacles.

Chaque période est terminée par trois sections : le *tableau physique*, l'*état civil* et le *tableau moral*.

Dans la première de ces sections se trouve l'indication des changemens qui, depuis la précédente période, sont survenus dans l'état physique de Paris : changemens dans les rues, les quais, les places publiques et les enceintes ; et

même les accidens, comme incendies, inondations, etc., qui ont pu apporter des altérations dans quelques parties de cette ville.

La seconde de ces sections contient les principaux règlemens de police, les désordres produits par les vices de ces règlemens ou par leur inexécution, la population de Paris, autant qu'il a été possible de se procurer des données certaines sur cette partie intéressante de l'économie sociale, les servitudes, les contributions, enfin tout ce qui concerne la sûreté des personnes et des biens des habitans.

La troisième section offre le tableau des mœurs et des usages de la cour, du clergé et du peuple de Paris. La matière de cette section est d'autant plus instructive et curieuse, que jamais on ne l'a complètement traitée.

Là, on pourra se convaincre que l'ignorance, la barbarie et la féodalité, causes de la tyrannie des uns et de la servitude des autres, sont les plus fécondes sources de malheur, de corruption et de crimes. Ceux qui vantent le passé pour blâmer le présent, ne trouveront dans ces tableaux fidèles rien qui puisse autoriser leur opinion.

Digitized by Google

Après avoir restitué au temps passé, que les ignorans nomment le *bon vieux temps*, les traits propres à sa physionomie, j'aurai soin d'indiquer la marche rétrograde ou progressive de la civilisation et des connaissances humaines, de signaler les institutions et les classes de la société qui ont entravé, ralenti ou accéléré cette marche.

Chaque période, dans les temps anciens comme dans les temps modernes, porte une physionomie particulière qui diffère toujours, à quelques égards, des physionomies de celles qui l'ont précédée ou suivie : je tracerai leur caractère, je marquerai ces différences.

Je citerai toujours mes autorités, et si quelquefois je m'écarte de cette règle, ce ne sera que pour des faits de peu d'importance, et qui, généralement admis dans l'histoire, restent incontestables.

Il n'est point de sujet aride qui ne soit susceptible d'intérêt, même d'une sorte d'intérêt dramatique ; il ne s'agit que de le découvrir, de le mettre en œuvre, et de ne jamais le faire perdre de vue à ses lecteurs. Dans la présente

Histoire, le plus grand intérêt peut, je pense, naître des vicissitudes de la civilisation. Elle se soutenait à un degré assez éminent vers la fin de la domination romaine. Sous la barbarie des Francs de la première race, elle décrut avec rapidité et s'anéantit. Au commencement de la seconde, on fit d'inhabiles et impuissans efforts pour lui rendre la vie et la retirer de l'abîme; elle y retomba plus profondément encore, et y resta enfouie pendant plusieurs siècles. Vers la fin du douzième, l'excès du mal, joint à un concours de circonstances, rompit quelques habitudes, et laissa échapper, à travers l'épaisseur des ténèbres, de faibles rayons de lumières qui tendirent à s'accroître. Bientôt ces lumières devinrent importunes, éclairèrent d'affreux désordres, et jetèrent l'alarme parmi les hommes qui en profitaient. Alors, les partisans intéressés de ces désordres parvinrent à engager les rois dans leur querelle : la lutte devint sanglante. On multiplia les obstacles et les périls sur la route de la civilisation; elle les évita ou les franchit; ses ennemis retardèrent quelquefois et assurèrent toujours son triomphe et leur défaite.

La guerre de la barbarie contre la civilisation, de l'ignorance et des erreurs contre les lumières et la vérité, qui, depuis long-temps et surtout depuis les épouvantables et inutiles exploits du seizième siècle jusqu'à nos jours, a troublé et trouble encore les nations, est une guerre du plus haut intérêt. L'Histoire de Paris, de cette ville qui fut trop souvent le théâtre de leurs hostilités, m'a fourni de fréquentes occasions de signaler les envahissemens lents mais continus de la raison sur le domaine de la routine, de signaler la marche nécessaire de l'esprit humain vers son perfectionnement. Ces progrès, et les obstacles qu'on leur oppose, découvrent le motif de la plupart des institutions, la cause de plusieurs événemens, concourent à mettre ces institutions et ces événemens en communauté d'intérêts, et forment le lien qui unit les diverses parties de cette Histoire.

HISTOIRE
PHYSIQUE, CIVILE ET MORALE
DE PARIS.

STATISTIQUE PHYSIQUE.

De la situation géographique; des rivières; du sol, de ses divers accidens; de la minéralogie et de la température de Paris.

Commençons par l'exposé de quelques notions statistiques relatives à la nature et à la forme du sol de Paris, aux rivières qui l'arrosent, et à l'air qu'on y respire : il faut faire connaître le lieu de la scène avant d'y introduire les choses et les personnes qui vont y figurer.

La ligne méridienne de l'Observatoire qui traverse la France, traverse aussi cette ville dont la longitude devient en conséquence *zéro;* mais si on la compte du clocher de l'île de Fer, alors cette longitude est de 20 degrés moins 6 minutes un quart.

Sa latitude septentrionale, à l'Observatoire de Paris, est de 48 degrés 50 minutes et 14 secondes.

Le sol de cette ville s'élève au-dessus du niveau de la mer de 73 mètres ou 37 toises.

Voici la distance des principales villes de l'Europe à Paris [1].

	MYRIAMÈTRES.
Milan	63,999
Rome	110,276
Naples	129,061
Venise	84,555
Vienne en Autriche	103,420
Constantinople	224,843
Dresde	84,890
Berlin	87,674
Saint-Pétersbourg	216,484
Varsovie	137,025
Dantzick	127,704
Copenhague	102,901
Stockholm	154,537
Londres	34,403
Madrid	104,986
Lisbonne	145,300

Cette ville est arrosée par deux rivières, la *Seine* et la *Bièvre*. Ses dehors l'étaient aussi par deux ruisseaux dont il ne reste que les lits.

La Seine, considérée comme un fleuve, prend sa source dans la forêt de Chanceau, à deux lieues de Saint-Seine, département de la Côte-d'Or.

[1] Si l'on veut réduire ces distances en lieues géographiques de 25 au degré ancien, il faut multiplier les myriamètres par $\frac{1}{2}$ ou par 2 et $\frac{1}{2}$.

Après avoir reçu, au-dessus de Paris, l'Yonne, l'Yerre, la Marne, et, au-dessous de cette ville, l'Oise et d'autres moindres rivières, elle se jette dans l'Océan, entre les villes du Havre et de Honfleur.

Cette rivière traverse Paris dans une direction du sud-est au nord-ouest, et forme, en quittant les murs de cette ville, une courbure assez marquée qui fait incliner son cours vers le sud-ouest. Son développement, depuis la barrière de la Rapée jusqu'à celle de Passy, est de 8 kilomètres ou 4,104 toises [1].

La Seine divise Paris en deux parties inégales; elle est divisée elle-même par trois îles, qui autrefois en formaient cinq : l'île *Louviers*, chantiers de bois, l'île *Saint-Louis* et celle de *la Cité*, couvertes d'habitations.

Sa vitesse, dans les eaux moyennes, entre le Pont-Neuf et le Pont-Royal, est de 54 centimètres ou 20 pouces par seconde; tandis que, dans son cours depuis Paris jusqu'à l'Océan, elle est beaucoup plus lente, et ne parcourt que 15 pouces ou 40 centimètres par seconde.

La hauteur de la Seine se mesure aux échelles placées sur une pile du pont de la Tournelle, du

[1] *Recherches sur les eaux de Paris*, par M. Girard, ingénieur en chef.

Pont-Royal et du pont de Louis XVI. On compte cette hauteur à partir de l'état des basses eaux de l'an 1719. La hauteur moyenne de la Seine, prise au Pont-Royal, est au-dessus du niveau de l'Océan de 99 pieds ou 36 mètres.

Sous le règne de Louis XIV seulement on a commencé à observer les diverses hauteurs de la Seine avec des mesures certaines.

En 1651, cette rivière s'éleva au-dessus des plus basses eaux de 8 mètres 6 centimètres, ou 24 pieds 11 pouces;

En 1658, lors de la chute du Pont-Marie, elle s'éleva au-dessus des plus basses eaux de 6 mètres 73 centimètres, ou 20 pieds 9 pouces;

En 1663, à l'échelle du Pont-Royal, les eaux de cette rivière se sont élevées à 8 mètres 4 centimètres, ou 24 pieds 9 pouces;

En 1693, à 6 mètres 49 centimètres, ou 20 pieds;

En 1711, à 8 mètres 4 centimètres, ou 24 pieds 9 pouces;

En 1719, 1733, 1740, à 8 mètres 20 centimètres, ou 25 pieds 5 pouces[1];

En 1751, à 7 mètres 97 centimètres, ou 24 pieds 3 pouces;

[1] J'ai sous les yeux un volume, petit in-12, en mauvais état, intitulé *les Antiquités, Fondations, Singularités des villes,*

En 1764, à 6 mètres 90 centimètres, ou 21 pieds 3 pouces;

En 1799 et 1802, à 7 mètres 85 centimètres, ou 24 pieds 2 pouces, etc.

La largeur de cette rivière dans Paris est fort inégale; le tableau suivant fera connaître ses différences.

TABLEAU DE LA LARGEUR DE LA SEINE.	LARGEUR en MÈTRES.
Au pont d'Austerlitz, *tout entière*.....	166
Au pont de la Tournelle, *petit bras*.....	97
Au pont Saint-Michel, *petit bras*.....	49
Au Pont-Marie, *grand bras*.....	82
Au pont Notre-Dame, *grand bras*.....	97
Au Pont-au-Change, *grand bras*.....	97
Au-dessous du Pont-Neuf, où les deux bras se réunissent.	263
Au pont des Arts, *tout entière*.....	140
Au Pont-Royal, *tout entière*.....	84
Au pont de Louis XVI, *tout entière*.....	146
Au pont du Champ-de-Mars ou des Invalides.....	136

Cette rivière, dans ses débordemens, a souvent ravagé ses rives; j'aurai occasion de parler

châteaux du royaume, imprimé en 1605, qui éprouva des aventures pendant l'inondation de 1740. Voici une note manuscrite que porte la couverture de ce volume:

« Ce livre a été trouvé, en 1740, du temps des grosses eaux. « L'eau était si haute, qu'elle allait jusqu'au deuxième étage sur « le quai de la porte Saint-Bernard. Ce livre flottait sur l'eau; il « entra par la fenêtre de chez Monenque, signé LENOBLE. »

de ses ravages en décrivant les ponts qu'elle a plusieurs fois renversés.

La Bièvre, qui prend sa source dans les environs de Versailles, entre Bouviers et Guyancourt, après avoir parcouru un espace d'environ huit lieues, entre dans Paris à travers le boulevard des Gobelins dont elle reçoit le nom; puis elle traverse les faubourgs Saint-Marcel et Saint-Victor; ensuite ses eaux, empuanties par de nombreux établissemens de blanchisseuses, de tanneurs, de brasseurs et de teinturiers, sont versées dans la Seine sur le quai de l'Hôpital.

Trois mètres environ forment la largeur du lit ordinaire de cette rivière, qui a quelquefois produit des débordemens funestes aux faubourgs qu'elle traverse.

Voici ce qu'en dit L'Estoile :

« La nuit du mercredi, 1er. avril 1579, la « rivière de Saint-Marceau, au moyen des pluies « des jours précédens, crût à la hauteur de 14 à « 15 pieds, abattit plusieurs moulins, murailles « et maisons, noya plusieurs personnes sur- « prises en leurs maisons et leurs lits, ravagea « grande quantité de bétail, et fit un mal infini. « Le peuple de Paris, le lendemain et jours sui- « vans, courut voir ce désastre avec grande « frayeur. L'eau fut si haute qu'elle se répan-

« dit dans l'église et jusqu'au grand autel des « Cordelières de Saint-Marceau, ravageant par « forme de torrent en grande furie, laquelle « néanmoins ne dura que trente heures ou un « peu plus[1]. » Une relation de ce débordement en place avec plus d'exactitude l'époque au 8 avril 1579, entre onze et douze heures de la nuit. Outre les détails donnés par L'Estoile, elle porte que plus de soixante maisons furent entraînées[2].

Il existait un ruisseau qui né de *Ménilmontant*, après avoir coulé à travers les faubourgs Saint-Martin, Saint-Denis, et passé derrière la Grange-Batelière, par la Ville-l'Evêque, et au bas du Roule, allait se jeter dans la Seine, sur le quai de Debilly, au bas de Chaillot. Les eaux de ce ruisseau, sans doute absorbées par l'exploitation des carrières à plâtre, ne coulent plus: son lit, qui existe encore, forme ce qu'on appelle le *grand égoût de la ville*[3].

[1] *Journal de Henri III*, au 1er. avril 1579.

[2] *Déluge et inondation d'eaux fort effroyable, advenu au faubourg Saint-Marcel, à Paris*, etc.

[3] On a autrefois attribué à l'écoulement souterrain de ce ruisseau, et on attribue aujourd'hui aux eaux du vaste bassin de la Villette, un accident qui se manifeste dans les caves des quartiers septentrionaux de Paris; de temps en temps elles sont inondées; elles le furent notamment en 1740, en 1788, en 1816.

Un autre ruisseau, venant des coteaux de Bagnolet et de Montreuil, a creusé ce qu'on appelle la *Vallée-de-Fécamp* dont une partie de la rue de Charenton a long-temps porté le nom[1]. Les eaux de ce ruisseau, détournées pour alimenter l'étang situé à l'ouest de Vincennes, diminuées de volume par la destruction des bois, et absorbées par l'irrigation des jardins ou marais voisins, ne coulent plus dans son ancien lit : elles se jetaient anciennement dans la Seine, près du Petit-Bercy.

Surface du sol de Paris. Le sol est généralement de deux espèces : sol originel, et sol éventif.

Le sol originel est un gypse marneux; le sol éventif est composé d'une couche de limon d'atterrissement, déposé par les débordemens de la Seine sur ses rives.

Le sol de Paris s'est beaucoup exhaussé, d'abord par l'effet naturel des alluvions et les dépôts successifs de la Seine, ensuite par le besoin

M. Girard, ingénieur en chef, dans son ouvrage intitulé *Recherches sur les eaux de Paris*, pense que ces accidens n'arrivent que dans les années pluvieuses.

[1] La partie de la rue de Charenton qui a porté le nom de *vallée de Fécamp* était située entre la *petite rue de Reuilly* et la rue de *Montgallet*.

de se préserver des inondations, par celui d'adoucir les pentes, par le pavage des rues, et notamment par la construction des ponts sur la Seine. Les débordemens de la Seine rendaient nécessaire l'élévation des arches et par conséquent de la route de ces ponts; l'élévation de cette route rendait également nécessaire l'exhaussement du sol des rues aboutissant à ces ponts, et de proche en proche celui des rues adjacentes.

C'est surtout pour favoriser l'écoulement des eaux, leur procurer une pente suffisante, et faire disparaître les cloaques dont Paris était autrefois infecté, qu'on a dû aussi en divers endroits élever le sol. Voici plusieurs témoignages de cet exhaussement.

Lorsqu'en 1770 on construisit un caveau sous le bas-côté méridional de l'église Saint-Benoît, rue Saint-Jacques, on découvrit l'ancien pavé d'une rue qui communiquait de la rue Saint-Jacques au cloître de cette église. Cet ancien pavé était à dix pieds de profondeur au-dessous du sol actuel [1].

L'abbé Lebeuf dit avoir vu, au bas de la rue Saint-Jacques, à sept à huit pieds de profondeur, l'ancien pavé de Paris. « On apercevait,

[1] *Description des Catacombes de Paris*, par M. Héricart de Thury, pag. 210, 211.

« dit-il, qu'il y avait encore eu un second rang « de pavés entre ce premier et celui d'aujour- « d'hui[1]. »

Dans la rue du Plâtre-Saint-Jacques, presque toutes les maisons ont deux étages de caves qui attestent encore l'exhaussement du sol.

L'ancienne église Saint-Sulpice, sur une partie de laquelle on a élevé la nouvelle, est aujourd'hui à demi sous terre.

C'est surtout dans l'île de la Cité que cet exhaussement a laissé plusieurs traces. Le pavé des anciennes églises de ce quartier était de huit à neuf pieds plus bas que celui des rues. Il fallait, pour entrer dans la chapelle de *Saint-Agnan*, dans l'église de *Saint-Denis-de-la-Chartre*, descendre environ vingt marches; et, pour arriver dans la métropolitaine de Notre-Dame, on avait encore, au commencement du seizième siècle, treize degrés à monter. Aujourd'hui le pavé de cette église est à peu près au niveau de celui de la place du Parvis.

En 1507, le parlement ordonna que la rue, qui du petit Pont conduit au pont Notre-Dame, serait élevée de dix pieds[2]. Toutes les rues abou-

[1] *Dissertations sur l'Histoire ecclésiastique et civile de Paris*, tom. 1, pag. 85.

[2] *Antiquités de Paris*, par Sauval, tom. 1, pag. 97, 184.

tissantes dûrent éprouver le même exhaussement, qui, comme on voit, ne remonte pas à une haute antiquité.

La partie septentrionale de Paris nous fournit de semblables témoignages. Le sol de la Chapelle de Saint-Bon devait originairement être au moins au niveau de celui de la rue; depuis on a descendu plusieurs degrés pour y entrer.

Lorsque, après 1572, Catherine de Médicis eut fait bâtir l'hôtel nommé d'abord *hôtel de la Reine*, puis *hôtel de Soissons*, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par la halle aux Blés, le sol de cet emplacement fut exhaussé de 14 pieds[1].

Ces accroissemens dans la hauteur du sol de Paris ont été successifs, et les plus considérables se sont opérés dans les seizième et dix-septième siècles.

On élève encore, en exécutant certaines constructions, quelques parties du sol de cette ville, comme on l'a élevé autrefois, et jamais on ne le rabaisse[2].

[1] *Mélanges d'histoires*, par Terrasson, pag. 1 et suiv.

[2] Dans les années 1817, 1818, on a exhaussé de plusieurs mètres le sol de la nouvelle halle du marché Saint-Germain et celui des rues qui l'environnent.

Collines qui environnent Paris. Le bassin de la Seine, dont Paris occupe une vaste partie, est dominé par des collines plus ou moins élevées. Au nord, une chaîne de petites montagnes, depuis les hauteurs de Bercy jusqu'à celles de Chaillot, présente à peu près un plan demi-circulaire. Cette chaîne se compose des coteaux de *Bercy*, de *Charonne*, de *Ménilmontant*, de *Belleville*, de *la Villette* et de la montagne de *Montmartre*.

De cette montagne, le terrain va en s'abaissant jusqu'au plateau de Mouceaux, et de là se relève jusqu'à celui de Chaillot qui termine l'enceinte montagneuse de la partie septentrionale du bassin de la Seine.

Les plateaux de plusieurs de ces collines s'élèvent au-dessus du fond de ce bassin de 18 à 20 mètres; ils sont surmontés d'environ 60 à 75 mètres par les éminences ou buttes de Ménilmontant et de Montmartre[1].

Au midi, le bassin de la Seine est dominé par des éminences moins hautes que celles du nord. En partant de la rive gauche de la Seine, à l'est et sud-est de Paris, le sol s'exhausse, par une pente douce, jusqu'au point de la barrière d'Italie,

[1] *Recherches sur les eaux publiques de Paris*, par M. Girard, ingénieur en chef du département, pag. 115.

près de laquelle sont le plateau de Livri et la butte des Cailles. Plus loin, le bassin formé par le cours de la Bièvre interrompt le niveau de ce plateau, et sillonne profondément le sol.

De la rive gauche de la Bièvre, le terrain s'exhausse sensiblement jusqu'à la hauteur du plateau de Sainte-Geneviève. Ce plateau, qui s'élève au-dessus des basses eaux de la Seine de 34 mètres 5 centimètres, s'étend jusqu'au-delà des barrières d'Enfer et de Saint-Jacques; il est dominé par le plateau de Mont-Souris, où se voit l'obélisque qui sert de ligne de mire à l'Observatoire; obélisque établi en 1806, et qui correspond à celui qu'on a élevé, en 1736, de l'autre côté de la ville, sur Montmartre.

A l'ouest de ce plateau de Mont-Souris, le terrain va baissant insensiblement jusqu'au petit Montrouge, où passe la route d'Orléans, puis s'exhausse à l'endroit où sont placés les *Moulins Janséniste*, *Moliniste* et de la *Citadelle*, situés au-dessus et près des barrières du Mont-Parnasse et du Maine. De ces éminences, assez faibles, le sol éprouve une déclivité peu sensible jusqu'au bourg de Vaugirard, où il s'unit à la plaine qui sépare ce bourg du cours de la Seine.

Au delà, et à une lieue environ de cette chaîne de basses collines, il en est une autre plus éle-

vée, qui se compose principalement des hauteurs de *Villejuif*, de *Rungis*, de *Laï*, de *Bagneux*, de *Meudon*, de *Saint-Cloud*; chaîne qui va s'appuyer au *Mont-Valérien*, ou montagne dite du *Calvaire*, la plus haute de toutes celles qui environnent Paris.

Tel est le cadre de la partie du bassin de la Seine où cette ville est située.

Ce bassin ainsi encadré avait très-anciennement contenu les eaux d'un grand lac alimenté par le cours de la Seine et celui de la Bièvre. Ce lac, qui devait commencer près de Corbeil et se prolonger jusqu'aux environs de Mantes, était vaste, tortueux et inégal dans sa largeur; il recevait la forme dessinée par les terrains élevés qui le bordaient. Au-dessus de Paris, ses eaux devaient couvrir les plaines de Vitry et de Maisons, et au-dessous de cette ville, les plaines de Grenelle et d'Issy, etc. L'époque de l'écoulement des eaux de ce lac est sans doute fort antérieure aux premiers temps historiques.

Causes des inégalités du sol. Au bas des collines qui, au nord et au midi, entourent Paris, le sol, dans son origine, devait être parfaitement nivelé par les eaux, et n'être déformé que par le sillonnement du ruisseau de Ménilmontant,

et celui de la rivière de Bièvre. A ces causes naturelles de l'inégalité du sol il faut joindre les causes factices qui ont concouru à tourmenter sa surface.

Ces principales causes sont les diverses et successives enceintes de Paris, le creusement des fossés de cette ville, et les terres amoncelées pour former les remparts. Cet amoncellement ne se faisait pas aux portes de ville; aussi l'endroit de ces portes était-il généralement plus bas que ses parties latérales. Ces remparts qu'on élevait, ces passages des portes qu'on n'élevait pas, expliquent les fréquentes inégalités que l'on rencontre en parcourant les boulevards intérieurs du nord de Paris, expliquent ces ondulations de la route et ces alternatives de haut et de bas.

Cette explication peut s'appliquer aux enceintes plus anciennes et plus concentriques de la partie septentrionale de Paris, et à celles qui se trouvent dans la partie méridionale de cette ville, où les mêmes causes ont produit les mêmes effets.

Une autre cause factice de l'inégalité du sol consistait dans l'usage, fort ancien, d'entasser sur différens points les immondices et les gravois de cette ville. Ces amas qui, d'abord placés

à l'extérieur des murs, se trouvèrent ensuite dans l'intérieur lorsque ces murs furent portés plus loin, étaient à Paris nommés *buttes, voiries, monceaux, mottes.* La plupart, très-élevés, présentaient l'image de petites montagnes. Dans la partie septentrionale on signalait le *Monceau-Saint-Gervais*, la *Butte de Bonnes-Nouvelles* ou de *Villeneuve-de-Gravois*, la *Butte-Saint-Roch*, etc. Ces buttes ou monticules ont été aplanis dans la suite; celle de *Saint-Roch* conservait encore, sous le règne de Louis XIV, sa forme agreste, sa hauteur et ses moulins à vent : elle ne fut détruite qu'en 1667; elle a laissé plusieurs inégalités dans le quartier qui en porte le nom. « La *Butte-Saint-Roch* et celle « de *Villeneuve-de-Gravois* ne sont, dit Sau- « val, composées d'autres choses que de dépôts « successifs. » Il parle aussi de quelques autres buttes ou monticules, dont il attribue la formation à la même cause[1].

Sous le règne de Louis XIV, plusieurs autres de ces monticules factices, situés près des boulevards du nord, furent aplanis. Il en existait encore un sur le rempart de la porte Saint-Denis; et, pendant l'année désastreuse de 1709, les

[1] Voyez ci-après, article *Butte-Saint-Roch.*

pauvres furent employés à le démolir, moyennant des distributions de pain[1].

Dans l'île de la cité et à son extrémité orientale, s'est formé de même un semblable monticule, qu'on a nommé le *Terrail*, le *Terrain*, ou la *Motte aux Papelards*, sans doute parce qu'elle appartenait aux chanoines de Notre-Dame. Son emplacement est occupé par une grande partie du jardin de l'archevêché et du quai Catinat.

Dans la partie méridionale de Paris s'élevaient plusieurs de ces monticules; on en voyait quelques-uns dans l'emplacement de la rue Mazarine, le long du fossé de Nesle; c'est pourquoi cette rue a porté le nom *des Buttes*. Il en existait un fort considérable, en face de l'hôpital

[1] Le 20 du mois d'août de cette année de disette, les pauvres, occupés à ce travail, ne reçurent point le pain qui leur était ordinairement distribué; pressés par la faim qui ne respecte rien, ils se soulevèrent, se portèrent dans la maison où était déposé le pain qui leur était destiné, la pillèrent ainsi que quelques boutiques de boulangers, et marchèrent à l'hôtel de M. d'Argenson. Aussitôt les gardes françaises, les gardes suisses, les mousquetaires même montèrent à cheval. L'écrivain qui rapporte ce fait dit : « Il y eut quelques gens de tués de cette ca-« naille, parce qu'on fut obligé de tirer dessus; on en a mis « quelques autres en prison. » C'est le langage d'un courtisan qui n'avait pas faim. (*Extrait des Mémoires de Dangeau*, par madame de Sartory, tom. II, pag. 48.)

de la Charité, dans l'emplacement qu'entoure en partie la rue Saint-Guillaume; il a été aplani, mais il reste des témoignages de son ancienne existence. La rue Saint-Guillaume portait autrefois le nom de *rue de la Butte;* et, dans un ancien plan de Paris, gravé, dit-on, d'après une ancienne tapisserie, on voit cette butte figurée avec un moulin à vent à sa cime, moulin qui existait en 1368, et qui fut reconstruit en 1509.

Un autre monticule, nommé la *Butte des Copeaux*, existe encore en son entier; il est représenté sur les anciens plans ayant à son sommet un moulin à vent. Depuis, il est devenu un des ornemens du Jardin des Plantes; on l'a couvert de plantations en arbres verts, dessinées en labyrinthe. Son sommet s'élève au-dessus des basses eaux de la Seine, de 35 mètres 45 centimètres.

Le plateau qu'on voit au-dessous et au nord de ce monticule, pareillement planté en arbres verts, faisait aussi partie de ce dépôt de gravois et d'immondices, aujourd'hui si agréablement métamorphosé. On peut juger par la grandeur de ce monticule et de son appendice, quelle était celle des autres buttes qui n'existent plus.

Il paraît même que les anciennes buttes surpassaient celle-ci en hauteur. En 1512, époque

où l'on craignait de voir Paris assiégé par les Anglais, on résolut dans une assemblée d'abattre toutes ces buttes qui s'élevaient bien plus haut que les murailles de la ville. On décida qu'il serait ordonné aux habitans de Paris de déposer les gravois dans des lieux plus éloignés des murailles [1].

Cet ordre ne fut point exécuté. Quelques années après, dans une assemblée tenue le 29 mars 1525, *Jean Briçonnet*, président de la chambre des comptes, demanda qu'on abattît les *voiries* qui environnaient Paris, et dit qu'il y en avait de si hautes, qu'elles commandaient cette ville. L'archevêque d'Aix, qui en était gouverneur, considéra ces voiries comme autant de forteresses élevées contre la place; il fut résolu de les abattre. Cette résolution ne fut pas entièrement exécutée, puisqu'il est certain que la *Butte-Saint-Roch*, celle des *Copeaux* et plusieurs autres furent épargnées.

Ainsi les dépôts successifs qui ont formé ces buttes ou monticules, le creusement des fossés, l'élévation des remparts derrière les murailles, sont les causes principales des inégalités que présente le fond du bassin de la Seine, à Paris.

[1] *Histoire de Paris*, par Félibien, tom. II, pag. 910.

Minéralogie de Paris et de ses environs. Après avoir décrit la surface du sol, je dois parler des substances qui le composent, me borner aux résultats, et ne pas étendre cette description au delà d'un myriamètre de rayon, à partir du centre de cette ville.

« La contrée dans laquelle cette capitale est si-
« tuée est peut-être l'une des plus remarquables
« qui aient encore été observées, par la succes-
« sion des divers terrains qui la composent, et
« par les restes extraordinaires d'organisation
« ancienne qu'elle recèle. Des milliers de co-
« quillages marins, avec lesquels alternent ré-
« gulièrement des coquillages d'eau douce, en
« font la masse principale; des ossemens d'ani-
« maux terrestres entièrement inconnus, même
« par leur genre, en remplissent certaines par-
« ties. D'autres ossemens d'espèces considé-
« rables par leur grandeur, et dont nous ne
« trouvons quelques congénères que dans des
« pays fort éloignés, sont épars dans les couches
« les plus superficielles; un caractère très-mar-
« qué d'une grande irruption venue du sud-
« est, est empreint dans les formes des caps et
« les directions des collines principales : en un
« mot, il n'est point de canton plus capable de
« nous instruire sur les dernières révolutions

« qui ont terminé la formation de nos conti-
« nens [1]. »

C'est ainsi que débutent deux savans minéralogistes, dans un ouvrage dont je vais extraire quelques parties : je ne peux puiser dans une meilleure source. Voici comme ils décrivent la composition des collines qui se trouvent à la droite de la Seine :

« La longue colline qui s'étend de Nogent-
« sur-Marne à Belleville... appartient entière-
« ment à la formation gypseuse ; elle est recou-
« verte, vers son milieu, de sables rouges, ar-
« gilo-ferrugineux, sans coquilles, surmontés
« de couches de sables agglutinés, ou même
« de grès renfermant un grand nombre d'em-
« preintes de coquilles marines analogues à
« celles de Grignon. Cette disposition est sur-
« tout remarquable dans les environs de Belle-
« ville et au sud-est de Romainville ; le grès
« marin y forme une couche qui a plus de
« 4 mètres d'épaisseur.

« Cette colline renferme un grand nombre de
« carrières qui présentent peu de différence
« dans la disposition et la nature de leurs bancs.

« L'escarpement du cap, qui s'avance entre

[1] *Essai sur la Géographie minéralogique des environs de Paris*, par MM. Cuvier et Brongniart, pag. 1.

« Montreuil et Bagnolet, n'est pris que dans les « glaises; les bancs de plâtre de la première « masse s'enfonçant sous le niveau de la partie « adjacente de la plaine, qui, dans cet endroit, « est un peu relevée vers la colline, et qui s'a- « baisse vers le bois de Vincennes. Les marnes « qui recouvrent la première masse ont une « épaisseur de 17 mètres; la marne verte qui « en fait partie a environ 4 mètres. On y compte « quatre lits de sulfate de strontiane; on voit « un cinquième lit de ce sel pierreux dans les « marnes d'un blanc-jaunâtre qui sont au-des- « sous des vertes; et, peu après ce cinquième « lit, se rencontre la petite couche de cythé- « rées; elles sont ici plus rares qu'ailleurs, et « mêlées de petites coquilles à spire, qui pa- « raissent appartenir au genre spirorbe. Les « autres bancs de marne ne présentent d'ailleurs « rien de remarquable; la première masse a « 9 à 10 mètres d'épaisseur.

« En suivant la pente méridionale de la col- « line dont nous nous occupons, on trouve les « carrières de Ménilmontant, célèbres par les « cristaux de sélénites que renferment les marnes « vertes, et par les silex ménilites des marnes « argileuses feuilletées. Ces silex se trouvent à « environ 4 décimètres au-dessus de la seconde

« masse, par conséquent entre la première et « la seconde[1].

« Enfin, à l'extrémité occidentale de cette « colline, sont les carrières de la butte Chau- « mont. »

« ..... Comme c'est dans la colline de Belle- « ville que les marnes d'eau douce renferment « le plus de coquilles, nous nous arrêterons un « instant sur leur description.

« La butte Chaumont, qui est le cap occiden- « tal de la colline de Belleville, n'est point assez « élevée pour offrir les bancs d'huîtres, de « sables argileux et de grès marins qu'on ob- « serve à Montmartre. Nous avons dit qu'on « trouvait le grès marin près de Romainville; « nous ne connaissons les huîtres que dans la « partie de la colline qui est la plus voisine de « Pantin, presque en face de l'ancienne sei- « gneurie de ce village; on les trouve à 6 à 7 « mètres au-dessous du sable et un peu au- « dessus des marnes vertes; c'est leur position « ordinaire. »

Ces auteurs décrivent ensuite les divers lits

[1] Les carrières à plâtre de Ménilmontant, exploitées sans précaution, éprouvèrent au mois de juillet 1778 un vaste éboulement : sept personnes qui en parcouraient l'intérieur y perdirent la vie.

ou bancs qui forment la butte Chaumont, bancs de marne blanche d'eau douce, dont l'ensemble, dans deux carrières visitées, a 20 à 25 décimètres d'épaisseur. Ces deux carrières sont celles de Pantin et de la butte Chaumont, derrière le *combat du Taureau*[1]. Ils parlent ensuite de la plaine de Pantin, dont le fond présente des bancs de gypse, bancs ondulés et en désordre par l'effet des sources nombreuses qui les ont minés en dessous; enfin, ils décrivent la formation de la montagne de Montmartre.

Cette montagne se compose de couches analogues et de substances pareilles, à peu près, aux couches et substances de la chaîne de collines dont elle fait partie. En décrivant avec détail cette butte, on aura une idée suffisante des autres collines.

La partie supérieure de Montmartre présente un banc de sables et de grès quartzeux, contenant des coquilles marines dont on a reconnu quatorze espèces, et un banc de sable argileux. L'épaisseur de ces deux bancs, mesurée depuis

[1] L'exploitation de ces carrières à plâtre remonte à une époque très-ancienne. M. Girard, dans son ouvrage intitulé *Recherches sur les eaux de Paris*, dit qu'en travaillant à l'aqueduc de ceinture du canal de l'Ourcq, on a découvert les traces de ces exploitations, et qu'elles furent commencées par les bancs inférieurs des coteaux de Belleville et de Montmartre.

la porte du cimetière jusqu'à leur extrémité inférieure, est de 28 à 30 mètres.

Au-dessous sont des bancs de marne calcaire et de marne argileuse, de diverses couleurs. Les premiers contiennent un grand nombre de *petites huîtres*. Le sixième banc de marne calcaire renferme des *coquilles d'huîtres* différentes des précédentes par leur dimension; quelques-unes ont jusqu'à un décimètre dans leur longueur. On a trouvé dans ce banc des débris de crabes et de balanes. Les autres bancs contiennent des coquilles marines de diverses espèces.

Après divers bancs, dont le nombre s'élève à trente-deux, et dont l'épaisseur de leur ensemble est d'environ 23 mètres, se trouve la première masse de gypse marneux, entremêlée de couches de marne calcaire. C'est dans une de ces couches qu'on a trouvé un *tronc de palmier*, d'un volume considérable, pétrifié en silex.

Cette masse gypseuse, dont la partie inférieure est exploitée par les plâtriers, a 15 à 20 mètres d'épaisseur. Si on y joint les bancs marneux et argileux qui la précèdent, l'épaisseur sera de 42 mètres : si de plus on ajoute les deux bancs de sables qui occupent la partie supérieure de la butte, on aura une épaisseur totale de 71 mètres.

La seconde masse gypseuse se compose de trente bancs de gypse et de marne calcaire, de diverses espèces. Le huitième est formé d'une marne argileuse verdâtre, qui se vend à Paris sous le nom de *pierre à détacher*. Cette seconde masse a environ dix mètres d'épaisseur, ne contient, ainsi que la première, aucune trace du séjour des eaux maritimes, et n'offre que des productions d'eau douce.

La troisième masse gypseuse, divisée en trente et un bancs, présente, à son dix-huitième banc, le témoignage authentique de la présence des eaux de la mer dans ces parages, à une époque bien plus reculée que celle dont on a parlé. Ce banc de marne calcaire jaunâtre renferme un grand nombre de coquilles, ou plutôt d'empreintes de coquilles dont on a reconnu quinze espèces; de plus, des oursins de plusieurs dimensions, des débris de crabes, des dents de squales, des arètes de poisson, et des parties assez considérables d'un *polypier* rameux, toutes productions maritimes. Cette troisième masse a 10 à 12 mètres d'épaisseur.

Elle se termine par une couche de craie argileuse, épaisse de 8 à 9 mètres, qui, à sa partie supérieure, offre des empreintes de divers coquillages et des espèces de crustacés roux.

A la suite de la butte Montmartre, la chaîne des collines calcaires se continue en s'abaissant jusqu'à Passy. Une petite bande calcaire borde la Seine à l'ouest, et paraît s'enfoncer sous le terrain de transport ancien qui forme le sol du bois de Boulogne et de la plaine des Sablons : « car, en creusant dans cette dernière, près de « la porte Maillot, on trouve, au-dessous d'une « couche de sable, mêlée de cailloux roulés, et « qui a environ 4 mètres d'épaisseur, les pre- « mières couches de la formation calcaire, ca- « ractérisées par des lits de marne calcaire « blanche, renfermant de petits cristaux de « quartz et de calcaire spathique. »

Au point le plus élevé de la route ou avenue de Neuilly, c'est-à-dire, à la butte de l'*Etoile*, on a creusé jusqu'à 8 mètres pour asseoir les fondations de l'arc de triomphe ; et on a reconnu douze couches de calcaire, de marne, de sables caractérisés diversement.

A Passy, on voit les bancs calcaires dans leur plus grande épaisseur ; ils présentent des masses de 12 à 13 mètres. Ces bancs se continuent au-delà d'Auteuil.

Passons à *la rive gauche de la Seine* et au sud de Paris. Le plateau qui domine cette rive est un des mieux connus : « Il fournit, disent les

« savans déjà cités, le plus grand nombre des « pierres employées dans les constructions de « Paris; il est percé de carrières dans une mul- « titude de points, et l'on peut aisément déter- « miner ses limites; il comprend la partie méri- « dionale de Paris, et s'étend, de l'est à l'ouest, « depuis Choisy jusqu'à Meudon. La rivière de « Bièvre le sépare en deux parties; celle de l'est « comprend la plaine d'Ivry, et celle de l'ouest « la plaine de Montrouge et les collines de « Meudon.

« Le plateau de la plaine d'Ivry se prolonge, « au nord dans Paris, jusqu'à l'extrémité orien- « tale de la rue de Poliveau. »

Le plateau de Montrouge, séparé du précédent par le vallon qu'a creusé le cours de la rivière de Bièvre, s'avance dans la partie méridionale de Paris; et ses bords forment une ligne qui passe sous l'extrémité méridionale du *Muséum d'histoire naturelle*, et suit les rues Saint-Victor, des Noyers, des Mathurins, de l'École de Médecine, des Quatre-Vents, de Saint-Sulpice, du Vieux-Colombier et de Sèvres, jusqu'à Vaugirard. Sur cette limite, les bancs calcaires marins n'ont plus aucune solidité : ils sont minces, friables et marneux. C'est sous cette partie de la ville que sont creusées ces fameuses

carrières dont je parlerai bientôt, qui ont longtemps mis en danger la solidité des édifices que leur ciel supporte.

Après une masse de trois mètres d'épaisseur, composée de dix-huit lits de marne calcaire et argileuse, on trouve, dans les carrières situées entre Vaugirard et Montrouge, des bancs considérables de formation marine, abondant en coquilles de diverses espèces. Entre deux de ces bancs se voit une couche de calcaire marneux, qui présente de nombreuses empreintes de feuilles. Cette couche de feuilles est très-mince et très-remarquable, se trouvant placée entre des bancs de calcaire marin. La même singularité existe dans les carrières de Clamart.

Il faudrait suivre MM. Cuvier et Brongniart dans leurs descriptions des carrières de Gentilly, de Montrouge, de Vaugirard et de Meudon, pour donner une idée complète de la formation du sol de cette partie méridionale, mais je sortirais des bornes que je me suis prescrites. Je dois dire, pour justifier ma concision, que les couches de ce sol diffèrent fort peu, dans leur ordre et par leur nature, de celles qui composent le sol de la partie septentrionale de Paris. D'ailleurs, en décrivant une partie des carrières qu'on a destinées aux catacombes, j'offrirai le tableau de

ces couches. Je dois donner ici, non le système complet du sol de Paris, mais ce que les observations faites dans les fouilles ont offert de plus saillant et de plus digne de remarque.

Les carrières à plâtre des environs de Paris recèlent aussi, dans des profondeurs qui sont au-dessous des couches maritimes, des témoignages incontestables de l'existence d'un sol habité très-anciennement par des quadrupèdes de diverses espèces, par des reptiles, des oiseaux et des poissons d'eau douce.

M. Cuvier, en rassemblant avec un art admirable leurs ossemens épars, en leur appliquant des noms, en reproduisant leurs formes, a étendu le domaine des sciences naturelles et en quelque sorte rendu à ces animaux une existence nouvelle. En voici la notice, d'après cet habile naturaliste.

Le *palæotherium*. On a découvert dans les carrières des environs de Paris cinq espèces de ce grand quadrupède.

1°. Le *palæotherium magnum*. Il a les proportions d'un tapir qui serait grand comme un cheval. Deux squelettes de cette espèce furent découverts dans les carrières de Montmartre.

2°. Le *palæotherium crassum*. Cette espèce ressemble beaucoup plus au tapir que la pré-

cédente : elle en a la grandeur. Sa stature était celle d'un porc; elle avait les pieds larges et courts.

3°. Le *palæotherium medium*. Il avait aussi la forme d'un tapir; plus haut sur ses jambes, ses pieds étaient aussi plus longs et plus déliés. Sa stature approchait de celle du cochon ordinaire.

4°. Le *palæotherium minus*. Le squelette de cette espèce a été trouvé presque entier dans les carrières de Pantin : il devait être plus petit qu'un mouton, et avait les jambes grêles et légères.

5°. Le *palæotherium curtum* avait des jambes courtes et grosses.

Un autre genre de quadrupède, également trouvé dans les carrières à plâtre des environs de Paris, est nommé par M. Cuvier *anoplotherium* : il en a été découvert cinq espèces.

1°. L'*anoplotherium commune*. Les individus de cette espèce avaient la stature d'un âne ou d'un petit cheval, et une queue remarquable par sa longueur et son épaisseur; leur corps était allongé comme celui d'une loutre, avec laquelle il avait une grande ressemblance. Ils devaient, comme elle, être nageurs, herbivores, et couverts d'un poil lisse. On découvrit à Montmartre les principales parties d'un squelette, et à Antony, une tête de cette espèce.

2°. L'*anoplotherium secundarium*. Semblable à l'espèce précédente, sa stature était celle d'un cochon. On n'a trouvé de cette espèce que des dents molaires et l'os appelé *tibia*.

3°. L'*anoplotherium medium* devait présenter des formes sveltes, élégantes, et avoir la grandeur et la légèreté de la gazelle ou du chevreuil.

4°. L'*anoplotherium minus* n'était pas plus gros qu'un lièvre, et paraissait en avoir les formes.

5°. L'*anoplotherium minimum*. Sa structure était encore plus petite. On n'a découvert qu'une mâchoire de cette espèce.

Ces carrières ont aussi offert tout ou partie de la mâchoire et une dent molaire de quadrupèdes d'un genre intermédiaire entre les chiens, les mangoustes et les genestes; une portion du pied de devant d'un animal carnassier; le squelette presque entier d'un petit quadrupède du genre des *sarigues*, animal qui vit en Amérique. « Il « y a donc dans nos carrières, dit M. Cuvier, « des ossemens d'un animal dont le genre est « aujourd'hui exclusivement propre à l'Amé- « rique. »

On trouve aussi dans ces carrières des ossemens fossiles d'oiseaux; et celles de Montmartre ont fourni à M. Cuvier le squelette d'un oiseau,

le plus complet de tous ceux qu'il a découverts.

On a aussi déterré dans le même lieu des ossemens de tortues, de reptiles, de poissons d'eau douce, tels que brochets et truites, et le squelette d'un spare très-bien déterminé[1].

Je termine cette esquisse minéralogique du sol de Paris par quelques détails sur les carrières ou excavations qui existent sous une partie des quartiers méridionaux de cette ville.

Une vaste superficie de Paris, qui s'étend du sud au nord, depuis les carrières de Gentilly, Montsouris et Montrouge jusqu'aux rues de l'École-de-Médecine, du Vieux-Colombier, etc.; et de l'est à l'ouest, depuis le Muséum d'histoire naturelle jusqu'à la barrière de Vaugirard, repose sur le vide d'immenses carrières : c'est sur leurs abîmes profonds que sont suspendus les quartiers et les grands édifices, inconsidérément construits aux dépens de leur base naturelle.

Ces excavations, qui accusent d'indifférence ou d'impéritie ceux qui gouvernaient la ville, firent naître plusieurs accidens. Des terrains s'enfonçaient, des maisons s'écroulaient; les ha-

[1] *Recherches sur les ossemens fossiles des quadrupèdes*, par M. Cuvier, tom. III, contenant les os fossiles des environs de Paris, et notamment le septième mémoire ou résumé.

bitans, effrayés, recoururent, à plusieurs reprises, à l'autorité qui, enfin réveillée, se détermina en 1777 à créer une compagnie d'ingénieurs sous le nom d'*administration générale des carrières*, spécialement chargée de réparer les fautes du passé, de consolider, par toutes les constructions nécessaires, les plafonds de ces souterrains.

Les parties les plus connues de ces carrières sont celles qu'on nomme *Caves de l'Observatoire* et *les Catacombes*. Les premières reçurent ce nom, parce qu'on y descend par un escalier de cet édifice; les secondes, parce qu'en 1785 elles furent destinées à receler les ossemens humains de divers cimetières de Paris. J'en parlerai en son lieu [1].

Joignons ici, aux notions déjà fournies sur la minéralogie du sol de Paris, un tableau des diverses couches de terrain qu'on a observées dans ces profondes carrières : il complétera la notice minéralogique de cette ville.

[1] Voyez la *Description des Catacombes de Paris*, publiée en 1815, par M. Héricart de Thury. Cet ingénieur a donné le plan des galeries souterraines, destinées au dépôt des ossemens : on a publié aussi celui des souterrains de l'Observatoire et de ses environs; mais on n'a jamais rendu public le plan de l'ensemble de ces immenses excavations. Ce plan existe dans les bureaux de l'administration des carrières; sa publicité serait d'un grand intérêt.

BANCS.	NATURE DES BANCS.	ÉPAISSEUR des BANCS.
1er.	Terre végétale et argilo-sableuse, sable quartzeux	mètres. 2,50
2e.	Marnes gypseuses-coquillières	1,95
3e.	Marnes siliceuses spathiques sans coquilles	5,10
4e.	Marnes calcaires à coquilles marines	2,95
5e.	Pierres calcaires marines à coquilles	16,00
6e.	Glaise ou argile plastique	10,50
7e.	Craie, chaux carbonatée crayeuse, de formation marine	40,00
	Épaisseur totale	79,00

On ignore l'entière épaisseur de ce dernier banc, qui n'a été reconnu que jusqu'à la profondeur de 40 mètres[1].

Il résulte de ce tableau que la plus grande profondeur connue de ces souterrains est, à partir de la surface du sol, de 79 mètres ou 243 pieds; que les bancs, qui sont de formation marine, et attestent la présence des eaux de la mer, commencent ici à se signaler à 4 mètres 45 centimètres au-dessous de la surface de la terre; que les bancs, composés de produits maritimes, ont ensemble une épaisseur de 24 mètres 50 centimètres (ou 76 pieds 10 pouces); qu'après un espace de 10 mètres et demi d'épaisseur, on retrouve encore plus profondément des bancs chargés des productions de la

[1] *Description des Catacombes*, par M. Héricart de Thury.

mer, et qui attestent qu'ici ses eaux ont, une seconde fois et à des temps bien plus reculés que la première, couvert ces parages[1].

Si aux notions qu'offrent les profondeurs des catacombes on ajoute celles que fournissent les couches supérieures de la butte Montmartre, couches de formation marine, il résultera qu'à trois époques, séparées entre elles par des milliers de siècles, l'Océan a successivement inondé cette partie du globe. C'est une vérité que les géologues du siècle dernier ont commencé à découvrir. Ainsi la terre conserve dans ses entrailles la moins suspecte et la plus ancienne chronique du monde.

De ces notions incontestables qui démentent les traditions vulgairement reçues, et de ce qu'on n'a découvert dans ses fouilles aucune trace de squelette humain, il résulte que les plus anciens habitans du sol parisien furent des poissons, des oiseaux, des reptiles, des quadrupèdes et non des hommes.

Hauteurs de différens points de Paris et de ses environs. Le point *zéro* de l'échelle tracée sur une pile du pont de la Tournelle, point qui s'élève au-dessus du niveau de l'Océan de 33 mètres, est la base d'où l'on est parti pour la mesure de ces hauteurs.

[1] *Essai sur la Géographie minéralogique des environs de Paris*, par MM. Cuvier et Brongniart, pag. 257.

LIEUX.	Hauteurs au-dessus de *zéro* du pont de la Tournelle.
	mètres.
Seuil de la porte du nord de l'Observatoire.....	33
Parapet de la plate-forme de l'Observatoire.....	60
Fond des caves de l'Observatoire.....	5,3
Le sol du Panthéon.....	31
Le pavé du parvis de Notre-Dame.....	9
Le sol de la Bourse de la rue Vivienne.....	10,2
La porte Saint-Martin.....	9,2
L'angle Est de l'École militaire au niveau du sol. ..	11
La barrière de Clichy.....	32
L'Étoile, ou barrière de Neuilly.....	30
L'abattoir de la rue de Rochechouart, au bord du puits oriental.....	38
Sommet de Montmartre au sol de la porte du cimetière.....	103
Plateau de la pyramide de Montmartre.....	91
Plaine de Saint-Denis.....	24
Butte d'Orgemont.....	101
Sommet de Sanois.....	141
Montmorency, sol de l'église.....	81
Sommet du plateau sableux de Montmorency, au-dessus de Saint-Prix.....	151
Meudon, au rez-de-chaussée du château.....	161
Le pied de la lanterne du parc de Saint-Cloud.....	80
Sommet de la colline de Satory.....	152
Bois de Boulogne, rond des Victoires.....	28
Porte des Princes.....	14
Plaine des Sablons, près la porte Maillot.....	18
Plateau de la croix de Courbevoie.....	49
Mont-Valérien, au sommet.....	136
Saint-Germain, sommet du plateau.....	63
Bas du coteau près le bassin de la Villette.....	36
Bord du bassin de la Villette.....	26
Sommet du coteau en face du bassin de la Villette...	82
Au pied du télégraphe.....	110
Plaine de Saint-Denis au carrefour, près Pantin.....	24
Plateau du bois de Vincennes, à la demi-lune.....	42

Voici quelques autres hauteurs d'édifices de Paris, mesurées à partir du sol.

HAUTEUR DE QUELQUES ÉDIFICES.	Au-dessus du pavé.
	mètres.
La flèche des Invalides	105
Le sommet du Panthéon	81
Balustrade de la tour de Notre-Dame	66.
Colonne de la place Vendôme	43
Plate-forme de l'Observatoire	27

Température de l'air a Paris. Depuis que le courant d'air qui règne ordinairement sur le lit de la Seine n'est plus obstrué par des maisons autrefois bâties sur les ponts; depuis que l'élargissement de certaines rues, la démolition de certains édifices ont éclairé, assaini des quartiers obscurs et humides; depuis qu'un plus grand nombre de fontaines renouvelle l'eau des ruisseaux dans un plus grand nombre de rues; depuis qu'on n'enterre plus dans les églises, et que les cimetières sont placés hors de Paris; depuis, enfin, qu'il existe une commission de salubrité dans cette ville, on y respire un air aussi pur que dans la plupart des autres capitales de France.

Les collines qui, au nord de Paris, s'élèvent à une plus grande hauteur que celles du sud, abritent cette ville contre les vents froids, lais-

sent un accès plus facile à ceux du midi, et lui procurent une température assez douce pour sa latitude.

Il s'est écoulé environ quinze cents ans sans que le climat de Paris ait éprouvé de changemens notables. Le César Julien, qui en l'an 358 passa un de ses quartiers d'hiver dans cette ville, dit que le froid y était plus rigoureux qu'à l'ordinaire, parce que la Seine charriait des glaçons qui, réunis et consolidés, formaient un pont sur cette rivière. Aujourd'hui, lorsque le froid produit le même effet, nous disons pareillement qu'il est plus rigoureux qu'à l'ordinaire. Ainsi, le même degré de froid étant, au quatrième comme au dix-neuvième siècle, exprimé en termes équivalens, on peut en conclure que la température d'une de ces époques différait peu de celle de l'autre, et qu'à cet égard il ne s'est opéré dans le climat aucune altération sensible.

Les plus grands froids qu'on ait éprouvés dans cette ville ont fait descendre la liqueur dans le thermomètre à 18 degrés environ : les plus grandes chaleurs l'ont fait monter jusqu'à 32.

La température moyenne d'une année, observée à Paris depuis 1803 jusques y compris 1818, offre annuellement des différences. En 1816,

année extraordinairement pluvieuse, elle était de 9 degrés 3 minutes, et en 1811 de 11 degrés 5 minutes. Il résulte de seize années d'observations que la température moyenne de Paris est, pour une année commune, de 10 degrés 6 minutes.

La température moyenne des hivers est de 3 degrés 7 minutes, et celle des étés, de 18 degrés 1 minute au-dessus de *zéro*.

Voici ce que l'histoire et les observations météorologiques fournissent sur les hivers les plus remarquables. Ils furent très-rigoureux dans les années 763, 801, 1067, 1210, 1305, 1354, 1358, 1361, 1364, 1408, 1420, 1460, 1480, 1493, 1507, 1522, 1600, 1608, 1638, 1657, 1663, 1670, 1677. Mais dans ces temps passés on manquait de moyens pour déterminer le degré de froid. L'usage du thermomètre a permis dans la suite de faire des observations certaines. Voici à quel degré, au-dessous de zéro, le mercure est descendu à Paris dans les hivers les plus rigoureux des dix-huitième et dix-neuvième siècles :

ANNÉES.	DEGRÉS.	MINUTES.	ANNÉES.	DEGRÉS.	MINUTES.
1709	15	0	1757	10	5
1716	15	7	1758	11	0
1729	12	2	1763	10	0
1740	10	0	1766	10	5
1742	13	2	1767	10	0
1745	11	2	1768	12	0
1747	12	8	1776	15	5
1748	11	2	1786	10	4
1751	10	0	1788	17	4
1753	10	7	1795	18	8
1754	12	5	1820	11	6
1755	12	5	....	..	.

Il existe en hiver une différence très-sensible entre la température de l'intérieur de Paris et celle des campagnes environnantes; et cette différence, causée par le grand nombre de bâtimens qui arrêtent le cours des vents froids, par la fumée de cheminées nombreuses et par les exhalaisons des habitans, est à peu près de deux degrés. Souvent il gèle dans les campagnes quand il dégèle dans les rues de Paris.

Ces notions statistiques devaient, comme il a été dit, précéder le récit des événemens dont Paris a été le théâtre. A la fin de cet ouvrage se trouvera *la statistique administrative*.

PÉRIODE PREMIÈRE.

ORIGINE DE LA NATION PARISIENNE.

De l'étendue de son territoire, de l'étymologie de son nom, et de la nature de son culte avant la domination romaine.

Lorsqu'au seizième siècle on commença en France à écrire sur l'origine des nations et des villes, ceux qui traitèrent ces sujets se montrèrent peu dignes du caractère d'historien. Aveugles admirateurs du passé, par défaut de lumières, de critique ou de sincérité, ils prodiguèrent sans mesure les éloges, l'illustration, adoptèrent sans hésiter les fictions des temps barbares, et semèrent dans le champ de l'histoire des erreurs difficiles à déraciner. Ce n'est qu'à force d'étude, de pénibles investigations, que des écrivains plus récens sont parvenus à séparer l'ivraie du bon grain, les mensonges de la vérité.

La nation parisienne eut un sort commun à plusieurs autres. Son origine était inconnue; on lui en composa une des plus illustres; on substitua un mensonge flatteur à une vérité ignorée. Si Rome a été fondée par un fils du dieu

Mars, et par le nourrisson d'une louve, la ville de Paris le fut par un prince échappé au sac de Troie, par *Francus*, fils d'*Hector*, qui, devenu roi de la Gaule, après avoir bâti la ville de Troyes en Champagne, vint fonder celle des Parisiens, et lui donna le nom du beau *Pâris*, son oncle.

Ces intrépides fabricateurs d'origine ne se sont pas bornés là; ils ont établi la généalogie, raconté les faits et gestes des princes troyens qui ont régné sur la Gaule, fait connaître les institutions qui appartenaient à chacun de leur règne; et, pour répandre un plus grand lustre sur cette dynastie troyenne, ils en ont généreusement fait remonter la source jusqu'à Samothès, fils de Japhet et petit-fils de Noé [1].

L'Histoire, grave et sévère, repousse ces chi-

[1] Quelques écrivains des douzième et treizième siècles, fort habitués aux impostures, ont fourni la matière au moine *Annius de Viterbe*, qui l'a brodée et amplifiée à sa manière. Des écrivains plus modernes, peu instruits en histoire, charmés de l'éclat d'une telle origine, en ont reproduit fidèlement toutes les fables. MM. *Legrand* et *Landon*, dans un ouvrage très-recommandable sous le rapport de l'art architectural, ont eu en 1808 l'imprudence de les imiter dans leur ouvrage intitulé *Description de Paris et de ses édifices*. Ces auteurs auraient dû se borner à parler des productions des arts qu'ils connaissent très-bien.

mères, et donne à Paris une origine plus simple, plus vraie et moins héroïque.

Il paraît que la nation des *Parisii*, ou Parisiens, s'est formée d'étrangers, peut-être originaires de la Belgique, abondante en petits peuples; que cette nation, échappée au fer de ses ennemis, est venue occuper un territoire sur les bords de la Seine et sur les frontières des *Senones*.

Les fastes de la Gaule offrent plusieurs exemples de peuplades fugitives, sollicitant auprès des nations puissantes la permission, à des conditions plus ou moins onéreuses, de s'établir sur une portion de leurs frontières, alors larges et inhabitées.

Les *Parisii*, ou Parisiens, étaient sans doute dans cette rigoureuse nécessité, lorsque la puissante nation des *Senones* leur permit de s'établir sur une partie de ses frontières et sur les bords de la Seine. Un demi-siècle s'était à peine écoulé depuis cet établissement, lorsque César vint dans les Gaules. Les vieillards de la nation parisienne, dit ce conquérant, en conservaient encore la mémoire, ainsi que celle des conditions qui les liaient aux *Senones*[1].

[1] *Confines erant hi* (*Parisii*) *Senonibus, civitatemque, patrum memoriâ, conjunxerant.* (CÆSAR. *de Bello gallico*, lib. VI,

Voilà tout ce que l'histoire nous fournit sur le premier état connu des Parisiens. On n'a débité que des fables en prêtant une plus haute

cap. III.) Cette phrase signifie textuellement que les Parisiens unirent leur personne et leur territoire aux *Senones*, sur les frontières desquels ils étaient établis ; que les vieillards se rappelaient encore l'époque de cette union. On pourrait me reprocher d'avoir, à mon gré, interprété, étendu ce passage ; je dois prévenir ce reproche par quelques explications.

L'exiguité du territoire des Parisiens, le rôle passif et subordonné qu'ils jouèrent dans l'histoire de la conquête de la Gaule ; le très-modique contingent de troupes qu'ils fournirent aux Gaulois confédérés contre César assiégeant *Alesia*, les mettent au rang des plus faibles nations de la Gaule. Les *Senones*, au contraire, avec lesquels ils s'unirent, en étaient une des plus puissantes. Une nation faible, surtout dans des temps barbares, ne contractait avec une nation très-éminente en force qu'en qualité de suppliante, qu'en achetant une protection aux dépens de sa liberté, au prix de quelques servitudes : tel était évidemment le caractère du traité qui unissait les *Parisiens* aux *Senones*. Ces derniers firent la loi.

La faiblesse de la nation parisienne me fait aussi conjecturer, avec beaucoup de raison, que l'époque où les Parisiens traitèrent avec les *Senones* fut aussi l'époque où cette première nation vint s'établir sur les frontières de la seconde. Le motif du traité était évidemment pour les Parisiens la permission de s'établir, et l'engagement de se soumettre aux *Senones*.

Mes conjectures sont encore appuyées par l'exemple des principales nations de la Gaule, par celui des *Edui*, des *Arverni*, etc., dont les frontières se trouvaient occupées par de petites nations qui leur étaient soumises.

Elles sont encore appuyées par une conviction que donne la

antiquité à cette nation, qui n'est mentionnée par aucun écrivain antérieur à César.

Le territoire concédé aux Parisiens ne devait pas avoir, dans sa plus grande dimension, plus de dix à douze lieues. Au nord, il était borné par celui des *Silvanectes*, dont le chef-lieu est représenté par la ville de Senlis; à l'est, par celui des *Meldi* (Meaux); à l'est et au sud, par le territoire des *Senones;* au sud et à l'ouest, les Parisiens avaient pour voisins les courageux *Carnutes*.

On ignore si la position de *Corbeil* dépendait des Parisiens; mais on a la certitude que *Melun* n'en dépendait pas, et appartenait au territoire des *Senones*. On est certain aussi que les positions de *Jouare*, de *Saint-Germain-en-Laye* et de *Pontoise*, étaient hors du territoire parisien.

La Seine, traversant ce territoire, formait, au point où se trouve aujourd'hui Paris, cinq îles, dont la plus étendue fut, par les nouveaux habitans, choisie pour leur place de guerre : c'est celle qui reçut le nom de *Lutèce*, ensuite celui de *la Cité*. La surface de cette île était alors moins grande d'un cinquième environ qu'elle n'est aujourd'hui. Elle s'étendait en longueur

connaissance de l'état politique des Gaulois à cette époque, conviction plus facile à sentir qu'à faire passer dans l'esprit des autres.

depuis le chevet de l'église de Notre-Dame jusqu'aux environs de la rue de Harlay.

Cette île, nommée *Lutèce*, ou plutôt *Lucotèce*, dénuée de murs d'enceinte, n'avait de fortification que le cours de la Seine. Elle n'était point une ville; les Gaulois, à cette époque, n'en avaient point : ils habitaient des chaumières éparses dans les campagnes, et lorsqu'ils craignaient une attaque, ils se retiraient avec leurs denrées, leur famille et leurs bestiaux, dans leurs forteresses, et y construisaient à la hâte des cabanes où ils abritaient leurs personnes et leurs provisions[1].

Telles furent l'humble origine de la nation Parisienne, l'étendue de son territoire, et la destination de sa forteresse nommée *Lutèce*. Combien d'autres peuples de la terre, qui figurent honorablement dans les fastes de l'histoire, ont eu des commencemens aussi faibles, aussi obscurs !

Où l'histoire est en défaut peuvent se placer des conjectures : je vais en hasarder une sur l'étymologie du nom *Parisii*.

[1] Cette opinion a paru étrange; mais elle est solidement établie par des autorités irrécusables que l'auteur de cet ouvrage a réunies dans une dissertation imprimée dans le tome II des Mémoires de la Société royale des antiquaires de France.

Je suis porté à croire que ce nom n'était point originairement celui de la nation à laquelle les *Senones* concédèrent un territoire, et qu'il provenait plutôt de la situation de ce territoire sur la large frontière qui séparait la Celtique de la Belgique.

Il existait dans la Gaule et dans la Grande-Bretagne plusieurs autres positions géographiques, appelées *Parisii*, *Barisii*. Les radicaux *Par* et *Bar* sont identiques, les lettres *P* et *B* étant prises très-souvent l'une pour l'autre[1]. Les habitans du Barrois sont nommés *Barisienses*, comme ceux de Paris *Parisienses*. Or, le *Barrois* était la frontière qui séparait la Lorraine de la Champagne. Le territoire des Parisiens était aussi une frontière qui séparait les *Senones* et les *Carnutes* des *Silvanectes*, la Gaule celtique de la Gaule belgique. Il est certain que toutes les positions géographiques dont les noms se composent du radical *Bar* ou *Par* sont situées sur des frontières. Il faudrait donc en conclure que *Parisii* et *Barisii* signifient habitans de frontières, et que la peuplade admise chez les *Senones* ne dut son nom de *Parisii* qu'à son établissement sur la frontière de cette nation.

Cette conjecture est plus vraisemblable que

[1] Dans les langues tudesques *Paris* est toujours prononcé *Baris*.

celle qui fait dériver le mot *Paris* du nom du prince troyen qui décerna la pomme fatale à Vénus, ou bien d'un certain roi appelé *Isus*, ou de la déesse *Isis*, qui l'un et l'autre sont, avec *Francus*, signalés comme les fondateurs de Paris. C'est en conséquence de l'une de ces prétendues origines, qu'on a long-temps soutenu qu'*Isis* était une divinité des Parisiens.

Jamais ce peuple n'a rendu un culte à cette déesse : on n'en trouve aucun indice. L'autel dédié à Jupiter, découvert sous le chœur de Notre-Dame, contient tous les noms des divinités romaines et gauloises adorées par les Parisiens : on n'y voit point celui d'*Isis*.

César, qui écrivait cinquante-quatre ans environ avant notre ère vulgaire, est le premier écrivain qui ait fait mention des *Parisiens*. Si le nom *Isis* eût servi à former celui de *Parisii*, il faudrait conclure que le culte de cette déesse égyptienne aurait été établi dans la Gaule avant que César y portât la guerre. Or, l'introduction de ce culte avant cette époque doit, au jugement de tous ceux qui ont quelques connaissances de l'histoire de la propagation des sectes religieuses, paraître insoutenable et absurde.

Une statue, placée près de l'église de Saint-Germain-des-Prés, devant laquelle quelques

femmes venaient s'agenouiller et faire brûler des cierges, était, suivant nos anciens savans, l'idole d'*Isis*. Les faibles détails qu'on a donnés sur cette statue et sur sa forme ne caractérisent nullement cette divinité[1].

Ceux qui l'ont vue n'étaient pas, il faut le le dire, assez instruits sur ces matières pour que leur jugement fasse autorité. En supposant que cette statue fût celle d'une *Isis*, il n'en résulterait pas que les Parisiens l'eussent adorée, eux qui, comme les autres Gaulois, ne rendaient aucun culte aux idoles à figure humaine. On pourrait seulement en induire que les Romains ont, dans la suite, introduit ce culte à Paris; mais les Romains n'ayant adopté authentiquement le culte d'*Isis* qu'après la conquête de la Gaule par César, il est impossible que le nom de cette déesse, alors inconnue dans cette région, ait servi à composer celui de *Parisii* qui existait avant cette conquête.

On a dit que le village d'*Issy*, près de Paris, devait aussi son nom à un temple dédié à *Isis*.

[1] Je ne connais que *Corrozet* qui ait décrit cette figure : « Elle « est, dit-il, maigre, haute, droite, noire pour son antiquité, « et nue sinon avec quelques figures de linge enlacé en tous ses « membres. » Dom Bouillart, dans son *Histoire de l'abbaye Saint-Germain* (pag. 179), dit que cette statue n'était que de plâtre.

C'est encore, de la part des illustrateurs du passé, une fiction qui n'est fondée que sur la ressemblance des noms. Il existe en France un grand nombre d'appellations géographiques qui sont composées du radical *is*, tels que les noms latins d'*Issoire* et d'*Auxerre*, les noms français d'*Is-sur-thil*, d'*Isseure*, d'*Isigni*, d'*Issé*, etc. Il existe même plusieurs lieux nommés *Issy*. Ces noms ne doivent rien à celui de la déesse *Isis*.

On a découvert, dans des fondemens près de l'église Saint-Eustache, une tête colossale en bronze. Aussitôt certains savans y ont vu la tête d'une *Isis*. M. de Caylus, en décrivant et en publiant la gravure de cette tête, a prouvé qu'elle est celle d'une Cybèle. Toutes les prétendues traces du culte d'*Isis* à Paris ont disparu.

Il vaut mieux ignorer que mal savoir. Nous n'avons rien de bien positif sur l'étymologie du mot *Parisii*; mais nous sommes certains que ce nom ne dérive point de ceux du troyen *Pâris*, du roi *Isus*, ni de la déesse *Isis*.

Après avoir prouvé que cette divinité n'a point donné son nom aux Parisiens, n'a point chez eux reçu de culte, il conviendrait de rechercher quels objets y étaient adorés avant la domination romaine. Nous n'avons que peu de notions sur ce sujet.

Les Gaulois ne représentaient point leurs divinités sous des formes humaines; ils n'adoptèrent cet usage que lorsque leur religion fut confondue avec celle des Romains, leurs vainqueurs.

Les bas-reliefs et inscriptions qui furent découverts en 1711 sous l'église de Notre-Dame, et que je décrirai dans la période suivante, offrent des divinités gauloises mêlées aux divinités du Capitole. Tel est *Esus*, dieu généralement adoré par les Gaulois; ici, il est représenté armé d'un instrument tranchant, devant un arbre, dans l'attitude d'un homme qui en abat les branches.

On y voit aussi une divinité nommée *Cernunnos*, peu connue dans la mythologie celtique, et qui paraît avoir été la divinité topique des Parisiens. Son large front est armé de cornes, auxquelles sont appendus des anneaux. J'en parlerai avec plus de détails dans la suite.

Les monumens du culte gaulois consistaient ordinairement, non en figures humaines, l'art du statuaire leur étant inconnu, mais en pierres brutes, en obélisques grossiers, plantés en terre, qu'on a nommés *pierre fixe*, *pierre fite*, etc. Le village de *Pierrefite*, situé au delà de Saint-Denis, doit évidemment son nom à un pareil

monument; un lieu situé rue de Ménilmontant, appelé *Hauteborne*, a pu devoir son nom à un monument de la même espèce.

Une autre sorte de monument religieux des Gaulois consistait en un groupe de plusieurs pierres de forte dimension, dont l'une, plus large, était élevée sur deux autres qui lui servaient de soutien, et dont l'ensemble formait un autel rustique. On les nomme le plus ordinairement *pierres levées*. Une rue de Paris, autrefois située dans le quartier du Temple, et qui n'existe plus, a porté long-temps le nom de *Pierre levée;* ce nom indique certainement un monument de l'espèce que je viens de décrire.

On pourrait ajouter que les noms de *Pierre Aulard, Pierre Olet*, que portent des rues de Paris, ont une pareille origine; mais ce n'est là qu'une conjecture fondée sur la ressemblance de ces noms avec ceux de quelques monumens celtiques connus.

Il faut savoir que la partie septentrionale de cette ville, où se trouvaient ces rues, était, avant la domination romaine, couverte d'une épaisse forêt; que le temps, la population, les événemens politiques, ont effacé du sol Parisien presque toutes les traces du culte de ses antiques habitans.

Le plateau de Sainte-Geneviève, nommé du temps des Romains *Mons Locutitius*, dont une partie est depuis long-temps consacrée au culte chrétien, paraît l'avoir été antérieurement au culte gaulois. J'appliquerais la même conjecture aux éminences dites *Montmartre* et *Mont-Valérien*, les points les plus élevés de ceux qui bornent l'horison de Paris. Je présume que leurs cimes étaient autrefois, comme elles sont aujourd'hui, des lieux consacrés, des *hauts lieux*. C'est une vérité constatée que les cultes se sont succédé, ont changé d'objet, mais n'ont point changé de place. Sur l'esprit du vulgaire la routine a plus d'empire que les croyances religieuses.

Les chrétiens, lorsqu'ils eurent, à l'instar des païens, adopté des cérémonies et l'usage des temples, pour assurer le succès de leurs prédications, établirent les objets de leur culte dans le lieu même où le paganisme célébrait ou avait célébré le sien. Saint-Grégoire [1], évêque de

[1] « Les chrétiens ne doivent point détruire les temples des idolâtres, » écrivait ce prélat de Rome à *Augustin* qui lui demandait des avis sur la conduite qu'il devait tenir en convertissant les Anglais ; « mais ils doivent se borner à détruire les « idoles qui s'y trouvent, à y faire des aspersions avec de l'eau « bénite, à y construire des autels où seront placées les reli-

Rome, recommande expressément l'observation de cette règle, dont plus d'une fois j'aurai l'occasion de faire l'application. Cette adroite condescendance ou fraude pieuse obtint plus de succès que les emportemens du fanatisme.

« ques des saints. Si ces temples sont solidement bâtis, il ne « faut qu'y changer l'objet du culte, et substituer celui du vrai « Dieu à celui du démon, afin que le peuple, voyant qu'on ne « détruit point les temples, entraîné par ses habitudes, s'y « rende volontiers, et adore le vrai Dieu dans les lieux mêmes « où il adorait de fausses divinités. » *Ut, dùm gens ipsa eadem fana sua non videt destrui, de corde errorem deponat, et, deum verum cognoscens ac adorans, ad loca quæ consuevit familiariùs occurrat.*

Saint-Grégoire pousse même la complaisance jusqu'à autoriser, dans les temples chrétiens, la continuation des sacrifices des bœufs nombreux qu'on y égorgeait. Il ordonne seulement que l'on change les époques et l'objet de ces immolations. « Les « jours de la dédicace ou de la naissance des saints dont les « reliques reposent dans ces temples convertis en églises, dit-il, « ornez-en le tabernacle de branches d'arbres; célébrez-y avec « pompe un festin sacré; que les animaux n'y soient point im- « molés au diable, mais qu'on les tue pour les manger en l'hon- « neur de Dieu. » (*Ecclesiasticæ Historiæ gentis Anglorum, venerabilis Bedæ presbyteri*, pag. 42, verso, edit. 1566.)

PÉRIODE II.

LES PARISIENS SOUS LA DOMINATION ROMAINE.

§ Ier.

De l'établissement et des exploits des Romains.

En l'an 700 de la fondation de Rome, ou cinquante-quatre ans avant notre ère vulgaire, la nation des *Parisii*, ou Parisiens, figure pour la première fois sur la scène historique, et y joue un rôle très-secondaire conforme à son peu d'importance.

Jules César, le fléau de son siècle, dévoré par la soif du pouvoir et des richesses, malheureusement doué du génie et des talens propres à satisfaire ces passions désastreuses, avait déjà soumis une partie des nations gauloises. Pressé par le besoin de renforcer sa cavalerie pour continuer ses conquêtes, il convoqua, dans un lieu qu'il ne nomme pas, une assemblée générale des nations gauloises. Celles des *Treviri*, des *Carnutes*, des *Senones*, les plus puissantes de la Gaule, n'y députèrent point. L'absence des dé-

putés de ces nations annonçait au général romain un mépris pour sa convocation, des intentions hostiles, et déconcertait son plan de conquête. Instruit que la faible nation parisienne, quoique dépendante des *Senones*, n'avait pris nulle part à cette résistance, il convoqua une nouvelle assemblée dans *Lutèce*, place forte des *Parisii*, et marcha le même jour, à la tête de ses légions, contre les *Senones* indociles qui, à son approche, promirent d'envoyer des députés. Les *Carnutes* imitèrent cet exemple. César, parvenu à réunir dans *Lutèce* les principaux de la Gaule, les fit résoudre à lui fournir un secours de cavalerie, unique objet de sa convocation [1].

L'année suivante, presque toutes les nations gauloises se soulevèrent contre la tyrannie du conquérant romain, qui, péniblement victorieux en Berri, battu en Auvergne, se vit forcé de fuir et d'aller rejoindre les légions que *Labienus*, son lieutenant, commandait à *Agedincum*, place située sur le territoire des *Senones*.

Cependant les nations voisines des Parisiens avaient aussi levé l'étendard de l'insurrection, et cherchaient à secouer un joug odieux. A cette nouvelle, *Labienus* se dirigea vers les insurgés

[1] Cæsar, *de Bello gallico*, lib. vi, cap. 3.

de son voisinage. Il partit d'*Agedincum*, aujourd'hui Sens[1], longea la rive méridionale de la Seine, et s'avança vers *Lutèce*, place forte des Parisiens.

Les Gaulois insurgés, instruits de l'approche de *Labienus* et des légions romaines, rassemblent des troupes nombreuses, en confient le commandement à un vieillard, de la nation des *Aulerci*, nommé *Camulogène*, marchent du côté où s'avançaient les Romains, et campent derrière un marais prolongé qui aboutissait à la Seine. Ce marais ne pouvait être formé que par le cours de la Bièvre.

Labienus, arrêté par le double obstacle du marais et de l'armée gauloise, se décide à prendre une route plus praticable; il rétrograde, va assiéger Melun, une des forteresses des *Senones*, située, comme celle de *Lutèce*, dans une

[1] On a, dans quelques mémoires manuscrits ou imprimés, avancé qu'*Agedincum* n'était point *Sens*, mais *Provins*. Autorisé par des savans respectables, je crus, dans ma première édition, devoir adopter cette opinion; mais depuis, la matière soumise à un examen plus attentif, je me suis convaincu qu'il fallait revenir à l'opinion de d'Anville et d'autres géographes, et placer *Agedincum* à Sens. Je dois cette conviction à un mémoire manuscrit, récemment composé par un étudiant en droit nommé *Chabrol*. Ce jeune homme a traité la question avec une érudition et une judiciaire dignes d'un homme vieilli dans la science.

île de la Seine; il prend cette place, rétablit le pont coupé quelques jours auparavant par les Gaulois, y passe la rivière, et, suivant sa rive septentrionale, marche de nouveau vers *Lutèce*.

Les Gaulois, informés du retour de l'armée romaine par une autre route, quittent le poste qu'ils occupaient près des marais formés par le cours de la Bièvre, vont camper en face de l'île de Lutèce, sur la rive méridionale de la Seine, et, pour ôter aux Romains les moyens d'arriver jusqu'à eux, ils brûlent les constructions qui se trouvent dans cette île, et en coupent les ponts.

Labienus posa son camp en face de celui des Gaulois, c'est-à-dire sur la rive septentrionale.

Ce fut alors que ce général romain apprit les revers de César et sa marche précipitée vers *Agedincum*. Cette nouvelle changea ses dispositions; ne pouvant vaincre les Gaulois, il résolut de leur échapper avec honneur.

Il avait enlevé à Melun cinquante barques, et les avait remplies de troupes; lorsqu'elles furent arrivées vers *Lutèce*, il confia le commandement de chacune d'elles à un chevalier romain, fit en silence, et à la faveur de la nuit, descendre ces barques sur la rivière, au-dessous de *Lutèce*,

jusqu'à un lieu qu'il indiqua, et où il promit de se rendre bientôt. Ce lieu, distant du camp romain de quatre milles, c'est-à-dire d'une lieue et demie, était vraisemblablement situé au-dessus du pont de Sèvres.

Labienus ordonna aussi à cinq cohortes, placées sur d'autres barques, de remonter la Seine ostensiblement, et même avec bruit. Il laissa cinq autres cohortes pour la garde de son camp, situé en face de *Lutèce*, et marcha, à la tête de trois légions, vers le lieu assigné aux cinquante barques qui avaient descendu la Seine. Là, favorisé par un orage violent qui ralentit la surveillance des sentinelles gauloises, il parvint à traverser cette rivière.

Au point du jour, les Gaulois sont avertis qu'ils allaient être attaqués sur trois points, par les cohortes restées dans le camp romain, qui affectaient des dispositions menaçantes; par un corps considérable qui avait remonté la Seine ; enfin, par plusieurs légions qui, après avoir descendu cette rivière sur des barques, étaient parvenues à la traverser.

Les Gaulois divisèrent aussitôt leur armée en trois corps. L'un resta au camp pour faire face aux troupes du camp romain; l'autre, plus faible, fut envoyé vers un lieu nommé *Metiose-*

dum ou *Josedum* [1], afin d'observer la marche des troupes romaines qui remontaient la Seine; le troisième se porta vers l'endroit où *Labienus*, avec ses légions, avait traversé cette rivière.

Ce fut ce troisième corps qui combattit contre *Labienus*. Le combat dut se donner dans les plaines d'Issy.

L'aile droite des romains parvint à repousser les Gaulois qui lui étaient opposés; à l'aile gauche, ceux-ci tenaient ferme, se battaient et ne fuyaient pas. Alors, une des légions romaines qui avaient obtenu des avantages sur la droite, tourna la partie de l'armée gauloise qui opposait le plus de résistance. Les Gaulois, enveloppés, se battirent avec une ardeur qui étonna les Romains; mais leur courage céda à la supériorité des talens. *Camulogène* et une grande partie de son armée périrent dans ce combat.

A la nouvelle de cette défaite, ceux qui se trouvaient dans le camp gaulois vinrent au secours de leurs frères; mais ils ne purent soutenir le choc des légions victorieuses, et furent entraînés par la foule des fuyards. Tout ce qui ne put trouver asile sur les hauteurs ou dans

[1] *Metiosedum*, suivant plusieurs manuscrits des Commentaires de César, et *Josedum*, suivant quelques autres, devait être placé sur la rive méridionale de la Seine, du côté d'Ivry.

Digitized by Google

les bois fut tué par la cavalerie romaine. Ces hauteurs et ces bois devaient être ceux de Meudon.

La cause sainte que défendaient les Gaulois était digne d'un meilleur sort.

Après cette action, *Labienus*, qui n'avait d'autre objet que de ramener son armée saine et sauve à *Agedincum*, où étaient ses bagages, après avoir réuni ses troupes, marcha vers cette forteresse.

Sans doute les Parisiens, dont le territoire fut le théâtre de cette expédition, contribuèrent selon leurs moyens à la défense commune; mais leur forteresse, privée de ses ponts, ne fut ni attaquée, ni défendue, comme le disent plusieurs modernes très-mal instruits.

César nous présente d'abord les Parisiens comme une nation dévouée à ses intérêts; mais il est évident qu'elle céda à la crainte plutôt qu'à son inclination. Il faut beaucoup se méfier d'un conquérant qui écrit lui-même ses exploits: César a souvent trahi la vérité.

Dans cette guerre, ainsi que dans celles qui suivirent, on voit les Parisiens constamment

[1] Cæsar, *de Bello gallico*, lib. VII, cap. 58—62.

unis à leurs confédérés, et armés contre l'ennemi commun; on les voit, peu de temps après, fournir leur contingent de troupes à l'armée gauloise destinée à combattre celle que César commandait au siége d'Alise.

Le contingent des Parisiens, en cette occasion, donne la mesure de leur force. Les habitans du Poitou, ceux de la Touraine, du Soissonnais, réunis aux habitans du territoire parisien, ne fournissent ensemble que huit mille hommes, tandis que quelques nations puissantes de la Gaule, quoique déjà épuisées, les *Edui*, et surtout les *Arverni*, envoient chacune trente-cinq mille combattans [1].

Le nombre d'hommes fourni en cette circonstance par la nation parisienne ne dut pas s'élever à plus de deux mille : ainsi sa puissance était à celle des nations du premier rang, comme 2 est à 25.

Depuis cette époque, et pendant quatre siècles, l'histoire se tait sur les Parisiens et leur *Lutèce*. La géographie seule nous apprend que cette nation, placée sur les frontières de la Belgique et de la Celtique, fut rangée dans la Lyonnaise, lorsque Auguste eut divisé la Gaule en provinces.

[1] *Cæsar, de Bello gallico*, lib. VII, cap. 75.

D'après toutes les notions historiques, il est évident que les Parisiens étaient un peuple faible et passif. Leur petite forteresse, placée dans une île de la Seine, se réduisait, comme toutes les forteresses de la Gaule, à un assemblage de cabanes, habitées seulement en temps de guerre.

Les écrivains qui en ont donné une idée différente ont admis et propagé une erreur où sont tombés aussi les auteurs de l'*Histoire de Paris*, les pères Félibien et Lobineau; ils disent que César *augmenta le nombre des édifices de Paris*, l'entoura de fortes murailles, et voulut que cette place fût nommé *la Cité de Jules-César*. Ces auteurs se sont appuyés sur un prétendu passage de *Boëce*, passage qui n'existe dans aucun des ouvrages de ce philosophe, comme l'a prouvé M. Bonami [1], passage tiré d'un écrivain du treizième siècle, époque où l'on était fort en usage de recourir aux fictions, lorsqu'on manquait de connaissances positives.

Il est des écrivains qui ont osé dire aussi, il en est d'autres qui ont avec confiance répété que *Jules-César* avait fait bâtir le *Grand-Châtelet*.

[1] Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, tom. XV, pag. 673.

Cette assertion insoutenable sera réfutée quand je parlerai de cet édifice[1].

La description des monumens antiques, découverts ou conservés à Paris, peut donner une partie de la physionomie de cette place pendant la domination romaine, et suppléer, à quelques égards, au silence des historiens.

Je les décrirai donc, en commençant par les antiquités de l'île de la Cité; puis, je viendrai à celles qu'on a trouvées au delà de l'une et l'autre rives de la Seine. Il faut chercher dans le sein de la terre les lumières que l'histoire nous refuse.

§ II.

Ile de la Cité, ses ponts, ses antiquités.

Ile de la Cité de Paris. Cette île, moins grande autrefois qu'elle n'a été depuis, parce qu'on y a réuni, du côté de l'ouest, deux petites îles, et, du côté de l'est, un terrain ou monticule factice, n'était pas, même du temps de Julien, protégée par un mur d'enceinte. Cet empereur dans son Misopogon, après avoir parlé de la Cité de Paris, qu'il nomme *sa Chère Lutèce*, ajoute : « Elle est « entièrement entourée par les eaux de la ri- « vière, et située dans une île peu étendue, où

[1] *Voyez* article *Châtelet*.

« l'on aborde de deux côtés par des ponts en « bois [1]. »

Il est présumable que vers la fin de la domination romaine, et il est certain qu'au commencement de celle des Francs cette île était défendue par une enceinte de murailles.

A la fin du quatrième siècle, l'île de la Cité devait contenir un palais ou édifice destiné à l'ordre municipal, dont je parlerai bientôt [2]. Cet édifice occupait certainement l'emplacement du Palais de Justice. A l'autre extrémité de l'île, où se trouvait un autel dédié à Jupiter, autel dont je parlerai, on établit, lorsque le christianisme eut fait des progrès, un temple chrétien, dédié à saint Étienne. Ce temple remplaça l'autel à Jupiter. Entre ces deux établissemens était une place destinée au commerce, dont je prouverai l'existence.

Ponts de Paris. Par deux ponts en bois, établis sur l'un et l'autre bras de la Seine, on communiquait à l'île de la Cité. Le *Petit-Pont*, où aboutissait la voie Romaine, venant du côté du

[1] L'abbé de La Bletterie a traduit inexactement le Misopogon de Julien, lorsqu'il fait dire à ce prince que cette place *était environnée de murailles*.

[2] *Voyez* ci-après, section v.

midi, était placé au même point où se trouve aujourd'hui celui qui porte ce même nom ; le *Grand-Pont* occupait à peu près l'emplacement du *Pont-au-Change*.

Ces ponts ne se correspondaient pas directement; pour arriver du *Petit-Pont* au *Grand-Pont*, la route suivait la ligne de la rue du *Marché-Palu*, se détournait à gauche en formant un angle, et se continuait dans la direction de la rue de la Calandre. Au bout de cette rue on arrivait à la place du Commerce, qui, pendant long-temps, fut nommée *place Saint-Michel*, à cause d'une chapelle de ce nom qui s'y trouvait. La rue de la Calandre est dans les anciens titres ainsi désignée : *Rue par laquelle on va du Petit-Pont à la place Saint-Michel.* De cette place la route se dirigeait vers le Grand-Pont.

La disposition extraordinaire et incommode de ces deux ponts, les détours que faisait cette route, ont certainement une cause puissante. Le Petit-Pont devait originairement être à la place de celui qu'on nomme aujourd'hui de *Saint-Michel.* La route venant du village d'Issy passait sur ce pont présumé et traversait sans détour l'île de *Lutèce* jusqu'au *Grand-Pont.* Mais, lorsqu'on établit le palais des Thermes et ses jardins, pour ne point diviser leur ensemble,

Google

cette route fut détournée et portée à l'endroit où est aujourd'hui la rue Saint-Jacques : le Petit-Pont éprouva la même translation. Je ne crois pas qu'on puisse expliquer d'une manière plus vraisemblable les détours de cette route et la disposition indirecte de ces deux ponts [2].

Voici les antiquités découvertes dans cette île.

Autel a Jupiter. Le 16 mars 1711, en creusant sous le chœur de l'église cathédrale de Notre-Dame de Paris, pour y construire un caveau destiné à l'inhumation des archevêques de cette ville, on découvrit neuf grosses pierres cubiques, offrant chacune sur leurs diverses faces des bas-reliefs, et même des inscriptions. Ces pierres avaient, à une époque inconnue, mais postérieure à celle de la domination romaine, été employées à la construction d'un double mur qui fut, pendant cette fouille, rencontré à six pieds de profondeur; mur dont la direction du sud au nord traversait la largeur du chœur de cette église.

La plus grande de ces pierres a trois pieds et quelques pouces de hauteur, et la plus petite un

[1] *Voyez* ci-après, au présent chapitre, section IV, *palais des Thermes* et *jardin du palais des Thermes*.

Intel a Jupiter

Digitized by Google

Première pierre.

Fig. 1.

2.

3

4

Seconde Pierre.

5

6

7

8

Autel à Jupiter.

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III NAPOLI

Digitized by Google

pied et demi environ. Une d'elles, dont trois faces sont chargées de bas-reliefs, offre, sur la quatrième, cette inscription dédicatoire[1].

TIB. CAESARE. AUG. JOVI. OPTUMO.
MAXSUMO.... M. NAUTAE. PARISIAC.
PUBLICE POSIERUNT.

Cette inscription fut gravée par une main inhabile. Des lettres omises ont, après coup, été ajoutées au-dessous des mots où elles manquaient; l'espace fruste qui se termine par la lettre M, doit, suivant l'opinion générale, autorisée par des exemples et par le raisonnement, former avec cette lettre le mot *aram*. Ces rectifications faites, l'inscription se traduit ainsi : *Sous Tibère César Auguste, les bateliers parisiens ont publiquement élevé cet autel à Jupiter très-bon, très-grand*[2].

Les trois autres faces de la même pierre portent chacune un bas-relief. Le premier a pour sujet deux figures d'homme à mi-corps, armées de piques et de boucliers de forme elliptique. On y voit la place d'une troisième figure fruste. Ces figures sont dans l'attitude d'hommes en marche. Au-dessus de ce bas-relief, dégradé par

[1] *Voyez* pl. Ire, fig. Ire.
[2] Voyez *idem*.

et petit anneau passé dans le premier n'est qu'un ornement [1]. Le menton de cette figure est barbu, ses épaules sont drapées; au-dessus on lit CERNUNNOS ou CERVUNNOS, car la quatrième lettre de ce mot, étant fruste, peut être considérée comme une N ou comme un V. Ce nom est celui d'une divinité gauloise, peut-être d'un dieu topique des Parisiens [2].

Le bas-relief de la quatrième face de cette pierre a pour sujet un homme à mi-corps, tenant en main un faisceau de feuilles; faisceau qui ressemble à cet instrument de culte que les Romains nommaient *aspergillum*, et que les chrétiens appellent *goupillon*, ou peut-être n'est-ce qu'une massue. Cet homme semble menacer de

[1] *Voyez* pl. Ire, fig. 7. Je possède un bracelet gaulois, et j'en ai vu plusieurs autres; ils sont creux, en cuivre, et ornés de parties saillantes à facettes, et ressemblent beaucoup aux anneaux de ce bas-relief.

[2] Les conciles ont souvent prohibé en France le culte d'une divinité nommée *Cervulus*; n'y aurait-il pas de l'analogie entre *Cervulus* et *Cernunnos* ou *Cervunnos ?* (Voyez sur le *Cervulus*, Éclaircissemens sur l'Histoire de France, par l'abbé *Lebeuf*, tom. I, pag. 280, et le Glossaire de Ducange aux mots *Cervula*, *Cervulus*.) M. *du Mége*, dans un ouvrage publié en 1814, intitulé *Monumens religieux des Volces Tectosages, des Garumni et des Convenæ*, donne la gravure d'un autel dédié au dieu *Caruninius: Deo Carunio* ou *Caruninio*. (*Voyez* pag. 337, et pl. III, n°. 4, de cet ouvrage.).

Autel à Jupiter.

Digitized by Google

Digitized by Google

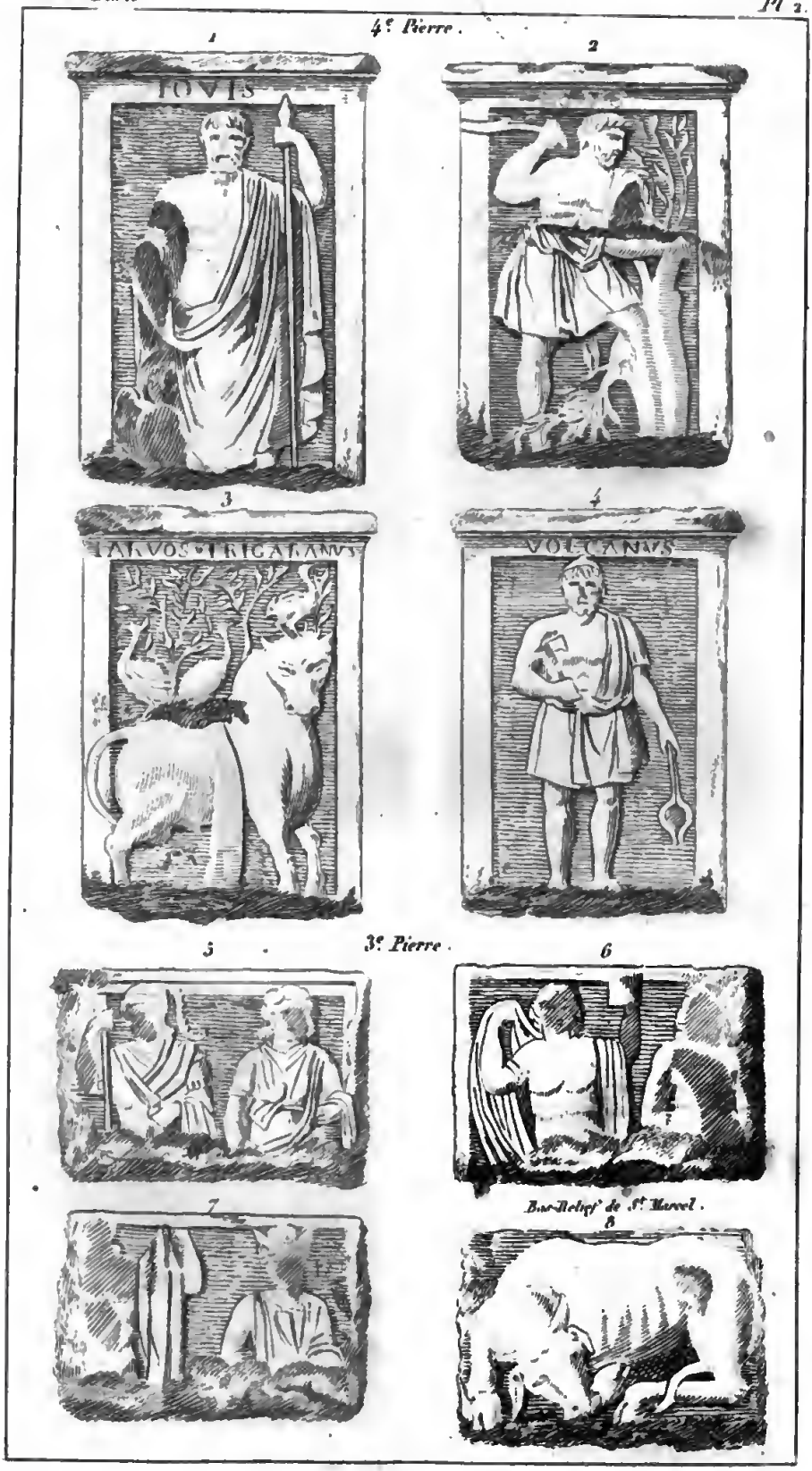

Autel à Jupiter.

cet instrument un serpent qui s'élance sur lui.

Cette figure barbue paraît être celle d'un prêtre qui maudit, exorcise, conjure ou asperge un serpent, génie du mal, ou un Hercule qui va frapper de sa massue l'hydre de Lerne. Au-dessus est cette inscription fruste : SIVIER.... OS [1].

Une troisième pierre, plus large que les précédentes, a des bas-reliefs sur ses quatre faces, et n'a point d'inscription. Sur l'une on croit reconnaître Mars et une figure peu caractérisée [2]; sur l'autre, on distingue Vénus et Mercure [3]. Quelques autres figures frustes occupent les deux autres faces [4].

Les bas-reliefs qui viennent d'être décrits ne sont composés que de figures à mi-corps ; dans ceux qui vont suivre, les figures sont en pied.

Une quatrième pierre cubique, plus forte en dimension que les précédentes, offre, sur une de ces faces, un taureau, couvert de l'étole sacrée, et dessiné sur un fond de feuillage : trois grues sont placées, l'une sur sa tête, les deux autres sur son dos. L'inscription de ce bas-relief est entière ; la voici : TARVOS TRIGARANVS. On

[1] *Voyez* pl. Ire., fig. 8.
[2] *Voyez* pl. II, fig. 5.
[3] *Voyez* pl. II, fig. 6.
[4] *Voyez* pl. II, fig. 7 et 8.

Digitized by Google

pense qu'au lieu de *Tarvos*, ou plutôt *Taruos*, on doit lire *Taurus*. La mauvaise orthographe des inscriptions de ce monument autorise cette opinion, que le raisonnement confirme. Le mot *trigaranus* semble désigner les trois grues : ainsi cette inscription pourrait être traduite par *le taureau aux trois grues*. Le bas-relief est ici l'interprète de l'inscription. Ce taureau, objet d'un culte presque universel, était aussi celui du culte des Gaulois [1].

Sur une autre face de la même pierre est une figure en pied, à demi couverte d'une draperie ou *paludamentum*, qui ne dépasse pas les genoux : elle tient de la main droite un marteau, et de la gauche des tenailles. L'inscription porte VOLCANVS; c'est le dieu Vulcain [2].

Sur la troisième face on voit une figure d'homme barbu, et à demi couvert d'une ample toge qui lui descend jusqu'aux pieds. Il s'appuie d'une main sur une haste, attribut de la royauté; à ses pieds on distingue une aigle éployée ; l'inscription porte JOVIS. C'est le père *Jou*, ou *Jupiter*, avec ses attributs ordinaires [3].

La quatrième face de la même pierre offre un

[1] *Voyez* pl. II, fig. 3.
[2] *Voyez* pl. II, fig. 4.
[3] *Voyez* pl. II, fig. 1.

Digitized by Google

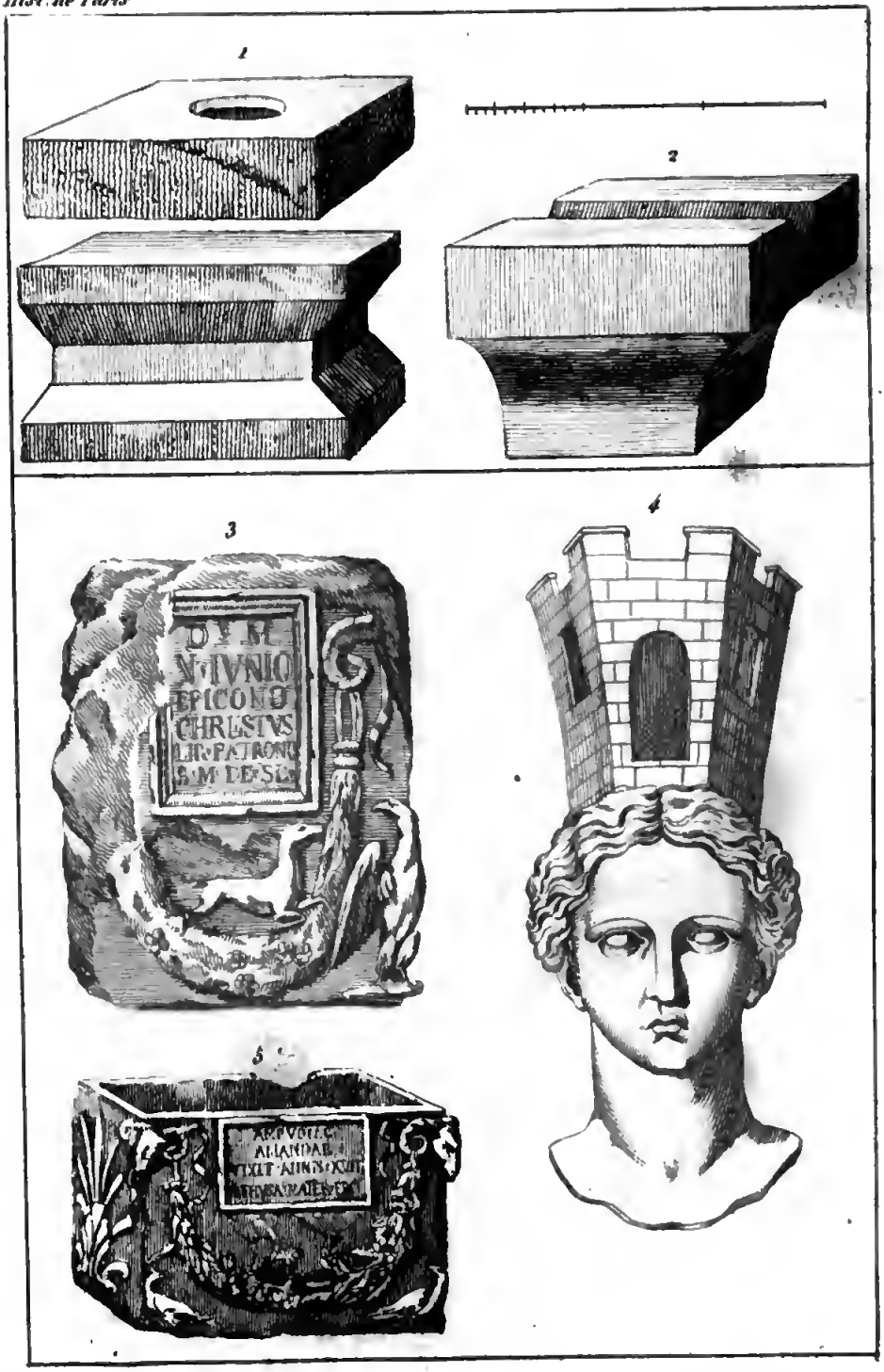

Monumens de la Rue Vivienne.

Digitized by Google

Digitized by Google

homme barbu, couronné de lauriers, levant de la main droite un instrument tranchant auprès d'un arbre, dont il semble abattre les branches. On lit au-dessus, Esvs, divinité gauloise très-connue [1].

Il reste cinq autres pierres, moins instructives : l'une d'elles présente, sur une de ses faces, la figure très-fruste d'un danseur.

Une seconde a la forme d'un piédestal grossier, et une troisième celle d'une table d'autel. Au milieu de cette dernière est une ouverture circulaire d'environ 8 pouces de diamètre. Cette ouverture, lorsqu'on fit la découverte, se trouvait encore remplie de charbons et d'encens. On éprouva que ce charbon était facilement combustible, et que l'encens présenté au feu répandait encore une odeur agréable.

Enfin, une autre de ces pierres est beaucoup plus large dans sa partie supérieure que dans l'inférieure. Sa surface a la forme d'une table, divisée en deux parties par une entaille profonde, d'environ 7 pouces de large à son orifice, et qui se termine angulairement en pénétrant dans la pierre. On a pensé que cette table appartenait à un autel de sacrifice, et que l'en-

[1] *Voyez* pl. II, fig. 2.

taille était destinée à l'écoulement du sang des victimes [1].

De toutes ces pierres trouvées dans un même lieu, de leurs formes diverses, de leurs incriptions et de leurs bas-reliefs, il résulte que, sous le règne de Tibère, entre les années 14 et 37 de notre ère, il existait chez les Parisiens une corporation de bateliers (*nautæ*) ou navigateurs sur la Seine, comme il s'en trouvait dans plusieurs autres lieux de la Gaule, situés sur des rivières facilement navigables [2];

Que cette corporation de bateliers fit, à cette époque, ériger, à l'extrémité orientale de l'île *Lutèce*, un monument religieux, dédié spécialement à Jupiter;

Que ce monument était isolé, puisque les pierres cubiques qui le composaient sont sculptées sur leurs quatre faces; que l'ensemble de ce monument formait un autel situé au confluent des deux bras de la Seine. C'est ainsi qu'à Lyon,

[1] *Voyez* pl. III, fig. 1 et 2.

[2] Dans le Recueil des inscriptions de Gruter, on trouve la preuve de l'existence de ces corporations de bateliers, également nommées *Nautæ*, à Vienne sur le Rhône, à Lyon sur le Rhône et la Saône, sur la Durance et sur la Loire. En 1804, on a découvert, sur l'emplacement de l'antique Avenche, en Helvétie, une inscription où sont mentionnés les *Nautæ arvranci et aramici*.

à Saintes et dans d'autres lieux de la Gaule, des autels étaient placés au confluent de deux rivières;

Que ce monument, composé des pierres cubiques qui viennent d'être décrites, formait une pile ou piédestal d'environ six pieds de hauteur, qui vraisemblement portait la statue de Jupiter;

Que ce piédestal était accompagné de deux autels, l'un destiné aux sacrifices, et l'autre à faire brûler de l'encens;

Enfin, que les pierres qui n'ont pas en largeur la même dimension que les autres ont pu appartenir à des parties accessoires du monument principal.

On remarque dans ce monument la réunion des dieux gaulois et romains, des dieux des vainqueurs et de ceux des vaincus, l'association paisible des divinités du Capitole, *Castor*, *Pollux*, *Jupiter*, *Vulcain*, *Vénus*, *Mars*, etc., avec les dieux barbares *Esus* et *Cernunnos* : cette association devenait facile entre des religions qui n'étaient point exclusives.

Je dois faire observer qu'à l'époque de l'érection de ce monument, les routes de terre étant rares et impraticables, les Romains n'effectuaient le transport des vivres et munitions né-

cessaires à leurs armées que par la voie des rivières navigables. *Lutèce*, située sur la Seine, rivière dont la navigation est commode, dans laquelle viennent déboucher quelques autres, telles que l'Yonne, la Marne et l'Oise, parut dans une position heureuse, et servit de point central à la navigation d'une partie de la Gaule. Aussi voit-on, vers la fin du quatrième siècle, qu'il existait sur la Seine, à Andresy, une flotte de bateaux, sous la direction d'un préfet résidant à Paris; et que, lorsque les Francs eurent succédé aux Romains, une corporation de bateliers s'est maintenue long-temps dans cette ville, sous les noms de *Mercatores aquæ parisiaci*, de *marchands par eau, de la confrérie des marchands de l'eau*, etc. Les pierres de ce monument ont en partie été transférées, en 1818, du Musée des Monumens français au Musée des Antiques du Louvre; en 1822, elles étaient réunies dans une des salles des Augustins, ci-devant Musée des monumens français; elles doivent être placées au palais des Thermes [1].

[1] Ces bas-reliefs se trouvent gravés dans plusieurs ouvrages, notamment dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions, tom. III, in-4°; dans l'Histoire de Paris, par Félibien, tom. I, dans les Mémoires de l'Académie celtique, n°. 2, et dans les *Siècles de la Monarchie*, par M. *Jorand*, etc.

Digitized by Google

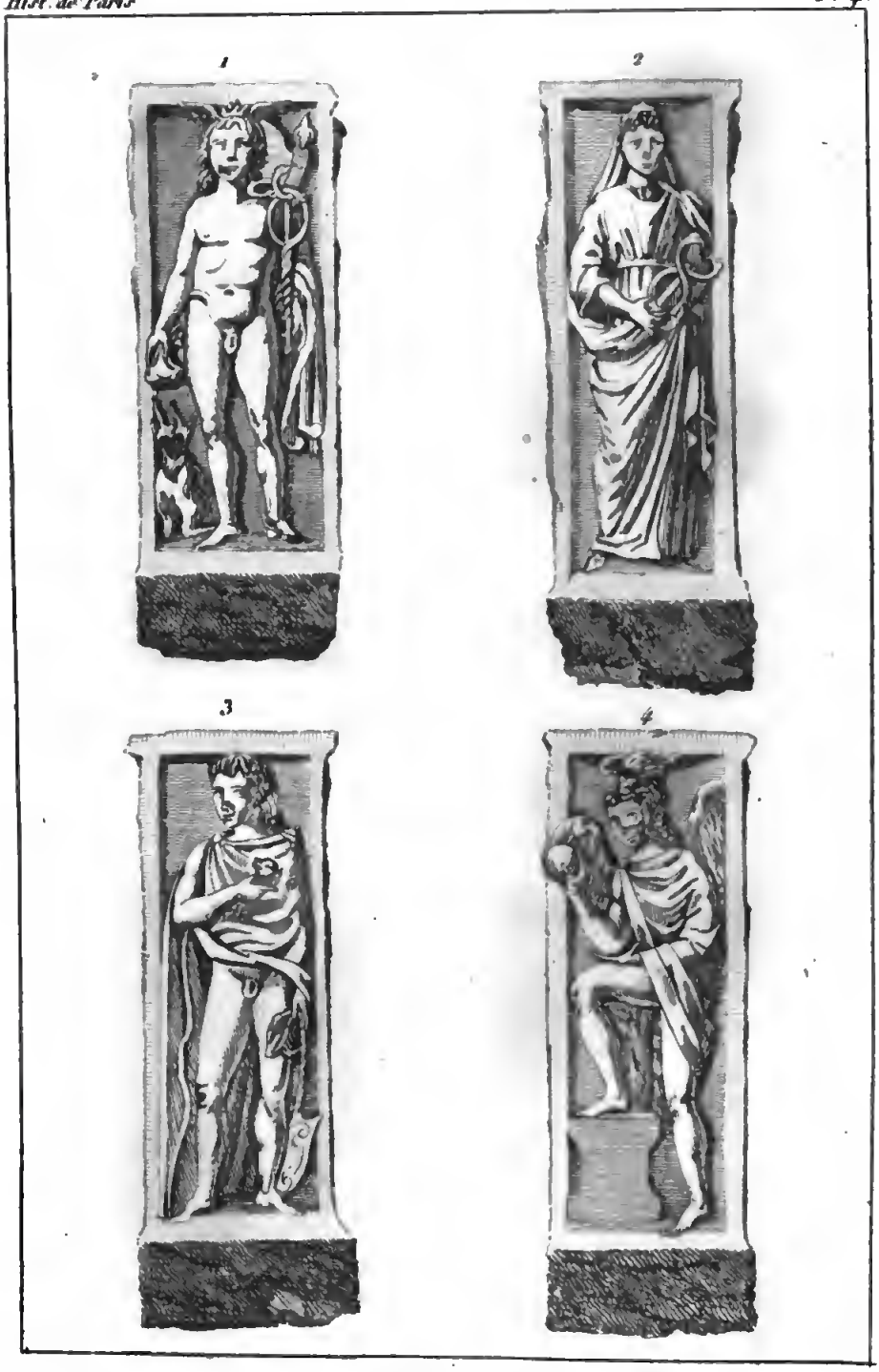

Cippe antique.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Cippe antique. En août 1784, lorsqu'on construisait les bâtimens du Palais de Justice, situés rue de la Barillerie, en face de la Sainte-Chapelle, on découvrit, en fouillant profondément le sol, parmi plusieurs pierres qui paraissaient appartenir à un édifice très-ancien, un cippe quadrangulaire en pierre, de la nature de celles qui furent trouvées, en 1711, dans l'église de Notre-Dame. Ce cippe a 5 pieds 10 pouces de hauteur, ne porte aucune inscription, et chacune de ses faces présente, en grand-relief, la figure en pied d'une divinité; ces figures ont 3 pieds et demi de hauteur[1].

Sur une de ces faces est *Mercure*, avec tous ses attributs.

Sur une seconde, on voit une femme entièrement vêtue : sa tête est ornée d'un diadème d'où part un voile qui se déploie sur ses épaules : elle tient en main un caducée, attribut étrange dans la main d'une divinité féminine, et qui fait conjecturer que cette figure était celle de la mère de Mercure, de *Maïa* dont le culte, répandu dans les Gaules, subsiste encore, à certains égards, chez les villageois de quelques parties méridionales de la France.

Une troisième face offre la figure d'un jeune

[1] *Voyez* pl. IV.

homme, qui, aux attributs d'Apollon, l'arc et le carquois, réunit ceux d'un dieu qui préside à la navigation des rivières. Il tient d'une main un poisson, et de l'autre paraît s'appuyer sur un aviron : il est légèrement vêtu du *paludamentum*. C'est, en mythologie, une singularité remarquable de voir le même dieu joindre l'empire des airs à celui des eaux. Mais on ne s'en étonnera point, si l'on considère que cette figure est évidemment l'emblème de la navigation sur la Seine, et que le vent et l'eau sont deux puissances nécessaires pour naviguer sur les fleuves. De cette explication toute naturelle on pourrait induire que les navigateurs sur la Seine faisaient usage de voiles.

L'explication de la quatrième figure a paru difficile à M. *Grivaud*, qui a décrit et fait graver ce monument[1]. Elle représente un jeune homme en partie couvert du *paludamentum*. Deux ailes éployées sont à sa tête, et deux autres à ses épaules. Il est dans une attitude ascendante : il pose un de ses pieds sur un gradin, et semble s'élancer en l'air : dans une de ses mains il tient un disque qu'il élève vers le ciel.

Suidas décrit et explique une pareille figure,

[1] *Recueil des Monumens antiques*. Paris 1817, tom. II, pag. 127, pl. XV.

et l'attribue au dieu-soleil *Horus* ou *Priape*. « Ses ailes indiquent la vélocité de sa course, « et le disque la rotondité de l'univers; et c'est « lui qui fait éclore les germes cachés dans le « sein de la terre[1]. » Ainsi la figure de ce jeune homme est l'emblème du soleil au printemps.

Le style de la sculpture de ce monument, l'air étrange de ces figures mythologiques, me font croire qu'il appartient au troisième siècle, époque où les cultes orientaux, se mêlant à ceux des Romains, ont porté par ce mélange des altérations dans les attributs de diverses divinités.

Ce cippe antique fut déposé en 1784 au cabinet d'antiquités de la Bibliothèque royale.

Prison de Glaucin. Il est très-présumable, mais il n'est pas certain qu'il existait, du temps de la domination romaine, sur la rive de la Seine, près du Pont-au-Change et sur l'emplacement du quai aux Fleurs, une prison dont parle Grégoire de Tours[2], et que l'auteur des gestes du roi Dagobert nomme *Carcer Glaucini*, prison de Glaucin, voisine d'une porte de Paris[3].

[1] *Suidas, ad verbum* Priapus.

[2] *Greg. Turon. Historia*, lib. VIII, cap. XXXIII.

[3] *Gesta Dagoberti regis*, cap. XXXIII

Je place cette prison sur le quai aux Fleurs, parce que deux églises, celle de Saint-Denis et de Saint-Symphorien, à cause de leur voisinage de cette prison, ont porté le surnom de la *Chartres*, mot qui signifie prison, et que ces églises étaient situées près de ce quai. Je place cet établissement pendant la période romaine, parce qu'on a la preuve de son existence peu de temps après cette période, que les premiers rois francs n'étaient guère en usage de faire construire des édifices civils, et que le mot *Glaucin* est latin.

Une tour voisine de cette prison, ou qui en faisait partie, se nomma d'abord *Tour-de-Marquefas*, puis *Tour-Roland*.

L'autel et le cippe que je viens de décrire, quelques briques antiques découvertes en 1748, à quinze pieds sous terre, sur l'emplacement de la maison des Enfans-Trouvés, quelques figurines déterrées, suivant Sauval, sous une des piles du Pont-au-Change, sont les seuls restes connus des antiquités exhumées dans l'île de la Cité.

§ III.

Antiquités de la partie septentrionale de Paris.

L'espace encadré par le cours de la Seine et les hauteurs de Chaillot, de Clichy, de Montmartre, de Ménilmontant et de Charonne, qui contient aujourd'hui la partie la plus étendue, la plus peuplée, la plus industrieuse de Paris, était, dans les premiers temps de la période romaine, une solitude composée de forêts et de marécages. Au quatrième siècle, des édifices y furent construits, et l'on vit dès-lors s'élever au milieu de ce terrain sauvage des productions des arts et de l'opulence. Des fouilles exécutées sur divers points ont révélé des faits que l'histoire s'obstinait à nous cacher.

Cette partie de Paris était traversée par une voie romaine, qui, partant de la Cité et du *Grand-Pont*, aujourd'hui remplacé par le Pont-au-Change, se dirigeait au nord jusqu'à l'emplacement du marché des Innocens. Il paraît qu'au-delà de ce pont, était à droite un terrain appelé *Tudella*, dont on ignore l'étendue et la destination. Puis, on arrivait à une bifurcation, dont une branche suivait la direction de la rue Montmartre, passait à Clichy, et

de là au bourg de *l'Estrée*, près Saint-Denis, puis à Pierre-Laie et à Pontoise. Quelques parties de cette voie romaine subsistent encore entre ces deux dernières positions.

L'autre branche se dirigeait vers les lieux nommés depuis *Saint-Denis*, *Pierrefitte*, etc. Il existait certainement d'autres routes, et notamment une qui suivait la direction de la rue Saint-Antoine; ce chemin s'est conservé : au douzième siècle, il était qualifié de *voie royale*.

Passons aux établissemens romains contenus dans cette partie de Paris.

Aquéduc de Chaillot et Bassins du Palais-Royal[1]. Un aquéduc souterrain prenait son commencement sur les hauteurs de Chaillot, à la source des eaux minérales de ce lieu, traversait les emplacemens des Champs-Élysées, d'une partie du jardin des Tuileries, et aboutissait vraisemblablement vers le milieu de l'emplacement occupé par le jardin du Palais-Royal.

Lorsqu'en 1763 on travaillait à la formation de la place Louis XV, on reconnut les tuyaux de conduite de cet aquéduc. On découvrit à Chaillot un reste de maçonnerie antique qui présente une

[1] *Voyez* Plan de Paris sous la domination romaine.

des parties de cet aquéduc, que M. de Caylus a décrit avec détail[1].

Mais, ce qu'il n'a pu décrire, c'est le résultat des fouilles faites en 1781 au jardin du Palais-Royal. Vers l'extrémité méridionale de ce jardin, à trois pieds au-dessous du sol, on a découvert un bassin ou réservoir de construction romaine, dont la forme était un carré de 20 pieds de côté, et en même temps des médailles d'Aurélien, de Dioclétien, de Posthume, de Magnence, de Crispe et de Valentinien Ier. L'époque de ce dernier empereur doit être celle du bassin, c'est-à-dire de la fin du quatrième siècle, au plus tard de l'an 375 de notre ère[2].

Une coïncidence remarquable tend à prouver que l'aquéduc de Chaillot aboutissait au bassin découvert dans le jardin du Palais-Royal : la ligne de cet aquéduc, reconnue par M. de Caylus, depuis Chaillot jusqu'à la place Louis XV, étant prolongée dans la même direction, rencontre précisément ce bassin[3]. Ainsi, il est très-vraisemblable que l'aquéduc a été fait pour le bas-

[1] *Voyez* son Recueil d'antiquités, tom. II, pag. 375.

[2] *Observations* sur quelques antiquités romaines déterrées dans le jardin du Palais-Royal, au mois de novembre 1781, par M. Bourignon de Saintes.

[3] *Voyez* le Plan de Paris sous la domination romaine.

sin, et que la construction de l'un et de l'autre est du même temps.

Cet aquéduc avait évidemment pour objet d'alimenter les eaux de ce bassin, espèce de *lavacrum* ou bassin à prendre des bains.

Les fouilles du jardin du Palais-Royal ont produit la découverte d'un autre bassin antique, situé dans la partie septentrionale de ce jardin; il s'étendait depuis le café de Foi jusqu'au passage de Radziwill. Le pavé de ce bassin, composé de moellons, se trouvait à près de 5 pieds au-dessous du sol. Comme on ne déterra que des portions de ce second bassin, on ne put en connaître les dimensions : il était certainement beaucoup plus vaste que le premier[1].

Cimetière, tombeaux et autres antiquités de la rue Vivienne. Non loin des bassins dont on vient de parler on rencontra sous terre, en 1751, en travaillant aux fondations d'une écurie, dans une maison de la rue Vivienne, huit fragmens de marbre, ornés de bas-reliefs. M. de Caylus, qui en a publié les gravures et la description,

[1] *Observations* sur quelques antiquités romaines déterrées dans le jardin du Palais-Royal, au mois de novembre 1781, par M. Bourignon, pag. 39.

ne doute pas que ces fragmens n'aient appartenu à des tombeaux [1].

L'un représente un homme à demi-couché sur un lit de table, et un esclave chargé d'un plat : l'autre, Bacchus couché près d'Ariadne : sur un troisième est une prêtresse qui rend des oracles, et un homme qui les écrit dans un livre : le quatrième offre un repas, trois convives couchés sur leur lit, et un esclave portant un plat. Sur la table on voit, dans un autre plat, une hure de sanglier. Ces bas-reliefs, dont j'omets les moins intéressans, paraissent tous appartenir au même tombeau.

Dans la même fouille fut trouvée une urne cinéraire en marbre, dont la face principale est ornée d'un feston de fleurs et de fruits, qui se rattache à des têtes de beliers placées à la partie supérieure des angles de cette urne. Au-dessous de ce feston est une inscription portant que *Pithusa* a fait exécuter ce monument pour sa fille *Ampudia Amanda*, morte à l'âge de dix-sept ans [2].

Un couvercle de marbre, richement orné de sculptures, appartenant à une autre urne cinéraire, plus grande que la précédente, atteste

[1] *Recueil d'Antiquités*, tom. II, pag. 373 et suivantes.

[2] *Voyez* pl. III, fig. 5.

l'existence d'un troisième monument sépulcral dans le même lieu.

Un quatrième monument de la même espèce fut découvert en 1806, dans la même maison, rue Vivienne, n°. 8, appartenant aujourd'hui à madame *Vialart de Saint-Morys*. En y faisant réparer un four, on déterra une urne cinéraire pareille à celles qui viennent d'être décrites. A chaque angle, des têtes de belier soutiennent de larges festons de fleurs et de fruits qui décorent les quatre faces. Quatre aigles éployées occupent la partie inférieure de ces angles. Sur une des faces, au-dessus du feston, est une inscription annonçant que *Chrestus*, affranchi, a fait à ses dépens ériger ce monument à son patron *Nonius Junius Epigonus*. Au-dessous de cette inscription on voit, en bas-relief un peu fruste, une biche fuyant un aigle qui lui déchire le dos. Ce bas-relief est peut-être l'allégorie d'une persécution exercée par le gouvernement des empereurs contre la famille connue d'*Epigonus*.

Sur les autres faces, au-dessous du feston, est une plante, une patère et une aiguière ou *præfericulum*[1].

[1] *Voyez* pl. III, fig. 3. M. Vialart de Saint-Morys, fils de la dame, propriétaire de la maison de la rue Vivienne, amateur éclairé, connu par sa fin tragique, arrivée en 1818, a publié la

Cette coïncidence de monumens sépulcraux, dans le même lieu, a fait penser à M. de Saint-Morys que là était l'hypogée de quelque famille puissante et constituée en dignité. On peut aussi conjecturer que non loin de ce lieu était l'habitation d'un homme riche et puissant, peut-être d'un des préfets romains qui présidaient dans le chef-lieu des Parisiens; préfets dont je parlerai dans la suite.

Le bassin découvert dans le jardin du Palais-Royal, jardin très-voisin de la rue Vivienne, et l'aquéduc qui semble y aboutir, ainsi que les autres antiquités trouvées dans la même rue ou dans le voisinage, rendent vraisemblable, sinon l'existence de cette habitation romaine, au moins celle d'un lieu consacré aux sépultures et aux lavations ou ablutions d'une classe particulière et puissante de quelques habitans de Lutèce. Ce cimetière, destiné aux gens opulens, n'était pas le seul dans la partie septentrionale de cette ville; on verra bientôt qu'il en existait un second plus considérable.

Voici quelques autres antiquités de cette rue :

En 1628, un jardinier fouillant la terre pour déraciner un arbre à l'entrée de la rue Vivienne,

description et la gravure de cette urne, dans les Mémoires de l'Académie celtique, n°. 4.

dans le jardin de l'ancienne Bourse de Paris, fit la découverte de neuf cuirasses de femmes. Les formes arrondies du sein ne laissaient pas de doute sur le sexe des personnes auxquelles elles avaient servi. A quel temps, à quelle nation appartenaient ces cuirasses? Ceux qui publièrent cette découverte négligèrent de fournir les détails nécessaires à la résolution de ces questions.

Dans une maison de la même rue Vivienne fut trouvée sous terre une épée de bronze, que Montfaucon a fait graver dans ses Antiquités.

A l'extrémité septentrionale de la même rue Vivienne, à l'endroit où s'élève le nouvel édifice de la Bourse, et lorsqu'on travaillait à sa fondation, on déterra plusieurs fragmens de poterie romaine et deux poids antiques en verre, que M. Lenoir a recueillis.

L'emplacement, où toutes ces antiquités ont été trouvées, était traversé par une voie romaine, qui, partant de Pontoise (*Briva Isaræ*), passait au lieu de l'*Estrée*, près Saint-Denis (*Strata*), puis au village de Clichy, et de là à Paris. Les Romains plaçaient leurs habitations, ainsi que leurs tombeaux, près des grandes routes.

Tête de Cybèle[1]. Dans les fondemens d'une ancienne tour dépendante de la muraille de Paris, située au bout de la rue Coquillière, vis-à-vis l'église de Saint-Eustache, on rencontra, en 1657, une tête de Cybèle en bronze, plus grande que nature, couronnée d'une tour élevée, symbole caractéristique de cette divinité. Cette tête a 21 pouces 8 lignes de hauteur, y compris la tour, haute de 7 pouces. M. de Caylus, qui en a donné une description et une gravure, pense qu'elle a été portée de Rome à Paris, comme un objet de magnificence ou de superstition[2]. Mais cette opinion est fort douteuse; le champ des conjectures est vaste. Peut-être que là se trouvait un autel ou un *ædiculum* consacré à Cybèle. Cette tête de bronze, découverte dans un lieu voisin de l'église Saint-Eustache, me le fait croire. Toujours, à l'endroit destiné au culte d'une divinité païenne, les chrétiens plaçaient le culte d'un Saint[3].

[1] *Voyez* pl. III, fig. 4.

[2] Antiquités, tom. II, pag. 379.

[3] A la place de l'autel de Jupiter, situé dans la Cité de Paris, les chrétiens ont substitué une église dédiée à Notre-Dame; à la place d'un autel à Bacchus, le culte d'un saint Bacchus; le cippe antique, offrant les images de quatre divinités païennes, existait près du lieu où depuis on a construit la Sainte-Chapelle du Palais, etc.

Il ne faut pas quitter cette partie de Paris, sans parler des antiquités trouvées dans des lieux autrefois éloignés de cette ville, et qui aujourd'hui lui sont contigus.

Médailles. En 1807, lorsqu'on a creusé le bassin du canal de l'Ourcq, à la Villette, on découvrit un vase de terre contenant environ deux mille cinq cents médailles de bronze saucé; elles appartenaient à l'époque comprise entre Dioclétien et Constantin, c'est-à-dire, à la fin du troisième siècle et au commencement du quatrième. L'histoire de Paris retire peu d'avantage de cette découverte [1].

Antiquités trouvées a Montmartre. Une montagne, un bourg ou village, un faubourg de Paris qui leur est contigu, portent le nom de *Montmartre*. Cette montagne est nommée par Frédégaire *Mons Mercorii*, par l'abbé Hilduin *Mons Martis*, par Frodoart et autres écrivains moins anciens *Mons Martyrum*. En conséquence de ces différens noms, des écrivains modernes y ont placé un temple de Mercure et un temple de Mars, ou en ont fait un lieu destiné au supplice

[1] *Voyez* Recueil de monumens antiques, par M. Grivaud, tom. II., pag. 255.

des martyrs. C'est là, suivant quelques légendaires, que Saint-Denis et ses compagnons furent décapités. Rien ne le prouve; mais il est certain que le mot *marte* ou *martre* indique un lieu destiné à l'exécution des criminels[1].

Un vieil édifice, situé au nord et sur le penchant de cette montagne, a certainement accrédité l'opinion que là était un temple de Mercure ou de Mars. Cet édifice fut, en l'an 944, renversé par un ouragan furieux qui dévasta tous les environs. Frodoart, qui nous l'apprend, ajoute : « On raconte qu'alors on vit des dé-
« mons, sous la forme de *chevaliers* qui, après
« avoir démoli une église du voisinage, se ser-
« virent des poutres qu'ils en avaient tirées pour
« abattre les murs antiques de cet édifice très-
« solidement construit, et arrachèrent toutes les
« vignes[2]. »

En 1737 et 1738, des fouilles furent ordonnées en cet endroit de la montagne. On y dé-

[1] Le mot *martre* est commun à plusieurs lieux de France; en outre un grand nombre de villes et bourgs ont des rues, des places, nommées *Martre*, *Martrais*, *Martrois*, *Marthuret*. Plusieurs pierres druïdiques ont conservé les noms de *Marte*, *Martet*, *Martine*. Une rue de Paris, située entre l'Hôtel-de-Ville et l'église de Saint-Gervais, porte le nom du *Martrai* ou du *Martroi*. Cette rue aboutit à la place de Grève, lieu de supplice.

[2] *Recueil des Historiens de France*, tom. VIII, pag. 198.

couvrit les restes d'un bâtiment, dont le plan offrait un parallélogramme divisé intérieurement en cellules; dans quelques-unes d'elles étaient des fourneaux. On y reconnut les vestiges de deux chambres soigneusement cimentées en dehors et en dedans. Du côté du midi, l'eau arrivait à cet édifice par un canal qui descendait de la fontaine du Buc, et, après avoir côtoyé la moitié d'une face de l'enceinte, elle y pénétrait par une ouverture voisine des fourneaux.

M. l'abbé Lebeuf, qui suivit les travaux de ces fouilles, qui en a décrit les résultats, au lieu d'un temple, n'y vit qu'une maison de bains particuliers; et M. de Caylus, qui, avec les ressources et le zèle d'un amateur opulent et instruit, a recueilli toutes les notions relatives à ces recherches, qui a fait dessiner et graver tout ce qu'elles avaient mis à découvert, n'y a reconnu qu'un bâtiment destiné à des fonderies [1].

[1] A ces fouilles assistèrent des magistrats chargés d'en dresser procès-verbal. Un plaisant imagina d'emprunter les formes de cette procédure et les noms de ces magistrats, pour publier avec plus de succès une description des prétendues découvertes que ces fouilles avaient produites. C'étaient des temples souterrains, vastes et superbes, enrichis de plusieurs milliers de statues d'argent et d'or, de colonnes de matières les plus précieuses; l'imagination des poètes, des romanciers, n'avait encore

Dans les ruines de ce prétendu temple de Mercure ou de Mars, on trouva un vase de terre d'un travail grossier, et une tête de bronze grande comme nature[1].

Au bas de la même montagne, et sur sa partie opposée au midi et à l'ouest, on découvrit, en creusant un puits, deux fragmens de bas-relief en marbre blanc, représentant des enfans ailés, occupés à monter sur un char et à le diriger. M. de Caylus les a fait graver, ainsi qu'un bras de bronze, qui, d'après ses proportions, a dû appartenir à une statue de 8 pieds 2 pouces et 8 lignes de hauteur; mais il n'est pas assez bien constaté que cette dernière antiquité soit provenue de Montmartre.

On a aussi découvert sur Montmartre des fragmens de poterie romaine, et un petit buste décrit et gravé dans l'ouvrage de *la Religion des Gaulois*, par dom Martin.

De ces découvertes il faut conclure qu'il existait, sur le revers et en bas de cette montagne, quelques maisons de campagne bâties et habi-

rien enfanté de plus merveilleux : plusieurs Parisiens furent dupes de cette mystification.

[1] M. de Caylus a fait graver le plan de *Montmartre*, de la fonderie, et les dessins du vase et de la tête, dans ses Antiquités. tom. III.

tées par des Romains, ou quelques établissemens antiques dont le temps a effacé les traces.

Faubourg de Lutèce. Dans cette même partie de Paris, au nord de la Seine, était un faubourg, dont parle Ammien Marcellin. Julien, apprenant l'arrivée prochaine des troupes auxiliaires qui devaient passer par le chef-lieu des Parisiens, pour se rendre en Perse, fut, suivant l'usage, dit Ammien Marcellin, au-devant d'elles dans le faubourg. *In suburbanis princeps occurrit*[1]. Ces troupes, composées d'*Érules*, de *Bataves*, des *Pétulans*, des *Celtes*, et de l'élite de plusieurs légions, venaient du nord : le faubourg où Julien fut à leur rencontre était donc de ce côté.

Second Cimetière du faubourg septentrional. Nous avons acquis la preuve qu'il existait, pendant la période romaine, un second cimetière pour les habitans de ce faubourg. Il occupait l'espace compris entre la rue de la Tixeranderie, au point où la rue du Mouton vient y aboutir, et l'emplacement de l'église de Saint-Gervais; sans doute il s'étendait au-delà de ces limites.

Dans la rue de la Tixeranderie, en face de

[1] *Ammian. Marcellin.* lib. xx, cap. iv.

celle du Mouton, est l'emplacement d'un ancien hôtel des comtes d'Anjou. En fouillant les fondations de cet hôtel, on découvrit, en 1612, plusieurs tombeaux antiques, dont deux ont été mentionnés par Paul Petau, par l'abbé Le Beuf et autres savans. L'un contenait un squelette et des médailles, dont la plus récente appartenait au tyran *Magnence*, proclamé Auguste dans la Gaule, en l'année 350; l'autre, gravé dans les antiquités de Sallengre, porte pour inscription: *Patilius, fils de Parthicus.*

La place du Marché-Saint-Jean, peu distante de la rue de la Tixeranderie et de l'église de Saint-Gervais, et qui remplit à peu près l'intervalle entre ces deux points, était nommée, au treizième siècle, la place du Vieux-Cimetière, *Platea veteris cimeterii.*

L'abbé Le Beuf nous apprend qu'en 1717 on construisit des maisons entre l'église de Saint-Gervais et la rue du Monceau, et qu'à 12 pieds au-dessous du sol on découvrit plusieurs cercueils en pierre, fort anciens, comme l'indique la profondeur de leur gisement.

En 1818, pour établir une conduite d'eau, on creusa profondément les rues du Monceau et du Martroi : on trouva, notamment près de l'église de Saint-Gervais, un grand nombre de tom-

beaux en pierres tendres, dont les fragmens purent remplir douze à quinze charrettes. Les corps et même les os étaient entièrement pulvérisés; ce qui prouve la haute antiquité de ces monumens et les principes éminemment dissolvans contenus dans le sol [1].

La personne qui a présidé à ce creusement témoigne que les parties osseuses des cadavres avaient seules laissé des traces dans le fond de chaque tombe; que ces traces consistaient en des traînées de poudre ressemblant à de la cendre; elles étaient plus considérables là où les os avaient plus de volume; à l'endroit occupé par la tête, ce résidu poudreux paraissait le plus abondant.

Une autre preuve de l'antiquité de ce cimetière résulte de la découverte qu'on a faite dans l'un de ces tombeaux; elle consiste en une médaille d'argent de bas aloi, qui, quoique fort oxidée, laisse voir une tête imberbe avec une couronne radiée, autour de laquelle on lit

[1] Le sol de ce quartier doit certainement sa qualité dissolvante et corrosive à une butte, monticule factice, ou voirie, composée de gravois et d'immondices entassés près de l'église de Saint-Gervais, et qu'on nommait le *Monceau Saint-Gervais*, dont une rue voisine, celle du Monceau, a conservé le nom. (*Voyez* ci-dessus, pag. 34.)

facilement *Antoninus Pius Aug*. Cet empereur régna depuis l'an 138 jusqu'en 161 de notre ère.

Ainsi, les habitans du faubourg septentrional de Paris avaient, sous la domination romaine, deux champs de sépulture à leur proximité : celui dont on vient de parler, et celui de l'emplacement de la rue Vivienne, qui paraît avoir été particulièrement consacré aux morts opulens. On verra qu'il en existait un autre beaucoup plus étendu, dans la partie méridionale de cette ville, dont je parlerai.

Telles sont les antiquités trouvées dans la partie septentrionale de Paris : l'aquéduc de Chaillot, les réservoirs du Palais-Royal, les antiquités de Montmartre et deux cimetières.

§ IV.

Antiquités de la partie méridionale de Paris.

Cette partie, aujourd'hui moins étendue, moins peuplée que la partie septentrionale, était, pendant la période romaine, bien plus riche en monumens et en institutions religieuses, civiles et militaires.

Alors, et long-temps après, on la qualifiait de faubourg, qu'on nommait *Lucotitius* ou *Lo-*

cotitie, comme nous l'apprennent diverses pièces historiques[1]; et ce nom, à la désinence près, est le même que celui de l'île de la Cité, appelée *Lutetia* ou plutôt *Locutetia*.

Plusieurs routes ou voies, dont deux seules sont connues, traversaient ce faubourg.

La principale, partant du Petit-Pont et suivant la direction de la rue Saint-Jacques, avait à droite l'enceinte du palais des Thermes; ensuite, s'élevant comme le coteau, dont la pente était autrefois plus roide qu'elle est aujourd'hui, elle laissait à gauche des vignobles, et à droite un lieu que je conjecture avoir été consacré à Bacchus, puis les places et avenues qui précédaient ce palais. Parvenue à la hauteur du plateau, cette voie, après avoir traversé les emplacemens de la Sorbonne et des Jacobins, dans la direction d'une rue qui a existé entre l'emplacement de la Sorbonne et l'église de Saint-

[1] Dans le diplôme de fondation de l'église de *Saint-Vincent*, dite aujourd'hui de *Saint-Germain-des-Prés*, on lit que le roi Childebert fonda cette église, *in terrâ quæ aspicit ad fiscum isciacensem*, *in loco qui appellatur* LOCOTITIE. (*Diplomata, Cartæ, etc.*, tom. I, pag. 54.) La Vie de Saint Doctrovée, abbé de ce monastère, porte que Childebert vint à Paris, et fonda une église en l'honneur de Saint Vincent, dans un faubourg de cette ville, et dans un lieu qui autrefois était nommé *Lucotitius*. (*Recueil des historiens de France*, tom. III, p. 437.)

Benoît, se prolongeait entre un camp romain et un vaste champ de sépultures, à travers l'ancien emplacement des Chartreux, et allait aboutir à Issy, et de là à Orléans.

La seconde voie naissait de la précédente, à l'endroit où la rue Galande débouche dans celle de Saint-Jacques, et, suivant la direction de cette première rue et de celle de la montagne Sainte-Geneviève, s'élevait au milieu des vignobles jusqu'au plateau. Arrivée à ce point, elle avait à gauche un lieu appelé *les Arènes*, destiné aux spectacles publics. A droite, et sur l'emplacement même de l'édifice du *Panthéon*, étaient des exploitations de terres propres à la poterie et une fabrique de vases romains. Cette voie suivait ensuite la direction de la rue Mouffetard, et, traversant le champ des sépultures, que je mentionnerai bientôt, aboutissait à un lieu appelé *Mons Cetardus*. Ce lieu a reçu dans la suite le nom de *Saint-Marcel;* mais la rue qui y mène a conservé, à quelques altérations près, sa dénomination antique; de *Mons Cetardus* on a fait *Mont-Cetard*, puis *Mouffetard*.

Voici les objets contenus dans l'espace que je viens de parcourir :

Palais des Thermes[1]. Les restes de cet antique édifice sont situés dans le quartier compris entre les rues de la Harpe, du Foin, de Saint-Jacques et des Mathurins. Avant 1819, on y entrait par la porte cochère d'une maison située rue de la Harpe, au n°. 53. En cette année, le préfet du département fit, pour la ville, l'acquisition de cette maison, de l'emplacement et des restes de cet édifice. En 1819, la maison a été démolie; et, en 1820, on s'est occupé à déblayer les antiquités et à réparer leurs parties existantes.

Avant de décrire ces restes antiques, je dois donner quelques notions sur les Thermes de la ville de Rome, et ensuite produire les témoignages de l'antiquité des Thermes de Paris.

A Rome, on donnait le nom de *Thermes* à de vastes édifices destinés à des bains chauds, comme l'indique ce nom. Dans l'origine, ces édifices étaient seulement simples et commodes; mais, dès que les conquêtes eurent enrichi les Romains, que leurs richesses les eurent asservis et corrompus, les Thermes devinrent des palais superbes; il n'appartint qu'aux empereurs de les faire construire, et d'y loger avec leur immense suite. On distinguait à Rome les Thermes

[1] *Voyez* pl. 5, et le Plan de Paris sous la domination romaine.

Digitized by Google

Digitized by Google

VUE INTÉRIEURE DU PALAIS DES THERMES.

BIBLIOTECA NAZIONALE

Digitized by Google

d'Agrippa, de Néron, d'Antonin Caracalla, de Gordien, et ceux de Dioclétien, qui surpassaient tous les autres par leur étendue, leur magnificence, et dont il existe encore des restes imposans. Ces Thermes contenaient plusieurs salles de bains, des salles de jeux, des salles d'exercices, des galeries, des portiques, des théâtres, etc.; ils étaient de plus accompagnés de vastes jardins.

A Paris, et dans la partie méridionale de cette ville, il s'est conservé des restes considérables d'un édifice de construction romaine, qui, depuis environ sept cents ans, a porté le nom de *palais des Thermes*, et qui le porte encore. Ce palais était certainement le même que celui où quelques césars et quelques augustes ont, dans les troisième et quatrième siècles, passé leurs quartiers d'hiver. Il n'est point d'autre édifice à Paris qui, pendant tant de siècles, ait résisté à l'action destructive du temps et des hommes.

Trois écrivains de l'antiquité donnent des détails sur ce palais de Paris, l'indiquent ou le qualifient honorablement. Julien le désigne sans le nommer, lorsque, dans son Misopogon qu'il composa à Antioche, il raconte un événement dont il faillit être la victime. « Autrefois, dit-« il, je passais mes quartiers d'hiver dans ma

Digitized by Google

« chère *Lutèce*; c'est ainsi que les Gaulois nom-
« ment la petite forteresse des Parisiens. » Il ajoute que, pendant un hiver rigoureux, il se refusa d'abord à ce qu'on allumât des fourneaux destinés à réchauffer la chambre où il couchait; mais que, le froid devenant plus âpre, il consentit, afin de sécher les parois des murs couverts d'humidité, à ce qu'on y apportât des charbons ardens dont la vapeur l'incommoda beaucoup.

Julien, dans son manifeste adressé au sénat et au peuple d'Athènes, en racontant les événemens qui précédèrent son élévation à la dignité d'auguste, parle plusieurs fois de ce palais, où il résidait avec son épouse Hélène, sœur de l'empereur Constance, parle de l'arrivée des troupes étrangères qui se rendirent à Paris, de leurs mouvemens, et d'une chambre, voisine de celle de son épouse, où il méditait sur les moyens d'apaiser le tumulte des troupes qui environnaient le palais.

Joignons à ces détails ceux que nous fournit l'historien Zosime, en décrivant les scènes tumultueuses dont le palais de Paris et ses environs furent le théâtre. Il donne à ce palais la qualification honorable de *Basilique*, qui signifie *royal* : il raconte comment des troupes

auxiliaires, récemment arrivées des bords du Rhin à Paris, mécontentes d'une expédition lointaine à laquelle on les destinait, résolurent d'élever le césar Julien, qui résidait alors à Paris, à la dignité d'auguste. Impatientées des refus de ce prince, elles se portèrent avec fureur au palais, et en brisèrent les portes[1].

Ammien Marcellin entre dans de plus grands détails sur cet événement, qui se passa dans Paris, en l'an 360. Il qualifie l'édifice où logeait le césar Julien, de palais, *palatium*, de maison royale, *regia*; il nous apprend que cet édifice contenait des appartemens secrets ou souterrains, *latebras occultas*, où Julien alla se renfermer pour se dérober aux poursuites des troupes auxiliaires, qui, l'ayant malgré lui proclamé empereur, craignaient qu'il ne renonçât à cette dignité, et que quelques hommes dévoués à Constance n'attentassent à sa vie. Ensuite il nous parle d'une salle consacrée aux délibérations, salle qu'il qualifie de *consistorium*, où Julien, après avoir cédé au vœu des troupes, tenait son conseil, et où ces troupes, soulevées par le bruit de sa mort, se portèrent tumultueusement, et finirent par s'apaiser en voyant (dans cette salle)

[1] *Zozim. Hist.* lib. III.

ce prince vivant et revêtu des insignes de sa nouvelle dignité.

Il ajoute que celui qui répandit le faux bruit de sa mort était le *décurion du palais*, dont la fonction éminente faisait partie des dignités impériales[1].

Les empereurs Valentinien et Valens ont séjourné à Paris pendant l'hiver de 365. Trois de leurs lois, contenues dans le Code Théodosien, sont datées de cette ville[2].

Ainsi, il est certain qu'au quatrième siècle de notre ère il existait à Paris un palais impérial. On est, en conséquence, autorisé à dire qu'il avait toute l'étendue et la magnificence convenables à sa destination.

Cet édifice était situé au lieu où sont aujourd'hui les restes antiques appelés *Palais des Thermes*; une tradition constante y place un palais, qu'au sixième siècle Grégoire de Tours désigne sans le nommer. *Chrotechilde*, ou *Clotilde*, l'habitait avec ses petits-fils, lorsque les rois *Childebert* et *Chlotaire* firent venir dans un autre palais, qui ne peut être que celui de la Cité, et

[1] *Ammian. Marcel.* lib. XX, cap. 4.

[2] *Codex Theodosianus, de Numerariis*, lex XI, tom. II, pag. 449; *de Metallis*, lex III, tom. III, pag. 491; *de Annona et tributis*, lex XIII, tom. IV, pag. 22.

y égorgèrent froidement ces enfans, leurs neveux, pour s'emparer de leurs biens.

Au septième siècle, Fortunat indique ce palais, et le qualifie de vaste édifice, ou de citadelle distinguée par son élévation, *arx celsa*. Ce poète recommande aux Parisiens de chérir le roi Childebert, qui résidait dans ce magnifique bâtiment.

Dilige regnantem celsâ, Parisius, arce[1].

Le même Fortunat, en décrivant les jardins qui accompagnaient ce palais, nous apprend que la reine *Ultrogothe*, veuve du même Childebert, roi de Paris, y logeait avec ses filles[2].

Au douzième siècle, des monumens historiques remettent cet édifice en lumière. Un titre, de l'an 1138, relatif à l'aumônerie de Saint-Benoît, porte que cette aumônerie était contiguë au palais des Thermes; *juxta locum qui dicitur Thermæ*[3].

Jean de Hauteville, qui florissait à Paris en 1180, dans ses poésies, où il se donne la dénomination d'*Architrenius*, fait un tableau pompeux de cet édifice, qu'il qualifie d'habitation

[1] *Fortunati Carmina*, lib. VI, carmen 4.
[2] *Idem*, lib. VI, *de Horto Ultrogothonis*, carmen 8.
[3] *Histoire de Paris*, par Felibien, preuves, tom. III, p. 91.

des rois, *Domus aula regum*. « Ce palais des « rois, dit-il, dont les cimes s'élèvent jusqu'aux « cieux, et dont les fondemens atteignent l'em- « pire des morts.... Au centre se distingue le « principal corps de logis, dont les ailes s'éten- « dent sur le même alignement, et, se dé- « ployant, semblent embrasser la montagne[1]. »

Avant 1218, Simon de Poissi jouissait de ce palais, et Philippe-Auguste, en cette année, en fit don à *Henri*, son chambellan. « Nous don- « nons à perpétuité, porte l'acte de donation, le « palais des Thermes, *palatium de Terminis*, « que possédait *Simon de Poissi*, avec le pres- « soir situé dans le même palais[2]. »

Dans la Vie de saint Louis, écrite par le confesseur de la reine Marguerite, on lit que ce roi, « voulant fonder le collége de Sorbonne, « acheta des maisons situées devant le *palès des* « *Termes*[3]. »

Dans le rôle d'une contribution levée en 1313 sur les habitans de Paris, à l'occasion de la chevalerie du fils de Philippe-le-Bel, on lit : « L'en-

[1] *Architrenius Joannis Altavillæ*, lib. IV, cap. VIII, *de Aulâ in montis vertice constitutâ*.

[2] *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, tom. XV, p. 681, à la note. Je donne le texte avec ses défauts.

[3] *Histoire de saint Louis*, édit. 1761, pag. 345.

« cloistre Saint-Benoît d'une part, et d'autre le « *palais des Termes*[1]. »

Guillot de Paris, qui, vers le même temps, a mis en rimes les rues de cette ville, n'oublie pas le palais des Thermes.

> Je m'en allai tout simplement
> D'iluecques au *palais des Termes*[2].

Il est inutile de citer un plus grand nombre de témoignages, pour prouver que cet édifice a constamment reçu la qualification de *Palais*, ou une autre équivalente.

Il était d'une grande étendue. Les bâtimens et les cours (*atria*) qui en dépendaient s'élevaient, du côté du sud, jusqu'aux environs de la Sorbonne. La Vie de saint Louis atteste que ses bâtimens en étaient voisins, et Jean de Hauteville, qui écrivait avant que Philippe-Auguste, pour construire le mur de l'enceinte de Paris, eût fait disparaître plusieurs parties de cet édifice, nous en parle comme si le principal bâtiment de ce palais fût situé sur la partie la plus élevée de la montagne. Voici le titre du chapitre où il décrit ce palais : *De Aulâ in montis vertice constitutâ;* du palais construit

[1] *Histoire de Paris*, par Félibien, preuves, vol. v, p. 621.
[2] *Le dit* des rues de Paris, outre Petit-Pont.

sur le haut de la montagne. S'il en était ainsi, la salle dite aujourd'hui *des Thermes* ne serait qu'une dépendance, qu'un accessoire du principal édifice.

Au-delà, et du même côté, devait être aussi la place d'armes, ou le *campus* désigné par Ammien Marcellin. Sur cette place, le césar Julien fut proclamé Auguste, et harangua les troupes. Julien, dans son manifeste au sénat et au peuple d'Athènes, parle aussi de cette place publique, en disant qu'un officier de son épouse, instruit des trames perfides des agens de Constance, lesquels avaient répandu de l'argent parmi les troupes, pour les faire soulever contre Julien, vint dans la place publique, et cria : *Braves guerriers, étrangers ou citoyens, gardez-vous de trahir votre empereur.*

A cette place, qui devait occuper les emplacemens de l'ancien couvent des Jacobins, de la place Saint-Michel, etc., aboutissait la voie romaine qui, venant d'Orléans, passait au village d'Issy.

Toute cette partie méridionale dépendait du palais des Thermes, puisqu'on a la certitude que les rois de France, qui ont succédé aux empereurs romains dans la propriété de ce palais, possédaient de même ces emplacemens méri-

dionaux, et qu'ils étaient sous leur censive. Au nord, en partant du point où gît aujourd'hui la salle des Thermes, les bâtimens de ce palais se prolongeaient jusqu'à la rive gauche du petit bras de la Seine. M. de Caylus, qui a soigneusement exploré les traces de ces constructions antiques, assure que, dans les caves des maisons situées entre cette rivière et cette salle, on trouve des piliers et des voûtes de la même maçonnerie : il ajoute qu'avant la démolition du Petit-Châtelet, forteresse située au bas de la rue Saint-Jacques, et à l'extrémité méridionale du Petit-Pont, on voyait des arrachemens de murs antiques, qui se dirigeaient vers le palais des Thermes : il en tire cette conséquence, que les bâtimens de ce palais s'étendaient jusqu'à la rive de la Seine[1].

La salle qui subsiste encore[2], unique reste d'un palais aussi vaste, offre, dans son plan, deux parallélogrammes contigus qui forment ensemble une seule pièce. Le plus grand a 62 pieds de longueur sur 42 de largeur; le plus petit a 30 pieds sur 18. Les voûtes à arètes et à plein cintre qui couvrent cette salle s'élèvent jusqu'à 42 pieds au-dessus du sol. Elles sont

[1] *Recueil d'Antiquités*, tom. II, pag. 373.
[2] *Voyez* la pl. 5.

solidement construites, puisqu'elles ont résisté à l'action de quinze siècles; et que depuis longtemps, sans éprouver de dégradations sensibles, elles ont supporté une épaisse couche de terre, cultivée en jardin et plantée d'arbres.

L'architecture simple et majestueuse de cette salle ne présente que peu d'ornemens. Les faces des murs sont décorées de trois grandes arcades, dont celle du milieu est la plus élevée, genre de décoration fort en usage au quatrième siècle. La face du mur méridional a cela de particulier, que l'arcade du milieu se présente sous la forme d'une grande niche, dont le plan est demi-circulaire. Quelques trous, pratiqués dans cette niche et dans les arcades latérales, ont fait présumer qu'ils servaient à l'introduction des eaux destinées aux bains. Pour prononcer affirmativement sur la destination de cette salle, il faut attendre le résultat des fouilles qu'on doit y exécuter[1].

[1] Ce seul monument architectural, dont Paris puisse se glorifier, propre à répandre quelque jour sur l'antique état de cette ville; ces restes du palais des Césars, qui, depuis quinze cents ans, ont avec succès résisté à tous les moyens de destruction, étaient la propriété d'un tonnelier : il pouvait à son gré dégrader cet édifice ou le détruire entièrement. Ces considérations ont sans doute déterminé le préfet de la Seine à l'acquérir, afin de le faire servir à un établissement d'utilité

Les arètes des voûtes, en descendant sur les faces des murs, se rapprochent et s'appuient sur une console qui représente la poupe d'un vaisseau. Dans l'une, on distingue quelques figures humaines. Ces poupes, symboles des eaux, ont peut-être servi à caractériser un lieu destiné à des bains.

La maçonnerie de cette salle se compose de trois rangs de moellons régulièrement taillés, dont chacun a 4 ou 5 pouces de hauteur, et de quatre rangs de briques, dont chaque rang peut avoir un pouce d'épaisseur. Ces rangs alternatifs de moellons et de briques ont, en quelques endroits, été recouverts par une couche de stuc, épaisse de 4 à 5 pouces.

Depuis que cette salle est débarrassée des futailles qui couvraient entièrement les faces de ses murs, on a pu découvrir que la maçonnerie, surtout du côté septentrional, et dans la partie de la salle placée en retour, avait éprouvé à

publique. Au mois d'août 1819, on a commencé la démolition des maisons situées sur la rue de la Harpe, derrière lesquelles était caché ce rare monument.

Lorsqu'en 1818 je suis allé visiter cette salle du palais des Thermes, des tonneaux en très-grand nombre en masquaient les murs, et ne laissaient apercevoir qu'une petite partie de sa voûte. J'en sortis peu satisfait de trouver, au lieu d'un palais des empereurs romains, un magasin de futailles.

diverses époques des restaurations qui diffèrent du système général. Dans cette partie en retour, on a remarqué des bandeaux d'arcades à plein cintre, composés de pierres d'un grain fin, sculptées en cannelure, bien conservées.

Dans cette même partie de la salle, qui vient d'être fouillée jusqu'à environ 2 ou 3 pieds de profondeur, on a découvert, au rez-de-terre, un mur qui la séparait de l'autre partie; peut-être qu'en cet endroit était le bassin ou la piscine des bains. Cette fouille a produit aussi une plaque de fonte, haute de 2 pieds et quelques pouces, et large de 1 pied 9 pouces. Si sa partie supérieure ne se terminait pas en forme pyramidale, elle ressemblerait parfaitement aux plaques de nos cheminées; elle est ornée d'une bordure qui se compose d'une suite d'oves. Je ne prononcerai point sur l'antiquité de ce monument isolé et de peu d'importance.

On a aussi mis à découvert, dans la partie occidentale de la grande pièce, la naissance d'un escalier par lequel on devait descendre pour parvenir aux souterrains. Certainement on aurait fait plusieurs autres découvertes qui eussent suppléé au silence de l'histoire, si les travaux de la restauration de cet édifice n'eussent pas, en 1821, été suspendus.

On ne connaît pas entièrement l'étendue des souterrains; des amas de décombres s'opposent à ce qu'on y pénètre au-delà de 90 pieds. Ces souterrains sont à deux étages, l'un sur l'autre; le premier est à 10 pieds au-dessous du sol, et le second est à 6 pieds au-dessous du premier. Chaque étage est divisé en trois berceaux parallèles, soutenus par des murs de 4 pieds d'épaisseur, et se communiquant entre eux par des portes.

Ces souterrains, qui, comme l'a reconnu M. de Caylus, s'étendaient jusqu'au bord de la Seine, doivent aussi s'étendre jusque sous l'hôtel de Clugny, bâti sur une partie de l'emplacement du palais des Thermes, et sous le ci-devant monastère des Mathurins, pareillement élevé sur une autre partie du même emplacement; deux établissemens qui furent construits évidemment aux dépens du sol de ce palais, et de ses matériaux.

En 1676, un événement fit reconnaître les souterrains placés sous le couvent des Mathurins. Cette découverte est attestée par une inscription, dont voici la partie intéressante : « En « 1676, au mois d'août, une ouverture s'étant « faite au pavé de cette cour, environ le milieu « du ruisseau, plus près néanmoins de la cui-

« sine que de la salle du jardin, l'on creusa,
« et l'on aperçut une grande ouverture, à peu
« près semblable aux trois arcades qui forment
« le présent escalier; dans laquelle un domes-
« tique de céans, étant descendu par une entrée
« qui commençait du côté de la salle, observa
« que c'était un grand trou qui prenait son ori-
« gine dessous le palais des Thermes, rue des
« Mathurins, laquelle ouverture fut bouchée
« avec trois grosses poutres, etc. »

L'obscurité de cette rédaction n'empêche pas de reconnaître le fait principal : il existait sous le monastère des Mathurins des constructions souterraines qui communiquaient à celles du palais des Thermes.

Sur les diverses parties du sol qui environne la salle de ce palais, se trouvent plusieurs restes de constructions antiques. A l'hôtel de Clugny, dans un bâtiment situé à gauche en entrant dans la cour de cet hôtel, sont plusieurs murs et voûtes qui dépendaient de l'édifice principal. Entre cet édifice et la rue de la Harpe, on voit, en face et des deux côtés, des murs et des formes d'arcades, semblables à celles qui existent sur les murs de la salle.

Derrière cette salle, il en existait une seconde, moins étendue, qui, comme la première, était

couverte par une voûte chargée d'une épaisse couche de terre, cultivée en jardin et plantée d'arbres. Cette voûte subsista jusqu'en 1737, époque où, suivant M. Bonami, elle fut démolie[1]. Enfin ce palais s'élevait, comme on l'a prouvé, jusqu'à la hauteur du coteau.

Maintenant que j'ai établi l'étendue et l'importance des Thermes de Paris, que j'ai décrit l'unique pièce qui subsiste entière, et les masures, ruines ou souterrains qui l'environnent, je vais rechercher à quelle époque et par quel prince fut fondé ce palais.

Suivant la commune opinion, le César *Julien* le fit construire pendant son séjour dans les Gaules, c'est-à-dire depuis les derniers mois de l'an 355 jusqu'au printemps de 361. En conséquence de cette opinion, on nomme vulgairement cet édifice *le Palais de Julien* ou *les Thermes de Julien*. Il est certain que ce César a passé quatre ou cinq quartiers d'hiver à Paris, qu'il y habitait un palais considérable, honorablement mentionné par des écrivains de son temps, et qui ne peut être différent de celui qu'on vient de décrire; mais il ne s'ensuit pas qu'il l'eût fait construire. Julien, envoyé dans la Gaule pour en chasser des barbares qui la dévastaient de-

[1] *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, tom. XV, p. 679.

puis long-temps, employa les deux premières années de son séjour à composer des armées, à créer des finances, à faire une guerre continuelle, et les années suivantes à réparer les maux innombrables que ces brigands y avaient causés. Ce n'est pas dans des temps de crise et de pénurie que l'on pense à élever des palais. D'ailleurs les goûts simples de ce prince, ses mœurs austères, son économie sévère, son éloignement pour le luxe et la magnificence ne permettent pas de lui attribuer cette construction. Le palais des Thermes était construit avant l'arrivée de Julien dans les Gaules.

Le nom de *Julien*, ajouté à la qualification de cet édifice, est une invention moderne. Jamais, depuis les temps les plus anciens jusqu'au seizième siècle, on ne trouve ce nom uni à cette qualification. Le libraire Corrozet, qui publia, vers le milieu de ce siècle, une description de Paris, est, je crois, le premier écrivain qui ait mis en avant cette opinion, laquelle, n'ayant point été combattue, s'est soutenue jusqu'à ce jour.

La construction de cet édifice doit être attribuée à un souverain qui, pendant un long séjour dans les Gaules, y aura joui du calme propre à cette entreprise. Constance-Chlore réunit ces convenances; durant quatorze ans con-

Digitized by Google

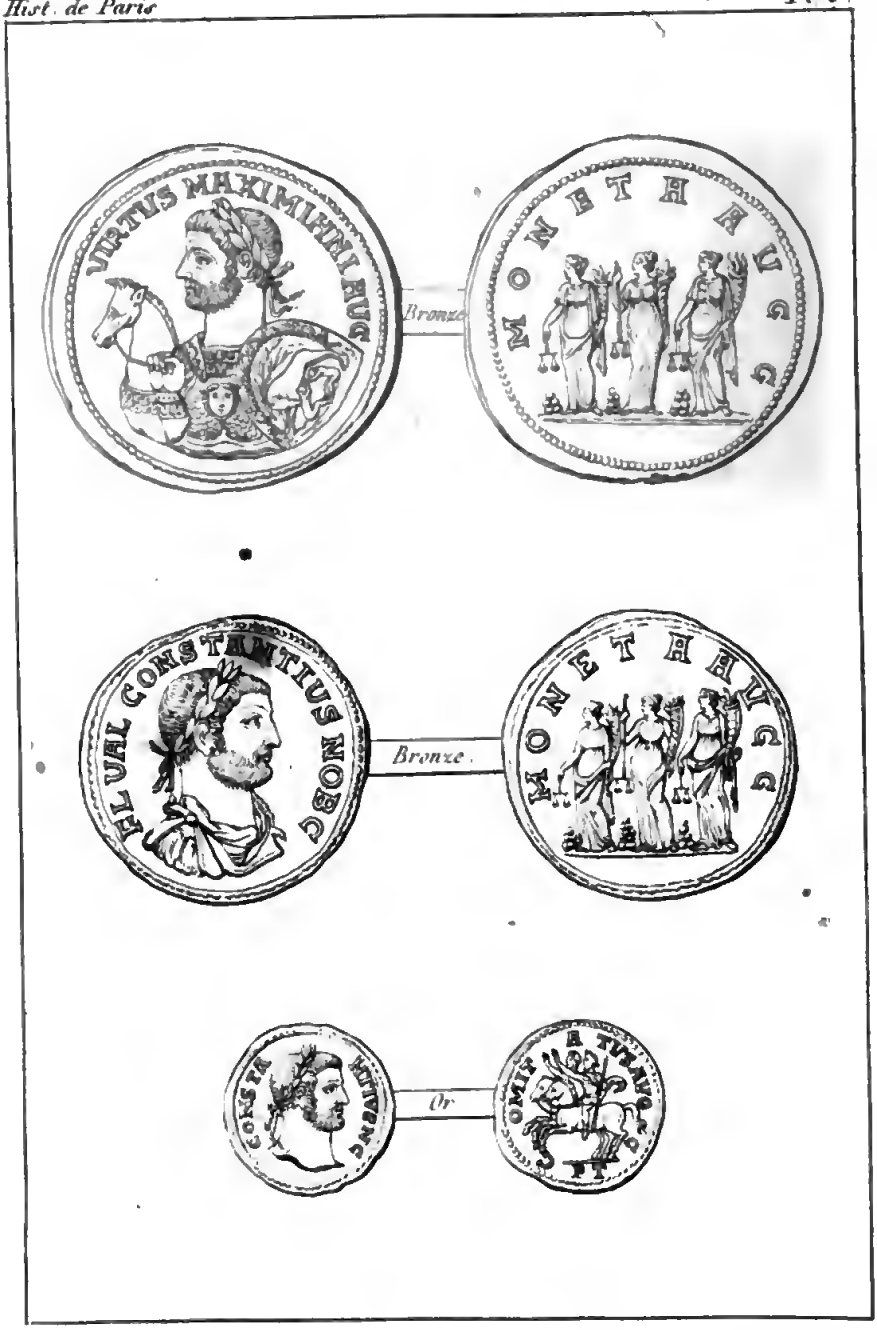

Gravé d'après les originaux déposés au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque du Roi

BIBLIOTECA NAZIONALE NAPOLI VITTORIO EMANUELE III

Digitized by Google

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE

sécutifs, depuis l'an 292 jusqu'en 306, il séjourna dans ces contrées. Collègue de Dioclétien, il y régna en souverain, d'abord en qualité de César, ensuite en celle d'Auguste. Aucun empereur, avant et après celui-ci, n'a resté aussi long-temps dans les Gaules. Son règne fut paisible, et l'histoire, pendant sa durée, n'offre aucun événement capable de contrarier une telle construction[1].

Dioclétien fit élever à Rome, ville située dans la partie de l'Empire qu'il s'était réservée, un magnifique palais des Thermes, dont les restes sont encore conservés. Constance-Chlore, dans la partie de l'Empire qui lui fut donné en partage, dut, à l'exemple de son collègue, faire bâtir un palais des Thermes dans les Gaules : car dans cette région, et dans les métropoles de provinces, il existait des bâtimens appelés *prétoires*, mais non des palais pour les empereurs, qui jusqu'alors n'y avaient jamais résidé[2]. Il

[1] Il est probable que ce prince fit battre monnaie à Lutèce. *Voyez* trois pièces à son effigie, planche 6.

[2] Il existait dans la Gaule, vers la fin de la période romaine, plusieurs édifices ou bains magnifiques. On voit par une inscription, rapportée dans le *Recueil des Historiens de France*, tom. I, pag. 145, que Constantin II, fils de Constantin dit le Grand, fit, entre les années 337 et 340, élever à ses frais des *thermes* dans la ville de Reims. Sidoine Apollinaire cite et dé-

fallait un palais impérial à un Empire nouveau : Constance-Chlore eut le temps, et de plus le besoin d'en construire un, et à lui seul convient la construction des Thermes de Paris. Une autre considération peut concourir à confirmer cette opinion et à déterminer à peu près l'époque de cette construction. Le genre d'architecture et de maçonnerie des Thermes de Dioclétien à Rome, a des conformités frappantes avec celui de l'architecture et de la maçonnerie des Thermes de Paris. Les fondations de ces deux édifices pouvaient donc être contemporaines.

Ainsi ce ne peut être Julien, mais bien plutôt son grand-père, Constance-Chlore, qui, vers la fin du troisième siècle, ou plus tard, dans les premières années du quatrième, fit construire le palais des Thermes de Paris.

Jardin du palais des thermes. A Rome, les palais des empereurs, les maisons des citoyens opulens, étaient toujours accompagnés de vastes et magnifiques jardins. Ceux du roi Tarquin, de Jules César, d'Agrippa, qui, après lui, appartinrent à Caligula et à Néron; ceux de Pompée, de Lucullus et de Salluste sont célèbres

crit plusieurs de ces édifices dont il exalte l'étendue et la magnificence, édifices qui ont disparu depuis l'arrivée des Francs dans la Gaule.

dans l'histoire : les Romains en faisaient leurs délices. Les Thermes de Paris, construits pour un empereur romain, devaient avoir leur jardin.

Le poète Fortunat nous apprend qu'au sixième siècle il existait, entre le palais habité par *Childebert*, roi de Paris, et l'église de Saint-Germain-des-Prés, de vastes jardins, qu'il décrit dans une pièce de vers, intitulée *des Jardins de la reine Ultrogothe;* il dit que Childebert traversait ce jardin pour se rendre à l'église.

Hinc iter ejus erat, cùm limina sancta petebat[1].

L'église que ce poète désigne par ces mots *limina sancta* est celle qu'on nomme aujourd'hui *Saint-Germain-des-Prés;* elle était l'église chérie de ce roi; il l'avait fondée; il y fut enterré avec son épouse Ultrogothe. Il serait possible, mais il n'est pas prouvé que cette église eût été établie à l'extrémité occidentale de ce jardin, et comprise dans son enceinte; c'est une conjecture que je donne sans m'y arrêter[2]. Je passe aux limites de ce jardin.

[1] *Fortunati Carmina*, lib. VI, *de Horto Ultrogothonis reginæ*, carmen 8.

[2] Dans le diplôme de la fondation de cette église, Childebert dit seulement qu'il l'a fondée dans le territoire parisien, non loin des murs de la Cité, dans la terre qui dépend du fief d'Issy, et dans le lieu nommé *Locotitie*. (*Diplomata, cartæ*, etc. tom. I, p. 54.)

Au midi, la limite est incertaine; elle devait partir des points les plus méridionaux du palais des Thermes, et laissant en dehors l'emplacement actuel du Luxembourg, qui avait une destination dont je parlerai, s'étendre jusqu'auprès de l'église de Saint-Germain-des-Prés.

A l'est, ce jardin était évidemment borné par les bâtimens des Thermes.

Au nord, le cours de la Seine le limitait entièrement. Cette borne naturelle, qui contribuait à l'embellissement et à la sûreté de ce jardin, ne devait pas être négligée. Puisque les bâtimens du palais s'étendaient jusqu'au bord de cette rivière, le jardin devait avoir la même extension : il est prouvé qu'aucun espace intermédiaire, pas même un chemin, ne le séparait de la rive; la première route établie sur ce bord ne le fut qu'au commencement du quatorzième siècle, sous le règne de Philippe-le-Bel.

A l'ouest enfin, ce jardin était en tout ou en partie borné par un canal qui communiquait à la Seine, et se remplissait de ses eaux.

Ce canal, où coulent aujourd'hui les eaux des égoûts de la rue de l'Égoût et de celle de Jacob, partait des fossés de Saint-Germain-des-Prés et de la rue Saint-Benoît, traversait l'emplacement des maisons situées en face de cette rue, les em-

placemens de la cour et de l'église des Petits-Augustins, et s'étendait parallèlement à la rue de ce nom, jusqu'au quai Malaquais et jusqu'à la rive gauche de la Seine. Dans des titres des douzième et treizième siècles, ce canal est mentionné sous le nom de *Fossé*, et plus généralement sous celui de *Petite-Seine*[1]. Il avait 14 toises de largeur, et environ 160 de longueur[2]. Je soupçonne qu'il se prolongeait beaucoup plus loin au midi, et s'étendait jusqu'à la rue du Four[3].

[1] *Histoire de Paris*, par Félibien, tom. I, pag. 462; *Recherches critiques sur la ville de Paris*, par Jaillot, tom. V, quartier Saint-Germain-des-Prés, pag. 4.

[2] *Voyez* le Plan de Paris sous la domination romaine.

[3] L'élévation de la partie méridionale de la rue Saint-Benoît n'est point un obstacle à l'opinion de la continuité de ce canal jusqu'à la rue du Four. Ce canal a pu suivre la direction de la rue Saint-Benoît, bâtie en partie sur le fossé de l'abbaye de Saint-Germain; les eaux de la Seine pouvaient s'étendre jusqu'à la rue du Four. La rue dite de l'*Égoût* est presque au niveau du bas de la rue Saint-Benoît. Les eaux de la rue du Four pouvaient couler par la conduite de l'égoût, puisqu'elles y coulent encore, traverser l'extrémité orientale de la rue Taranne, où se trouvait un vaste cloaque, peut-être reste du canal dont je parle ou des fossés de l'abbaye; cloaque qui ne disparut qu'en 1640, époque où l'on construisit l'égoût, et où l'on exhaussa considérablement le sol de cette partie de la rue Taranne, ainsi que celui des parties les plus élevées de la rue Saint Benoît. De cette supposition très-vraisemblable il résulterait que les bâti-

Ce canal, qui ne fut comblé que vers le milieu du seizième siècle, était, dans le moyen âge, absolument inutile à la défense de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et à celle de la partie méridionale de Paris, puisqu'on pouvait facilement le tourner, et qu'il ne fut point un obstacle aux Normands qui, à plusieurs reprises, pillèrent cette abbaye et les habitations de cette partie méridionale. Son creusement est donc antérieur au moyen âge où l'on ne s'occupait guère, sans une nécessité urgente, de travaux d'une telle importance. Ainsi, n'étant point du moyen âge, il devait appartenir à la période romaine; voici ce qui confirme cette opinion.

En septembre 1806, en fouillant la terre pour réparer l'égoût qui se verse dans la Seine, presqu'en face de la rue des Petits-Augustins, on trouva précisément à l'angle de terre que formaient le cours de cette rivière et la rencontre de l'égoût, des fragmens de construction antique, composés de pierres d'une forte dimension, et dans le même lieu, une douzaine de médailles d'or portant une tête laurée, au revers un bige conduit par la Renommée, et pour légende le

mens de l'église de Saint-Germain-des-Prés auraient été élevés dans l'enclos du jardin du palais des Thermes, depuis nommé *Jardin de la reine Ultrogothe*, et ensuite *Clos de Lias*.

nom *Philippe* en caractères grecs. Les médailles de cet empereur en ce caractère sont communes; elles furent sans doute multipliées à l'occasion des jeux séculaires que cet empereur célébra en l'an 248. Leur abondance les fit apparemment préférer à des médailles plus récentes. Peut-être aussi ces fondations contenaient-elles d'autres médailles d'une époque moins ancienne, et qu'on n'a pu découvrir. Celles qu'on a déterrées attestent l'antiquité de la construction, sans attester son époque. Cette construction, située à cet angle de terre, pouvait servir à l'agrément du jardin comme à sa défense. Son antiquité peut aussi servir à prouver l'antiquité du canal [1].

L'espace compris entre ces limites, c'est-à-dire, l'enclos du jardin des Thermes, soit qu'il ait changé de nom ou de maître, soit qu'il ait cessé d'être jardin pour recevoir une autre destination, s'est long-temps maintenu dans son intégrité primitive. On a vu que, sous la première race, Fortunat le désigne par ces mots : *les jardins de la reine Ultrogothe*. Sous la troisième, et dans des titres des douzième et treizième siècles, il est fréquemment mentionné sous le nom de *Clos de Lias* ou de *Laas*. Ce mot *Laas* ou

[1] *Mémoires de l'Académie celtique*, vol. 1, n°. 2, p. 142.

Lias se compose de notre article *le*, rendu par l'équivalent *li* ou *la*, et de *as*, qui est une altération du mot *arx*, palais, citadelle; altération dont Ducange offre des exemples en France[1]. Ainsi *Clos de Lias* signifie le clos, le jardin du palais ou de la citadelle. C'est sous cette dénomination d'*arx*, que le poète Fortunat désigne le palais des Thermes, où demeurait Childebert, roi de Paris.

Dilige regnantem celsâ, Parisius, arce[2].

Ce qui prouve encore l'identité du jardin des Thermes et du *clos de lias*, c'est que l'un et l'autre occupaient le même espace et étaient compris dans les mêmes limites. Ce jardin, détérioré au douzième siècle, appartenait aux abbés de Saint-Germain-des-Prés. L'abbé Hugues V, en 1179, en aliéna plusieurs parties, à condition que des maisons y seraient construites. Divers titres prouvent que la rue de la Huchette, la rue Poupée, la rue de l'Hirondelle et celle de Saint-André-des-Ars ont été ouvertes sur le *Clos de Lias* ou de *Laas*. Ces trois dernières rues en ont même porté le nom, ainsi que la rue ou chemin établi sur le bord de la Seine. La rue Saint-André-des-Ars et l'église de ce nom

[1] *Voyez* son Glossaire, au mot *As*.

[2] *Fortunati Carmina*, lib. VI, carmen 4.

étaient dans leur origine nommées *de Laas* ou *Lias*[1]. Le nom *des ars* leur vient évidemment de ces mots *as*, ou de *arx*. Ce n'est pas tout : l'église, le monastère, les cours et jardins des Grands-Augustins, dont l'ensemble s'étendait depuis la rue de ce nom jusqu'à celle de Guénégaud, étaient, ainsi que ces rues, établis sur le *Clos de Lias*[2].

On a la preuve que des terres, des vignes occupaient les autres parties de ce clos. Ainsi les limites du *Clos de Lias* sont les mêmes que celles qui ont été assignées au *jardin du palais des Thermes :* les unes confirment les autres. Le jardin de ce palais, sans changer de limites, a changé de nom ; encore ce nom changé a-t-il le même sens : car, comme je l'ai dit, *clos de Lias* signifie *clos* ou *jardin du palais*. Il est impossible de placer ailleurs le jardin du palais des Thermes.

Nul des historiens de Paris n'a parlé de ce jardin, de ses limites, du canal de la *Petite-Seine*, qui le bornait à l'ouest, ni de l'identité de ce jardin avec le *Clos de Lias*.

[1] Voyez *Recherches critiques sur Paris*, par Jaillot, tom. v, Saint-André, pag. 4, 7, 10, 11, 93, 120.

[2] *Histoire de Paris*, par Félibien, tom. III, pag. 207.

Aquéduc d'Arcueil. Arcueil est un village situé à deux lieues et au midi de Paris; il doit évidemment son nom aux arches ou arcades qui supportaient l'aquéduc romain, au-dessus du vallon formé par le cours de la Bièvre. Une partie de cet aquéduc antique subsiste encore auprès de l'aquéduc moderne dont je parlerai dans la suite. La partie antique offre une masse assez considérable de maçonnerie romaine, toute semblable à celle du palais des Thermes. A diverses époques, et sur différens points, on a découvert des portions de son canal de conduite.

Lorsqu'en 1544 on fouilla la terre près de la porte Saint-Jacques, pour y construire des fortifications, on rencontra une partie de cette conduite. De pareilles découvertes ont été faites dans plusieurs caves qui avoisinent cette rue. En 1777, et dans les années suivantes, lorsqu'on s'occupa de consolider les nombreuses carrières de Paris et des campagnes situées au midi de cette ville, des ingénieurs trouvèrent en divers points un assez grand nombre de portions de cet aquéduc pour en tracer le plan. « Il suivait, » dit M. Héricart de Thury, les pentes de la » colline sur la rive gauche de la vallée de Gen- » tilly ou de Bièvre. D'après toutes les parties

» qui ont été reconnues par MM. *Husset* et *Caly*,
» ingénieurs des mines de l'inspection (des car-
» rières), il paraîtrait que, dans une grande
» partie de son cours, cet aquéduc n'était qu'un
» petit canal à découvert ou un chenal fait en
» béton de chaux, sables, ciment, cailloux et
» meulières, broyés et pulvérisés. Des ponts
» avaient été jetés de distance en distance sur
» cette rigole. La direction de son cours a en-
» core été reconnue en 1811 sous le bord de la
» voie creuse (chemin qui se dirige du faubourg
» Saint-Marcel au Petit-Montrouge, nommé de-
» puis 1818 *rue des Catacombes*), où, en per-
» çant un puits de service qui répond aux Cata-
» combes, on a retrouvé l'aquéduc romain à 3
» mètres de profondeur[1]. »

L'auteur de ce passage a tracé sur un plan

[1] *Description des Catacombes de Paris*, par M. Héricart de Thury, pag. 261.

Ce canal paraît avoir été originairement à découvert, et à peu près au niveau du sol de la campagne. Aujourd'hui il se trouve, en plusieurs points, enfoncé à 3 mètres au-dessous de ce niveau; en quelques autres il ne l'est qu'à un mètre et même à un demi-mètre. Ainsi de ce qu'en certains endroits ce canal, construit depuis environ 1500 ans, se trouve aujourd'hui recouvert d'une couche de terre de trois mètres d'épaisseur, on doit conclure qu'en ces endroits le sol s'est exhaussé de 3 mètres ou de plus de 9 pieds, ce qui fait environ 7 pouces par siècle : cette élé-

qu'il a publié dans sa *Description des Catacombes de Paris*, la direction et les sinuosités d'une partie de cet aquéduc; mais il ne parle point de deux de ses fragmens qui sont à découvert aux deux côtés d'un chemin creux et montant, qu'on nomme le *Chemin des Prêtres*, et qui de Montsouris se dirige vers Arcueil. A gauche et à droite, et sur les talus de ce chemin creux, on voit la coupe de cet aquéduc, qui, comme le dit M. Héricart de Thury, n'y paraît pas avoir été couvert. La largeur ou la dimension horizontale de son ouverture est de 4 décimètres ou de 1 pied 2 pouces 4 lignes.

De ce *Chemin des Prêtres*, l'aquéduc se dirigeait à travers le petit jardin d'une maison de Montsouris, où j'ai vu ses traces, et traversait l'ancienne route d'Orléans, puis la rue des Catacombes, où il a été reconnu par M. de Thury.

Voilà l'existence du palais des Thermes, de ses jardins, de son aquéduc, établie par des preuves qui, particulières à chacun de ces objets, sont en même temps communes à tous, se fortifient les unes par les autres, et ne laissent plus de place à l'incertitude.

vation, si elle est certaine, doit s'attribuer aux engrais abondamment répandus sur les terres situées au-delà des murs de Paris.

Il me reste à prouver l'existence d'un autre établissement dépendant de ce palais des césars.

Camp romain[1]. Toujours des camps étaient placés près des palais des césars et des augustes, et même des présidens de province. Ammien Marcellin et Zosime, en racontant comment Julien fut, par des troupes auxiliaires, élevé à la dignité d'auguste, parlent plusieurs fois du camp situé près de Paris. Le premier dit qu'après le repas que ce prince donna aux chefs de ces troupes, ces chefs se retirèrent dans le camp accoutumé, *in stativa solita recesserunt*[2]. Le second indique ce camp où les troupes firent un repas nocturne[3].

Les modernes sont d'accord sur ce point, et n'ont jamais révoqué en doute l'existence d'un camp près de Paris; mais ils ont beaucoup différé sur sa position : les uns le placent à la porte Baudet, où commence la rue Saint-Antoine; les autres dans la Cité, devant le Palais de Justice.

Ce camp était situé près du palais des Thermes.

[1] *Voyez* Plan de Paris sous la domination romaine.

[2] *Ammian. Marcell.* lib. xx, cap. iv.

[3] *Zosim.* lib. iii, pag. 152, édit. d'Oxon

D'après le récit d'Ammien Marcellin, on voit que les communications du camp à ce palais s'exécutaient avec promptitude. Zosime atteste positivement que le lieu où campaient les troupes était voisin du palais [1].

Je ne vois qu'un seul emplacement convenable à ce camp; les autres sont trop éloignés, car il aurait fallu traverser la Seine pour s'y rendre; ils sont peu commodes et employés à des usages différens.

Cet emplacement, presque contigu à l'enclos du palais des Thermes, est aujourd'hui occupé par quelques maisons des rues de Vaugirard et de la rue d'Enfer, et par la partie orientale et le parterre du jardin du Luxembourg. On aurait ignoré l'antique destination de cette partie de ce jardin, si des projets d'embellissemens qui, pendant les années 1801 et 1811, y furent exécutés, n'eussent occasioné de grands mouvemens dans le sol, et exhumé une vérité jusqu'alors cachée dans le sein de la terre.

L'exposé succinct des objets d'antiquités qui y furent découverts prouvera cette destination.

D'abord je dirai que les mouvemens de ter-

[1] *Zosim. Hist.* lib. III, pag. 710, édit. d'Oxon.

rain n'ont produit aucun indice de tombeaux, aucune fondation d'édifice romain, rien de stable, beaucoup d'objets mobiles et convenables à des campemens.

Déjà, avant ces travaux, on avait déterré quelques objets très-portatifs consacrés au culte. Sauval nous apprend que, lorsqu'on jeta les fondemens du palais du Luxembourg, sous la régence de Marie de Médicis, on découvrit une figurine en bronze de 5 à 6 pouces de hauteur; elle représentait Mercure [1].

M. de Caylus recueillit dans la suite une petite idole d'Apollon en bronze, trouvée près de l'angle oriental du même palais, du côté du jardin [2].

Dans les fouilles faites en 1801, on déterra quelques figurines de divinités, une petite idole de Mercure en bronze, une tête de Cybèle de même métal, et quelques instrumens que l'on croit destinés aux sacrifices.

Des objets qui appartiennent aux repas et aux alimens s'y montrèrent en abondance. Plusieurs ustensiles propres à la cuisine, tels qu'un très-grand nombre de vases entiers ou en fragmens, de toutes formes, de toutes dimensions; des

[1] *Antiquités de Paris*, par Sauval, tom. II, pag. 345.
[2] *Recueil d'Antiquités*, tom. II.

plats, des cuillers, des fourchettes et des manches de couteaux, etc.;

Des ustensiles concernant les vêtemens et la toilette, tels qu'ornemens d'habits, miroirs, cure-oreilles, aiguilles en ivoire et en bronze, bracelets, clefs, dés à coudre, anneaux et styles.

On y déterra un nombre infini d'autres ustensiles, plus particulièrement propres aux militaires et à leur habillement, comme agrafes, boucles de diverses espèces avec leurs ardillons, que les Romains nommaient *fibulæ;* des boutons, des crochets, des ornemens de ceinturon, de harnais de chevaux, et un bout de fourreau d'épée.

On y a recueilli plusieurs médailles; quelques-unes celtiques, d'autres consulaires, et une suite d'impériales, depuis Jules César jusqu'à Honorius. C'est à l'époque de ce dernier empereur qu'il faut fixer celle de la désertion entière de ce camp.

Quelques fragmens de mosaïque y furent aussi trouvés; ils pourraient avoir appartenu à l'estrade ou tribunal construit au milieu du camp, du haut duquel le chef militaire prononçait ses sentences, ses harangues ou allocutions.

Toutes ces antiquités furent découvertes dans la partie du jardin du Luxembourg située à l'est du parterre. M. *Grivaud,* archéologue distin-

gué, les a recueillies avec zèle, et savamment décrites; mais il s'est borné là, sans tirer aucune induction sur la destination du sol où on les a déterrées [1].

Lorsqu'en 1811 le sol du parterre de ce jardin fut baissé d'environ 2 pieds, d'autres antiquités furent exhumées, et notamment un grand nombre de fragmens de poteries romaines avec bas-reliefs. J'en ai vu plusieurs et ramassé quelques-unes. Si ces dernières antiquités ont été recueillies, elles n'ont pas été publiées.

J'ai reconnu aussi, en juin 1817, lorsqu'on a défriché la terre à l'est du palais des Pairs, pour y établir un *rosarium* semblable à celui qui se voit au côté opposé, plusieurs fragmens de poterie romaine.

Tant d'antiquités, relatives au culte, au ménage, à la cuisine, aux vêtemens et aux usages des militaires, réunies sur un même emplacement, annoncent que, pendant la période romaine, cet emplacement fut habité, et le fut par des militaires; que ce lieu habité n'offrant aucune trace d'édifice solide, la surface ne devait être couverte que de ces légères constructions propres aux camps, et nommées par les anciens

[1] *Antiquités gauloises et romaines*, recueillies dans le jardin du palais du sénat, 1807.

tentoria, tabernacula. Cette absence de constructions solides, la nature des antiquités découvertes, le voisinage du palais des césars et de la voie romaine: tout concourt à prouver que cet emplacement était celui du camp romain.

Champ des sépultures. Dans le vaste espace compris entre la place Saint-Michel, la rue d'Enfer, les extrémités des faubourgs Saint-Victor, Saint-Marcel et Saint-Jacques, on a déterré, à diverses époques, un si grand nombre de tombeaux romains, qu'on ne peut contester à cet immense emplacement le titre de *champ des sépultures*, ou de cimetière.

Corrozet, qui écrivait ses Antiquités de Paris vers le milieu du seizième siècle, dit: « De » nostre temps avons trouvé des sépulcres au » long des vignes, hors la ville Saint-Marceau, » et n'y a long-temps qu'en une rue, vis-à-vis » de Saint-Victor, en pavant icelle rue, qui ne » l'avait onc été, nous fust monstré, au milieu » d'icelle, un sépulcre de pierre, long de 5 pieds » ou environ, au chef et aux pieds duquel fu- » rent trouvées deux médailles antiques de » bronze [1]. »

[1] *Antiquités de Paris*, par Corrozet, seconde édition, p. 10, verso.

L'abbé Lebeuf nous apprend qu'en janvier 1656, dans un jardin formé sur l'ancien cimetière de Saint-Marcel, presque derrière l'église de Saint-Martin, un jardinier, en remuant la terre, trouva soixante-quatre cercueils de pierre qui paraissaient appartenir à des personnes des premiers temps du christianisme. Un seul de ces tombeaux avait sur son couvercle une inscription portant : VITALIS à BARBARA, *son épouse très-aimable, âgée de vingt-trois ans cinq mois et vingt-huit jours.* Sur ce tombeau étaient gravées deux colombes, emblême de l'amour conjugal, ainsi que le monogramme de Christ, placé dans un cartel, entre l'*alpha* et l'*oméga*, signes fort en usage parmi les chrétiens du quatrième siècle [1].

De cette découverte on peut hardiment tirer cette conjecture, que les alentours de l'église de Saint-Marcel étaient, sous la domination romaine, consacrés spécialement à la sépulture des chrétiens.

Près de là était un territoire dont le nom ancien semble désigner le séjour des morts. Ce territoire, dans un titre de l'an 1245, est appelé *terra de loco cinerum*, le lieu des cendres, peut-

[1] *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, tom. 1, p. 203.

être parce qu'on y brûlait les corps. Il s'étendait le long de la rivière de Bièvre, et fut traversé par une longue rue qui, de ces mots, *de loco cinerum*, a reçu le nom de *Lourcine*[1].

Ce n'est là qu'une conjecture qui n'a que le faible appui du rapport des noms et celui du voisinage des tombeaux; mais lorsqu'on est pauvre, il faut réunir tout ce qu'on possède.

En 1635, on fouilla la terre près du Marché aux Chevaux, et il en résulta la découverte de plusieurs grands cercueils en pierre, tous antiques, remplis de corps d'une grandeur extraordinaire, et chargés d'inscriptions grecques, dit Sauval qui n'a certainement pas assisté à cette découverte.

Le même écrivain rapporte que, dans les fouilles faites derrière l'église de Saint-Étienne-des-Grés, on avait, peu d'années avant, rencontré une réunion de trente cercueils en pierre et en brique, dans lesquels étaient plusieurs médailles d'or et d'argent, appartenant aux empereurs Constantin, Constant et Constance.

L'emplacement même de l'ancienne église de Sainte-Geneviève, fouillé en 1620, mit au jour un vaste cercueil de 6 pieds et demi de lon-

[1] *Histoire du diocèse de Paris*, par Lebeuf, tom. I, p. 160, tom. II, pag. 414.

gueur et de 3 pieds de largeur; ses côtés étaient ornés de bas-reliefs représentant Diane et des chasses. *Berger*, qui parle de ce monument dans son Histoire des grands chemins romains, a pensé qu'il était un ouvrage du quatrième siècle.

En 1738, dans la rue des Amandiers, près de Sainte-Geneviève, vis-à-vis le collége des Grassins, on découvrit, en creusant des fondemens, plusieurs cercueils de pierre. L'abbé Lebeuf assure que, précédemment à cette époque, on avait, dans le voisinage de cette rue, trouvé plusieurs tombeaux en plâtre et en pierre tendre [1].

Lorsqu'en 1807 on démolit l'ancienne église de Sainte-Geneviève, on fit des fouilles qui produisirent quinze cercueils de pierre, placés sans ordre et comme par l'effet d'un bouleversement; mais il n'est pas certain que ces tombeaux appartinssent à la période romaine [2].

Cette incertitude ne peut subsister à l'égard des nombreux monumens sépulcraux trouvés

[1] *Dissertations*, tom. 1, pag. 296.

[2] *Voyez* sur la découverte et l'état de ces tombeaux, ci-après, l'article *Abbaye de Sainte-Geneviève*. Lorsqu'en 1807, et dans les années suivantes, on a, sur l'emplacement de cette église, ouvert une rue nommée *de Clovis*, l'ingénieur qui présidait à ces travaux a découvert plusieurs autres tombeaux, avec quelques médailles ou monnaies qui sont du temps de la monarchie.

dans l'enclos des ci-devant *Carmélites*, autrefois nommé de *Notre-Dame-des-Champs*, et dans les environs de cet enclos.

Cet emplacement, situé à l'est de la rue d'Enfer, paraît avoir été le point le plus vénéré du vaste cimetière que nous décrivons, et le véritable sanctuaire sépulcral.

En fouillant à quinze pieds sous terre dans cet enclos, on rencontra, dit Sauval, une grande voûte sous laquelle était un groupe de figures qu'il décrit ainsi : « La principale figure repré-
« sentait un homme à cheval, suivi de trois
« autres figures à pied, parmi lesquelles était
« un jeune enfant. Chacune d'elles avait à la
« bouche une médaille de grand bronze de Faus-
« tine ou d'Antonin-le-Pieux. Un des piétons te-
« nait de la main gauche une lampe qui avait
« la forme d'un soulier garni de clous [1].

« La même figure avait à la main droite une
« tasse contenant trois dés et trois jetons d'i-
« voire, qui se trouvèrent presque pétrifiés. »

Sauval ajoute avoir vu chez une demoiselle, curieuse d'antiquités, cette tasse avec un de ces dés et un de ces jetons.

L'enfant était représenté tenant à sa main

[1] Dans les recueils d'antiquités on trouve plusieurs lampes antiques qui ont cette forme.

droite une cuiller d'ivoire dont le manche avait un pied de long : il dirigeait cette cuiller vers un grand vase encore rempli d'une liqueur odoriférante, qui, répandue par la rupture fortuite de ce vase, exhala une odeur dont l'air fut parfumé.

Ce monument très-curieux, quoique décrit deux fois, l'est imparfaitement par Sauval. Cet écrivain nous laisse à désirer des détails sur la matière, les dimensions, le costume et le goût du travail de ce groupe, qui appartient au deuxième siècle, comme le prouvent les médailles, prix du naulage, trouvées dans la bouche de chacune de ces figures.

Sauval parle ensuite d'un tombeau situé, dit-il, près de là : sans doute dans le même enclos. Il était orné de bas-reliefs, où il remarqua un licteur vêtu à la romaine. On trouva dans ce tombeau une fibule ou agrafe, une boule et un cornet en bronze bien travaillé, qui portait cette inscription :

VIBIUS HERMÈS EX VOTO.

Dans le même enclos des Carmélites, lorsqu'en 1630 on travaillait à construire la fontaine de ce couvent, on déterra quelques restes d'un cercueil et un bas-relief de 2 pieds de haut,

où l'on voyait, dit encore Sauval, *un sacrificateur debout, et à ses pieds un taureau prêt à être immolé.*

Aucun de ceux qui ont écrit sur Paris n'a fait attention à ce passage remarquable de Sauval; et lui-même ne se doutait pas qu'il décrivait un monument curieux et très-rare en France, un monument du culte de *Mithra*, dieu-soleil des anciens Perses. Les Romains, vers la fin de leur république, admirent le culte de ce dieu, et le représentèrent ordinairement sous l'emblême d'un jeune homme, coiffé du bonnet phrygien, armé d'un poignard, et prêt à l'enfoncer, ou l'enfonçant dans la gorge d'un taureau couché à ses pieds.

Ce culte passa avec quelques autres, à l'époque des Antonins, de l'Italie dans la Gaule, où des monumens semblables mais en très-petit nombre ont été découverts.

La figure que Sauval nomme un sacrificateur est celle de *Mithra* lui-même, qui triomphe du taureau équinoxial; elle est un des emblêmes du dieu du jour, qui, au printemps, sort victorieux des ténèbres de l'hiver. Ce culte avait de grands rapports avec le christianisme, comme l'avoue Tertulien[1].

[1] Dans le *Recueil d'Antiquités* de Caylus, tom. III, dans

ONALE ★ UON

Digitized by Google

Digitized by Google

Corsin del et sculp.

Couche fils dir.

MONUMENT DE MITHRA

Gravé d'après l'original déposé dans l'une des salles des antiques au Louvre

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III NAPOLI

Digitized by Google

Ce bas-relief, situé parmi des tombeaux, ne leur était pas plus étranger que ne le sont les signes et objets de culte placés autrefois, et qu'on place encore aujourd'hui sur les monumens sépulcraux.

Dans le même quartier, un peu plus au sud, vers l'emplacement de la maison de l'institution de l'Oratoire, et sur la route d'Orléans, on découvrit à 4 pieds sous terre un cercueil de pierre, long de 6 pieds et large de plus de 2. La position où se trouva ce cercueil annonçait qu'il avait été renversé. A un pied au-dessous fut trouvé un autre tombeau aussi en pierre, sur lequel était gravée une inscription, qui apprend qu'il fut érigé pour *Lucius Gavillius*, fils de *Cneius Perpetus*, par ses héritiers.

« Je pourrais encore parler, ajoute Sauval, « de quantité d'autres caveaux, de coffres, de « squelettes et de têtes, ayant des médailles à « la bouche, qui auparavant et depuis ont été « découverts à Notre-Dame-des-Champs (enclos « des Carmélites) et aux environs; ce qui don-

l'atlas de l'*Origine de tous les cultes*, par Dupuis, on voit la gravure de divers monumens de *Mithra*; et dans les salles des Antiques au Louvre, on a réuni deux de ces monumens en original, dont nous avons fait graver celui qui nous a paru le plus intéressant et le mieux conservé. *Voyez* pl. 7.

« nerait lieu de croire, vu le grand nombre « qu'on a trouvé en ce quartier-là, que peut-« être les Romains l'avaient choisi exprès pour « leur servir de cimetière et y placer leurs tom-« beaux, parce que c'était le grand chemin de « Rome[1]. »

M. l'abbé Lebeuf pense que non-seulement le champ de sépulture comprenait tout le plateau de la montagne Sainte-Geneviève et une partie de son revers oriental, mais qu'il s'étendait au midi jusqu'à *Montsouris*, où se trouve la maison dite *la Tombe-Isoire*. Pour prouver que tout cet emplacement était consacré aux morts, il cite aussi, outre *la Tombe-Isoire, le fief des tombes*, situé dans le même emplacement, ainsi que les contes populaires sur le diable de *Vauvert*, les esprits, les revenans, qui apparaissaient en ces lieux contigus à la rue d'*Enfer*.

Fabrique de poteries. Au milieu du champ des sépultures les Romains cherchèrent et trouvèrent une terre propre à la poterie. A l'endroit même où s'élève l'édifice du *Panthéon*, lorsqu'en 1757 on commença à travailler à ses fon-

[1] *Antiquités de Paris*, par Sauval, tom. I, p. 20, et tome II, pag. 335 et suivantes.

dations, il fut découvert plusieurs puits sans revêtissemens, creusés dans l'unique but d'y trouver des terres propres à la fabrication. Quelques-uns de ces puits avaient jusqu'à 75 pieds de profondeur. On y trouva des âtres, des fours construits pour la cuisson des ouvrages, des fragmens de vases, des vases entiers et imparfaits.

On y employait deux sortes de terre; l'une, d'un blanc-gris, était recouverte d'un vernis noir et fort égal, et l'autre rouge, dont le vernis avait un éclat très-brillant. Sur les vases en terre rouge, on remarquait des bas-reliefs d'un très-bon goût.

Dans ces puits on a trouvé aussi une médaille d'Auguste, les anses d'un grand vase de bronze, que M. de Caylus a jugées dignes d'être gravées; de plus, quelques fragmens de bronze peu intéressans, et une meule de moulin à bras[1].

Arènes[2]. Vers la fin de la domination romaine presque tous les chefs-lieux de la Gaule avaient un emplacement destiné aux jeux, aux combats des gladiateurs et à ceux des bêtes féroces. Ces emplacemens, nommés *Cirques, Amphithéâtres,*

[1] *Antiquités* de Caylus, tom. III, pag. 402 et suiv.

[2] *Voyez* Plan de Paris sous la domination romaine.

Arènes, étaient ordinairement construits avec plus ou moins de magnificence par des soldats légionnaires campés près du chef-lieu, comme le prouvent quelques inscriptions du Recueil de Gruter.

Sur le revers oriental de la montagne Sainte-Geneviève, entre la maison dite autrefois de *la Doctrine chrétienne* et la rue Saint-Victor, était un emplacement auquel un seul titre de l'an 1284 donne le nom de *Clos des Arènes*.

Cette dénomination a fait croire qu'il avait existé là un amphithéâtre; mais aucun reste de ce prétendu édifice n'a survécu pour témoigner son antique existence. Nous voyons encore et nous admirons les débris imposans des amphithéâtres des autres villes gauloises : Paris n'offre rien de semblable. On doit en conclure que ce lieu de spectacle, s'il a réellement existé, était peu solidement construit, et se composait de palissades et de terrasses.

A l'indication que donne le titre dont je viens de parler, on a rattaché un passage de Grégoire de Tours; ce passage porte qu'en l'an 577 le roi Chilpéric ordonna qu'il serait bâti des cirques à Paris et à Soissons. *Suessoniis atque Parisiis circos ædificari præcepit*. Cet ordre suppose que Paris et Soissons étaient dépourvus d'un

bâtiment destiné aux spectacles publics; car ce roi n'aurait pas ordonné la construction d'un édifice déjà existant. On ignore si cet ordre fut exécuté; mais s'il a existé à Paris une construction appelée *les Arènes*, on peut assurer, puisqu'il n'en est resté que le nom, qu'elle n'était ni magnifique ni solide.

Autel a Bacchus. L'existence de cet autel n'est fondée que sur une conjecture; mais cette conjecture est très-vraisemblable. Près des vignobles qui garnissaient, au nord et à l'est, le penchant de la colline de Sainte-Geneviève, à l'endroit où est aujourd'hui située l'église Saint-Benoît, on a, à ce qu'il paraît, pendant longtemps, rendu un culte à un *saint Bacchus*, nommé en français *saint Bacch*[1].

Le nom du saint, le même que celui du dieu Bacchus; son culte établi dans les domaines du dieu du vin, au centre des vignes; la fête de ce saint célébrée le 7 octobre, le jour même où, dans les environs de Paris, on célébrait encore, il y a peu de temps, la fête païenne des vendanges et de Bacchus; l'origine inconnue de saint Bacchus, qui n'a point de légende particulière, et qui n'a été qu'un peu tard accolé à saint

[1] *Voyez* ci-après, article *Saint-Benoît*.

Sergius, et mis avec lui en communauté d'événemens, parce que la fête de l'un et de l'autre était célébrée le même jour : toutes ces circonstances réunies ne prouvent point, mais rendent très-croyable l'existence d'un autel à Bacchus, dieu auquel a succédé, dans ces vignes, le culte d'un saint de ce nom. D'autres exemples de métamorphoses de dieux en saints, opérés par l'ignorance et la force de l'habitude, rendent celle-ci très-probable[1].

Édifice du quai de la Tournelle. Trois fragmens de marbre, représentant des figures en haut-relief, et un mur de 5 pieds d'épaisseur, construit de pierres de taille d'une grandeur considérable, trouvés, en 1735, à 10 pieds de profondeur, en jetant les fondemens de la maison que faisait bâtir M. Mazois, trésorier de France, indiquent un édifice antique, construit

[1] Depuis que l'empereur Probus eut permis aux Gaulois de planter des vignes, le culte de *Bacchus* fut établi parmi eux. Julien, dans son Misopogon, dit que ces peuples rendaient un culte à cette divinité ; et l'abbé Lebeuf, dans deux dissertations, a décrit les cérémonies païennes des fêtes bachiques, célébrées de son temps, les 7 et 9 octobre, dans quelques vignobles des environs de Paris. Un vignoble près d'Orléans, appelé *Rebrechien*, doit ce nom à un lieu consacré à Bacchus, *area Bacchi*. Voyez ci-après, chapitre IV, article *Saint-Benoît*, et article *Établissement du Christianisme à Paris*, et la note.

avec une sorte de magnificence. M. de Caylus conjecture que cet édifice était une chapelle bâtie par les négocians de Paris, vis-à-vis de l'autel érigé dans la Cité par les mêmes négocians[1]. Cette conjecture ne satisfait point; mais on ne peut lui opposer qu'une autre conjecture.

Telle était, au quatrième siècle, la physionomie de la partie méridionale de Paris : le palais des Thermes, ses vastes jardins, un vignoble, un camp romain, un champ de sépultures, en occupaient presque la totalité.

Statue de Julien. Un marbrier de Paris possédait une statue de cet empereur; il paraît qu'elle a été découverte dans cette ville, mais on ignore en quel lieu, à quelle époque. M. Denon, qui l'a acquise du marbrier pour la céder au gouvernement, M. Visconti, qui l'a fait placer au musée des Antiques du Louvre, ont jugé que cette statue n'était point un ouvrage romain, et qu'elle avait été fabriquée dans les Gaules. Le témoignage de ces deux habiles antiquaires, la confiance que l'on doit à leur tact, à leur décision, m'ont déterminé à la placer au rang des antiquités parisiennes. Sa tête, char-

[1] *Recueil d'Antiquités*, tom. III, pag. 398.

gée d'un diadème, ornée de pierreries et entrelacée avec des lauriers, comparée avec celle de ses médailles, est d'une ressemblance frappante; son corps est couvert du manteau grec.

La statue de cet empereur, qui a séjourné pendant quatre ou cinq hivers à Paris, a parlé avec intérêt de cette ville, et paraît avoir opéré d'utiles changemens dans son administration, comme on le verra bientôt, quand même elle n'aurait point été découverte sur le sol parisien, ne serait point déplacée parmi les antiquités parisiennes.

§ V.

État civil des Parisiens à la fin du quatrième siècle; époque et cause du changement du nom de Lutèce en celui de Paris.

La petite nation des *Parisii*, ou Parisiens, n'était point au rang des privilégiées de la Gaule, au rang des nations *libres*, *alliées* ou *amies* des Romains, comme il s'en trouvait plusieurs que Pline a dénombrées. Sa forteresse ou chef-lieu, *Lutèce*, ne fut jamais colonie, ni métropole de province; elle ne jouit, sous l'empire romain, d'aucune de ces prérogatives qui peuvent favoriser l'accroissement et la magnificence des villes; si elle devint *municipe*, ce ne fut que vers la fin du quatrième siècle; elle devait être au-

Digitized by Google

paravant réduite à la pire des conditions politiques, à celle des *vectigales*. Zosime, Ammien Marcellin et Julien lui donnent des qualifications équivalentes à *petite forteresse* (*castellum*, *oppidulum*).

A une époque inconnue, et pendant la période romaine, les Parisiens étaient avec les *Senones*, les *Tricassini*, les *Meldi* et les *Edui*, soumis au même régime financier, et sous la direction d'un seul adjoint au procurateur général; un de ces adjoints est, dans une inscription, nommé *Aurelius Demetrius*. Ces nations faisaient, comme celles des Parisiens, partie de la province lyonnaise.

Deux préfets, vers la fin du quatrième siècle, résidaient à Paris : celui des navigateurs, sur la Seine, établis à Andresy (*præfectus classis Anderecianorum*, *Parisiis*), et le préfet des *Sarmates*, peuples étrangers vaincus, et chargés de cultiver des terres situées entre *Paris* et *Chora*[1].

Paris et son territoire dépendaient de la pro-

[1] *Chora* n'existe plus. Sa position, qui n'offre que des ruines, était, comme l'a prouvé M. Pasumot, dans ses *Mémoires géographiques*, sur un tertre appelé *Ville-Auxerre*, près de la rivière de Cure, à 1500 toises environ au nord de Sermicelles, entre Vermanton et Avalon.

vince lyonnaise, qui, vers la fin du troisième siècle, fut divisée en deux provinces ; alors le territoire des Parisiens fut compris dans la première Lyonnaise. Vers la fin du quatrième siècle, la Lyonnaise, de nouveau divisée, le fut en quatre provinces ; les Parisiens se trouvèrent dans la quatrième, qu'on surnommait *Senonia*, parce que *Sens* en était la métropole.

Pourquoi la forteresse des Parisiens a-t-elle perdu ou quitté son nom primitif de *Lutèce*, pour prendre celui de *Parisii ;* pourquoi le nom de la nation a-t-il remplacé celui du chef-lieu? A quelle époque s'est opéré un changement si extraordinaire? Il serait trop long de résoudre complétement ces questions encore neuves : je dois me borner à des résultats, à un exposé succinct des principales causes de ce changement, et à la fixation de l'époque où il s'est opéré[1].

Des barbares d'outre-Rhin avaient passé ce fleuve, et pendant cinq années consécutives, par des pillages, des incendies, des massacres, avaient presque entièrement ruiné, dépeuplé une grande partie de la Gaule, et surtout désor-

[1] Ces résultats sont tirés d'un ouvrage inédit que j'ai composé sur l'*État géographique et politique des Gaules pendant la domination romaine.*

ganisé son gouvernement. Les Parisiens dûrent beaucoup souffrir de ces désastres. Le césar *Julien*, envoyé exprès dans la Gaule pour les faire cesser, parvint, pendant les années 356 et 357, à la purger entièrement de ses dévastateurs. Au lieu de rétablir l'ordre ancien, ce prince, à ce qu'il paraît, y substitua un nouveau plan d'administration plus uniforme et plus populaire. Il fit disparaître toutes les différences qui se trouvaient entre les diverses nations et les diverses cités; on ne vit plus de villes colonies, de cités alliées, libres, amies, vectigales, etc.; les priviléges disparurent, et furent remplacés par l'uniformité d'administration, et l'égalité de droit.

Les chefs-lieux des nations qui ne jouissaient d'aucune prérogative, d'aucune distinction nationale, acquirent alors des droits égaux à ceux dont avaient joui les colonies, les métropoles, etc.; les institutions de la cité, c'est-à-dire de la nation, furent concentrées dans son chef-lieu, qui reçut dès lors le titre de *cité*, et de plus le nom de la nation. Le chef-lieu des Parisiens, ainsi que tous les chefs-lieux non privilégiés, perdit son nom primitif, et fut appelé *Parisii*, les Parisiens.

Ce changement eut lieu à la suite du désastre

dont je viens de parler, pendant que séjournait dans la Gaule le césar Julien, qui, avec tant de zèle, répara les maux soufferts par les Gaulois, purgea de leurs vices, de leurs abus, la plupart des administrations, affranchit le peuple de charges arbitraires et d'exactions, le rétablit dans l'exercice de ses droits; *in re civili magnanimitate correxit et libertate* [1], dit un contemporain; *civilibus jura restituit*, dit un autre [2].

Ce changement de condition politique, qui amena un changement dans les noms des chefs-lieux, s'opéra entre les années 358 et 360.

Les géographes, avant ces années, donnent toujours au chef-lieu des Parisiens les noms de *Lutecia*, *Lutetia* : dans Strabon, on lit *Lucotitia*; dans Ptolémée, *Lucotecia*; dans Julien, *Leuketia*. Ammien Marcellin, en traçant le tableau géographique de la Gaule, nomme ce chef-lieu des Parisiens *Lutetia*; mais, dans le récit qu'il fait des événemens postérieurs à l'an 358, il l'appelle *Parisii*. Le changement commençait alors à s'opérer. Un synode, tenu dans les mois de novembre et de décembre 360 ou 361, donne à ce chef-lieu le titre de *cité* et le nom de *Paris*;

[1] *Ammian. Marcell.* lib. XVI, cap. V.

[2] *Mamertinus, panegyr. in Julianum*, cap. IV.

apud Pariseam civitatem [1]. Dans les mois de novembre et de décembre 365, les empereurs *Valentinien* et *Valens*, qui y résidaient, y publièrent trois lois rapportées au Code théodosien; elles nomment dans chacune d'elles le chef-lieu des Parisiens, *Parisii*. Depuis, ce nom lui a été conservé dans les histoires et dans les actes publics.

Il faut conclure que le changement de régime et de nom, et l'érection de *Lutèce* en cité, opérés entre les années 358 et 360, pendant le séjour de Julien dans les Gaules, furent l'ouvrage de cet empereur.

Ce prince, comme on doit le savoir, s'occupa beaucoup de municipalités : il rendit plusieurs lois à ce sujet. Ammien Marcellin le blâme, et Libanius le loue d'avoir fait, avec une sévère énergie, exécuter les lois concernant les charges municipales.

Lutèce, comme les autres chef-lieux de la Gaule, qui éprouvèrent le même changement, dut alors être érigée en *municipe;* elle portait le titre de *cité;* elle dut en avoir les institutions; elle dut, comme toutes les autres cités, avoir un

[1] Le nom de cette cité est écrit, dans la lettre synodale, *Fariseam;* mais il n'a jamais existé dans les Gaules de cité ainsi nommée, et il est évident que c'est une erreur de copiste.

corps de juges et d'administrateurs municipaux, corps appelé, au quatrième siècle, *ordo municipalis, curia*, composé de *decuriones* et de *curiales;* elle dut contenir un édifice propre aux séances du corps municipal, et au dépôt de ses actes, que les monumens historiques nomment *gesta municipalia.*

Cet édifice était évidemment celui qu'on a depuis désigné sous le nom de *palais de la cité.*

Il est certain que l'ordre municipal, et les bâtimens consacrés à cette institution, étaient ordinairement, dans les villes anciennes, placés dans le quartier spécialement nommé *Cité.* Ainsi Paris, à la fin de la domination romaine, possédait deux édifices qui pouvaient porter le titre de *palais*, celui de la Cité, et celui où les Césars et les Augustes passaient leurs quartiers d'hiver, lorsqu'ils se trouvaient dans la Gaule, c'est-à-dire celui des *Thermes.*

Ce ne peut être que lorsque cette ville prit le nom de *Parisii* ou *Paris*, et fut érigée en *cité*, ce ne peut être que vers le milieu du quatrième siècle qu'elle devint le siége d'un évêché; ce n'est qu'à cette époque, en effet, que l'on commence à voir un évêque de Paris dont l'existence n'est pas douteuse.

Les habitans de Paris ne jouirent pas long-

temps des bienfaits de Julien. En 406, une foule de peuples barbares fondirent sur la Gaule, et la ravagèrent pendant dix années consécutives: cette ville ne dut pas échapper à cette calamité. Vers l'an 494, elle devint la proie des Francs.

Voilà ce qu'il m'a été possible de recueillir sur l'état de Paris, pendant la période romaine. Tout ce qu'on a imaginé pour donner un plus grand lustre à cette ville doit être mis au rang des fictions.

J'ajouterai ici les seules notions qui nous restent sur les mœurs des Parisiens, pendant cette période; c'est l'empereur Julien qui me les fournit.

Tableau moral de Paris. La plupart des maisons étaient, pendant l'hiver, chauffées par des fourneaux.

On y cultivait avec succès la vigne, et même les oliviers, qu'on avait soin de tenir couverts d'une enveloppe de paille, pour les mettre à l'abri des rigueurs de la froide saison.

Les mœurs simples et austères de Julien plaisaient aux Gaulois encore *rustiques*.

Comparant les mœurs des habitans d'Antioche à celles des Gaulois, Julien dit de ces derniers : « S'ils rendent un culte à Vénus, ils

considèrent cette déesse comme présidant au mariage; s'ils adorent Bacchus, et usent largement de ses dons, ce dieu est pour eux le père de la joie, qui, avec Vénus, contribue à procurer une nombreuse progéniture. On ne voit chez eux ni l'insolence, ni l'obscénité, ni les danses lascives de vos théâtres [1].

Dans la disette de notions historiques sur Paris, il ne faut rien omettre de ce qui peut faire connaître l'état moral de cette ville; Julien, qui cultivait les lettres avec succès, y avait amené un savant médecin appelé *Oribase*, auteur de plusieurs ouvrages, et notamment d'un abrégé de ceux de Gallien. La réputation littéraire de Julien, celle de son médecin, attirèrent à Paris plusieurs savans, qui, pendant les quatre ou cinq hivers que ce prince séjourna dans cette ville, y formaient une espèce d'académie. C'est *Oribase* lui-même qui nous transmet cette particularité [2].

[1] Misopogon de Julien.

[2] *Oribasii medicinalium collectorum præfatio*, lib. 1, p. 205.

PÉRIODE IV.

PARIS SOUS LA PREMIÈRE RACE DES ROIS FRANCS.

§ Ier.

Établissement des Francs à Paris; nature de leur gouvernement.

Pendant cette période, la scène historique éprouve de grands changemens : la domination romaine, établie depuis plus de cinq cents ans, s'évanouit; sur ses ruines s'élèvent des trônes nouveaux; des hommes féroces, et depuis longtemps habitués au brigandage, deviennent maîtres de la Gaule. Dès lors se termine la période des *temps antiques* ou *romains*, et commence celle du *moyen âge* ou de *la barbarie*.

Les Romains, en introduisant dans les provinces un grand nombre de nations étrangères, qualifiées de *Gentils* ou *de Lètes*[1], en leur ac-

[1] On trouve les noms de ces nations étrangères, et celui des lieux où elles étaient placées, dans la notice des dignités de l'Empire. Il existait des *Sarmates* sur le territoire des Parisiens, et très-probablement au lieu de *Gentilly*.

cordant des terres, en élevant plusieurs de leurs chefs aux dignités les plus éminentes de l'Empire, avaient commencé l'œuvre de la dégradation sociale; les événemens du cinquième siècle l'achevèrent. Les lumières s'éteignirent; et ce ne fut qu'après dix siècles d'anarchie, d'erreurs, de calamités et de crimes, qu'elles parvinrent à se rallumer.

Au mois de décembre 406, des hordes de barbares fondent, comme par torrens, sur diverses parties de l'Empire romain; les unes les parcourent, en les pillant, en les dévastant, et vont plus loin porter leurs ravages; les autres les pillent, les dévastent, et y fixent leur demeure. La Gaule eut beaucoup à souffrir des succès de ces féroces étrangers. Quelques-uns, tels que les Saxons, les Allemands, tentèrent d'y former des établissemens; les Saxons se maintinrent sans consistance, et les Allemands furent chassés. Plus puissans qu'eux, les *Wisigoths* et les *Bourguignons* y fondèrent deux royaumes, les premiers, dans le midi, les seconds, dans la partie orientale de la Gaule.

A la faveur du désordre causé par les incursions et les établissemens de ces barbares, des Sicambres, de la ligue des *Francs*, violant les traités qui les liaient à la cause du gouverne-

ment romain, franchirent, vers l'an 445, la barrière du Rhin, et, profitant de l'état d'affaiblissement où se trouvait ce gouvernement, parvinrent à s'emparer des villes de Cologne, de Tournai, de Cambrai, etc., dont chaque chef se fit souverain.

Malgré ces envahissemens successifs, l'Empire romain se maintenait encore dans plusieurs grandes parties des provinces belgiques.

Childéric, roi de Tournai, un des chefs francs auquel on attribue quelques exploits dans Paris, et même un long siége de cette ville [1], étant mort en 481, son fils *Chlodovech* (*Clovis*)[2],

[1] Ces prétendus exploits de *Childéric* ne sont attestés que par un seul de ces monumens peu respectés par les historiens, par la légende de Sainte-Geneviève. On y parle d'un siége de Paris, qui a duré dix ans suivant certains exemplaires de cette légende, et cinq ans suivant d'autres. On ignore l'époque de ce siége; on est même fondé à douter si ce fut *Childéric*, ou son fils *Clodovech*, qui mit le siége devant cette place; on ne conçoit pas comment, l'intervalle, qui se trouve entre Paris et Tournai où résidaient ces deux princes, étant occupé par des troupes et des places romaines, l'un ou l'autre de ces petits rois a pu porter ses armes jusqu'à Paris, et l'assiéger pendant si long-temps. Cette légende, si elle renferme quelques vérités, contient aussi beaucoup de fables. (Voyez le *Recueil des Historiens de France*, tom. III, pag. 369, 370, et les notes.)

[2] Ce nom barbare, dont la prononciation était dure et gutturale, a été, dans la suite, corrompu et adouci. Les moines, qui ont traduit en vieux français les monumens historiques pour en

jeune barbare, dévoré par la soif des richesses, ayant réuni plusieurs petits rois de sa famille, quitta en l'an 486 son camp de Tournai, marcha contre *Siagrius*, général romain, le combattit dans les plaines de Soissons, et remporta sur lui une victoire complète. Il pilla cette ville; puis il s'avança sur Reims, qui fut pillée à son tour. De l'église de cette dernière ville fut enlevé un vase appelé *urcée;* vase qui donna occasion à une aventure très-connue, de laquelle on peut induire que l'autorité de ce roi franc était celle qu'un chef exerce sur ses compagnons de brigandage.

En l'an 494, *Chlodovech* étendit son royaume jusqu'à la Seine, et, en 496, jusqu'à la Loire. Plusieurs annales et chroniques attestent ces faits[1].

Dans la première expédition, il dut se rendre maître de Paris, puisqu'il était maître du cours de la Seine, et qu'il donna le château de Melun à Aurelien. Cette ville se rendit à lui sans résistance. Les évêques qui dirigeaient alors ce

composer les *Chroniques de Saint-Denis*, ont dénaturé les noms propres : de *Chlodovech*, ils ont fait *Clovis;* de *Chlothachaire, Clotaire;* de *Chrotechilde, Clotilde;* de *Gunichramn, Gontram*, etc.

[1] *Recueil des Historiens de France*, tom. III, pag. 8, 38, 169, 336—337.

jeune prince, lui livrèrent, à ce qu'il paraît, la capitale des Parisiens. Il est certain que les évêques gaulois, par les conseils qu'ils donnèrent à Chlodovech, par l'influence qu'ils exerçaient sur l'esprit des peuples, par leurs intrigues et leurs conspirations, dont quelques-unes furent découvertes et punies, contribuèrent puissamment à ses conquêtes, et reçurent, pour prix de leurs grands services, des biens et des pouvoirs, dont ils n'avaient encore jamais joui [1].

De ces services et de leur récompense naquirent les richesses du clergé, la juridiction temporelle des prélats, l'union de l'autel et du trône, et leurs déplorables conséquences.

A la suite de ces diverses expéditions, en l'an 508, *Chlodovech* fixa sa résidence à Paris,

[1] Quelques-uns des évêques de la Bourgogne qui conspirèrent pour Chlodovech contre leur souverain sont nommés par Grégoire de Tours (lib. II, cap. XXII; lib. III, cap. XVII; lib. X, cap. XXXI, etc.). Le même historien nous cite ceux du royaume des Wisigoths qui conspirèrent de même (id. lib. II, cap. XXXVI; lib. III, cap. II; lib. X, cap. XXXI). Il fut même conclu, entre Chlodovech et les évêques, un traité mentionné dans une lettre que leur fit écrire ce roi, après qu'il eut conquis le royaume des Wisigoths, dans laquelle il se prévaut d'avoir rigoureusement rempli les conditions de ce traité. (*Recueil des Historiens de France*, par dom Bouquet, tom. IV, pag. 54, n°. 7.)

qui devint alors la capitale des États des Francs; et, après trente années de règne, il y mourut, en l'an 511, et fut enterré dans la basilique de Saint-Pierre et Saint-Paul, depuis nommée *Sainte-Geneviève*.

Les quatre fils de Chlodovech, *Théodorich*, *Chlodomire*, *Childebert*, *Chlothachaire*, partagèrent ses États, et la Gaule fut divisée en quatre royaumes; mais ce partage fut si irrégulier, qu'il serait difficile de déterminer précisément la part de chacun d'eux. Une province, un canton, une ville même, appartenaient à deux, à trois souverains. Paris devint la propriété de ces quatre fils de Chlodovech, de manière qu'un d'eux ne pouvait y entrer sans la permission des autres. Les Francs voulaient tout partager, et n'entendaient rien aux compensations.

Chlodomire, en l'an 524, périt à la guerre. Il laissa trois fils: deux furent égorgés par leurs oncles; le troisième fut réduit à la condition ecclésiastique. Alors la Gaule se trouva divisée en trois royaumes, et dominée par trois rois.

Childebert eut en partage *Paris*, *Meaux*, *Senlis*, *Beauvais*, etc., et prit le titre de *roi de Paris*, qu'il conserva jusqu'en 558, époque de sa mort.

Chlothachaire ou *Clotaire* lui succéda dans le

royaume de Paris; mais, devenu, peu d'années après, maître unique des trois royaumes de la Gaule, il ne prit plus le titre de *roi de Paris*.

Il meurt en 561 : alors ses quatre fils se partagent ses États, et la Gaule est de nouveau divisée en quatre royaumes. *Charibert* devient roi de Paris; *Guntchramn*, roi de Bourgogne et d'Orléans; *Sigebert*, roi de Metz; et *Chilpéric*, roi de Soissons.

Charibert porta le titre de *roi de Paris* jusqu'à sa mort, arrivée en 567.

Chilpéric, roi de Soissons, réunit alors le royaume de cette ville à celui de Paris. Ces deux royaumes n'en formèrent qu'un seul, et ce roi fit sa résidence ordinaire dans cette dernière ville.

Outre la division de la Gaule en trois royaumes, il existait alors une autre division en deux parties, la *Neustrie* et l'*Austrasie*. La *Neustrie* comprenait toute la partie occidentale de la Gaule, et l'*Austrasie* sa partie orientale. Cette nouvelle division se manifesta en l'an 570, époque de la mort de *Sigebert*, roi de Metz, et de la succession de son fils *Childebert II* à ce royaume. Ce dernier prit le titre de *roi de Metz et d'Austrasie*.

Paris était compris dans la *Neustrie*. Il paraît

qu'après la mort de *Charibert*, cette ville, cessant d'être capitale d'un royaume, devint celle d'un duché nommé *Dentelin* ou *Danzilen*. Ce duché avait pour limite l'Océan, et s'étendait le long du cours des rivières de l'Oise et de la Seine. Dès l'an 600, Frédegaire fait mention de ce duché, qui fut distrait de la Neustrie, dont il faisait partie, parce qu'alors *Clotaire II*, roi de Soissons, fut forcé de le céder à *Théodebert II*, roi de Metz et d'Austrasie.

Théodorich, ou *Thierri II*, roi d'Orléans et de Bourgogne, promit à *Clotaire II* de lui restituer le duché *Dentelin*, s'il consentait à lui fournir des troupes pour combattre son frère *Théodebert II*, roi de Metz. *Clotaire II* y consentit, et en 612, conformément audit traité, il se mit en possession de ce duché.

Mais le duché *Dentelin* fut enlevé de nouveau au roi de Soissons, et distrait de la Neustrie par les rois d'Austrasie. En 633, *Dagobert*, devenu seul maître de la Gaule, en assignant à ses deux fils la portion des États dont ils devaient hériter après sa mort, donna l'Austrasie à *Sigebert*, en excepta le duché *Dentelin*, que les rois austrasiens avaient usurpé, et le restitua à la Neustrie. Ce duché, ainsi que la Bourgogne, devint le partage de *Clovis II* : son autre fils, *Sige-*

bert II, eut pour lot l'Austrasie, moins le duché Dentelin rendu à la Neustrie.

Depuis ce partage, il n'est plus parlé, dans les monumens historiques, du duché *Dentelin*, qui, sans doute, fut confondu avec la Neustrie, dont, par sa situation géographique, il devait faire partie.

Je reprends la série des rois :

Chilpéric, roi de Soissons, meurt assassiné en 584. Il a pour successeur, dans les royaumes de Soissons et de Paris, son fils *Clotaire II*, qui, après la mort ou l'assassinat de plusieurs princes de sa famille, réunit en 613 sur sa tête les trois couronnes, et règne seul dans la Gaule. Il réside à Paris, y meurt en 628, et laisse deux fils, *Dagobert* et *Charibert II*.

La domination de la Gaule est alors divisée en deux royaumes. L'un, occupé par *Charibert II*, ne consiste que dans quelques provinces méridionales; l'autre, bien plus considérable, composé de toutes les autres provinces, même de plusieurs régions situées au-delà du Rhin, est le partage de *Dagobert*. *Charibert* meurt en 631, et *Dagobert* se trouve seul possesseur des vastes États des Francs. Sa résidence ordinaire est à Paris ou dans des maisons voisines de cette capitale. Il meurt le 19 jan-

vier 638, et laisse deux fils en bas âge, *Sigebert II*, qui fut roi d'Austrasie, et *Clovis II*, roi de Neustrie et de Bourgogne.

A l'époque de cette mort et de cette succession, commence à décroître la puissance des rois, et à se fortifier celle des *majorsdomes* ou *maires du palais*. Ces officiers domestiques profitent de la grande jeunesse du fils de Dagobert, et règnent sous le nom des rois qui ne possèdent que ce titre, et qui, en l'an 752, perdent cette unique prérogative. Pépin-le-Bref, duc et maire du palais, fait condamner *Childéric III*, le dernier de ces rois fainéans, à être déposé, rasé et renfermé dans un monastère, et se fait proclamer roi à sa place.

L'usage des fils, de partager entre eux le royaume de leur père, les guerres continuelles qui résultaient de ces partages, la faiblesse des rois, l'ambition des ducs et des maires du palais, et plus encore la nature d'un gouvernement sans bases solides, amenèrent la ruine de la première dynastie des Francs : la noblesse et le clergé réunis renversèrent facilement un trône si mal fondé.

Jetons un coup-d'œil rapide sur le gouvernement des Francs, et sur la nature des pouvoirs dont il se composait. Il est difficile de trouver

un régime plus défectueux, plus fécond en rivalités, en dissensions civiles et en crimes.

En entrant dans la Gaule, les Francs, incapables de créer une constitution politique, laissèrent subsister l'état des choses, dans tout ce qui ne contrariait pas leurs coutumes barbares. Ils conservèrent les dénominations de *ducs*, de *comtes*, etc., mais en approprièrent les fonctions à ces coutumes.

Chaque duc, vers la fin de la domination romaine, commandait la force armée dans une province; chaque comte, subordonné au duc, la commandait dans une ville ou cité.

Sous les Francs, chaque duc exerçait dans sa province un empire souverain, levait à son gré des troupes, les dirigeait contre ses voisins, avait le droit de vie et de mort, de paix et de guerre. Le comte conduisait, sous les ordres du duc, son contingent de troupes, levait les contributions, rendait la justice avec ses assesseurs. Il agissait en souverain dans sa cité. Ces deux espèces de fonctionnaires, exempts de responsabilité, sûrs d'une entière impunité, exploitaient à leur gré la population dépourvue de garanties.

Dans cet état de choses, les institutions préexistantes, les ordres municipaux, les sénats des Gaules ne purent subsister long-temps. Les

princes, les ducs et les comtes ne cessaient d'en outrager les membres; ils furent presque tous abolis.

Il existait une autre classe d'hommes puissans appelés *Leudes*, *Antrustions*, c'est-à-dire *fidèles*. Compagnons d'armes du chef, ils avaient partagé avec lui le butin et les terres, qu'on appela *terres saliques;* ils participèrent au gouvernement. Le chef ne pouvait entreprendre aucune guerre sans leur consentement. Ils exerçaient une sorte d'autorité dans les conseils des rois, avaient part à leur tutelle pendant leur minorité, traitaient en souverain les habitans de leurs terres; et souvent ils étaient chargés des fonctions de ducs.

Le pouvoir du roi, dans les terres qui lui étaient échues en partage, ne différait de celui des Leudes ou fidèles qu'en ce que ceux-ci lui devaient services, secours, une obéissance conditionnelle, et des présens en certaines circonstances. Le roi était le chef des Leudes, comme, avant l'établissement des Francs dans la Gaule, il avait été le chef de ses compagnons de guerre; comme, dans les commencemens de la troisième race, il fut le chef de ses pairs, le premier entre ses égaux, *primus inter pares*[1].

[1] La part d'autorité que les Leudes exerçaient originairement

Le patronage du roi sur ses compagnons d'armes ou Leudes était héréditaire dans sa famille; mais ce patronage, exercé arbitrairement, et dépourvu de limites certaines, don-

sur les rois est attestée par plusieurs témoignages; je me borne à produire les suivans :

Childéric, père de *Chlodovech*, est chassé de ses États par ses Leudes ou compagnons d'armes, parce qu'il abusait violemment de leurs filles. Après un exil de huit ans, ils lui permettent de rentrer. (*Greg. Turon. Hist.* lib. II, cap. XII.)

Chlodovech, après le pillage de l'église de Reims, demande à ses compagnons un vase précieux, qui faisait partie du butin; ses compagnons le lui accordent, mais un d'eux porte un coup de hache à ce vase, et lui dit : *Tu n'auras rien, hormis ce que le sort t'accordera.* (*Idem*, lib. II, cap. XXVII.)

Chlodovech, voulant entreprendre la guerre contre *Alaric*, roi des Wisigoths, emploie, pour engager ses Francs à le suivre dans cette expédition, non des ordres, mais des moyens de persuasion. (*Idem*, lib. II, cap. XXXVII.)

Dans la lettre que ce roi adressa aux évêques après son expédition contre les Wisigoths, il leur demande une certaine formalité, et dit que c'est *son peuple* qui l'exige. Il parlait évidemment de ses Francs ou compagnons d'armes. (*Recueil des Historiens de France*, par dom Bouquet, tom. IV, pag. 54.)

Lorsque fut conclu le mariage de *Rigonthe* avec un prince espagnol, *Frédégonde*, mère de cette jeune princesse, lui donna une quantité considérable d'or, d'argent et de vêtemens précieux. *Chilpéric* en parut étonné, mais *Frédégonde*, se tournant vers les Leudes qui assistaient à la cérémonie, leur dit : *Ne pensez pas que ces richesses proviennent du trésor des anciens rois francs; ils résultent de mes revenus, des dons du roi et de ma bonne administration..... Je n'ai rien pris dans le trésor*

nait naissance à des animosités, à une continuelle réciprocité d'attentats entre les chefs et ses compagnons. La tyrannie des uns était sans cesse aux prises contre la tyrannie des autres. Le roi n'intervenait nullement dans l'exercice du pouvoir de ses Leudes ou ducs sur les hommes qui leur étaient échus. Ils pouvaient ravager leur territoire, celui de leurs voisins, commettre les crimes les plus atroces, le roi ne s'en mêlait point. J'en citerai de nombreux exemples[1].

Les atteintes portées à la royauté, à la personne royale, étaient les seules punies par les rois. On condamnait le coupable à des peines arbitraires, ou le plus souvent, sans forme de procès, le roi l'attirait dans des piéges, et le faisait assassiner. Pour échapper au supplice ou à l'assassinat, l'accusé avait deux ressources : l'une consistait à se réfugier dans un royaume voisin, l'autre à se mettre en sûreté dans l'asile d'une église. Ces asiles, quoique la crainte d'être puni par le saint qu'on y vénérait les fît respecter, étaient quelquefois violés

public. (*Greg. Turon. Hist.* lib. VI, cap. XLV.) On voit qu'ici Frédégonde prévient les reproches que les Leudes auraient pu ou étaient en droit de lui faire.

[1] Voyez ci-après, *Tableau des Mœurs.*

par les rois; ou bien ils chargeaient un homme dévoué d'employer la séduction ou la perfidie pour entraîner le réfugié hors de son asile, et le poignarder ensuite.

Dans les premiers temps du règne de *Chlodovech*, il n'existait que deux pouvoirs, celui du roi et celui des Leudes, fidèles ou compagnons d'armes. Dans la suite, les duchés furent donnés à ces derniers, qui ne dédaignèrent pas cette fonction, à cause des avantages personnels qu'elle procurait. Les ducs, leudes ou non, quoique amovibles, procurèrent une force dangereuse au second pouvoir de l'État, et devinrent dans la suite les auteurs de la ruine de la dynastie.

A côté de ces deux pouvoirs, essentiellement ennemis, on vit, après l'invasion de la Gaule par les Francs, s'en élever un troisième, celui des évêques, qui, ayant favorisé cette invasion par leurs intrigues et leur influence, obtinrent, pour récompense de ce service, des terres considérables et une autorité temporelle. Ils furent placésdans la catégorie des Leudes. Comme eux, ils exerçaient sur les territoires qui leur furent concédés une puissance souveraine, qui n'était tempérée que par un faible reste de pudeur religieuse.

Comme les ducs et les Leudes, les évêques

avaient une juridiction sur leurs terres et dans la cité où ils résidaient; mais les comtes y avaient aussi la leur. Ces deux juridictions en contact faisaient naître entre l'évêque et le comte des rivalités et des guerres continuelles.

L'autorité temporelle des évêques était fortifiée par leur autorité spirituelle, autorité d'autant plus redoutable pour les Francs, qu'ils n'en connaissaient ni la source ni l'étendue. Les évêques l'opposaient à leurs ennemis comme un épouvantail souvent efficace. Les Francs respectaient les évêques, parce qu'ils les considéraient comme les protégés, les amis des saints, dont ils redoutaient généralement la colère.

Les évêques avaient de plus, sur leurs maîtres barbares, l'avantage de l'instruction; ils rédigeaient les lois, appliquaient à l'ordre civil des lois canoniques préexistantes. Ainsi, dans plusieurs circonstances, on voit les évêques de cette période exercer à la fois un triple pouvoir, le temporel, le spirituel et le législatif. Malgré ces moyens de résistance, les évêques furent souvent victimes de la férocité des Francs, et dûrent plusieurs fois se repentir d'avoir favorisé leur établissement dans la Gaule.

Les hommes pourvus de l'un ou l'autre de ces trois pouvoirs étaient autant de souverains. Le

lien qui les unissait ou qui les rendait dépendans les uns des autres, devenait pour eux des chaînes insupportables qu'ils secouaient sans cesse pour s'en affranchir. Leur barbarie ajoutait de nouveaux vices aux vices de ce régime : le caractère des hommes et l'état des choses concouraient aux malheurs publics.

Une des coutumes introduites par les Francs dans la Gaule y mit la *domesticité* en honneur, et contribua à l'avilissement général. Les Romains, pour le service de leur personne, avaient des esclaves. Les Francs, orgueilleux comme le sont tous les barbares, trouvèrent cet usage indigne d'eux. Ils continuèrent, suivant leurs antiques coutumes, à se faire servir par des hommes d'une naissance illustre, par les fils de leurs parens, de leurs Leudes ou fidèles; ils renvoyèrent à l'agriculture et aux travaux mécaniques les esclaves romains; et les serviles emplois de ces derniers furent remplis par des fils de princes ou de nobles [1], jeunes gens que

[1] De cette coutume barbare est résultée l'espèce d'illustration accordée en France à des places de domestiques.

Celui qui, chez les Francs, était chargé de la surveillance des chevaux, des écuries et des étables, devint le premier dignitaire de la monarchie française, sous le titre de *comes stabuli*, comte de l'étable ou *connétable*.

Le titre de *maréchal* désignait originairement et désigne en-

Grégoire de Tours qualifie de *pueri*, employés aux services domestiques, et chargés d'exécuter les assassinats que leurs maîtres ou maîtresses leur commandaient.

Il y eut rarement un seul roi franc dans la Gaule; souvent il s'en trouva deux, trois, et même quatre : plus ces rois et les royaumes étaient nombreux, plus abondaient les germes des guerres civiles. Ces rois appartenaient tous

core aujourd'hui un homme qui pansait et ferrait les chevaux; le nom de ce métier est devenu un titre éminent dans le militaire.

Le *sénéchal* n'était qu'un domestique qui veillait à la sûreté de la maison, qui percevait les redevances du maître, et qui le servait à table : on en fit depuis un grand officier de justice.

Le *grand pannetier* qui, dans l'origine, n'était qu'un boulanger, est devenu un grand officier de la couronne. Il en fut de même du *grand bouteillier* qui surveillait les caves, les tonneaux et les bouteilles, du *grand veneur*, et du *grand louvetier*, qui n'étaient que des domestiques chasseurs. Que de familles se sont énorgueillies de compter, parmi leurs aïeux, des personnes chargées de titres qui rappellent des professions extrêmement roturières et serviles!

Les nobles, depuis la première race jusqu'à nos jours, ont continué d'envoyer leurs enfans dans les maisons des hommes puissans, et se sont crus fort honorés de pouvoir procurer à leurs fils, à leurs filles, des places de domestiques portant livrées, et les titres de *varlets*, *valets*, *servantes*, *filles*, dénominations qui, dans des temps plus polis, ont été changées en celles de *gentilshommes*, de *filles* ou *dames d'honneur*.

à la même famille; et plus leur parenté était proche, plus les guerres qu'ils se livraient devenaient durables et acharnées. Pendant près de deux siècles que s'est maintenue cette dynastie, elle a presque continuellement offert le scandaleux spectacle de cousins armés contre des cousins, de neveux contre leur oncle, de frères contre leurs frères, quelquefois de fils contre leur père. Trop souvent, dans l'incertitude qu'offrent les chances de la guerre, ils eurent, les uns contre les autres, recours aux assassinats.

Cet ordre de choses, que je ne puis qualifier de *gouvernement*, parce que ceux qui possédaient l'autorité exploitaient et ne gouvernaient pas; parce que les pouvoirs, vaguement limités ou sans limites, étaient répartis sur un trop grand nombre d'individus; parce que les droits restaient sans garanties, le corps social sans bases législatives; parce que la force, l'arbitraire, un aveugle et ignoble despotisme, remplaçaient tout ce qui constitue un gouvernement; cet ordre de choses, dis-je, pouvait convenir à des hordes à demi sauvages, vivant de brigandages dans les forêts de la Germanie; mais il dut paraître fort étrange et causer une consternation générale, lorsqu'il fut transplanté dans un

grand État, au milieu d'une nation façonnée, depuis cinq cents ans, aux lois, aux arts et à la civilisation des Romains.

Dans le *Tableau des mœurs*, placé à la fin de ce chapitre, on trouvera plusieurs faits qui serviront de preuves à l'esquisse que je viens de tracer.

Avant de décrire les institutions existantes à Paris pendant la première race, institutions toutes religieuses, il convient de faire précéder leur description d'une notice historique sur l'établissement de la religion chrétienne dans la Gaule, et particulièrement à Paris.

ÉTABLISSEMENT DU CHRISTIANISME A PARIS.

Dans la carrière que je vais parcourir, où se présentent à chaque pas des contradictions, des obstacles insurmontables, et des ténèbres que je ne me flatte pas de dissiper entièrement, j'aurai souvent des erreurs et des impostures à signaler; mais, en les mettant en évidence, je servirai la vérité.

Grégoire de Tours, après avoir brièvement rapporté la persécution que les chrétiens souffrirent sous l'empereur Décius, s'exprime ainsi : « En ce « même temps, sept hommes ordonnés évêques, « furent envoyés dans les Gaules pour y pré-

« cher, comme le rapporte l'histoire de la pas-
« sion du saint martyr Saturnin; il y est dit :
« *Sous les consuls Décius et Gratus, suivant*
« *une tradition fidèle, la ville de Toulouse*
« *commença à avoir, pour premier évêque, saint*
« *Saturnin.* Les évêques qui furent envoyés
« dans les Gaules sont : *Gratian* à Tours, *Tro-*
« *phime* à Arles, *Paul* à Narbonne, *Saturnin* à
« Toulouse, *Dionysius* à Paris, *Strémonius* à
« Clermont, et *Martial* à Limoges. L'un d'eux,
« le bienheureux *Dionysius,* évêque des Pari-
« siens, plein de zèle pour le nom du Christ,
« souffrit diverses peines, et un glaive cruel
« l'arracha de cette vie[1]. »

D'après ce passage, il paraît certain que saint *Dionysius,* ou *Denis,* fut envoyé à Paris avec le titre d'évêque, sous le consulat de Décius et de Gratus, consulat qui répond à l'an 250 de notre ère. Ainsi voilà l'époque de la mission de saint Denis clairement établie; mais une difficulté assez forte s'élève. Les actes de saint Saturnin, dont s'autorise ici Grégoire de Tours, existent encore; on y parle de ce Saturnin et de son martyr, mais on n'y fait nulle mention de *saint Denis,* ni des autres évêques envoyés dans les Gaules. Cette erreur ou cette méprise,

[1] *Gregorii Turon. Hist.* lib. I, cap. XXVIII.

que dom Bouquet a relevée dans une note placée à l'endroit de ce passage, commence à faire naître des doutes sur l'époque et la réalité de la mission des sept évêques[1]. La crédulité de Grégoire de Tours est connue : dans le récit des événemens antérieurs à son temps, des événemens dont il n'a pas été le témoin, il mérite peu de confiance[2]. Sans examen, sans critique, il admettait toutes les traditions qui lui parvenaient; trop souvent il renonçait à la dignité d'historien, pour s'abaisser au rôle de légendaire.

Les évêques qu'il nomme, s'ils furent réellement envoyés en l'an 250 dans les Gaules, y firent peu de prosélytes, n'organisèrent point un culte public, puisque le paganisme y dominait encore vers la fin du quatrième siècle; témoin la lettre très-authentique qu'écrivirent, en l'an 589, à sainte Radegonde, sept évêques gaulois, parmi lesquels se trouvaient *Euphronius* de Tours et *saint Germain* de Paris; lettre que Grégoire de Tours a lui-même insérée dans son histoire, et qui est plus digne de confiance que le passage de cet historien qu'on vient de citer.

[1] *Recueil des Historiens de France*, tom. II, p. 147, note (*f*).

[2] *Voyez* le jugement qu'en portent les bénédictins, auteurs de l'*Histoire littéraire de France*, tom. III, pag. 391.

Or, dans cette lettre, on lit que saint Martin, envoyé dans la Gaule vers le milieu du quatrième siècle, y répandit les semences de la foi chrétienne. « Il fit éclore *les premiers germes* « *de notre foi* vénérable, y est-il dit, car alors « les mystères ineffables de la Trinité divine « n'étaient encore parvenus à la connaissance « que d'un petit nombre de personnes [1]. »

Ce passage, qui est fortifié par le témoignage de Sulpice Sévère, prouve qu'avant l'an 372, époque où saint Martin commença à prêcher l'Évangile dans les Gaules, le christianisme n'y était connu que par un très-petit nombre de personnes, et que les prédications de saint Denis et des autres évêques envoyés, dit-on, dans les Gaules, plus d'un siècle avant, si elles eurent lieu, furent très-peu fructueuses. On voit, en effet, du temps même de saint Martin, le culte idolâtre dominer dans les villes, et surtout dans les campagnes; on y voit des temples, des divinités, leurs prêtres, enfin la religion des anciens Romains en plein exercice.

Il est évident que c'est plutôt à saint Martin qu'à saint Denis qu'appartient la gloire d'avoir converti les Gaulois au christianisme.

Le passage de Grégoire de Tours se trouvant

[1] *Gregor. Tur. Hist.* lib. IX, cap. XXXIX, *Exemplar epistolæ.*

en contradiction avec la lettre des évêques qu'il a lui-même insérée dans son histoire, et ces deux témoignages de cet historien n'établissant que l'incertitude, il convient de chercher la vérité ailleurs.

La légende de Sainte-Geneviève composée, dit-on, au sixième siècle, porte que *saint Denis* fut enterré dans un lieu appelé *Catolocus*, qui, suivant les uns, est représenté par la ville de Saint-Denis, suivant d'autres par les villages de Chateuil ou de Chaillot. Cette légende, qui nous fournit ces notions nouvelles, a été si souvent retouchée, altérée, augmentée dans la suite, qu'elle a perdu le caractère de pièce historique. Suivant Adrien de Valois, elle *ne mérite aucune créance*[1].

Au huitième siècle, parurent des actes de saint Denis. Ces actes, loin d'apporter de nouvelles lumières sur l'existence et l'époque de notre saint, accumulent les ténèbres et jettent dans de nouveaux embarras les investigateurs de la vérité.

[1] Les bénédictins, auteurs de l'*Histoire littéraire de France*, disent que cette légende a éprouvé plusieurs altérations, additions et changemens; et que, lorsqu'en 1663 on la traduisit en français, on fut obligé, pour rendre cette traduction soutenable, d'en retrancher les choses qui paraissaient les plus incroyables. (*Histoire littéraire*, tom. III, pag. 151-153.)

Ces actes donnent un démenti formel à la tradition rapportée par Grégoire de Tours; ils placent la mission de saint Denis et des autres évêques au temps du pape Clément, qui a siégé depuis l'an 91 jusqu'en l'an 100; ainsi voilà plus de cent cinquante ans de différence entre l'époque de cette mission, fixée par ces actes, et celle que leur assigne positivement Grégoire de Tours.

Les copies de ces actes sont nombreuses; elles diffèrent beaucoup entre elles pour les faits et pour la forme. A ces motifs de suspicion, il faut ajouter que l'auteur a la franchise d'avouer que, pour les rédiger, il n'a consulté aucun monument historique, qu'il s'est borné à suivre la tradition populaire *fidelium relatione;* qu'il a écrit long-temps après l'événement, et a recueilli des faits incertains et obscurcis par le silence du passé; *quæ longo tempore fuerunt obumbrata silentio* [1]. L'abbé Lebeuf a démontré que ces actes ne sont composés que de phrases empruntées de quelques légendes d'autres saints et de lambeaux du missel gallican [2].

Mais ce qui augmente les doutes et fait perdre

[1] *Histoire littéraire de la France,* par des bénédictins, tom. IV, pag. 38.

[2] *Dissertations* de l'abbé Lebeuf, tom. I, pag. 48.

les traces de la vérité, c'est que les faits les plus importans sont, dans quelques versions de ces actes, absolument contraires à ceux des autres versions. Les unes désignent, pour théâtre des exploits évangéliques de saint Denis et de son martyr, Paris et les bords de la Seine; d'autres le placent sur les bords du Rhin [1]. Aussi l'église de Saint-Emmeran de Ratisbonne a-t-elle prétendu posséder le corps de ce saint qu'elle a vénéré comme celui de son apôtre; et cette prétention, appuyée sur des témoignages tout aussi authentiques que ceux dont l'abbaye de Saint-Denis pourrait se prévaloir, a occasioné de vives querelles entre cette église et cette abbaye, comme on le verra bientôt [2].

L'existence de saint Denis, envoyé dans les Gaules par Clément, évêque de Rome, vers l'an 96, ou envoyé sous Décius, en l'an 250, martyrisé sur les bords de la Seine, et aussi martyrisé sur les bords du Rhin; la tradition rapportée par Grégoire de Tours, et les diverses légendes contraires à cette tradition, contraires entre elles, parurent si incertaines, si fabuleuses, si indignes de confiance à *Hilduin*, abbé

[1] *Dissertations* de l'abbé Lebeuf, tom. I, pag. 47.

[2] *Chron. Saxon. Recueil des Historiens de France*, tom. XI, pag. 427.

Digitized by Google

de Saint-Denis, que cet abbé, étant, au neuvième siècle, chargé par Louis-le-Débonnaire d'écrire la vie de ce saint patron, rejeta entièrement, et sans respect pour elles, toutes les traditions antécédentes; rejeta même, comme un être imaginaire, le saint Denis mentionné par ces traditions, et le remplaça par un nouveau saint, portant le même nom, et dont l'existence était moins contestable. Ce nouveau saint fut *Denis-l'Aréopagite*, converti par l'apôtre saint Paul, et institué premier évêque d'Athènes.

Les actes de ce saint Denis-l'Aréopagite prouvent qu'il reçut le martyre dans la ville d'Athènes, et que son corps devint la proie des flammes. *Hilduin*, au contraire, soutient que l'Aréopagite persécuté se rendit d'Athènes à Rome, que de là il fut envoyé dans les Gaules par le pape Clément; qu'à Paris il fut décapité avec ses compagnons *Rustique* et *Eleuthère*; qu'après sa décollation le saint se releva, prit sa tête entre ses mains, et la transporta, conduit par des anges, du lieu de son supplice au lieu de sa sépulture. Fable ridicule et qui se trouve reproduite dans les légendes de plusieurs autres saints[1].

[1] *Saint Principin*, à Souvigny en Bourbonnais; *sainte Valé-*

Hilduin, pour donner de la consistance et de l'éclat aux changemens qu'il venait d'introduire, écrivit un volume intitulé *les Aréopagitiques*, contenant, outre la vie de saint Denis-l'Aréopagite, plusieurs pièces qui lui sont relatives. Il fit valoir les livres attribués à ce saint, et soutint qu'il en était l'auteur. Il paraît qu'en outre il engagea un Grec, appelé *Méthodius*, à écrire la vie de saint Denis, et à soutenir son aréopagitisme[1].

Cette substitution d'un patron à un autre, ce changement apporté dans des opinions invétérées, excitèrent du mécontentement; il se présenta des contradicteurs : *Hilduin* leur répondit par des injures, et les traita « de légers, « d'arrogans, de demi-savans, d'aveugles, d'im- « béciles, d'impies, d'opiniâtres, de compa- « gnons du père du mensonge, de murmura- « teurs, d'hommes de la plus mauvaise espèce,

rie, dans le Limousin; *saint Nicaise*, premier évêque de Rouen; *saint Lucien*, apôtre de Beauvais; *saint Lucain*, apôtre de Paris; *saint Nicolas*, évêque de Myre, etc., etc., ont tous une légende semblable, ont tous été décapités, ont ramassé leur tête, et voyagé en la portant dans leurs mains; plusieurs ont eu deux compagnons; et leur fête, comme celle de saint Denis, est célébrée dans le mois d'octobre, mois des vendanges.

[1] *Histoire littéraire de France*, tom. IV, pag. 611, 612; tom. V, pag. 576.

« de têtes folles : il alla jusqu'à dire qu'ils n'é-
« taient pas des hommes [1]. »

Ainsi toutes les traditions orales ou écrites, les actes de sainte Geneviève, le témoignage de Grégoire de Tours, etc., furent considérés comme des fables. L'opinion d'*Hilduin*, d'abord combattue, finit par être adoptée, et se maintint pendant huit cents ans, depuis le neuvième siècle jusqu'au dix-septième, époque où des savans en grand nombre s'élevèrent contre l'Aréopagitisme de saint Denis, et traitèrent d'imposture la relation de l'abbé *Hilduin*.

Il se présentait une difficulté qui embarrasserait beaucoup aujourd'hui les partisans de l'Aréopagite; mais alors on avait réponse à tout. Le saint Denis, membre de l'Aréopage, et brûlé dans Athènes, ne pouvait être le saint Denis décapité à Paris; son corps, réduit en cendres, ne pouvait être celui qui était tout entier vénéré dans l'abbaye de ce nom. On se tira facilement de cette difficulté, en disant que saint Denis d'Athènes, quoique brûlé dans cette ville, y ressuscita, se rendit promptement à Rome, et de Rome à Paris pour y prêcher, et s'y fit martyriser une seconde fois.

[1] *Dissertations* sur l'Histoire ecclésiastique et civile de Paris, par l'abbé Lebeuf, tom. 1, pag. 67.

Que peut-on croire de l'existence d'un personnage qui tantôt nous est présenté comme vivant au premier siècle de notre ère, et tantôt comme vivant au milieu du troisième; qui reçoit le martyre à Paris et en même temps sur les bords du Rhin; qui, suivant d'autres, après avoir été brûlé à Athènes, est ensuite décapité chez les Parisiens, et dont la légende est la même que celle de plusieurs autres saints? On voit, à la vérité, partout le même nom *Dionysius* ou *Denis;* mais on ne trouve point identité d'époque, d'événemens, identité de lieu de leur scène, ni par conséquent identité de personnage; dans ces diverses traditions il n'est rien de réel que le nom de *Denis*.

Les savans qui, au dix-septième siècle, entreprirent d'agiter la question de l'aréopagitisme de Saint-Denis, combattirent, avec assez de succès, les opinions de l'abbé *Hilduin*, mais ils ne prouvèrent pas la solidité des opinions contraires et antérieures; ils se bornèrent à modifier le témoignage de Grégoire de Tours; ils avancèrent de plusieurs années l'époque de la mission de saint Denis, et l'avancèrent sans autorité; à la place des notions inadmissibles fournies par cet historien, ils substituèrent leurs conjectures[1].

[1] Il est peu de matières qu'on ait plus soigneusement discu-

L'histoire et les légendes ne fournissant que des notions vagues et contradictoires, et ne donnant aucune lumière sur l'existence de notre saint, cherchons-en ailleurs; explorons les archives de l'abbaye de Saint-Denis.

Sur vingt chartes ou diplômes attribués au roi Dagobert en faveur de cette abbaye, il en est seize qui sont reconnues complétement fausses, deux sont douteuses, et deux autres seulement ont été jugées exemptes de faussetés[1].

Dans ces temps de ténèbres, partout où l'on cherche la vérité, l'on trouve l'imposture.

Il est à remarquer que, dans quelques diplômes faux, le nom de *saint Denis* est associé

tées. Dans la *Bibliothèque historique de France* (tom. I, p. 259 et suiv.; tom. IV, pag. 259), on compte jusqu'à soixante ouvrages spéciaux sur saint Denis, pour et contre son aréopagitisme, sans y comprendre un grand nombre d'autres ouvrages où, sous un titre général, la question est traitée accessoirement, tels que les œuvres de l'abbé Lebeuf, l'Histoire littéraire de France, et les diverses histoires de Paris. Les Bollandistes ont, dans leur volume d'octobre, consacré près de 300 pages in-folio à ce sujet, sans qu'il en résulte aucune lumière pour l'histoire; les auteurs du *Gallia christiana* parlent de la discussion qu'a occasionée cette matière difficile; mais ils ne donnent point leurs opinions, et s'en dispensent en disant : *nostrum non est tantas lites componere.* (*Gallia christiana*, tom. VII, col. 5.)

[1] *Diplomata, Chartæ, editoribus* Brequigny et Duthéil, tom. I. *Prolegomena*, pag. 45 et seq.

à ceux de ses prétendus compagnons, *Rustique* et *Eleuthère*, et que dans les diplômes vrais, les noms de ces compagnons ne se trouvent jamais. On peut conclure de cette remarque certaine que les diplômes entachés de faussetés, étant fabriqués plus récemment, le furent au neuvième siècle, à l'époque où l'abbé *Hilduin* avait déjà mis en crédit sa fable sur saint Denis-l'Aréopagite, et que, les diplômes vrais, rédigés du temps du roi *Dagobert*, ne contenant point les noms de ces compagnons du saint, ces noms ainsi que la fable qui les met en scène étaient alors inconnus.

Ainsi le génie du mensonge inspirait également les rédacteurs des chartes et ceux des légendes : c'est là l'unique vérité qui résulte de l'examen de ces deux espèces de monumens historiques.

Mais on pourra m'objecter un fait positif : le corps de saint Denis conservé, vénéré pendant plusieurs siècles, dans l'abbaye qui porte ce nom, offre une preuve de l'existence du saint. Je vais examiner le mérite de cette preuve ; mais je ne puis le faire sans mettre au jour de nouvelles impostures, sans produire de nouveaux motifs de doute sur l'existence de saint Denis.

Dans un temps où les fraudes, qualifiées de *pieuses*, étaient communes, on pouvait facilement faire, et l'on faisait sans scrupule considérer le corps d'un mort ordinaire comme le corps d'un saint : il ne s'agissait, pour maîtriser à cet égard la crédulité publique, que d'enchâsser précieusement ce corps, de le placer dans un lieu honorable, de l'environner du prestige des cérémonies religieuses, et d'y faire ostensiblement opérer quelques miracles préparés ; alors, pour l'éternité, le corps d'un mort ordinaire était érigé en corps saint. De pareilles fourberies ne sont pas sans exemples ; il en est même qu'on a publiquement dévoilées[1]. Ainsi les moines de Saint-Denis auraient pu posséder, offrir à la vénération des fidèles, un corps dûment enchâssé, un corps qualifié de *saint*, sans qu'il fût pourtant le véritable corps de saint Denis. Mais ne nous arrêtons pas à des suppositions possibles, citons des faits.

Si le corps vénéré à l'abbaye de Saint-Denis

[1] Au neuvième siècle, deux religieux bénédictins achetèrent à Rome, et transportèrent dans le monastère de Manglieu en Auvergne, le corps d'un empereur païen, et le présentèrent comme celui de Saint-Sébastien. L'imposture fut découverte et punie. (*Acta SS. ordin. Sancti Benedicti, sæcul.* 4, pag. 402 et 403 ; Dissertation sur la sainte larme de Vendôme, par l'abbé Thiers, épître dédicatoire à l'évêque du Mans, pag. 3.) On voit, dans

n'est pas celui de l'Aréopagite, comme on l'a cru depuis le quatrième siècle jusqu'au neuvième, et depuis le dix-septième siècle jusqu'à nos jours, et si ce corps saint est celui de l'Aréopagite, comme on l'a cru depuis le neuvième siècle jusqu'au dix-septième siècle, il faut conclure qu'il a existé deux personnages, et par conséquent *deux corps de saint Denis*, auxquels on a, tour à tour, attribué une seule et même appellation, l'un Aréopagite, et l'autre qui ne l'était pas. S'il ne se trouve qu'un seul corps, il faut avouer qu'il y a eu erreur, et que le public a été, pendant plusieurs siècles, dupe de quelques impostures pieuses.

Un *troisième corps* de saint Denis était conservé dans l'église de Saint-Emmeran, à Ratisbonne, et les chanoines de cette collégiale, dès que l'aréopagitisme fut mis en vogue, soutinrent avec opiniâtreté que le corps qu'ils possédaient était le véritable corps de saint Denis-l'Aréopagite. Cette prétention causa de longues et vives querelles entre ces chanoines et les moines de l'abbaye. Comment la ville de Ratisbonne a-t-elle pu obtenir un corps de saint Denis?

Dans un des exemplaires des actes de ce saint

cette épître de l'abbé Thiers, plusieurs autres exemples de semblables fourberies.

on lit qu'il prêcha la foi chrétienne dans une ville située près des bords du Rhin, et qu'il y établit le culte chrétien[1]. Ratisbonne n'est pas éloignée des bords du Rhin, et des souvenirs du saint pouvaient s'y être conservés.

Mais voici une autre voie par laquelle le culte et le corps de saint Denis ont pu être transférés à Ratisbonne. *Albéric* dit, sous l'an 895, que le roi de France, *Charles-le-Simple*, pour obtenir la protection de l'empereur *Arnoul*, lui donna le corps de saint Denis, et que cet empereur en enrichit l'église de Saint-Emmeran de Ratisbonne[2].

Suivant une autre tradition, un nommé *Gisalbert* parvint à enlever la précieuse relique, et vint l'offrir à l'église de Saint-Emmeran[3].

Enfin on trouve, dans l'épitaphe d'Arnoul, les deux vers suivans, qui donnent à cet empereur toute la gloire de cet exploit :

Ad nostram cineres Dionysi transtulit urbem,
Finibus è gallis quos (pia furta) tulit[4].

Suivant la chronique d'*Albéric* le corps de

[1] *Dissertations* sur l'Histoire de Paris, par l'abbé Lebeuf, tom. I, pag. 47.

[2] *Recueil des Historiens de France*, tom. IX, pag. 62.

[3] *Idem, ibidem*, page 102, note (*b*).

[4] *Idem, ibidem*, pag. 102.

saint Denis aurait été donné à *Arnoul*, et, suivant l'épitaphe, cet empereur l'aurait enlevé lui-même; laquelle de ces deux relations faut-il croire?

Le vol des reliques était fréquent alors, et le fut encore dans la suite. On s'en faisait honneur; on le qualifiait de *vol pieux* (*pia furta*).

Je ne prétends pas garantir la translation de ce corps à Ratisbonne; mais il est certain qu'il existait un corps de saint Denis à l'abbaye de ce nom, qu'en même temps il se trouvait un autre corps du même saint dans l'église de Saint-Emmeran de Ratisbonne, et que chacune des deux églises croyait posséder le véritable.

En 1048, le pape Léon IX, étant à Ratisbonne, visita, dans l'église de Saint-Emmeran, la châsse de Denis; l'empereur Henri III, deux ambassadeurs du roi de France et plusieurs autres personnes furent présens à cette visite. Il fut solennellement décidé qu'elle contenait le véritable corps de saint Denis [1].

De retour en France, les deux ambassadeurs rapportèrent à Henri Ier la décision du pape sur le corps de saint Denis de Ratisbonne. Ce roi en fut très-affligé: il rassembla ses barons, les pré-

[1] *Ibique haberi probavit.* Annal. Saxon. *Recueil des Historiens de France*, tom. XI, pag. 427.

lats de son royaume et l'abbé de Saint-Denis, pour leur demander conseil dans une si fâcheuse occurrence. Il fut décidé que les moines de Saint-Denis composeraient une relation à l'avantage de leur relique et contre celle de Ratisbonne, que l'on découvrirait solennellement le corps de saint Denis, et qu'on ferait de belles processions : le tout fut exécuté.

On convoqua un grand nombre de personnes à l'abbaye de Saint-Denis; on assigna le jour de cette solennité. Ce jour arrivé, en présence d'un peuple immense, on fit l'ouverture de la châsse: « Et furent trové entièrement li os dou préciex « martyr, disent les chroniques de Saint-Denis, « envelopé en un drap de soie si viel et porri « que il s'esvanoissait et devenait poudre..... « Tuit furent maintenant raempli de si grand « oudor que il disoient que nule espice ne « nule oudor aromatique ne pooit si souef flai- « rier[1]. »

Ainsi, à la bonne odeur du cadavre embaumé, on jugea que le pape Léon IX s'était trompé, et que c'était là le corps du véritable saint Denis; une procession pompeuse vint ensuite confirmer ce jugement. Alors on se contentait de telles

[1] *Chroniques de Saint-Denis*, chap. VIII; *Recueil des Historiens de France*, tom. XI, pag. 408.

preuves. En conséquence de ce qui avait été résolu, les moines de Saint-Denis composèrent un écrit, où ils racontent que l'abbé de Saint-Emmeran, faisant exécuter quelques réparations dans son église, découvrit, dans les fondemens d'un vieux mur, un cadavre qui fut reconnu, on ne sait à quel signe, pour celui de saint Denis-l'Aréopagite. Ils ajoutent que les chanoines de Saint-Emmeran sont des misérables, plongés dans l'aveuglement de l'ignorance, qui ont eu l'audace, pour faire valoir leur église, de donner le nom de saint Denis à une charogne [1].

Jusqu'à présent on a vu figurer sur le théâtre de la crédulité trois corps de saint Denis, vrais ou faux : celui de l'Aréopagite brûlé, celui de saint Denis décapité à Paris, et celui de l'église de Saint-Emmeran à Ratisbonne ; un quatrième corps, tout aussi authentique, va paraître sur la scène.

[1] *Chroniques de Saint-Denis*, De detectatione corporum sanctorum Dionysii, Rustici, Eleutherii. *Recueil des Historiens de France*, tom. XI, pag. 405 et 467.

La découverte du cadavre dans les fondemens d'un vieux mur paraît être une fable inventée par les moines de Saint-Denis, pour discréditer le corps saint de Ratisbonne. Il est certain qu'un corps saint existait sous le nom de *saint Denis*, dans cette église, dès l'an 895.

En 1215, des moines de l'abbaye de Saint-Denis, envoyés à Rome pour assister au concile de Latran, reçurent du pape Innocent III un nouveau corps de saint Denis-l'Aréopagite. Ce don fut accompagné d'une bulle, dont voici la substance : « Il n'est pas certain que vous possédiez » le corps de saint Denis-l'Aréopagite ; recevez » toujours celui-ci, afin qu'ayant les reliques » de l'un et de l'autre on ne puisse plus douter » que celles de saint Denis-l'Aréopagite ne soient » chez vous. »

Le don de ce nouveau corps saint, le contenu de cette bulle, remettaient en question l'authenticité de la relique anciennement vénérée dans cette abbaye. Les moines le sentirent, et quoique le pape, en donnant ce corps, eût déclaré qu'il était celui de l'*Aréopagite*, ils jugèrent convenable de lui imposer une autre dénomination ; ils l'appelèrent *saint Denis de Corinthe* [1].

Voilà quatre corps qui certainement possédaient chacun leur tête, ce qui fait quatre têtes. Il s'en trouva plusieurs autres : dans une église du duché du Luxembourg on vénérait une cinquième tête du même saint ; l'église de Long-

[1] *Histoire ecclésiastique*, par l'abbé Fleury, in-4°., tom. XVI, pag. 412, 413.

Pont, au diocèse de Soissons, en possédait une sixième, dont l'existence est attestée par une vieille prose contenue dans le bréviaire du diocèse. Voici le passage de cette prose :

Nostri tenent cœnobitæ
Caput Areopagitæ[1].

Enfin le chapitre de Notre-Dame de Paris mettait au rang de ses reliques les plus précieuses la tête de saint Denis-l'Aréopagite. L'authenticité de cette dernière et septième tête fut vivement contestée par les moines de Saint-Denis. Des querelles très-animées, et même accompagnées de voies de fait, s'élevèrent entre cette abbaye et cette cathédrale; commencées en 1191, elles ne furent apaisées que le 19 avril 1411 par un arrêt du parlement, qui décida que l'abbaye possédait la tête de *saint Denis-l'Aréopagite*, et la cathédrale celle de *saint Denis-le-Corinthien*[2].

Je ne parle pas d'un bras qu'en l'an 654 Clovis II coupa au corps de saint Denis[3], ni d'une main du même saint, détachée, que Charles-le-

[1] *Voyez* la Collection des Bollandistes, volume d'octobre, au 9 de ce mois.

[2] *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, par Félibien, p. 332; Registres du parlement de Paris, au 19 avril 1411.

[3] *Recueil des Historiens de France*, tom. II, pag. 569, 596, 669.

Simple envoya en l'an 924 à Henri, roi de Germanie, comme un gage de la paix; bras et main qui ne manquaient cependant point au corps révéré à l'abbaye de Saint-Denis [1].

On peut juger par cet exposé, dont les faits sont tous puisés dans des sources ecclésiastiques, quelle confiance méritent les reliques de Saint-Denis, et combien peu elles servent à dissiper l'épais nuage qni nous cache la vérité sur l'origine et sur l'existence de ce patron des Parisiens. En effet, de fausses légendes, de fausses traditions, de fausses chartes, de fausses reliques, toutes contradictoires, qui toutes se démentent réciproquement, mettent dans le plus grand jour les nombreuses impostures de ceux qui dominaient et exploitaient la crédulité publique, accroissent l'obscurité, multiplient les incertitudes sur l'existence de saint Denis, et autorisent, fortifient l'opinion déjà manifestée, d'après laquelle ce saint patron ne serait qu'un être fantastique, qu'une divinité païenne dont le culte fut christianisé, qu'une continuation de celui de *Bacchus*, dieu du vin, pareillement nommé *Dionysius*, ou Denis. La disette des monumens historiques sur cette matière ne me

[1] *Annal. Vitichind. Chron. Sax.*, etc.; *Recueil des Historiens de France*, tom. VIII, pag. 218, 226, 312.

permet ni d'admettre ni de rejeter cette opinion.

Le nom du dieu et du saint n'est pas la seule conformité qui existe entre eux, il en est beaucoup d'autres. L'on sait que, lors de l'établissement de la religion chrétienne dans les Gaules, il s'est opéré des amalgames inévitables; que la religion nouvelle a fait plusieurs concessions à l'ancienne; que certaines divinités du paganisme furent par ignorance transformées en saints : je pourrais en citer des exemples.

Les traditions incertaines et contradictoires qui nous restent sur l'existence de saint Denis sont déjà propres à faire naître des doutes sur cette existence. Les conformités frappantes qui se trouvent entre le dieu et le saint, conformités que j'expose dans la note suivante, vont accroître ces doutes; si elles ne prouvent pas l'identité de ces deux personnages, leur exposé répandra au moins des lumières nouvelles sur une matière peu connue [1].

[1] Le dieu du vin, en Grèce, portait le nom de *Dionysus*, *Dionysius*, ou *Denis;* le saint a toujours porté le même nom.

Le patron de Paris était qualifié de *saint;* le dieu du vin, ainsi que plusieurs autres divinités, avait la même qualification. Un poète du quatorzième siècle, appelé *Geoffroy*, a composé une longue pièce de vers sur le dieu du vin, elle est intitulée *le Martyre de saint Bacchus :* on la lui donne dans plusieurs ins-

Paris eut aussi deux autres apôtres dont on parle très-peu, parce qu'aucun roi n'a fait pour eux ce que Dagobert a fait pour saint Denis; parce qu'on n'a fondé ni abbaye ni moines pour

criptions votives. Je préfère citer la suivante, où ce dieu est désigné par un de ses surnoms, par celui d'*Eleutherus*, dont on a fait le nom d'un des compagnons de saint Denis : SILVANO SANCTO LARUM PHILEMON P. SANCTI ELEUTHERI DD. (*Joseph Scaliger, Castigationes, in Sext. Pomp. fest. ad verbum* MARSPITER.) Le surnom d'*Éleuthère*, donné par les Grecs à Bacchus ou à *Dionysus*, répondait au surnom de *Liber*, que les Romains appliquaient ordinairement à ce dieu : ainsi, d'un surnom de Bacchus, qualifié de *saint Éleuthère*, on a pu faire un *saint Éleuthère*, compagnon de saint Denis.

Saint Denis avait un autre compagnon appelé *Rustique* : ce nom était celui d'une des fêtes de Bacchus. Ces fêtes étaient nommées *ruralia* ou *rustica*, parce qu'on les célébrait dans les champs; ce nom servait à les distinguer de celles qu'on appelait *urbana*, célébrées dans les villes. Cette fête rustique, où figuraient des vignerons, aussi nommée *fête des vendanges et du pressoir*, a peut-être fourni son nom au second compagnon du saint.

En voyant le nom de *Dionysus* associé à ceux d'*Éleuthère* et de *Rustique*, on est porté à conjecturer que l'abbé Hilduin, qui a composé la dernière légende de saint Denis, a été déterminé à réunir ces trois noms, par la vue de quelque inscription antique, où il aura lu le nom du dieu du vin *Dionysus*, son surnom *Eleutherus*, et celui d'une de ses fêtes *Rustica*. Il aura pris pour un monument élevé à saint Denis un monument destiné à conserver la mémoire d'une fête bacchique. De pareilles méprises ne sont pas sans exemples.

Le culte de Bacchus fut en vigueur dans la Gaule; on ne peut en douter; mais ce culte ne pouvait exister qu'avec des vignes :

exalter leur réputation, et célébrer leur puissance.

Saint Lucain est un de ces apôtres qui, comme tant d'autres, est condamné à l'oubli. On ignore

elles y étaient peu nombreuses avant Domitien; cet empereur les fit toutes arracher. Deux siècles après, en l'an 281 de notre ère, l'empereur Probus permit aux Gaulois d'en planter. Ce dut être cinq ou six ans après cette permission, vers les années 286 ou 287, lorsque les vignes purent donner des fruits abondans, que le culte de Bacchus dut commencer à être mis en vigueur. C'est aussi à la même époque, en l'an 287, que Tillemont, dans son *Histoire ecclésiastique*, dom Rivet, dans son *Histoire littéraire de France*, et plusieurs autres autorités, aussi distinguées, placent le commencement du culte de saint Denis dans la Gaule. Cette identité d'époque, où l'un et l'autre culte ont pris naissance dans le même pays, est très-remarquable.

En sa qualité d'ancien dieu-soleil, et à cause des sept planètes, des sept jours de la semaine, *Bacchus* devait être traité comme les dieux ses pareils, et le nombre sept devait spécialement être affecté aux cérémonies de son culte. Dans plusieurs bas-reliefs et autres monumens antiques, et notamment sur la belle patère d'or, trouvée à Rennes, en 1774, et conservée au cabinet des antiques de la Bibliothèque royale, on voit ce dieu avec six compagnons, et formant le septième. (*Monumens antiques inédits*, par Millin, tom. 1, pag. 225.)

Dans le département de Rhin-et-Moselle, des restes du culte de Bacchus et de ses cérémonies se sont conservés. Au village de *Baccharat*, situé au bord du Rhin, les vignerons, au temps des vendanges, nomment entre eux un comité de régulateurs de la fête bachique; comité qui juge des infractions commises contre les rites établis, et inflige des peines aux délinquans. Ce comité est composé de *sept membres*, nommés les *sept buveurs*, ou les

l'époque de sa mission et de sa mort : sa légende est la copie ou l'original de celle que l'abbé Hilduin composa pour saint Denis-l'Aréopagite. Il fut, comme lui, décapité pour avoir prêché

sept bons compagnons. (*Statistique générale de la France*, département de Rhin-et-Moselle, pag. 102.)

Dans le village de Vitry près de Paris on célébrait, à la même époque, une pareille fête, et on observait des rites semblables; un comité, aussi composé de sept vignerons, nommés *les sept sages*, présidait les cérémonies bachiques. (*Lettre de l'abbé Lebeuf*, Mercure d'octobre 1730, pag. 1122. *Variétés historiques*, tom. III, pag. 281, 282.) L'abbé Lebeuf, qui a décrit cette cérémonie bachique, n'ose pas nommer le village où elle se célébrait; il se borne à indiquer sa distance de Paris par stades. J'ai acquis la certitude que ce village était celui de Vitry, dont le faubourg, situé du côté de la capitale, porte encore le nom de *faubourg de Bacchus*.

Il en est de même des différens *saints Denis* qui figurent dans les légendes. On les voit tous accompagnés de six compagnons, et formant le septième. *Saint Denis d'Éphèse* avait six compagnons dormans, il faisait le septième. *Saint Denis de Tivoli* était un des sept *biotanates; saint Denis-le-Phénicien, saint Denis-le-Pourvoyeur*, faisaient l'un et l'autre partie d'une société de sept personnes. Enfin *saint Denis*, patron de Paris, était un des sept évêques qui furent avec lui envoyés dans les Gaules.

Ainsi la société du dieu du vin, celle des ministres de son culte, et celle des saints qui ont porté son nom *Denis*, se composaient pareillement de sept personnages.

Passons à d'autres conformités. Les principaux objets du culte de saint Denis étaient, dans l'abbaye qui porte son nom, *un tombeau* et *une tête*, l'un et l'autre richement enchâssés. Au temple de Delphes, les principaux objets du culte de *Dionysius*

le christianisme. Après son supplice il se releva, prit sa tête entre ses mains, et parcourut, en la portant, l'espace d'une demi-lieue. Il paraît qu'il fut enterré à Ligni, près de Corbeil. Pen-

étaient aussi *un tombeau* et *une tête*. Dans l'un et l'autre lieu, le saint et le dieu avaient été martyrisés, pour avoir tenté d'établir un culte nouveau; le saint le fut par les païens, qui lui coupèrent la tête, et le dieu par les Titans, qui lui coupèrent aussi la tête, que Minerve recueillit, et porta à Jupiter. (Voyez la légende de saint Denis, et le *Dictionnaire mythologique* de Noël, tom. I, pag. 146.) On vénérait le tombeau de *Dyonisius* à Delphes. (Plutarque, *traité d'Isis et d'Osiris;* Clavier, *notes sur Apollodore*, tome II, pag. 375.) A Delphes et chez les Méthymnéens, Bacchus était aussi représenté par une tête, et on le nommait en conséquence, *Cephalen*. (Voyez Euseb. *Chronic.* lib. II; Pausanias, Phocide, chap. XIX.)

Au trésor de l'abbaye de Saint-Denis, troisième armoire, on voyait la tête de ce saint, richement enchâssée, qu'on nommait *le chef de saint Denis*.

Ce qui est très-remarquable, c'est que, dans le même trésor de Saint-Denis, et dans la quatrième armoire, se trouvait ce précieux vase d'agate orientale, une des plus rares antiquités que possède la France; vase qu'on a transféré dans le cabinet des antiques de la Bibliothéque royale, et dont les bas-reliefs représentent tous les objets nécessaires aux fêtes et mystères de Bacchus. Parmi ces objets sacrés, on voit, posée sur un cippe, la tête de *Bacchus Cephalen*, et entre le cippe et cette tête, la peau du panthère qui caractérise ce dieu. Nous avons fait graver le vase et ses bas-reliefs. *Voyez* les planches 8, 9 et 10.

La distance de Delphes à Paris n'est, pour ceux qui connaissent un peu l'histoire de la propagation des sectes religieuses, qu'une objection frivole. Au deuxième siècle de notre ère,

Digitized by Google

le christianisme. Après son supplice il se releva.

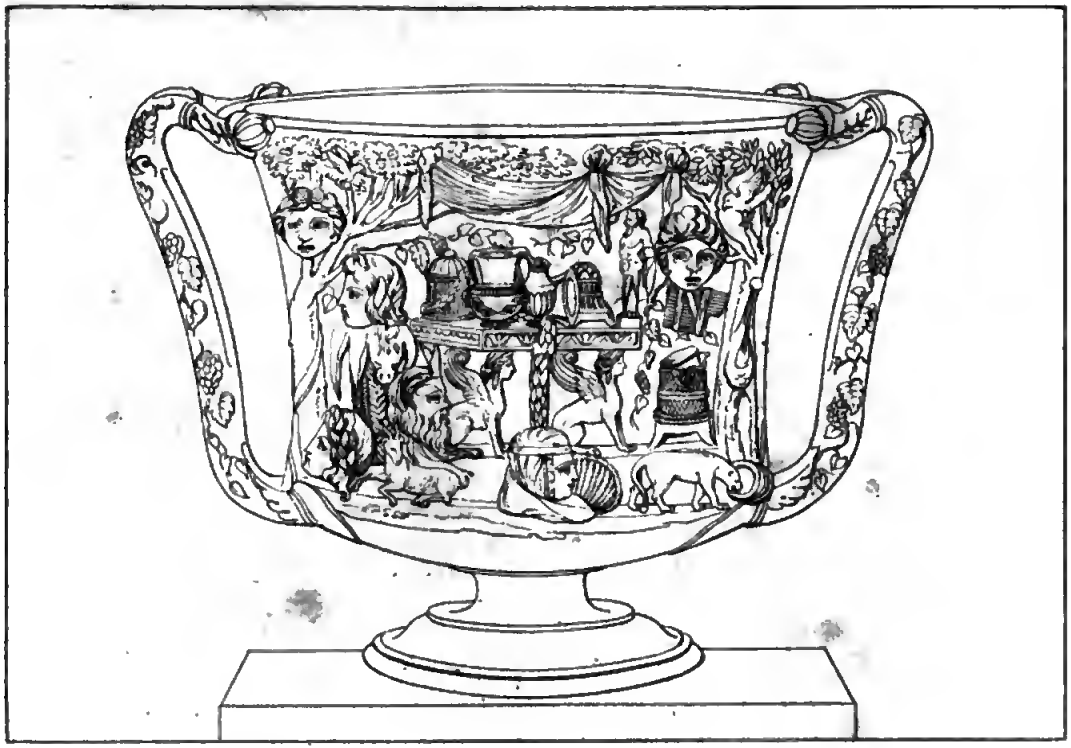

VASE D'AGATHE ou *Coupe de Ptolémée*

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

1er BAS-RELIEF DU VASE D'AGATHE

dit Coupe de Ptolémée

Digitized by Google

Digitized by Google

27 BAS-RELIEF DU VASE D'ATALIDE

Coté Coupe de Ptolémée

Google

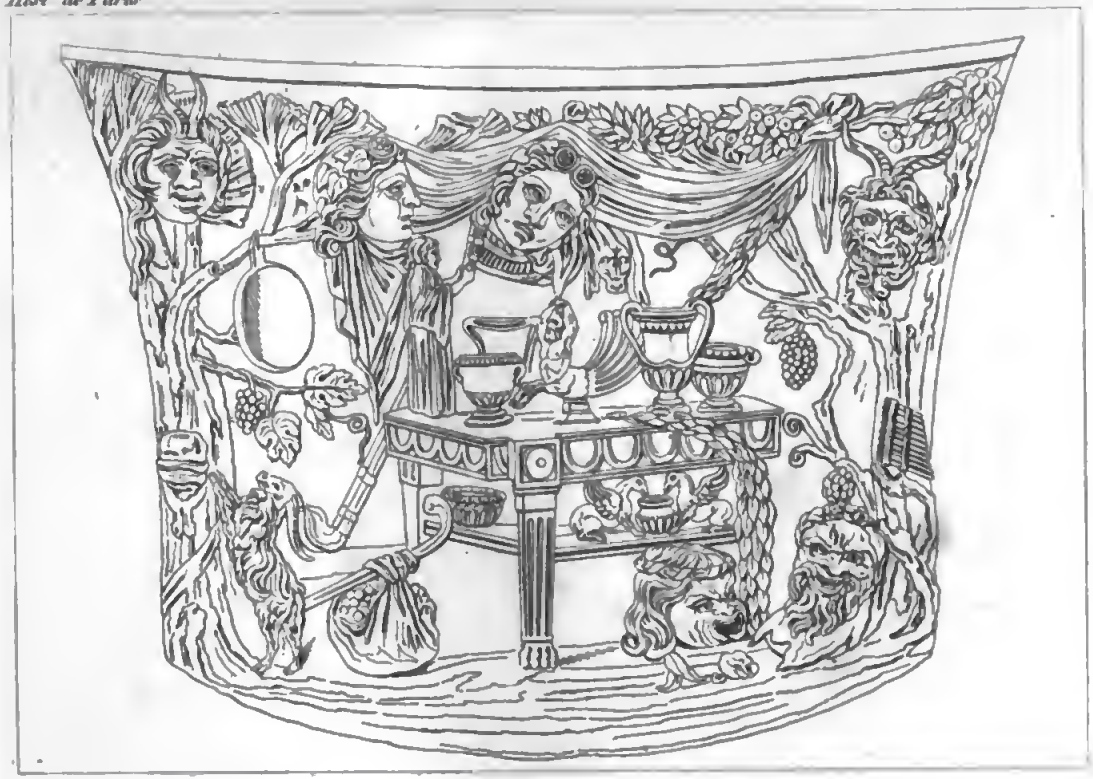

Cendre pl. Sculp.

2e BAS-RELIEF DU VASE D'AGATHE

Dit Coupe de Ptolémée

BIBLIOTECA NAZIONALE

dant les ravages des Normands, sa châsse, ainsi que celles de plusieurs autres saints, fut mise en dépôt dans l'église de Notre-Dame de Paris. Les chanoines de cette cathédrale ont toujours

presque tous les cultes orientaux se répandirent dans l'Empire romain. Le culte de Mithra parvint de Perse jusque dans la Gaule, et s'établit même à Paris. Les sectes du paganisme avaient leurs propagandistes, leurs missionnaires, dont le zèle ne connaissait ni dangers ni distance.

Terminons ce parallèle par un trait frappant de conformité. Les fêtes de Bacchus, qui, depuis un temps immémorial, jusqu'au milieu du dix-huitième siècle, se célébraient par les vignerons des environs de Paris, où l'on adorait une figure de ce dieu, où, comme il a été dit, on élisait sept ministres qui présidaient à son culte; ces fêtes, dis-je, avaient lieu le 7 et le 9 octobre. (*Variétés historiques*, tom. III, 2e. partie, pag. 385.) Or, le 7 et le 9 de ce mois des vendanges, le clergé de Paris solemnisait les fêtes de deux saints dont l'origine de l'un est inconnue, et celle de l'autre est en question : le 7 octobre, on fêtait dans l'église de Saint-Benoît, autrefois située au milieu d'un vignoble, un saint appelé *Bacchus* (*voyez* ci-après *Saint-Benoît*), et le 9 octobre était et est encore le jour consacré à la solennité de notre saint *Dionysius* ou *Denis*.

Il faut avouer que si saint Denis n'est pas le dieu *Dionysius* ou *Bacchus*, ce saint et ce dieu ont entre eux tant de ressemblance qu'on est bien excusable de se tromper, en les confondant, en prenant l'un pour l'autre.

En effet, ils portent le même nom, la même qualification, celle de *saint*.

Éleuthère et *Rustique*, prétendus associés de saint Denis, sont, le premier, un surnom de Bacchus; le second, le nom d'une de ses fêtes.

refusé de la restituer, et l'ont gardée jusqu'à nos jours. Sa fête se célébrait le 30 octobre.

Parmi les évêques qui, après saint Denis, ont prêché la foi chrétienne à Paris, le premier

Il est prouvé que le culte du saint et celui du dieu ont commencé dans la Gaule à la même époque.

Saint Denis, et plusieurs saints qui portent son nom, figurent avec six compagnons; et chacun d'eux forme le septième. *Bacchus* est pareillement représenté, et sa fête est célébrée avec le même nombre de compagnons.

Un tombeau et une tête étaient les objets sacrés du culte de saint Denis à l'abbaye qui porte son nom; un tombeau et une tête étaient les objets sacrés du culte de Dionysius à Éphèse et ailleurs.

La fête de saint Bacchus dans l'église de Saint-Benoît, et celle de saint Denis dans toute la chrétienté, sont fixées, la première, le 7 octobre, et la seconde, le 9 de ce mois; et les fêtes du dieu du vin se célébraient dans les environs de Paris, dans le même mois, dans les mêmes jours.

Il serait, je crois, très-difficile de trouver, entre des objets aussi étrangers, entre le saint et le dieu du vin, des rapports plus frappans; entre les cultes de l'un et de l'autre, des conformités plus nombreuses.

Cependant ces conformités, toutes décisives qu'elles paraissent, ne prouvent pas qu'un évêque appelé *Denis* ne soit venu prêcher l'Évangile à Paris, et n'y ait été décapité. Cet évêque, le peu de succès de ses prédications, et son martyre auront laissé des souvenirs vagues, dont la superstition populaire se sera emparée. L'identité de nom l'aura fait confondre avec le dieu *Bacchus* ou *Dionysius*. On aura fait coïncider l'origine du culte du saint avec celle du culte du dieu, la fête de l'un avec celle de l'autre; et, en substituant d'autres amalgames, le culte du

dont l'existence soit à l'abri de la critique est *Victorinus*, que, dans l'ordre chronologique, on a nommé le sixième évêque de Paris, et qui pourrait bien être le premier qui ait mérité ce titre, le premier qui ait organisé un clergé à Paris et qui ait donné quelque consistance au christianisme. Il est en effet le premier dont on trouve le nom avec le titre d'évêque de Paris, dans les actes d'un concile, dans celui de Cologne tenu en 346.

Il se tint, dit-on, pour la première fois, vers les années 360 ou 361, un synode ou concile à Paris. On ne sait point quel était alors l'évêque de cette ville, ni le nombre de ceux qui y assistèrent. On doit en induire que cette cité contenait alors un établissement stable et propre au culte chrétien; mais l'œuvre de la conversion des Parisiens n'était encore qu'ébauchée. L'antique religion des Romains dominait dans la Gaule. La statue de la Victoire était encore un objet d'adoration dans le sénat de Rome. Dans la Gaule et à Paris le christianisme ne se pré-

saint et celui du dieu auront acquis les conformités qu'on vient de remarquer.

C'est ainsi que les habitans de l'île de Rugen métamorphosèrent un saint du christianisme, *saint Vitus*, en dieu du paganisme, et l'adorèrent sous le nom de *Suantovitus*. (*Elias Schedius de Dis germanis*, *singrammata* 3e., cap. XII, pag. 502.)

sentait que, sous les formes d'une secte naissante.

Les évêques *Paulus* et *Prudentius*, qui succédèrent à *Victorinus*, sont peu connus.

Après eux vint *Marcellus*, fameux à Paris sous le nom de *saint Marcel* ou *saint Marceau* [1]. Si l'on s'en rapporte à sa légende, il convertit un grand nombre de païens; il métamorphosait en vin excellent et en baume l'eau puisée dans la Seine. On n'employait point alors, pour convaincre les esprits, la puissance du raisonnement; mais c'était avec des guérisons étonnantes, des opérations merveilleuses, qu'on les subjuguait.

Ce n'est point la légende du saint qui me détermine à croire aux progrès qu'il fit faire à la religion chrétienne, mais bien la victoire qu'il remporta sur un dragon, qui désolait Paris. Toujours, à cette époque, le dragon vaincu par un saint était l'emblème des conversions nombreuses, du triomphe du christianisme sur le démon, ennemi de cette religion, démon représenté sous la forme d'un serpent.

Saint Marcellus mourut en l'an 436; il avait sans doute fait beaucoup de prosélytes à la reli-

[1] *Voyez* ci-après, section II de la présente période, article *Saint-Marcel*.

gion chrétienne; mais il en laissa un très-grand nombre à faire, puisque, plus d'un siècle après lui, on voit encore le paganisme dominer dans les campagnes.

Une loi de *Childebert*, roi de Paris, d'environ l'an 554, prouve que l'idolâtrie subsistait encore à cette époque.

« Nous ordonnons, y est-il dit, à ceux qui au-
« ront dans leur champ ou dans un autre lieu
« des simulacres ou idoles dédiés au démon, de
« les renverser aussitôt qu'ils en seront avertis.
« Nous leur défendons de s'opposer à ce que les
« évêques les détruisent; et si, après s'être en-
« gagés par caution à les détruire, ils les con-
« servent encore, nous voulons qu'ils soient tra-
« duits en notre présence. Nous défendons aussi
« les désordres qui se commettent pendant la
« nuit à la veillée des fêtes, même de celles de
« Pâques et de Noël, veillées où l'on ne s'occupe
« qu'à chanter, boire et s'enivrer, et où l'on
« se livre à d'autres débauches. Nous défendons
« aussi aux femmes qui, le jour de dimanche,
« parcourent les campagnes en dansant, de ces-
« ser cette pratique qui offense Dieu [1]. »

Vers la fin du quatrième siècle, le culte de Cybèle Berecynthe était encore publiquement

[1] *Capitularia Baluzii*, tom. I, pag. 1.

célébré dans la ville d'Autun. La figure de cette divinité, accompagnée d'adorateurs qui dansaient et chantaient devant elle, était traînée sur un char dans les campagnes, que sa présence devait fertiliser [1].

Plusieurs habitans de la Gaule assistaient aux cérémonies de l'Eglise, sans néanmoins renoncer aux pratiques du paganisme. En l'an 568, Grégoire, pape, ou évêque de Rome, écrit à Brunichilde (Brunehaut), reine des Francs : « Vous « devez aussi avec modération contraindre vos « sujets à se soumettre à la discipline de l'E- « glise ; de sorte qu'ils n'immolent plus aux « idoles, qu'ils n'adorent plus des arbres, qu'ils « n'étalent plus en public les têtes des animaux, « dont ils ont fait des sacrifices impies. Nous « sommes même informés que plusieurs chré- « tiens, qui accourent aux Eglises, continuent « cependant, chose abominable! à rendre un « culte aux démons [2]. »

Au septième siècle, Vénus avait encore un temple et des prêtresses à Rouen; les fêtes, les cérémonies religieuses consacrées à cette divinité étaient publiquement célébrées dans cette

[1] *Gregorii Turon. Gloria confessorum*, cap. XIX.

[2] *Recueil des Historiens de France*, tom. IV, pag. 23.

ville, et ne furent abolies que par Saint-Romain [1].

Pendant cette période, aux superstitions romaines et gauloises vinrent se joindre celles des Francs. Les évêques ne combattirent que celles qui pouvaient nuire à leur domination et à leurs intérêts; ils adoptèrent divers genres de divinations et d'opérations magiques; ils christianisèrent les dénominations, et maintinrent la chose; les philactères, les talismans furent remplacés par des reliques; l'eau lustrale par l'eau bénite; les ambarvales par les litanies ou rogations, etc., etc. Les *sorts virgiliens* ou *homériques* reçurent le nom de *sort des saints*. Clovis, tout baptisé qu'il était, passant par Tours, pour aller combattre les Visigoths, demande à prendre les *auspices*. Le clergé de cette église se prêta complaisamment à cette pratique païenne. Grégoire de Tours n'a pas le courage de la blâmer en cette circonstance; mais, dans une autre, il la qualifie de *pratique barbare* [2].

[1] *Vita sancti Romani, thesaurus anecdotorum*, tom. III, col. 1656.

[2] *Greg. Turon. Historia*, lib. II, cap. XXXVII, et lib. VII, cap. XXIX.

Cette pratique fut encore long-temps en vigueur; lorsqu'un évêque était élu, pour connaître quel serait le sort de son gouvernement, on ouvrait au hasard le livre des Évangiles, et les

Ce mélange impur, commencé sous le règne de Constantin, s'accrut beaucoup sous la domination des Francs; les évêques ne prêchaient plus la morale, et ne recommandaient que l'observation de certaines cérémonies, la plupart originaires du paganisme. La religion chrétienne fut considérablement dénaturée, et resta dans cet état pendant tous les siècles de barbarie.

§ II.

Établissemens religieux dans la partie méridionale de Paris.

Basilique[1] des apôtres saint Pierre et saint Paul, depuis nommée *Abbaye de Sainte-Geneviève*, fondée vers l'an 508. Grégoire de Tours dit que *Chlodovech* ou *Clovis*, de concert avec

paroles qui se trouvaient au commencement de la première page étaient considérées comme un pronostic certain des événemens de son épiscopat. Guibert, abbé de Nogent, cite, sans les désapprouver, des exemples de cette pratique. (*Recueil des Historiens de France*, tom. XII, pag. 245, 260.)

[1] Grégoire de Tours, et les écrivains de son temps, donnent constamment la qualification de *Basiliques* aux bâtimens de fondation royale, consacrés au culte chrétien. Le mot *Église* n'était jamais employé que pour signifier l'ensemble des fidèles, la réunion du clergé et du peuple. Les Romains donnaient le nom de *Basiliques* aux édifices publics, aux palais des empereurs, des proconsuls, aux édifices destinés à l'administration de la justice. De ce mot *Basilique* on a fait celui de *Basoche*.

la reine *Chrothechilde* ou *Clotilde*, son épouse, en fut le fondateur; mais lorsque notre historien fait le récit de la mort de cette reine, il semble n'attribuer qu'à elle seule l'honneur de cette fondation.

Chlodovech, mort en 511, y fut enterré. On a vu, jusqu'à l'époque de la révolution, le tombeau de ce roi figurer dans le chœur de l'église de Sainte-Geneviève, tombeau dont la construction n'avait point le caractère des monumens du sixième siècle, et appartenait à des temps plus récens. Il est présumable que l'abbé *Étienne*, qui, en 1177, fit presque entièrement reconstruire l'église, rétablit à la même époque ce monument sépulcral. Sa restauration, mais non pas sa date, est attestée par l'inscription suivante placée sur ce tombeau.

Chlodoveo magno, hujus ecclesiæ fondatori. Sepulcrum vulgari olim lapide structum et longo ævo deformatum abbas et convent. meliori opere et formâ renovaverunt.

Ainsi le tombeau primitif, construit de pierres communes et ruiné par le temps, fut reconstruit avec plus de soin et d'élégance.

Ce dernier tombeau, transféré pendant la révolution au Musée des monumens français, l'a été en 1816 dans l'église de l'ancienne abbaye de Saint-Denis.

Chrothechilde ou *Clotilde* mourut en l'an 545, et fut enterrée dans la même église, sans doute dans le tombeau de son époux; car on ne lui en connaît aucun qui lui soit particulier.

Cette basilique fut, en 857, détruite et brûlée par les Danois. Étienne de Tournai en déplore la ruine. « Elle était, dit-il, de construction « royale, décorée au dedans et au dehors de « mosaïques, comme ses ruines en offrent la « preuve, et ornée de peintures. Ces misérables la livrèrent aux flammes; ils n'épargnèrent ni le saint lieu, ni la bienheureuse « Vierge (sainte Geneviève), ni les autres saints « qui y reposent[1]. »

Je reviendrai sur cette église, et décrirai, à leur époque, les changemens qu'elle a éprouvés.

Basilique de Saint-Vincent et de Sainte-Croix, depuis nommée église de l'abbaye de *Saint-Germain-des-Prés*. Le roi *Childebert*, fils de Clovis, en l'an 542, ravageant l'Espagne, vint assiéger la ville de Saragosse. Les habitans ne prirent point les armes pour se défendre; ils récitèrent des prières, jeûnèrent, se couvrirent de cilices, et firent, en psalmodiant, des processions autour des remparts, portant avec con-

[1] *Recueil des Historiens de France*, tom. VII, p. 72, note D.

fiance la tunique du bienheureux saint Vincent. Ce singulier moyen de défendre une place frappa d'étonnement et de terreur le roi *Childebert*. Il leva le siége, et alla porter ailleurs le fléau de ses armes. Ayant ravagé une grande partie de l'Espagne, chargé de dépouilles, il revint dans la Gaule. Telle est la substance du récit de Grégoire de Tours[1].

Un autre écrivain dit que *Childebert*, voyant l'étole ou la tunique de saint Vincent ainsi promenée autour des murs de Saragosse, fit appeler l'évêque de cette ville, et lui demanda cette relique, qui lui fut accordée. Muni de cet objet précieux, *Childebert*, après avoir pillé et dévasté une partie de l'Espagne, vint à Paris, et y fit bâtir l'église de Saint-Vincent[2].

L'auteur de la Vie de saint Doctrovée, premier abbé de Saint-Vincent, parle de l'expédition d'Espagne par *Childebert*, et ajoute que ce roi « enleva de l'église de Tolède une croix d'or, « enrichie de pierres précieuses fabriquées, « ainsi qu'on le rapporte, par le roi *Salomon*; « trente calices, quinze patènes, et vingt cas- « settes destinées à contenir les évangiles. En « prince très-dévot, au lieu de s'approprier ces

[1] *Gregor. Turon. Hist.* lib. III, cap. XXIX.

[2] *Gesta regum francorum*, cap. XXVI.

« objets, il les distribua aux églises. Il en fit « bâtir une dans un faubourg de Paris, fau- « bourg autrefois nommé *Locutitius*, et voulut « que son plan eût la forme d'une croix, en « mémoire de la croix qu'il avait apportée de « Tolède, dont il fit présent à cette église, « ainsi que de plusieurs ornemens de grand « prix. »

Le légendaire donne ensuite la description de cette basilique :

« Les arceaux de chaque fenêtre étaient sup- « portés par des colonnes de marbre très-pré- « cieux. Des peintures, rehaussées d'or, bril- « laient au plafond et sur les murs. Les toits, « formés de lames de bronze doré, lorsque les « rayons du soleil venaient à les frapper, pro- « duisaient des éclats de lumière, qui éblouis- « saient les yeux. Ce n'était pas sans raison, « d'après tant de magnificences, qu'on nommait « autrefois, par métaphore, cet édifice *le palais* « *doré de Germain*[1].

Ce roi, qui pillait des églises pour en enrichir d'autres, ne borna point ses pieuses largesses à des bâtimens, à des reliquaires; il dota richement la basilique de Saint-Vincent et de Sainte-Croix, et, peu de temps avant sa mort,

[1] *Recueil des Historiens de France*, tom. III, p. 436, 437.

en l'an 558, il lui donna le fief d'*Isciac* ou d'*Issy*, et tout ce qui en dépendait; le cours de la Seine, l'une et l'autre de ses rives, des bois et des prés; de plus, un terrain et des cases situés dans la cité de Paris; une terre, une vigne et l'oratoire de Saint Andéol; plusieurs moulins placés entre la porte de *la Cité et la tour;* et à toutes ces donations il joignit celles des pêcheurs, des serfs inquilins, des serfs affranchis, des ministériaux, excepté ceux auxquels il avait accordé l'ingénuat ou la liberté[1]. Ces donations, funestes à l'accroissement, aux embellissemens de Paris, comme on en verra dans la suite plusieurs preuves, furent faites le 23 décembre 558 à l'évêque de Paris, connu sous le nom de *saint Germain*. Ce même jour, cet évêque célébra la dédicace de cette église; et, à cause de l'étole de saint Vincent et de la croix, dont Childebert l'avait gratifiée, elle reçut la dénomination de *Saint-Vincent* et de *Sainte-Croix*[2].

[1] Cette charte de donation, ainsi que la charte par laquelle saint Germain exempta cette église et ses propriétés de la juridiction épiscopale, ont vigoureusement été taxées de fausseté par le docteur de *Launoi*, célèbre critique, et faiblement défendues par un religieux appelé *Jean-Robert Quatre-Maire*.

[2] Quelques personnes pensent que cette dédicace a eu lieu l'année précédente.

Ce même jour encore, à ce qu'on croit, Childebert mourut, et fut enterré dans la basilique qu'il avait fondée, et qu'il venait d'enrichir.

A la nouvelle de la mort de ce roi, son frère *Chlothachaire* vint s'emparer de ses trésors, chassa et envoya en exil sa veuve *Ultrogothe*, et ses deux filles *Chrotheberge* et *Chrothesinde*[1]. Cette veuve et ses filles furent dans la suite enterrées dans cette basilique, ainsi que l'évêque *Germain*. Ces tombeaux et plusieurs autres de la même famille, pillés et ruinés par les Normands lors de leurs diverses incursions à Paris, furent rétablis, les uns dans le douzième siècle, les autres en 1656. Voici une notice des principaux monumens qui appartiennent à l'époque primitive de cet édifice.

La pierre du tombeau de *Childebert* a été conservée, ainsi que l'inscription et les sculptures qu'elle portait. C'est une longue pierre de liais, sur laquelle est représentée en bas-relief la figure de ce roi, qui tient d'une main le modèle de l'église, de l'autre le sceptre royal; cette figure moderne a été renouvelée en 1656 sur le dessin de Vouet, d'après une autre figure qui n'était que du quatorzième siècle.

Sur un côté du tombeau, une table de mar-

[1] *Gregor. Tur. Hist.* lib. IV, cap. XX.

bre offrait en lettres d'or une épitaphe, où, suivant l'usage, se trouvait un magnifique éloge du roi défunt. « Il triompha des Allobroges, « des Daces, des Arvernes, du roi des Bretons, « des Goths et de l'Espagne. Il fonda le palais « (*aula*) de Saint-Vincent, enrichit les temples « de Dieu, distribua de l'argent aux pauvres, « et accumulait ainsi dans le ciel des trésors « éternels[1]. »

Ce tombeau, composé d'un double vase en plomb, contenait aussi le corps d'*Ultrogothe* son épouse. En 1656, ce double tombeau, restauré, fut placé au milieu du chœur de l'église de Saint-Germain. Pendant la révolution on le transféra dans le Musée des monumens français, et en 1816 dans l'église de l'abbaye de Saint-Denis.

On verra, dans le tableau des mœurs de cette période, que *Childebert*, ce roi dévot, fondateur d'église, tant loué par les moines ses obligés, n'était qu'un misérable barbare, souillé de crimes énormes.

Des réparations, exécutées dans cette église pendant les années 1653 et 1656, nécessitèrent des fouilles, qui mirent au jour plusieurs monumens curieux; on découvrit le tombeau de

[1] *De regali Abbatia Sancti Germani.* Recueil des Historiens de France, tom. II, pag. 725.

Chilpéric Ier, assassiné en 584, par l'ordre de Frédégonde, son épouse. La structure de ce tombeau, simple et dépourvu d'ornemens, offrait cette unique inscription :

Rex Chilpericus hoc tegitur lapide.

Ce roi fourbe et cruel, que Grégoire de Tours compare à Néron et à Hérode, était surpassé en scélératesse par son épouse Frédégonde, dont on voyait aussi le tombeau en cette église.

Le tombeau de cette reine, bien plus somptueux que celui du roi son époux, se compose d'une longue table de pierre de liais, dont la surface présente, en mosaïque, la figure en pied d'une femme. Sa tête est couronnée, et d'une main elle tient un long sceptre. Cette mosaïque est formée de petites parties d'émaux, fixées par un mastic, où l'on a mêlé quelques ornemens en cuivre. La tête, les mains, les pieds sont indiqués par des contours, dont l'intérieur est vide de linéamens et de peintures : ce qui ferait penser que l'ouvrage, qui a dû coûter beaucoup de soins et de temps, n'a pas été achevé. Cependant, si l'on en juge d'après plusieurs autres monumens semblables et du même temps, on sera porté à croire que ces vides étaient remplis des rondes-bosses en argent, ou même en or, figurant le

visage, les mains et les pieds de cette princesse; et que ces précieuses parties du tombeau ont été enlevées peut-être par les Normands.

Le dessin de cette figure est roide et barbare. Cette pierre sépulcrale, dont la gravure se trouve dans plusieurs recueils, a été transférée, de l'église de Saint-Germain, dans le Musée des monumens français, et, en 1816, de ce Musée, dans l'église de Saint-Denis.

On a découvert aussi dans l'église de Saint-Germain le tombeau de *Childéric II*. Il fit fouetter un noble franc, appelé *Bodilon;* celui-ci se vengea, en assassinant ce roi dans la forêt de Livry, ainsi que son épouse *Blichilde*, qui était enceinte. On trouva dans son tombeau quelques signes de royauté, et cette inscription : *Childr. rex.*

Plusieurs autres monumens sépulcraux furent trouvés dans ces fouilles. Je ne parlerai que de celui d'un certain *Hilpéric*, qui pensait pouvoir se faire obéir après sa mort. Dans deux inscriptions, il ordonne et demande avec prières que ses ossemens ne soient ni enlevés ni déplacés.

L'église de Saint-Vincent et de Sainte-Croix, ruinée à plusieurs reprises par les Normands, pendant la seconde race, conserva peu de restes de sa construction primitive. On a pensé que la

tour carrée qui s'élève à l'entrée de cet édifice, et qui donne à ce lieu, consacré aux prières, l'aspect d'une forteresse, appartient à cette première construction. On doit distinguer ici deux constructions appartenant à des époques différentes : celle de la partie inférieure de cette tour, et celle du clocher qui la surmonte. La partie inférieure paraît la plus ancienne; et l'époque où elle a été construite pourrait bien remonter au sixième siècle. Quant au clocher, élevé sur cette tour, il est d'un temps plus récent. Sa construction, étant de même style que celle des autres deux tours qui s'élèvent aux deux côtés du chœur, doit, comme celle de ces tours latérales, appartenir au onzième siècle; leur architecture se rapproche du style grec, et n'a rien du genre vulgairement nommé *gothique*.

On a aussi pensé que l'époque des huit statues placées sous le porche ou sous la vieille tour, qui sert d'entrée principale, statues détruites pendant la révolution, mais dont les gravures se trouvent dans plusieurs ouvrages, remontait au temps de la première construction. Cette opinion a été contestée. La voûte du porche, et les niches qu'on voit encore, sont, on ne peut en douter, des ouvrages du treizième siècle; mais il serait très-possible que ces statues fussent an-

térieures à cette voûte, à ces niches; elles présentent des formes et des costumes qui appartiennent au sixième siècle. Quoi qu'il en soit, voici la description de ces statues :

On en comptait huit : quatre d'un côté, et autant de l'autre. La première, qui se voyait à droite en entrant, était celle d'un roi que l'on croit être *Chlothachaire* ou Clotaire : quelques restes de lettres peintes sur un rouleau déployé que tenait cette figure, ont fait lire ce nom CHLOT....US. La seconde statue représentait une reine couronnée; deux tresses de cheveux lui descendaient de chaque côté jusqu'aux genoux : on a cru y voir *Ultrogothe*. La statue suivante offrait un roi, tenant un rouleau d'une main, un sceptre de l'autre, et un livre sous le bras. On présume avec raison que c'était *Childebert*, fondateur de cette église. A la suite, la dernière statue de ce côté représentait un roi, qu'on présume être *Théodorich* ou Thierry.

Du côté gauche, la première statue appartenait à un roi. Quelques lettres peintes sur un rouleau déployé formaient ce nom CLODOMIRUS; ainsi on l'a attribuée à *Chlodomire*, fils aîné du roi qu'on nomme vulgairement *Clovis*. Puis suivait une statue de femme qui, dit-on, représentait la reine *Chrothechilde*, sa mère. Les or-

nemens et la richesse de la troisième statue ont fait juger qu'elle était celle de *Chlodovech* ou *Clovis*. Enfin, la quatrième statue était celle d'un évêque que l'on présume être *saint Remi ;* il foule à ses pieds une figure de monstre, emblême de l'idolâtrie vaincue.

Au fond du porche, et au-dessus de la porte de l'église, est un grand bas-relief représentant la cène. On y remarque saint Jean-l'Evangéliste, couché dans une attitude ridicule sur les genoux de Jésus.

Au-dessus de ce bas-relief il en est un autre qui n'a jamais été ni gravé ni décrit. Il présente une seule figure humaine, à mi-corps, de face et dans l'attitude que prenaient les premiers chrétiens lorsqu'ils priaient, les bras étendus, les mains élevées comme les tient à la messe le prêtre en prononçant ces mots : *Orate, fratres*[1].

On doit mettre au rang de la construction primitive de cet édifice, un puits situé au fond du sanctuaire, nommé *Puits de Saint-Germain*, parce qu'il était placé près du tombeau de ce

[1] Ces deux bas-reliefs, qui remontent certainement aux premiers temps du christianisme dans la Gaule, peuvent être cités comme des preuves de l'antiquité de la tour au bas de laquelle ils sont placés.

saint. Ses eaux avaient la réputation de guérir miraculeusement plusieurs maladies. Abbon, dans son poème sur le Siége de Paris par les Normands, mentionne ce puits et les vertus merveilleuses de son eau. Ce puits ne fait plus de miracles, car, depuis long-temps, l'ouverture en est fermée. La plupart des anciennes églises avaient des puits pareillement miraculeux.

Près de la tour septentrionale de cette église était une statue en plâtre d'une forme peu ordinaire et devant laquelle des femmes faisaient brûler des cierges; le cardinal Guillaume de *Briçonnet*, abbé de Saint-Germain-des-Prés, vit, dans cette statue, une idole du paganisme, et, dans le culte que lui rendaient ces femmes, une idolâtrie; il fit enlever la statue et mettre à sa place une vieille croix en bois couverte de lames de cuivre doré. Depuis, des écrivains, persuadés que le nom de la ville de Paris était composé de celui d'*Isis*, déesse qui devait en conséquence y avoir été adorée, n'ont pas manqué de soutenir que cette statue était celle d'une Isis. Cette opinion, sans importance comme sans fondement, et que j'ai déjà réfutée, ne mérite pas que je m'y arrête de nouveau[1].

[1] *Voyez* ci-dessus, pag. 67, 68.

On trouvera la suite de la notice de cette église et du monastère de son nom, lorsque je serai parvenu à des temps plus avancés.

Saint-Julien-le-Pauvre, ancienne église située dans la rue de ce nom, n°. 13. On ignore absolument son origine; elle existait au septième siècle, et, malgré la révolution, elle existe encore. Grégoire de Tours est le premier qui en fasse mention; il la qualifie de *Basilique*, et nous apprend qu'il logeait dans les bâtimens qui en dépendaient lorsqu'il venait à Paris [1]: ce qui porte à croire que les maisons dépendantes de cette basilique servaient d'hospice ou de logis aux étrangers, aux pélerins, aux voyageurs pauvres. On sait que les voyageurs, pour obtenir un bon gîte, invoquaient ordinairement saint Julien, dont la réputation, à cet égard, était depuis long-temps établie. L'écrivain qui, au treizième siècle, a mis en rimes les *Moutiers de Paris*, désigne ainsi l'église dont il est ici question :

. . . . . Saint Juliens,
Qui héberge les chrétiens.

Les Normands ruinèrent les bâtimens de cette église, et des seigneurs laïques s'emparèrent de tous ses biens, comme c'était l'usage alors.

[1] *Gregor. Tur. Hist.* lib. VI, cap. XVII; lib. IX, cap. VI.

Par une charte de l'an 1031 ou 1032, Henri 1er, donne cette église, ainsi que plusieurs autres du même quartier, à l'évêque de Paris, mais à condition qu'un clerc nommé *Girauld* qui les possédait jouirait de leurs biens pendant sa vie.

Dans les commencemens du douzième siècle, les biens de l'église de Saint-Julien étaient possédés par *Étienne de Vitry* et *Hugues de Munteler*, qui les donnèrent à l'abbaye de Longpont. Dans la suite, les religieux de cette abbaye en firent reconstruire les bâtimens, et érigèrent l'église en prieuré. En 1655, ce prieuré fut réuni à l'Hôtel-Dieu.

Le bâtiment de l'église n'avait rien de remarquable, si ce n'est un puits, placé au chevet, dont l'eau avait la réputation d'opérer des guérisons miraculeuses. Cette eau, tant qu'elle fut distribuée pour de l'argent, faisait des merveilles ; mais, dès qu'il fut permis de la puiser *gratis*, sa réputation s'évanouit.

Cette église n'a point été démolie.

Saint-Séverin, église paroissiale et seconde succursale de Saint-Sulpice, située dans la rue de son nom, entre les nos. 3 et 5.

L'origine de cette église est inconnue ; on ne sait pas même si le saint dont elle porte le nom

était saint Severin d'Agaune, saint Séverin apôtre de la Bavière, saint Séverin évêque de Cologne, ou saint Séverin évêque de Bordeaux, lequel est vulgairement nommé *saint Surin*. On a enfin cru que cette église contenait le tombeau de saint Séverin solitaire d'un faubourg de Paris.

L'emplacement de cette basilique, compris dans l'enclos du Palais des Thermes, pourrait avoir, sous des empereurs chrétiens, servi de chapelle à ce palais; sa fondation remonterait alors au quatrième siècle, elle paraît être la même qui se trouve souvent mentionnée dans le testament d'une femme nommée Erminethrude, de l'an 700. Cette femme donne de grands biens à une église de Paris, qu'elle appelle *Basilique de saint Sinsurien* (*Basilica sancti Sinsuriani*)[1], parce que son fils *Deorovalde* y était enterré.

[1] Mabillon, qui, le premier, a publié ce testament, a pensé que *sanctus Sinsurianus* était *saint Simphorien*. J'avais, d'après une telle autorité, adopté cette opinion dans ma première édition; mais j'en ai changé en considérant qu'il est bien plus convenable de faire dériver *saint Sinsurien* de *saint Severin* que de *saint Simphorien*. Ce dernier nom n'a pu, en se syncopant, perdre la syllabe *pho* : cette syllabe est trop marquante. Saint *Severin*, nommé à Bordeaux *saint Surin*, a pu subir à Paris une semblable métamorphose, on aura dit *saint Surien*; le rédacteur du testament de la dame Erminethrude paraît avoir, de ces deux mots, fait un seul nom, précédé de la qualification de

Elle lui donne, entre autres biens, un frein valant douze sous [1], un cheval avec ses harnais, un chariot où elle montait ordinairement, et les deux bœufs qui le traînaient, une litière avec ses harnais, etc.

On ignore le sort de cette église jusqu'en 1031 ou 1032, époque où Henri 1er en fit don, avec plusieurs autres églises, à l'évêque de Paris. En 1210, l'église de Saint-Séverin était paroissiale.

L'édifice a été reconstruit et accru à diverses époques, notamment dans les années 1347 et 1489, avec l'argent produit par la vente des indulgences, vente autorisée par des bulles du pape.

A la principale entrée de cette église, on voit, d'un côté et de l'autre, deux lions en pierre, symbole de la force. C'était entre ces deux figures et à la porte de cette église que les dignitaires rendaient la justice, et l'on connaît plusieurs sentences qui se terminent par cette formule : *Donnée entre deux lions* [2].

Un des battans de la porte de la même entrée

saint, en écrivant *Saint-Sinsurien*. L'ignorance extrême qui régnait à cette époque autorise ma conjecture.

[1] Sous tournois, ou sous saliques d'or. Vingt sous saliques d'or égalaient douze livres tournois ou quatre marcs d'argent.

[2] *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, par l'abbé Lebeuf, tom. 1, pag. 174.

était autrefois presque entièrement couvert de fers de cheval. J'ai vu de pareils fers cloués aux portes de plusieurs églises. C'était un vieil usage, lorsqu'on entreprenait un voyage, d'invoquer pour son succès l'assistance de saint Martin : ce saint était un des patrons de la paroisse. Pour témoignage de son invocation, on attachait un fer de cheval à la porte de cette église; et, pour que le saint protégeât le voyageur et sa monture, on faisait rougir au feu la clef de sa chapelle, et on en marquait l'animal[1].

Lorsque les femmes relevées de couche venaient entendre à cette église leur messe de relevailles, on leur mettait un manteau fourré sur les épaules, pour les préserver du froid.

A la fête de la Pentecôte on était en usage de lâcher dans cette église un ou plusieurs pigeons, pour figurer la descente du Saint-Esprit sur les apôtres. Cette espèce de spectacle se donnait le même jour dans plusieurs autres églises de Paris[2].

Entre plusieurs reliques, conservées précieusement dans cette église, on distinguait *le bras de monseigneur Saint-Severin*. L'abbé Lebeuf,

[1] *Recherches sur la ville de Paris*, par Jaillot, tom. v, quartier Saint-André-des-Arts, pag. 133.

[2] *Antiquités de Paris*, par Sauval, tom. II, pag. 633.

qui paraît avoir examiné cette relique, dit qu'elle n'était qu'un petit os de la jambe droite[1].

Sur la porte du passage qui, de l'ancien cimetière de Saint-Séverin, mène à la rue de la Parcheminerie, on lisait, il y a peu d'années, cette moralité remarquable par ses jeux de mots :

Passant, penses-tu pas passer par ce passage,
Où, pensant, j'ai passé ?
Si tu n'y penses pas, passant, tu n'es pas sage ;
Car, en n'y pensant pas, tu te verras passé.

Le baldaquin qui décore le principal autel est supporté par huit colonnes de marbre, orné de bronze doré. Cette décoration fut exécutée par *Tuby*, sur les dessins de *Lebrun*. Plusieurs morts célèbres reposaient dans cette église : les plus distingués sont *Etienne Pasquier*, *Scévole* et *Louis de Sainte-Marthe*, frères jumeaux, premiers rédacteurs du *Gallia christiana*, *Louis-Elies Dupin*, etc.

L'église de Saint-Séverin fut, en 1812, érigée en seconde succursale de la paroisse de Saint-Sulpice.

Saint-Étienne-des-Grés, église détruite, dont l'emplacement était dans la rue de ce nom, n°. 11.

[1] *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, tom. 1, p. 170.

Il existe beaucoup d'obscurité sur son origine et sur celle de son nom. On a suppléé au silence des monumens historiques par des conjectures que je ne rapporterai pas. Le monument le plus certain qui atteste l'existence de cette église est l'acte de donation, plusieurs fois mentionné, par lequel Henri 1er donne, en 1030 ou 1031, à l'évêque de Paris, plusieurs églises abandonnées après la mort d'un nommé *Girault*, qui jouissait de leurs biens; acte dans lequel l'église de Saint-Étienne est comprise avec les autres.

Cependant il existe un testament de l'an 700, par lequel une dame nommée *Erminethrude*, faisant des legs à plusieurs églises de Paris, donne à celle de Saint-Étienne un anneau d'or émaillé, valant quatre sous; *baselicæ domui Stefani anolo aureo nigellato, valente sol. quatuor, dari volo*. L'abbé Lebeuf pense que ce legs regarde l'église de Saint-Étienne-des-Grés; et M. Jaillot est porté à croire que l'église désignée dans ce testament est celle de Saint-Étienne, qui faisait partie de l'église cathédrale. Ces deux opinions peuvent être soutenues, mais je donne la préférence à celle de l'abbé Lebeuf, parce que dans le même testament l'église de Saint-Étienne et la cathédrale sont toutes deux mentionnées avec des différences notables; c'est ce

qui me détermine à placer celle de Saint-Étienne-des-Grés au rang des établissemens religieux de la première race[1]. De plus l'annaliste de Saint-Bertin parle d'une église de *Saint-Étienne*, qui se racheta du pillage des Normands. Cette église ne pouvait être que celle-ci.

On ignore l'origine de ce surnom *des grés*, exprimé en latin de charte, par ces mots *de gressis*, *de gressibus*, *de gradibus*. Il paraît que des degrés qui de la rue Saint-Jacques conduisaient à cette église, lui ont fait appliquer ce surnom.

Cette église, au onzième siècle, devint collégiale. Au treizième, elle était encore entourée de vignes, et tout auprès de son bâtiment se trouvait le *pressoir du roi*, où l'on portait les vendanges recueillies dans le *Clos-le-Roi* et le *Clos-Mureaux*, situés au faubourg Saint-Jacques.

Cette église, peu étendue, n'offrait rien de remarquable; elle fut démolie au commencement de la révolution. Une maison particulière, n°. 11, fut élevée sur une partie de son emplacement.

[1] Dans ce testament on parle de l'église de Saint-Étienne, puis d'une autre église, honorablement désignée comme église cathédrale, *sacro-sanctæ ecclesiæ civitatis Parisiorum*. (*Diplomata Charta*, tom. 1, pag. 362.)

Saint-Benoit, église située rue Saint-Jacques, n°. 96. J'ai conjecturé que, sous la domination romaine, il existait en ce lieu, encore entouré de vignes au treizième siècle, un autel consacré à Bacchus; cette conjecture est appuyée sur l'origine incertaine de cette église, sur les fables qu'on a imaginées pour cacher cette incertitude, et sur le nom de *Bacchus*, que donne à l'objet vénéré en ce lieu le plus ancien et le plus certain monument historique qui en fasse mention. Ce monument est l'acte, déjà cité, de la donation faite en 1030 ou 1031, par Henri 1er, en faveur de l'évêque de Paris, de plusieurs églises abandonnées. L'énumération de ces églises se termine par ces mots: *Necnon et sancti Bacchii* [1].

Cette opinion est aussi appuyée sur ce que saint Bacchus n'a point de légende particulière, et sur ce que sa fête était célébrée dans le même mois et au même jour que les vignerons des environs de Paris célébraient, il n'y a pas un siècle, la fête du dieu Bacchus.

Dans l'église de Saint-Benoît, qui a succédé à celle de *Saint-Bacchus*, on a, jusqu'à ces derniers temps, rendu un culte à ce dernier saint, nommé en français *Saint-Bacch*, sans l'associer

[1] *Recueil des Historiens de France*, tom. XI, pag. 578.

à *saint Sergius*, comme l'ont fait plusieurs agiographes, parce que la fête de l'un et de l'autre saint tombait le même jour[1]. Le nom de *saint Bacchus*, son défaut de légende, le lieu de son culte, situé au milieu d'un vignoble, la coïncidence du jour de sa fête avec le jour où l'on fêtait le dieu du vin dans les environs de Paris, rendent ma conjecture très-vraisemblable[2].

Examinons ce qu'on a imaginé pour donner un caractère d'authenticité à l'origine de cet établissement chrétien, et pourquoi, portant d'a-

[1] Grégoire de Tours, en divers endroits de ses ouvrages, parle de *saint Sergius*, de ses reliques (*Historia*, lib. VII, cap. XXVI; lib. X, cap. XXXI, n°. 19; *Gloria Martyrum*, lib. I, c. XCVII), et ne l'accole jamais à *saint Bacchus*; et, dans l'acte que je viens de citer, le nom de *saint Bacchus* n'est point uni à celui de *saint Sergius*: cette adjonction a dû s'opérer un peu tard, et voici comment : la fête de *saint Sergius* était célébrée le 7 octobre, la fête du dieu ou de *saint Bacchus* l'était le même jour : comme on n'avait aucune légende sur *Bacchus*, on associa *Bacchus* et *Sergius*; fêtés en même temps, ils furent mis en communauté d'événemens et de martyre. Les légendaires n'étaient jamais embarrassés. Quand on manquait de légendes, disent les bénédictins, auteurs de l'*Histoire littéraire de France* (tom. 4, p. 274), « on en composait de son chef..... quelquefois on puisait dans « les actes d'autres saints, et on les confondait ainsi les uns « avec les autres. »

[2] *Voyez* ci-dessus, article *Autel à Bacchus*, p. 165, article *Établissement du Christianisme à Paris*, pag. 196 et la note.

bord le nom de *Saint-Bacchus*, il a reçu ensuite celui de *Saint-Benoît*.

Sur un vitrage d'une chapelle de cette église, on lisait ces mots : *In hoc sacello, sanctus Dionysius cœpit invocare nomen sanctæ Trinitatis.* « Dans cette chapelle, saint Denis commença « à invoquer le nom de la sainte Trinité. » L'écriture de cette inscription est du quatorzième siècle. Adrien de Valois en traite le contenu de fable ; et l'abbé Lebeuf, cherchant la cause du changement de nom de cette église, s'appuie sur cette inscription. Il dit que la Trinité était qualifiée de *benedicta, benoîte*, et que de *benoîte* on a fait *saint Benoît*. Lancé dans le champ des conjectures, il s'y égare. Voici la cause de ce changement de nom.

Près de cette église, il existait une aumônerie dite de *Saint-Benoît, Eleemosyna Sancti Benedicti*, mentionnée dans un acte de l'an 1138, par lequel Louis VII donne une obole de cens à cette aumônerie, située dans le faubourg de Paris, à côté du lieu appelé *les Thermes* [1]. Cette espèce d'hospice était placée près et hors de la seconde enceinte, comme l'hospice de *Saint-Julien* l'était, quelques siècles avant, au dehors de la Cité et près la porte du Petit-Pont.

[1] *Histoire de Paris*, par Felibien, tom. III. p. 91.

Il paraît que l'église de Saint-Bacchus fut réunie à cette aumônerie de Saint-Benoît, laquelle était fort pauvre, si l'on en juge par des vers qu'un chanoine de la cathédrale, appelé *Léontius*, adressa en 1155 au pape Adrien IV; et sa pauvreté dut déterminer cette réunion. Alors le nom de *Saint-Benoît*, fort accrédité, prévalut sur le nom de *Bacchus*, un peu suspect. Ce dernier resta toujours un des patrons de l'église; mais il fut subordonné au patron nouveau.

L'aumônerie fut, dans la suite, vers l'an 1203, donnée aux pères de la Trinité de la Rédemption des captifs, depuis dits *Mathurins*. Quelques années après, ces pères, secourus par les libéralités de saint Louis, achetèrent un terrain dans le voisinage, et firent construire une maison conventuelle et une église sur une partie de l'emplacement du *Palais des Thermes*. Alors l'église de Saint-Benoît fut entièrement séparée de l'aumônerie, mais elle en conserva toujours le nom.

Cette église, avant même l'an 1181, était desservie par un chapelain et quelques autres prêtres, qualifiés de chanoines. La preuve en résulte d'une lettre qu'Étienne, abbé de Sainte-Geneviève, écrivit au pape Luce III, où il parle des

querelles d'intérêt qui existaient alors entre le chapelain et ces prêtres.

On ne sait pourquoi cette église avait son chevet tourné du côté de l'occident, situation contraire au rit observé généralement par les païens et les chrétiens, qui obligeait le prêtre célébrant de tourner la face du côté du soleil levant. Cette contravention à l'usage général valut à l'église de Saint-Benoît les surnoms de *Malè versus*, de *Bétourné*, ou *mal tournée*. Dans la pièce des Moustiers de Paris, on lit :

> Saint Bénéois li bestornez
> Aidiez à toz mal atornez.

Au quatorzième siècle, on fit disparaître cette inconvenance, en transportant du côté de l'orient l'autel placé à l'occident de l'église. Alors elle reçut le surnom de *Bien tournée ; ecclesia Sancti Benedicti benè versi.*

Le 11 juillet 1364, jour de la translation de Saint-Benoît, les chanoines de Notre-Dame vinrent en procession à cette église. Instruits de leur approche, les prêtres de Saint-Benoît les firent avertir de ne point attenter à leurs immunités, priviléges et franchises. Les chanoines de la cathédrale continuèrent leur entreprise, entrèrent dans l'église, dirent la messe à l'autel de Saint-

Nicolas, puis pénétrèrent dans le chœur et y firent lire des titres qui tendaient à prouver les droits du chapitre de la cathédrale. Les chanoines de Saint-Benoît demandèrent acte de cette violence à un notaire, chanoine de leur chapitre, appelé M. Jean Leclerc. Ce notaire accourut aussitôt vêtu de son surplis, de sa chape de soie et de son aumusse. Sa présence excita tant de vacarme, qu'il ne lui fut pas permis de se faire entendre. Les chanoines de Notre-Dame se jettent sur lui, et l'accablent de coups; les chanoines de Saint-Benoît veulent le défendre; mais, moins nombreux, ils sont vaincus. Le malheureux chanoine notaire, battu, foulé aux pieds, fut conduit dans les prisons du chapitre de Notre-Dame.

Cette querelle donna naissance à un procès entre les deux chapitres, procès qui dura trente-un ans. Enfin un arrêt du parlement, du 19 février 1395, condamna le chapitre de Notre-Dame à des réparations, à une amende, et maintint les priviléges et immunités de celui de Saint-Benoît[1].

Sous François 1er, en 1517, on entreprit de rebâtir cette église; la nef et les bas-côtés furent achevés. Au dix-septième siècle, on reconstruisit le sanctuaire sur les dessins de *Claude Per-*

[1] Dubreuil, *Antiquités de Paris*, pag. 260; Millin, *Antiquités nationales*, tom. III, Saint-Benoît, pag. 9.

rault. Son architecture, composée d'arcades ornées de pilastres corinthiens, n'est point en harmonie avec les formes sarrasines et les voûtes en ogive de la nef.

Cette église contenait les cendres ou les monumens sépulcraux de plusieurs personnes dignes de mémoire : *Jean Dorat*, poëte, surnommé autrefois le *Pindare français; Réné Chopin, Jean Domat*, deux célèbres jurisconsultes; *Claude Perrault*, savant architecte; *Michel Baron*, comédien. L'abbé *Réné Pucelle*, célèbre par son attachement au parti anti-jésuitique, mort en 1745.

Jean Boucher, docteur de Sorbonne, fut en 1586 nommé curé de cette paroisse; prédicateur des plus séditieux de la Ligue, souvent, au son du tocsin, il ameutait ses paroissiens contre Henri III. Il fut l'apologiste de l'assassin de ce roi, ce qui fit croire qu'il était son complice. Il écrivit des libelles furieux contre Henri IV. Ce roi, dès qu'il fut maître de Paris, chassa de cette ville ce curé séditieux qui se retira à Tournai, où, en 1664, il termina sa vie turbulente.

Un de ses successeurs à la cure de Saint-Benoît, Claude Gruet, fut un pasteur vertueux et bienfaisant : il institua dans sa paroisse de petites écoles de charité, et mourut en 1702.

Le chapitre de Saint-Benoît avait, sur l'étendue de sa paroisse, une juridiction, des officiers et des prisons.

En 1813, cette église fut fermée, et depuis elle sert de dépôt aux farines.

Notre-Dame-des-Champs, nommée dans la suite *église des Carmelites*, située rue d'Enfer, n°. 67, entre cette rue et celle du faubourg Saint-Jacques. Elle existait en qualité d'oratoire, au milieu du vaste champ de sépultures dont il a été parlé au chapitre précédent. L'abbé *Lebeuf* pense que cet oratoire était dédié à saint Michel, parce qu'on y déterra une statue de ce saint qui, en 1605, fut placée sur le pignon de cette église. On dit, on écrivit que cette statue était celle d'une Cérès, d'une Isis, d'un Mercure ; enfin il fut constaté qu'elle était la figure de saint Michel tenant en main une balance dont les bassins contenaient des têtes d'enfans, symboles des âmes. J'ai vu, dans divers cimetières, et même sur les cimes des églises, des figures de saint Michel avec de pareils attributs.

Les chrétiens transférèrent à l'archange saint Michel une des fonctions que le dieu Mercure remplissait chez les païens : l'un et l'autre conduisaient les âmes dans le séjour des morts.

L'église de Notre-Dame, mentionnée dans le testament de l'an 700 d'*Erminethrude*, n'est point, comme l'a pensé l'abbé Lebeuf, celle de Notre-Dame-des-Champs; mais elle est plus vraisemblablement, comme l'a écrit Jaillot, la cathédrale de Notre-Dame. Je reviendrai sur cet oratoire, aux époques des changemens qu'il a éprouvés.

Saint-Marcel, ou *Saint-Marceau*, église située dans le quartier de ce nom, au bout de la rue des Francs-Bourgeois, place de la Collégiale, n°. 3. J'ai parlé de *saint Marcellus* ou *Marcel*, évêque de Paris [1]; il fut enterré vers l'an 436, dans l'emplacement de cette église, sur une éminence nommée *Mons Cetardus*. Son tombeau, vénéré, illustré par des miracles, donna naissance à cette église, et à un bourg qui dans la suite se forma à l'entour.

Ce bourg d'abord perdit en se formant le nom de *Mons Cetardus*, nom que la rue qui y conduit de Paris conserva seule; de *Mons Cetardus*, ou *Mont Cétard*, est provenu le nom de *Mouffetard*. Ce bourg fut ensuite nommé *Chambois*, eut sa juridiction particulière, et fut même en-

[1] *Voyez* ci-devant, section 1re., article *Établissement du Christianisme à Paris*, pag. 196.

touré de fossés; enfin il se trouva, par l'effet de l'accroissement de Paris, englobé dans un faubourg de cette ville, faubourg appelé *Saint-Marcel.* Voilà ce que j'ai pu recueillir sur l'origine de l'église et du bourg.

Quant à l'histoire du saint patron et à celle de la fondation de son église, ses premières époques sont tellement couvertes de ténèbres ou défigurées par des fables dignes des temps appelés *héroïques,* qu'on a bien de la peine à réunir quelques faibles traits de vérité.

Saint Marcel délivra les Parisiens, dit Grégoire de Tours, d'un énorme dragon qui désolait leur territoire [1]. Cette allégorie a été souvent employée dans les légendes pour désigner la victoire remportée sur l'idolâtrie par un apôtre zélé du christianisme. Plusieurs villes de France conservent la mémoire d'un prétendu serpent ou dragon vaincu par le céleste courage d'un saint ou d'une sainte.

La fondation de l'église ne put échapper au merveilleux; elle fut attribuée à ce guerrier si fameux parmi les romanciers, à ce paladin *Roland,* neveu supposé de Charlemagne. Les écrivains du christianisme croyaient, à une époque de la barbarie, être obligés d'illustrer la mé-

[1] *Gloria Confessorum*, cap. LXXXIX.

moire de leurs saints par de brillans mensonges.

Sous la première race des rois francs, l'édifice de Saint-Marcel ne consistait qu'en un mémorial ou petit oratoire élevé sur le tombeau du saint. Grégoire de Tours en parle comme d'un tombeau renommé par les miracles qui s'y opéraient. Il raconte que *Ragnemode*, évêque de Paris, attaqué de la fièvre quarte, passa près de ce tombeau une journée entière en prières sans boire ni manger ; qu'il s'y endormit le soir, et se réveilla le lendemain radicalement guéri [1].

Ce qui est plus certain, c'est qu'en l'an 811 l'église de Saint-Marcel était desservie par un clergé, et qu'en l'an 847 ce clergé possédait une terre près d'Essone.

Cette église eut sans doute beaucoup à souffrir des ravages des Normands. Les prêtres de Saint-Marcel, pour sauver des mains de ces brigands le corps de leur patron, le transférèrent dans l'église de Notre-Dame de la Cité, place qui se trouvait alors en état de défense. Lorsque le danger fut passé, ces prêtres réclamèrent cette

[1] *Gregor. Turon. Gloria Confess.* cap. LXXXIX. Cet évêque miraculé est celui qui fut le courtisan et peut-être le complice d'une partie des crimes de Chilpéric et de Frédégonde. Le titre de *sacerdos*, que lui donne Grégoire de Tours, signifie toujours, chez cet écrivain, un évêque.

relique précieuse ; l'évêque et le chapitre de la cathédrale refusèrent, et ont constamment refusé de la restituer [1].

L'église de Saint-Marcel, ruinée par les Normands ou par le temps, fut reconstruite vers le milieu du onzième siècle. Le caractère des parties les plus anciennes de cet édifice, celui des chapiteaux des colonnes de l'église souterraine ou de la crypte située sous le chœur, convenait parfaitement à cette époque. Ces chapiteaux ont été transférés au Musée des antiquités nationales.

Au milieu du chœur de cette église se voyait le tombeau de *Pierre Lombard*, fameux théologien en son temps, surnommé le *maître des sentences*. Il mourut en 1164.

Le corps de saint Marcel n'étant plus dans son église pour y opérer des miracles, la pierre de son tombeau y suppléait. Suivant un ancien usage, dont parle Grégoire de Tours, on raclait cette pierre ; et sa poussière, infusée dans un verre d'eau, dévotement avalée, passait pour un puissant spécifique contre plusieurs maladies. On cite l'exemple d'un curé de Beauvais qui,

[1] *Dissertation* sur le temps auquel le corps de saint Marcel, évêque de Paris, a été transféré, de l'église de son nom dans celle de Notre-Dame ; par l'abbé Lebeuf, *Dissertations sur l'Histoire ecclésiastique et civile de Paris*, tom. 1, pag. 103.

se croyant empoisonné, trouva dans la raclure de la pierre de ce tombeau un antidote au prétendu poison.

En 1806, cette église fut démolie, et on recueillit, outre les chapiteaux dont je viens de parler, un bloc de pierre de Saint-Leu, de 4 pieds de long. Il était, avant la démolition, placé à un des angles du clocher. Une de ses faces présente, en demi-relief grossièrement sculpté, un taureau couché. Cette figure a été diversement expliquée [1].

Suivant la tradition populaire, cette pierre fut placée en ce lieu comme un monument de la vertu miraculeuse de saint Marcel. Un bœuf échappé, dit-on, des boucheries, parcourait les rues de Paris, et y répandait l'effroi et la mort. Les Parisiens vinrent alors implorer l'assistance de saint Marcel. Aussitôt accourut le saint, lequel, fortifié par ses habits pontificaux dont il s'était muni pour cette expédition, se présenta courageusement devant l'animal furibond qui, à son approche, devint calme, docile, et même respectueux; car il se prosterna aux pieds du saint évêque. Celui-ci, profitant de son humble attitude, lui passa subtilement son étole autour du cou, le conduisit en triomphe dans les car-

[1] *Voyez* pl. 2, fig. 8.

refours de la ville, et de là, sans doute, à la boucherie.

L'abbé Lebeuf s'est plus approché de la vérité, en considérant ce taureau comme un objet sacré du paganisme. M. Lenoir, dans une dissertation qu'il a publiée à ce sujet, y voit le taureau céleste ou l'image du printemps, et le signe du zodiaque qui représente cet animal.

Je me permettrai de fournir aussi ma conjecture.

Jamais, dans le zodiaque, le taureau n'est représenté couché. Toujours, dans les monumens mithriaques, ce quadrupède est étendu à terre comme il l'est dans le bas-relief de Saint-Marcel. Je présume donc que ce bas-relief était la partie inférieure d'un de ces monumens du dieu-soleil Mithra, monument dont plusieurs existent en France. On en voit deux dans les salles des antiques du Louvre [1]. Un pareil monument de Mithra a été découvert dans l'emplacement de Notre-Dame-des-Champs [2].

D'après le principe établi plus haut, que toujours dans le même lieu un culte succédait à un

[1] Nous en avons déjà parlé dans ce volume; la planche y reproduit exactement celui qui nous a paru le plus intéressant et le mieux conservé.

[2] *Voyez* période III, sect. IV, *Champ des Sépultures*, p. 160.

autre, que sur la souche d'une ancienne religion était entée une religion nouvelle [1], et d'après la découverte de ce monument qui est étranger au culte chrétien, on pourrait en induire que là, sur le lieu appelé *Mons Cetardus*, était un sanctuaire du paganisme, peut-être un sanctuaire de *Mithra*, auquel a succédé l'église de Saint-Marcel.

Cette pierre, transférée au Muséum des monumens français, l'a depuis été dans les salles des antiques au Louvre.

L'église de Saint-Marcel, comme toutes les anciennes collégiales, avait un cloître. Ce fut, suivant l'abbé Lebeuf, dans ce cloître que des chirurgiens et plusieurs ecclésiastiques se réunirent pour vérifier un grand nombre de reliques ou ossemens de saints inconnus envoyés de Rome à Paris. Ces reliques furent toutes déclarées fausses [2].

§ III.

Établissemens religieux dans la Cité.

Église cathédrale. On a cru que la basilique de *Sainte-Croix* et de *Saint-Vincent*, aujourd'hui *Saint-Germain-des-Prés*, avait, sous la

[1] *Voyez* ci-dessus, pag. 72.

[2] *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, tom. 1, p. 200.

première race, été cathédrale de Paris, parce que le poète Fortunat la qualifie d'*église*, titre qu'alors on donnait généralement aux basiliques épiscopales; mais un poète peut se tromper sur les qualifications. Grégoire de Tours indique plusieurs fois une église principale dans la Cité, et le testament d'Erminethrude, d'environ l'an 700, y désigne d'une manière incontestable une église principale par ces mots : *Sacro-sancta ecclesia civitatis Parisiorum*.

La première cathédrale porta le nom de *Saint-Etienne;* elle fut établie à peu près à la place où, sous le règne de Tibère, on avait élevé un autel à Jupiter. A cette basilique, qui devint sans doute insuffisante, on en joignit une seconde nommée, dans le testament d'Erminethrude, *basilique de dame Marie; baselicæ domnæ Mariæ*. Cette dernière reçoit pour legs un vase en argent en forme de conque, appelé *gavata*, vase qui vaut douze sous, et une croix d'or valant sept sous. L'église de la cité des Parisiens, que la testatrice qualifie de *sacro-sancta*, et à laquelle elle donne un plat d'argent (*missorio argenteo*) valant cinquante sous [1], n'est autre chose que

[1] C'était des sous tournois ou des sous d'or saliques. Vingt sous saliques d'or égalaient douze livres tournois ou quatre marcs d'argent.

la réunion des prêtres, ou le clergé de la cathédrale [1].

Dans un diplôme de Charles-le-Chauve, de l'an 861, cette cathédrale est qualifiée de *Saint-Etienne* et de *Sainte-Marie, Mère de Dieu* [2]. Quoique ce diplôme soit entaché de faussetés, comme beaucoup d'autres, ces faussetés ne devaient consister qu'en des choses d'intérêt, et non dans les appellations locales; d'ailleurs, plusieurs autres monumens historiques viennent à l'appui de cette vérité. Le concile de Paris, de l'an 829, où assistèrent vingt-cinq évêques, se tint dans l'église de Saint-Étienne, alors cathédrale.

On ne connaît ni les dimensions, ni la matière des deux édifices qui composaient la cathédrale de Paris; on ignore même les époques de la fondation de l'un et de l'autre : ils restèrent, à ce qu'il paraît, dans le même état, jusqu'à l'an 1163, époque où Maurice de Sully, évêque, entreprit la construction de l'édifice qu'on voit aujourd'hui, et dont il sera parlé en son lieu [3].

[1] *Diplomata, Chartæ, editoribus* de Brequigny et Laporte Dutheil, pag. 362.

[2] *Recueil des Historiens de France*, tom. VIII, pag. 568.

[3] *Voyez* ci-après, *Notre-Dame, cathédrale de Paris.*

Saint-Denis-de-la-Chartre, basilique située dans la Cité, à l'extrémité méridionale du pont Notre-Dame et au coin septentrional de la rue du Haut-Moulin. C'est encore ici un établissement religieux dont l'origine est inconnue, mais qui semble remonter au temps de la première race. Il paraît que cette église de Saint-Denis était celle qui, en l'an 856, se racheta du pillage des Normands. Si elle était assez considérable pour leur payer une forte rançon, il est présumable qu'elle existait bien antérieurement à l'époque de leurs incursions dans la Gaule. Suivant les traditions des légendaires, en ce lieu saint Denis fut emprisonné avec ses compagnons; ils y endurèrent divers supplices dont, avant la démolition de cette église, on montrait encore, comme des témoignages incontestables, quelques instrumens dont je parlerai dans la suite de cet article.

Le monument le plus ancien qui constate l'existence de cette église est du onzième siècle. Alors elle était desservie par des chanoines. Deux chartes du roi Robert, données en 1014, confirment les donations qu'un chevalier, nommé *Ansold*, et sa femme *Reitrude*, avaient faites à cette église. Elle se trouve désignée, dans l'une et l'autre, par ces mots : *Canonicis Sancti Dio-*

nysii de Parisiaco à carcere, les chanoines de Saint-Denis-de-la-Prison de Paris, ou de la Chartre [1]. Ce surnom lui vient d'une prison ou chartre située dans le voisinage.

Les biens de cette église devinrent, peu de temps après, la proie des seigneurs laïques. *Henri*, fils de *Louis-le-Gros*, les possédait, et prenait le titre d'*abbé de Saint-Denis-de-la-Chartre*. Le roi son père, par un échange qu'il fit, en 1133, avec les religieux de Saint-Martin-des-Champs, donna cette église à *Etienne*, évêque de Senlis, qui aussitôt en fit cession à ses religieux : elle reçut dès lors le titre de *prieuré*, et dépendit de Saint-Martin.

Cette église éprouva depuis plusieurs changemens peu intéressans. Son prieuré fut, en 1704, uni à la communauté des prêtres pauvres et infirmes, établie par saint François-de-Sales.

L'édifice de Saint-Denis-de-la-Chartre fut rebâti aux quatorzième et quinzième siècles : le portail était certainement de cette dernière époque. Le bas-relief placé au-dessus de la porte représentait des figures chargées de ventres très-proéminens ; c'était la mode, sous le règne de Louis XI, de porter des ventres postiches. Le sol de cette église était beaucoup plus bas que

[1] *Recueil des Historiens de France*, tom. X, pag. 595, 596.

celui de la rue. On y entrait après avoir descendu plusieurs marches. On y fit diverses réparations; et son principal autel fut reconstruit à neuf, en 1665, par les libéralités de la reine Anne d'Autriche.

Comme toutes les anciennes églises, celle-ci avait une crypte ou église souterraine; c'était dans cette crypte que, suivant une tradition, saint Denis fut emprisonné : on y montrait, comme je l'ai dit, une grosse pierre carrée, ayant à son milieu un trou circulaire. On disait que cette pierre était un instrument de son supplice, et qu'on avait forcé le saint à passer sa tête dans ce trou, et à la porter sur ses épaules. Cette pierre était évidemment une table d'autel à l'usage du paganisme, et son existence en ce lieu nous autorise à conjecturer que l'église de la Chartre fut bâtie sur un endroit consacré à une divinité des anciens Romains.

L'église de Saint-Denis-de-la-Chartre fut démolie en 1810. Sur son emplacement et sur celui de ses dépendances, est aujourd'hui l'ouverture du quai de la Cité, ainsi qu'une belle maison particulière qui fait face au quai aux Fleurs. Cette démolition a embelli, éclairé ce quartier, autrefois obscur et humide.

Saint-Symphorien ou Chapelle de Saint-Luc, située dans la Cité, à côté et au sud de Saint-Denis-de-la-Chartre, rue du Haut-Moulin, n°. 11. Jaillot pense que cette église doit son origine à une chapelle de *Sainte-Catherine*, qui existait sous la première race.

Cette chapelle abandonnée tombait en ruines; ses biens étaient envahis par des seigneurs laïques, lorsqu'un d'eux, *Mathieu de Montmorency*, comte de Beaumont, la céda à l'évêque de Paris en 1206. Ce comte fit cette cession pour se racheter de la pénitence qu'il avait encourue en n'accomplissant point le vœu qu'il avait formé d'aller en pèlerinage à Jérusalem. *Eliénor*, comtesse de Vermandois, fit don à cette église de cent marcs d'argent, afin qu'on y priât Dieu pour l'âme d'*Agnès de Méranie*, seconde épouse de Philippe-Auguste. *Garnier de Saint-Lazare*, et *Agnès* sa femme, donnèrent aussi à cette église une maison située devant Saint-Julien-le-Pauvre, et quatre arpens de vignes. Avec ces secours, l'évêque de Paris fit, en 1207, construire l'église, et y plaça quatre chapelains pour la desservir. Elle portait, en 1214, la dénomination de *Saint-Symphorien-de-la-Chartre*, à cause de la prison voisine. En 1618, l'évêque de Paris adjoignit à cette église la petite paroisse

de *Saint-Leu et Saint-Gilles*, dont le service se faisait à un autel de l'église de Saint-Denis-de-la-Chartre. En 1698, M. de Noailles, archevêque de Paris, supprima cette paroisse ainsi que les chapelains devenus chanoines, et unit les biens et les paroissiens à l'église de la Madelaine de la Cité. Enfin, en 1704, le bâtiment fut cédé à la communauté des peintres, sculpteurs et graveurs, qui le rétablirent, le décorèrent et placèrent sur l'autel un tableau représentant saint Luc, leur patron. Depuis ce changement, ce bâtiment a porté le nom de *Chapelle de Saint-Luc*. Devenu, en 1792, propriété nationale, il a été vendu, et sert aujourd'hui de magasin à un potier.

Saint-Martial, abbaye, située dans la Cité et dans l'emplacement contenu entre les rues de la Barillerie, de la Calandre, aux Fèves, et de la Vieille-Draperie. Cette circonscription a porté long-temps le nom *Ceinture de Saint-Eloi*. Dans cet emplacement, où depuis fut établi le couvent des *Barnabites*, était une vaste maison avec un oratoire dédié à *Saint-Martial*. Cette maison et ses dépendances furent données à *Eligius* ou *Eloi*, orfèvre, argentier du roi Dagobert, de plus évêque, et depuis saint. Il y fit

construire un monastère, où il plaça environ trois cents filles, présidées par une abbesse appelée *Aurée*, connue depuis sous le nom de *sainte Aure*. Cet établissement s'effectua vers les années 632 ou 633, et porta le nom de l'ancien oratoire de *Saint-Martial*. Sous la seconde race, époque où presque tous les établissemens religieux de Paris changèrent de dénomination, il reçut celui de *Saint-Eloi*, son fondateur.

Un incendie, qui, en 1034, ravagea la cité de Paris, réduisit en cendres les bâtimens de cette abbaye; ils furent rétablis peu de temps après.

Un autre événement vint changer totalement l'état de ce monastère. Les filles qui l'habitaient se relâchèrent de la règle que saint Éloi leur avait imposée; leurs mœurs extrêmement débordées, et les désordres introduits dans l'administration des biens de cette maison, obligèrent, en 1107, Galon, évêque de Paris, d'en chasser toutes les religieuses, de les répartir dans divers couvens, et de les remplacer par des moines de Saint-Maur-des-Fossés.

Je reviendrai dans la suite sur cet établissement.

Saint-Christophe, petite église, était située

rue de ce nom, et à l'angle que cette rue forme avec la ligne des bâtimens qui sont sur le parvis de Notre-Dame et en face de cette église. La charte ou testament de Vandemir, datée de l'an 690, contient une donation en faveur de cet établissement, qui s'y trouve qualifié de *Monastère de filles*, duquel *Landretrude* était abbesse. On ne sait rien sur le sort des religieuses de ce monastère; mais on sait qu'au neuvième siècle cet établissement était converti en *hôpital de pauvres*.

Au douzième siècle, cette petite église fut érigée en paroisse. Entre les années 1494 et 1510, les bâtimens furent rétablis. Lorsqu'en 1747 on construisit la maison des Enfans-Trouvés, on sacrifia à ce nouvel édifice la petite église de Saint-Christophe, qui fut alors démolie.

Saint-Jean-le-Rond, chapelle située au nord de l'église cathédrale de Notre-Dame, et presque dans l'alignement de sa façade; elle avait servi de baptistère à l'église de Notre-Dame. On y voyait une cuve ou bassin, destiné au baptême par immersion. Cet édifice, dont l'origine est peu connue, mais qui semble remonter au temps de la première race, fut démoli en 1748, et

l'entrée de la rue du Cloître occupe aujourd'hui son emplacement.

Il pouvait exister dans la Cité, sous la première race, quelques autres petites églises ou chapelles, dont l'origine et l'existence, à cette époque, est fort incertaine.

§ IV.

Établissemens religieux dans la partie septentrionale de Paris.

Saint-Germain-l'Auxerrois, église située sur la place de ce nom, entre cette place et la rue de l'Arbre-Sec, la rue des Prêtres et celle de Chilpéric. L'ignorance, où l'on a long-temps été sur l'origine de cette église, a ouvert aux conjectures un vaste champ, où se sont égarés presque tous ceux qui ont écrit sur Paris. Jaillot a le premier fixé solidement cette origine, et a prouvé d'une manière incontestable que le roi *Chilpéric*, et non *Childebert*, est le fondateur de cette église; que saint Germain de Paris, et non saint Germain d'Auxerre, en fut le patron.

Chilpéric, qui, dans sa conduite, savait parfaitement allier les crimes les plus atroces avec les actes de dévotion, pour s'attirer la bienveillance de saint Germain, évêque de Paris,

lui fit construire une basilique, dans laquelle il se proposait de transférer son tombeau. En l'an 606, cette église était construite; le corps de saint Germain n'y était pas transféré, mais alors on espérait qu'il le serait bientôt. C'est ce que prouve le testament de *Bertrand*, évêque du Mans, qui donne, en cette année, des biens à cette *basilique nouvelle*, à condition que le corps de saint Germain y sera placé. Cette église, pendant la première race, ne porta jamais le nom de *Saint-Germain-l'Auxerrois*, mais celui de *Saint-Germain*. Sous la seconde race, elle fut appelée *Saint-Germain-le-Rond*, parce que son édifice était élevé sur un plan circulaire. Abbon dans son poème donne deux fois à cette église le nom de *S.-Germanum teretrem* ou *rotundum*, suivant sa glose.

Le corps de saint Germain n'y fut jamais transféré : ainsi la basilique, dont nous parlons, eut le nom de *Saint-Germain* sans en posséder le corps [1].

[1] *Recherches critiques et historiques sur Paris*, par Jaillot, t. 1, pag. 25 et suiv. Voici ce que porte le testament de l'évêque Bertrand : il donne à la basilique de Saint-Vincent, « où repose le « petit corps (*corpusculum*) de saint Germain, la terre de *Bobane*, « située dans le territoire d'Etampes, sur la rivière de Calla, « terre dont l'avait gratifié le roi Clotaire; et il la donne à cette « condition que le corps de saint Germain serait transféré, s'il

Au commencement de la troisième race, le roi *Robert* fit reconstruire cette église, ruinée par les Normands; et, pour qu'on ne la confondît pas avec l'abbaye de Saint-Vincent et de Sainte-Croix, qui avait pris le nom de *Saint-Germain*, elle fut alors pour la première fois, dit-on, nommée *Saint-Germain-l'Auxerrois*. Cependant une bulle du pape Alexandre III, de l'an 1165, lui conserve son vieux nom de *Saint-Germain-le-Rond* : *monasterium sancti Germani rotundi* [1].

Cette église, dans laquelle fut, en l'an 656, enterré *Landericus* ou Landri, évêque de Paris, resta long-temps la seule paroisse d'une grande portion de la partie septentrionale de Paris. Ses prêtres exercèrent sur ce vaste territoire un empire vraiment féodal, s'opposèrent avec opiniâtreté aux nouveaux établissemens religieux que l'accroissement de la population rendait nécessaires, et n'y consentirent qu'à des conditions très-onéreuses pour ceux-ci. J'en parlerai dans la suite.

« était possible, dans la basilique nouvelle qu'a fait construire le « roi Chilpéric. » (*Diplomata, Chartæ, editoribus* Bréquigny et Dutheil, pag. 103.)

[1] *Annales de Paris*, pag. 101.

Saint-Gervais, église située entre les rues du Monceau, du Pourtour, des Barres et de Longpont. On ignore son origine, mais on est certain qu'elle existait sous l'épiscopat de saint Germain. Fortunat, qui la nomme *Basilique de Saint-Gervais et de Saint-Protais*, raconte deux miracles qu'en sa présence opéra saint Germain. Le plus fort de ces miracles consiste dans l'ouverture de la porte de cette église, qui se trouvait fermée lorsqu'il vint la visiter.

Elle fut érigée, on ne sait à quelle époque, en église paroissiale. Au onzième siècle, elle devint la proie des comtes de Meulan. Les produits de son autel appartenaient à divers particuliers, puisque *Guillaume*, archidiacre de Paris, donna au chapitre de Notre-Dame la troisième partie des revenus de l'autel de Saint-Gervais; *tertiam partem altaris Sancti Gervasii Parisiensis.* Les revenus des autels étaient considérés comme ceux d'un immeuble; on les vendait, on les partageait, etc. Je reviendrai sur cette église, qui existe encore.

Saint-Paul, église située dans la rue de ce nom, était, sous la première race, un petit oratoire que fit bâtir saint Éloi, au milieu du cimetière destiné aux religieuses de l'abbaye de

Saint-Martial, qu'il avait fondée dans la Cité. Saint Ouen, auteur de la Vie de saint Eloi, nous apprend que ce petit édifice était recouvert de lames de plomb. Cet oratoire suivit le sort de l'établissement dont il dépendait; il fut, en 1107, réuni à l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés. Je parlerai en son lieu des changemens que le temps lui fit éprouver.

Saint-Laurent, située rue du faubourg Saint-Denis: l'origine et même la position de cette église sont peu connues. Elle existait au sixième siècle, si c'est d'elle qu'a parlé Grégoire de Tours, lorsqu'il fait le récit d'un débordement de la Seine et de la Marne, arrivé en l'an 583; débordement si considérable, que l'eau couvrait tout l'espace qui s'étend depuis la Cité jusqu'à la basilique de Saint-Laurent, et qu'entre ces deux points il arriva, dit-il, plusieurs naufrages [1]. Il en parle aussi à propos de *Domnole*, abbé de cette basilique, et depuis évêque du Mans [2].

On convient assez généralement que l'église de Saint-Laurent était située dans le faubourg Saint-Denis, et qu'elle occupait, dans les pre-

[1] *Gregor. Tur. Hist.* lib. VI, cap. XXV.

[2] *Idem*, lib. VI, cap. IX.

miers temps, l'emplacement actuel de Saint-Lazare : on convient aussi que le cimetière de cette église était placé de l'autre côté de la route, et que, dans la suite, on éleva sur son emplacement une autre église de *Saint-Laurent*, qui a subsisté jusqu'à nos jours. Cette opinion est appuyée notamment sur la découverte qui fut faite vers la fin du dix-septième siècle, dans l'emplacement actuel de Saint-Laurent, de plusieurs tombeaux en pierre et en plâtre, contenant des cadavres vêtus d'habits noirs, semblables à ceux des moines : tombeaux qui furent alors jugés avoir neuf cents ans d'antiquité [1].

Il paraît que l'église et le monastère de Saint-Laurent furent dévastés par les Normands. Il n'en est plus fait mention jusqu'au douzième siècle, époque où dans des lettres de *Thibaud*, évêque de Paris, on voit cette église soumise à celle de Saint-Martin-des-Champs. Il est présumable qu'après sa ruine totale elle ne fut pas rétablie au même endroit, mais qu'on la réédifia, comme je l'ai dit, sur l'emplacement de son cimetière, à la place d'un oratoire qui, suivant l'usage, devait s'y trouver. Cette église fut entièrement reconstruite au quinzième siècle,

[1] *Recueil des Historiens de France*, tom. x, pag. 271 note (*g*).

dédiée en 1429, augmentée en 1548, en grande partie reconstruite en 1595, et considérablement réparée et enrichie d'un portail en 1622.

Le dessin de l'autel principal a été fourni par *Lepautre;* on remarque la chapelle des fonts baptismaux. Cette église est maintenant PAROISSE DU CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS, église et monastère situés rue Saint-Martin, entre les n°s 208 et 210.

Saint Martin fut d'abord le patron des Français et le protecteur de la couronne. Sa chape était portée aux armées comme le *palladium* de la France, l'étendard de la victoire. L'abbaye de Saint-Denis, devenue puissante, jalouse de l'immense crédit de saint Martin, parvint bientôt à le diminuer; et la chape de ce saint fut supplantée par l'oriflamme de saint Denis.

Saint Martin, pendant que sa protection était encore prépondérante, dut avoir un culte à Paris. Sans parler d'une petite chapelle construite en branches d'arbres dans la cité, et dont parle Grégoire de Tours, il est certain qu'il existait au nord de Paris, sous le nom de ce saint, un établissement plus durable.

Dagobert 1er, dans un diplôme de l'an 629, accorde une foire à l'abbaye de Saint-Denis, et

en fixe le champ sur le chemin qui conduit de la cité dans un lieu nommé *le Pont* ou *le Pas Saint-Martin*. Dans un *plaid* de Childebert III, de l'an 710, on lit que ce champ de foire est situé entre les basiliques de Saint-Martin et de Saint-Laurent ; *inter Sancti Martini et Sancti Laurentii baselice* [1].

De ces notions il résulte qu'entre le champ de foire qui devait être situé près de l'arc de triomphe de Saint-Denis, et la cité de Paris, il se trouvait, sur la route de cette ville, un établissement religieux, portant le nom de *Saint-Martin*, et qualifié de *Basilique*. Cet établissement existait avant les incursions des Normands, puisqu'ils le détruisirent, comme le porte un diplôme de 1060, par lequel Henri Ier atteste sa ruine, et déclare son intention de le réédifier. Je citerai en son lieu les expressions de ce diplôme, en continuant la description de cette église, dont il me suffit, quant à présent, d'avoir constaté l'existence et l'emplacement.

Saint-Pierre, chapelle située rue Saint-Martin, entre les nos 2 et 4. Il paraît certain qu'au sixième siècle il existait vers ce lieu une petite cellule

[1] *Diplomata, Chartæ, etc., editoribus* de Brequigny et Dutheil, pag. 131, 389.

ou chapelle. Le défaut de monumens historiques a ici, comme ailleurs, laissé place à des conjectures, que je ne reproduirai pas. *Medericus* ou *Merri*, et son compagnon *Frodulfus* ou *Frou*, vinrent, à une époque qu'on ne peut préciser, occuper une cellule qu'ils construisirent en ce lieu; ils élevèrent auprès un petit oratoire dédié à saint Pierre. Saint *Medericus* mourut en l'an 700, et son tombeau fut vénéré comme celui d'un saint. La chapelle reçut, sous la seconde race, le nom du saint dont elle recélait les cendres. Dès l'an 820 un diplôme de Louis-le-Débonnaire lui donne le nom de *Saint-Médéric*, dont par contraction on a fait celui de *Saint-Merri*. On trouvera ailleurs ce qui reste à dire sur l'histoire de cet établissement religieux.

On aurait une fausse idée de ces chapelles, églises ou abbayes, si on les croyait semblables à celles que l'on voit aujourd'hui : leurs constructions étaient fort exiguës. J'ai vu d'antiques oratoires dont l'intérieur pouvait à peine contenir l'autel et le prêtre; et, si l'on excepte les églises et abbayes les plus richement dotées, et qui se trouvaient solidement bâties, le plus grand nombre de ces édifices pieux n'était construit qu'en bois; c'est pourquoi ils devenaient facilement la proie des flammes.

§ V.

Tableau physique de Paris.

Paris, sous la première race, n'éprouva d'autres changemens que ceux qui résultèrent des établissemens que je viens de décrire. La cité, comprise dans l'île qui porte encore ce nom, devait, comme les autres cités de la Gaule, être protégée par un mur d'enceinte. Il est vraisemblable que vers la fin de la domination romaine ce mur existait, mais on ne trouve que sous la première race des rois francs la preuve de son existence.

Enceinte de la Cité. Dans le diplôme de la fondation de l'église de Saint-Vincent et de Sainte-Croix, aujourd'hui *Saint-Germain-des-Prés*, diplôme de l'an 558, *Childebert* déclare qu'il a entrepris de bâtir un temple dans Paris, et non loin des *murs* de la Cité. *Cœpi construere templum in urbe Parisiacâ, propè muros civitatis.* Il donne à ce temple les moulins situés entre *la porte* de la Cité et *la tour; cum molendinis inter portam Civitatis et turrim positis* [1].

Bertrand, évêque du Mans, donne, en l'an 615,

[1] *Diplomata, Chartæ, etc., editoribus* de Brequigny et La Porte Dutheil, tom. I, pag. 14.

à l'église de cette ville une maison qu'avait fait bâtir Eusèbe, et que le roi Clotaire lui avait donnée; cette maison était située dans *les murs* de la Cité, *intra muros civitatis Parisiorum* [1].

Grégoire de Tours dit que Frédégonde, après l'assassinat du roi son époux, soupçonnée d'en être l'auteur, se réfugia dans la cité de Paris et dans l'asile de l'église de cette cité, y transféra ses trésors, qu'elle avait cachés dans l'*enceinte* des murs; *quos infra murorum septa conclu-serat* [2].

Ainsi voilà une *enceinte*, des *murs*, une *porte*, une *tour*, qui sont dans la cité, et l'environnent.

Le mot *turrim*, employé dans le diplôme de *Childebert*, présenté isolément, désigne non une des tours engagées dans les murailles des villes, mais une construction vaste, un château, une forteresse. Cette forteresse était certainement située à l'extrémité occidentale de l'île de la Cité. L'espace où se trouvaient les moulins donnés par ce roi devait être celui qui existait le long d'une des rives de la Seine, entre une des deux portes de la Cité et la pointe occidentale de l'île, où s'élevait la tour ou forteresse.

[1] *Diplomata, Chartæ, editoribus* de Brequigny et Dutheil, tom. I, pag. 104.

[2] *Gregorii Turon. Hist.* lib. VII, cap. IV.

Il résulte de ces notions que l'île de la Cité était protégée par un mur d'enceinte, qu'une des portes était attenante à ces murs, et par conséquent placée en deçà des ponts, et non au-delà : et, comme les monumens historiques ne font mention que de cette enceinte de la Cité, il faut en conclure, malgré les assertions de plusieurs écrivains, que les faubourgs en étaient absolument dépourvus.

L'île de la Cité, moins étendue qu'elle n'est aujourd'hui, était divisée en deux parties par la route qui la traversait, et qui du Petit-Pont allait aboutir au Grand-Pont, depuis appelé *Pont-au-Change*. Cette route, partant du Petit-Pont, s'avançait dans l'intérieur de l'île, suivait la direction de la rue du Marché-Palud jusqu'au point où viennent y aboutir les rues Saint-Christophe et de la Calandre.

Arrivée à ce point, la route, tournant à gauche et presque à angle droit, suivait la rue de la Calandre, qui, dans un titre du treizième siècle, est désignée par ces mots : *Route qui du Petit-Pont va à la place Saint-Michel* [1]. Au bout de

[1] Dans un titre d'échange, du mois d'août 1230, cette rue de la Calandre est ainsi désignée : *Via quâ itur à parvo ponte ad plateam Sancti Michaelis*. (*Recherches sur Paris*, par Jaillot, tom. 1, pag. 36.)

cette rue de la Calandre, moins longue qu'elle n'est aujourd'hui, était la *place du Commerce*, place qui dans la suite reçut le nom de *Saint-Michel*, à cause d'une chapelle ainsi nommée, bâtie sur cette place, du côté du palais.

La route ensuite retournait à droite, suivait la direction de la rue Saint-Barthélemi, et aboutissait au Grand-Pont.

A l'est de cette route étaient l'*église cathédrale*, la *maison de l'église*, le *baptistère*, l'*école*, l'*hospice des pauvres matriculaires*, hospice qui fut l'origine de l'*Hôtel-Dieu*; enfin l'ensemble des constructions contenues ordinairement dans l'enceinte épiscopale, qu'alors on nommait *Atrium*.

On arrivait à cette église et aux autres édifices circonvoisins, par la rue de Saint-Christophe, qui s'ouvre sur la rue du Marché-Palud, et par une ruelle, appelée *des Sablons*, dont l'entrée était proche de l'extrémité septentrionale du Petit-Pont. La rue Neuve de Notre-Dame n'existait pas encore, et ne fut ouverte qu'en l'an 1164.

Du même côté de la Cité, et sur le bord septentrional de l'île, près de l'emplacement de Saint-Denis-de-la-Chartre, sur une partie de l'emplacement actuel du quai aux Fleurs, était une prison, que l'auteur des Gestes du roi Da-

gobert nomme *carcer Glaucini*, prison de Glaucin [1]. C'est à cause du voisinage de cette prison que les églises de Saint-Denis et de Saint-Symphorien ont reçu le surnom de *la Chartre*, qui signifie *prison*.

Il est vraisemblable que les restes de murs et ceux d'une tour, appelée d'abord *tour de Marquefas*, puis *tour Rolland*, appartenaient à cette ancienne prison.

Cette grande partie de la Cité, située à l'orient de la route, était en outre occupée par des propriétés particulières, par des places, des cases, des maisons. *Childebert*, dans le diplôme de fondation de l'église de Saint-Vincent et Sainte-Croix [2], donne à cette église, en 558, différens biens, avec des places et des cases situées dans la cité de Paris. Dans le testament de Bertrand, évêque du Mans, on lit qu'il cède à son église une maison située dans les murs de la cité de Paris, maison que Clotaire lui avait donnée, et qu'auparavant *Eusèbe* avait fait bâtir [3]. Saint Éloi obtint du roi Dagobert, vers l'an 632, un espace de terrain assez con-

[1] *Gesta Dagoberti regis*, cap. XXXIII.

[2] *Diplomata, Chartæ, editoribus* de Brequigny et Dutheil, tom. I, pag. 54.

[3] *Idem*, pag. 104.

sidérable pour établir le monastère de Saint-Martial.

De l'autre côté de la route, et vers l'extrémité occidentale de l'île de la Cité, sur l'emplacement actuel du palais, s'élevait une fortification qui, dans une chartre que j'ai citée, est qualifiée de *tour*. Ce mot, dans les temps barbares, comme je l'ai dit, signifiait un château, une citadelle [1]. Sous la domination romaine, cet édifice dut servir à l'ordre municipal, et sous celle des Francs, à la demeure des rois ou des comtes. Dans toutes les anciennes cités de la Gaule se trouvait, à cette époque, le même ordre de choses. Une part était destinée au culte, et l'autre aux administrations civiles.

Cette partie occidentale de la Cité contenait encore une vaste place dont je vais parler.

Place du commerce. A l'ouest de la route que j'ai décrite, entre l'église cathédrale et le château ou palais, se trouvait une vaste place consacrée au commerce; elle était, à l'est, limitée par la route qui partait du Petit-Pont, au nord par cette même route, remplacée aujourd'hui par la rue de la Calandre, à l'ouest par le château et ses dépendances, et au sud par la rive

[1] *Voyez* le Glossaire de Ducange, au mot *Turris*.

méridionale du petit bras de la Seine. Malgré le sentiment de tous les écrivains qui m'ont précédé, je suis suffisamment autorisé à fixer cette place dans ces limites. Les dénominations actuelles ou anciennes des parties qui la composaient ou l'avoisinaient suffiraient pour attester son existence en cette partie de l'île. La route qui, partant du Petit-Pont, s'avance dans cette île jusqu'à la rue de la Calandre, a toujours porté et porte encore le nom de *Marché-Palud*, nom qui indique une place contiguë où se tenait le marché, et le surnom *Palud* prouve que cette partie de la place située sur la rive de la Seine était fangeuse ou marécageuse.

A l'ouest de cette route et de ce marché est la place du *Marché-Neuf*, qui portait anciennement le nom de *place* ou *rue de l'Orberie*. Ce mot *Orberie* signifie lui-même une place [1]. Le *Marché-Neuf* est évidemment un reste de la place du commerce.

La chapelle *Saint-Michel*, que Philippe-le-Bel enserra dans une enceinte qu'il fit construire autour du Palais, portait plus anciennement le nom de *Saint-Michel-de-la-Place*. Cette chapelle était donc située sur une place, comme l'indique son nom; or, cette place ne peut être

[1] *Voyez* Ducange, au mot *Orbus vicus*.

que celle qui s'étendait depuis le Palais jusqu'à la route ou rue dite *Marché-Palud*. De plus, on a vu que la rue de la Calandre était désignée par ces mots : *Rue qui va du Petit-Pont à la* PLACE *Saint-Michel*. Ainsi voilà l'existence de cette place suffisamment démontrée. Quelques faits historiques vont prouver sa destination.

En l'an 586, un habitant de la cité de Paris entra, au commencement de la nuit, dans un cellier; après y avoir pris ce qu'il venait y chercher, il en sortit et laissa près d'une barrique d'huile la lumière qui l'éclairait. Cette barrique s'enflamma, et la flamme dévora la maison. Cette maison était contiguë à la porte méridionale de la Cité. De proche en proche, le feu, favorisé par le vent, se communiqua aux maisons voisines, étendit ses ravages dans toute la largeur de l'île, et ne fut arrêté que par le bras septentrional de la Seine. La prison dont j'ai parlé, située sur le bord de cette rivière et sur l'emplacement du quai aux Fleurs, fut atteinte par les flammes : les prisonniers profitèrent du désordre général, s'échappèrent, sortirent de la Cité, et vinrent se réfugier dans l'asile de l'église de Saint-Vincent et de Sainte-Croix (Saint-Germain-des-Prés).

L'incendie, commencé à la porte du sud de la

Cité, s'était étendu jusqu'à la porte du nord : là était un petit oratoire construit en branches d'arbres, dédié à saint Martin ; il fut épargné ainsi que les églises et le palais. On voit que le vent, se dirigeant du midi au nord, ne poussait les flammes ni à droite ni à gauche, et qu'elles ne devaient porter leur ravage ni de l'un ni de l'autre côté.

Grégoire de Tours, dont je suis le récit, en le dégageant du merveilleux dont il a voulu l'embellir, dit, en rapportant les paroles d'une femme qui avait prophétisé cet incendie, que les maisons destinées à être brûlées seraient celles de *négocians, domos negotiantium*. Comme, suivant cet écrivain, la prophétie fut accomplie par l'incendie, il résulte que les maisons des négocians furent brûlées, et que, le feu parcourant l'espace qui se trouve entre la porte méridionale de la Cité et sa porte septentrionale, ces maisons des négocians se trouvaient dans cet espace, et pouvaient border la place du commerce, qui s'y trouvait aussi [1].

Le second passage de Grégoire de Tours est plus décisif encore.

En l'an 583, un jour de dimanche, *Chilpéric* et son épouse *Frédégonde* entendaient la messe

[1] *Gregor. Tur. Hist.* lib. VIII, cap. XXXIII.

dans l'église sainte (*in ecclesia sancta*), expression qui, dans le langage du temps, signifiait l'église cathédrale. Le comte *Leudaste*, accusé de divers attentats, s'y rendit, se prosterna, se roula tour à tour aux pieds de ce roi et de cette reine, et, versant des larmes, implora son pardon. Il fut repoussé et chassé de l'église. Dès qu'il en fut sorti, il arriva dans la place (*in plateam*); et, sans s'inquiéter du sort qui le menaçait, il parcourut les maisons des marchands (*domosque negotiantium circumiens*), il s'informait du prix de divers objets, en marchandait plusieurs. *J'acheterai ceci, cela*, disait-il, *car il me reste assez d'argent*. Pendant qu'il s'occupait ainsi, arrivent subitement les satellites (*pueri*) de la reine; ils s'efforcent de le saisir, de le garrotter : alors il tire son épée, se défend, blesse les uns, irrite les autres par sa résistance. Les satellites se jettent sur lui les armes à la main; un d'eux lui porte sur la tête un coup d'épée qui lui détache une partie de la peau du crâne. Le comte blessé fuit, et, courant sur le pont de la ville, son pied s'engage entre deux pièces de bois entr'ouvertes, il se casse une jambe et tombe entre les mains de ceux qui le poursuivent [1]. Leudaste mourut bientôt dans les

[1] *Gregor. Tur. Hist.* lib. VI, cap. XXXII.

supplices que la reine lui fit subir, supplices dont je ne parlerai pas.

Il n'est pas possible de placer ces scènes ailleurs que dans l'île de la Cité, dans l'église cathédrale, sur la place où se trouvaient les maisons des négocians, et sur le pont par lequel on pouvait s'évader de cette île. Ainsi tous les doutes disparaissent : il est certain qu'il existait dans la Cité une place du commerce, et que cette place n'était point au dehors sur l'emplacement des rues de la Huchette et de la Bûcherie, comme l'ont avancé plusieurs écrivains qui m'ont précédé.

Les négocians avaient besoin d'abriter leurs marchandises dans un lieu sûr et fortifié comme l'était l'île de la Cité; ils payaient fort cher cette protection, comme on le verra dans la section suivante.

La ville de Paris et ses environs furent, en l'an 583, inondés par le débordement extraordinaire de la Marne et de la Seine; on allait en bateaux dans la partie septentrionale de Paris; et plusieurs naufrages eurent lieu, dit Grégoire de Tours, entre la Cité et l'église de Saint-Laurent [1]. Si l'on considère que le sol dans cette partie a été, à diverses reprises, élevé de 12

[1] *Gregor. Turon. Hist.* lib. VI, cap. XXV.

à 15 pieds, on trouvera moins étrange qu'un débordement ait envahi cet espace.

Paris éprouva, pendant cette période, plusieurs accidens qui contribuèrent à la ruine des édifices romains; le roi Sigebert, en l'an 574, dans une des guerres qu'il fit à son frère Chilpéric, entra dans Paris et brûla une grande partie des quartiers de cette ville[1].

En l'an 586, la Cité fut presque entièrement détruite par les flammes, comme il a été dit ci-dessus; voici ce que Grégoire de Tours rapporte à propos de cet accident : « On disait que cette « ville avait anciennement été consacrée, de « telle sorte que les incendies ne pouvaient y « étendre leurs ravages, ni les loirs et les ser- « pens y paraître. Dernièrement, en réparant « les fondations du pont, et en enlevant la boue « dont ils étaient remplis, on découvrit un loir « et un serpent de bronze; dès que ces figures « furent enlevées, les loirs et les serpens se « montrèrent en grand nombre dans la ville, et « l'on commença à y voir reparaître des incen- « dies[2]. »

Tout ce qui portait le caractère du merveil-

[1] *Gregor. Tur. Hist.* lib. VIII, cap. XXXIII.

[2] *Maximam vicorum ejus partem incendio concremavit.* (*Greg. Tur. Miracula*, lib. I, cap. LXXII.)

leux et du surnaturel était avidement accueilli par cet historien.

§ VI.

État civil de Paris.

Les coutumes barbares des Francs triomphèrent bientôt des institutions romaines. Deux peuples habitaient la Gaule, les vainqueurs et les vaincus; les premiers conservèrent leurs usages; on laissa aux seconds les lois romaines pour leur servir de règle dans les discussions relatives à leurs transactions particulières : concession de tolérance, faibles limites que le pouvoir absolu renversait au premier caprice : elles se soutenaient sans garantie, existaient parce qu'elles avaient existé. Quant à l'état civil des vaincus, il reposait sur des bases très-mobiles; tous les droits de la sociabilité, les droits même les plus sacrés de la nature étaient méconnus, transgressés par les vainqueurs, qui n'avaient quelque respect que pour leurs coutumes : encore s'en écartaient-ils souvent.

Les ordres municipaux des villes, seules institutions populaires, avilis, outragés, cessèrent d'exister : aux *décurions* ou *sénateurs* qui les composaient, succédèrent des *scabins* ou *rachimbourgs*, assesseurs qui, de concert avec le comte,

jugeaient les procès. Paris eut son comte et ses *scabins*, dont le nom a été changé en celui d'*échevins*.

Nous aurions une idée peu avantageuse de la manière dont se rendait la justice, si nous en jugions d'après ce que dit Grégoire de Tours du comte *Leudaste*, qui, lorsqu'il siégeait sur son tribunal, entrait en fureur contre ceux qui venaient lui exposer leurs affaires contentieuses, les accablait d'injures, faisait maltraiter les prêtres, frapper de verges les militaires, et exerçait sur les plaideurs toutes sortes de cruautés [1].

Nous aurions aussi une idée peu favorable de la probité de ces comtes, si le portrait que cet historien nous a laissé d'*Audon*, comte de Paris, est fidèle : il était un concussionnaire, le vil satellite et le complice des fureurs de l'exécrable Frédégonde [2].

On pourra aussi juger de la jurisprudence de ces tribunaux par cette constitution, qu'en l'an 560 donna le roi Clotaire : « Si quelqu'un « est accusé d'un crime, il ne faut pas le con- « damner sans l'entendre; *non condemnetur pe- « nitùs inauditus* [3]. » Ce principe, dont la justice

[1] *Gregor. Tur. Hist.* lib. v, cap. XLIX.
[2] *Idem*, lib. VII, cap. XV.
[3] *Capitul. Baluzii*, tom. I, col. 7, art. 3; col. 24, art. 22.

est évidente à tous les yeux, et qui honore celui qui le remit en vigueur, était donc méconnu, puisqu'on est obligé de le rappeler aux juges.

Veut-on connaître la condition des habitans de Paris et des campagnes environnantes, et la tyrannie des rois francs envers leurs sujets? Le fait suivant va nous instruire.

En août 584, des ambassadeurs du roi d'Espagne vinrent demander à *Chilpéric* sa fille *Rigonthe* en mariage. « *Chilpéric*, dit Grégoire « de Tours, rentra aussitôt dans Paris, et or- « donna qu'un grand nombre de familles, des « maisons de son fisc, seraient enlevées de leur « demeure et placées dans des chariots. La plu- « part de ces malheureux pleuraient et refu- « saient de se rendre aux ordres du roi; il les fit « traîner en prison, afin de pouvoir plus faci- « lement les faire partir avec sa fille. On dit que « quelques uns, désespérés de se voir séparés « de leurs proches parens, dans l'excès de leur « chagrin, se donnèrent la mort. Le fils était « arraché des bras de son père, la fille de ceux « de sa mère; leur séparation était accompagnée « de gémissemens, de plaintes amères et de ma- « lédictions contre le tyran. La désolation était « si grande dans Paris, qu'on pouvait la com-

[1] *Gregor. Tur. Hist.* lib. VI, cap. XLV.

« parer à celle de l'Egypte. Plusieurs de ces « malheureux forcés de s'expatrier étaient d'une « naissance distinguée; ils disposaient de leurs « biens, les donnaient aux églises, et deman- « daient que leur testament fût ouvert dès qu'on « aurait appris l'entrée de la jeune princesse « en Espagne. Ils considéraient ce départ comme « le terme de leur vie [1]. »

Ces personnes, enlevées pour satisfaire la vanité de *Chilpéric* et donner plus de pompe au cortége de sa fille, n'étaient point de condition serve. Leur résistance, leur excessive douleur, sa manifestation publique, suffiraient pour faire présumer qu'elles jouissaient de la liberté civile; mais tous les doutes se dissipent, lorsque Grégoire de Tours nous les présente comme des propriétaires, léguant leurs biens par testament, et nous apprend que plusieurs pouvaient se prévaloir d'une naissance distinguée (*multi verò meliores natu*).

Ainsi les hommes de condition libre appartenaient à *Chilpéric;* il les traitait comme des esclaves, et disposait de leur personne comme d'un meuble.

Chilpéric, prince féroce comme tous ceux de sa race, répandait partout la terreur, et n'était

[1] *Gregor. Turon. Hist.* lib. VI, cap. XLV.

contenu par aucun frein. « Il prenait plaisir à « dévaster les campagnes, à incendier les habi- « tations. Lorsqu'il intimait des ordres aux agens « de son fisc, il était en usage d'employer cette « formule : *Si quelqu'un s'écarte de mes ordon- « nances, qu'on lui arrache les yeux* [1]. »

On conçoit de quelle manière, sous des rois de cette espèce, les personnes et les propriétés devaient être respectées.

Dans la plupart des supplices ou exécutions dont Paris fut le théâtre, et que les rois ou les reines ordonnèrent, je vois bien des assassins, des *tourmenteurs*, des bourreaux; je n'y vois pas de juges.

Si l'action de la justice était sans principes, sans règles, les autres branches administratives n'étaient pas mieux ordonnées.

Commerce de Paris. Favorisé par une navigation commode, le commerce de cette ville, établi sous la domination romaine, se maintint sous celle des Francs. Comme tous les barbares, ceux-ci, passionnés pour le luxe, pour la richesse des vêtemens, pour les bijoux et les armes en métal précieux, ne contrarièrent point le débit de telles marchandises. Des Juifs, des Syriens, des ha-

[1] *Gregor. Tur. Hist.* lib. VI, cap. XLVI.

bitans du midi de la Gaule et d'autres pays figuraient parmi les principaux négocians de Paris. Il ne paraît pas que les habitans de cette ville prissent une part considérable à ce genre d'industrie.

Les incursions du commencement du cinquième siècle, les désordres qui en furent la suite, dûrent causer aux négocians des pertes immenses; mais, dès que l'état politique devint plus calme, ils reprirent un commerce, sans doute fort lucratif. Quelques uns firent de grandes fortunes. Un de ces marchands juifs, appelé *Salomon*, devint receveur général des revenus du fisc du roi Dagobert. Un Syrien, nommé *Eusèbe*, acquit assez de richesses pour acheter l'épiscopat; et, après la mort de *Ragnemode*, en l'an 591, il fut nommé évêque de Paris [1].

L'espoir du gain fait braver bien des périls. Le plus ordinairement, les marchandises étaient transportées par eau; sur mer, elles avaient à redouter les attaques des pirates; sur la Seine, celles des riverains puissans; mais les transports par terre étaient exposés à des dangers plus grands encore. Des troupes de brigands, commandés par des chefs francs, de familles les plus distinguées,

[1] *Gregor. Tur. Hist.* lib. x, cap. xxvi.

infestaient les routes; tels étaient le duc *Childéric*, surnommé *le Saxon*, qui, dans la lutte scandaleuse qui se manifesta dans l'abbaye de Poitiers, fournit sa troupe de brigands à la religieuse *Chrodielde*, et mit en fuite tous les évêques assemblés en concile dans l'église de Saint-Hilaire de cette ville [1].

Les guerres civiles, sous la première race, désolaient continuellement la Gaule; et les armées étaient en usage, sans distinguer pays amis ou ennemis, de piller et dévaster tout sur leur passage. Les marchands qu'elles rencontraient ne devaient pas être affranchis de cet usage.

Wadon, maire du palais de *Chilpéric*, qui pilla les trésors de la fille de ce roi en l'escortant dans son voyage, ne devait guère respecter les marchands. Ses fils, dignes d'un tel père, faisaient le métier de brigands dans le Poitou : à la faveur des ténèbres de la nuit, ils arrêtaient les marchands sur les chemins, les dépouillaient et les égorgeaient [2].

Ces dangers n'étaient pas les seules entraves qu'éprouvaient le commerce : sur les routes, il était gêné par des exactions, péages et avanies. Voici le dénombrement des contributions que le

[1] *Gregor. Tur. Hist.* lib. x, cap. xxi.

[2] *Idem, ibidem.*

fisc percevait à Paris sur les marchandises, avant d'être débarquées et logées. Elles sont au nombre de quinze, et se trouvent dénommées dans un diplôme, donné en 629 par le roi *Dagobert*, en faveur de l'abbaye de Saint-Denis.

Ce roi établit une foire dans un lieu situé entre l'église de Saint-Martin et celle de Saint-Laurent, lieu nommé *le Pas* ou *le Petit-Pont de Saint-Martin* (*Pacellus Sancti Martini*) [1], et en cède les revenus à l'abbaye de Saint-Denis, qu'il venait de fonder. Ce roi, en conséquence, défend à trois comtes, *Leuthon*, *Vulfion* et *Raucon*, à leurs vicaires (ou vicomtes), aux centeniers et autres agens, de ne percevoir, pendant trois ans, aucune contribution sur les marchands de son royaume, ni sur ceux qui, de Rouen et du port de Vick, se rendent à Paris pour y acheter des vins, du miel et de la garance. Il déclare que, pendant cet espace de temps, il les exempte de tous impôts. Ce temps révolu, il sera perçu, par les agens de l'abbaye de Saint-Denis, deux

[1] Le *Petit-Pas*, ou *le Petit-Pont*, près duquel cette foire fut établie, devait être situé non loin de la porte actuelle de Saint-Martin, et sur le ruisseau qui descendait de Ménilmontant, ruisseau tari par l'exploitation des carrières, et dont le lit servait et sert encore d'égout dans cette partie de Paris. Il est aujourd'hui couvert par une voûte, et porte le nom de *Grand-Égout*.

sous pour chaque charretée (*quarrada*) de miel, deux sous sur chaque mesure de garance. Il veut aussi que les marchands saxons, ceux de Vick et de Rouen payent douze deniers pour chaque charretée (*quarrada*) des mêmes marchandises, qu'ils payent en outre les droits appelés *navigios*, *vultaticos* et *passionaticos*; il permet, à ces conditions, aux marchands de Lombardie, d'Espagne, de Provence et d'autres régions, de se rendre à cette foire; il défend à ceux du territoire parisien d'établir, pendant sa durée, leur commerce ailleurs que dans le marché qu'il fonde en faveur de l'abbaye de Saint-Denis. Il ordonne à tous ses officiers de ne porter aucun empêchement au marché, soit dans la cité de Paris, soit au dehors, et de ne percevoir sur les marchandises transportées aucun des droits en usage, qu'il dénombre ainsi qu'il suit:

Navigios, le droit que payent ceux qui naviguent sur la Seine;

Portaticos, droit perçu sur le port, au débarquement des marchandises;

Pontaticos, péage en passant sur ou sous les ponts;

Rivaticos, droit payé pour être autorisé à laisser les barques sur le rivage;

Rotaticos, pour les voitures employées à trans-

porter les marchandises du port dans les magasins ;

Vultaticos, droit inconnu : peut-être était-il le prix d'une autorisation pour loger les marchandises dans les celliers ou dans les caves voûtées ;

Temonaticos, droit de timon : peut-être ce droit avait-il pour motif la permission accordée au marchand de conduire lui-même sa voiture, ou de vendre sa marchandise sur cette même voiture ;

Chespetaticos, impôt pour la réparation des chemins ;

Pulveraticos, droit inconnu : peut-être avait-il pour prétexte la poussière occasionnée par le transport des marchandises ;

Foraticos, contribution à laquelle on assujétissait les vins forains ;

Mestaticos, peut-être *mistaticos*, droit qui autorisait le mélange des vins, ou *mutaticos*, droit de mouvement ;

Laudaticos, droit inconnu : peut-être avait-il pour motif la permission d'annoncer publiquement les marchandises, et d'en faire l'éloge ;

Saumaticos, droit perçu sur les marchandises portées sur le dos de bêtes de somme ;

Salutaticos, droit payé en rendant au roi ou au comte un salut exigé ;

Passionaticos, droit de passage, qui devait être perçu sur les marchandises qui passaient par la Cité pour se rendre au champ de la foire ou ailleurs [1].

Ce diplôme en faveur de l'abbaye de Saint-Denis fut confirmé plusieurs fois par les successeurs de *Dagobert;* mais dans leur charte de confirmation ces droits ne sont point tous dénommés. Dans celle de Chilperic II, de l'an 716, on ne trouve que les suivans : *portaticus*, *pontaticus*, *rotaticus;* il ajoute, en latin barbare : « et les autres redevances que les juges publics « sont en usage de percevoir [2]. »

Ce commerce, entravé par le brigandage des Francs, par les exactions du fisc, consistait en objets de luxe, tels que bijoux, ornemens, armes, baudriers et ceintures, garnis d'or, de pierreries ; en objets utiles, tels que vins, huiles, miel, garance, etc.

Les étoffes propres aux vêtemens et aux meubles étaient manufacturées dans le pays. Chaque roi, chaque homme puissant avait sa manufacture, son *gynæceum*, où des femmes esclaves

[1] *Diplomata*, *Chartæ*, *editoribus* de Brequigny et Laporte Dutheil, pag. 131.

[2] *Vel reliquas redebecionis quod à judicebus publicis exigetur de carra eorum.* (*Idem*, p. 407.)

filaient et tissaient le lin et la laine. Ces *gynécées*, que les Francs trouvèrent établis dans les Gaules, devinrent en quelque sorte des sérails pour les rois, les princes, les ducs, etc. C'était de ces ateliers qu'ils tiraient leurs concubines, et quelquefois leurs épouses [1].

Les *gynécées* étaient, du temps des romains, nombreux dans la Gaule, ainsi que les ateliers de teintures appelés *baphiæ*, dont on ne voit plus de traces pendant cette période. Hors les fabriques domestiques des *gynécées*, on ne découvre aucune autre manufacture remarquable. La plupart des objets de luxe et même de nécessité venaient de l'étranger. On employait ordinairement pour écrire le *papyrus* ou papier; les vaisseaux des marchands le transféraient d'Égypte dans la Gaule par Marseille. Grégoire de Tours, se plaignant des calomnies répandues contre son frère par *Félix*, évêque de Nantes, lui écrivit pour les repousser; et dans sa réponse on lit cette phrase : « Si tu possédais l'évêché de Marseille, « tu n'exigerais des vaisseaux qui débarquent « dans son port ni huile ni autres marchandises; « tu ne voudrais que du papier, afin de pouvoir, « tout à ton aise, l'employer à diffamer les gens

[1] *Voyez* le Glossaire de Ducange, au mot *Gynæceum*.

« de bien : il est malheureux que la rareté du « papier mette un terme à tes calomnies [1]. »

§ VII.

Tableau moral de Paris.

La moralité des gouvernans sert toujours de modèle à celle des gouvernés ; en peignant les mœurs des premiers on pourra en tirer des inductions, obtenir des certitudes approximatives sur les mœurs des seconds. L'histoire, trop souvent muette sur le caractère des peuples, l'est beaucoup moins sur celui de leurs chefs. Les notions qu'elle laisse à désirer sur les uns seront remplacées par celles qu'elle me fournira sur les autres. Je commencerai toujours par les rois, puis je continuerai par les personnes qui, après eux, ont le plus d'influence sur la multitude. Je suivrai cette méthode dans le cours de cet ouvrage.

L'histoire nous présente l'exemple de quelques nations subjuguées par des conquérans qui adoptèrent leurs lois et leurs habitudes, où la civilisation des vaincus triompha de la barbarie des vainqueurs. Il n'en fut pas ainsi dans la Gaule : soit parce que la férocité des Francs était d'une

[1] *Gregor. Turon Hist.* lib v, cap. v.

nature peu flexible, soit parce qu'en s'établissant dans cette région, ils y trouvèrent la civilisation penchant vers son déclin; la barbarie parvint facilement à y fonder son empire.

Chlodovech ou *Clovis*, et ses successeurs, justifient dans leur conduite tout ce que les écrivains de l'antiquité ont dit sur le caractère des Francs : ardeur du pillage, férocité, mauvaise foi, telles sont les habitudes vicieuses dont ces écrivains les accusent. Les Francs, dit Vopiscus, méprisent leurs sermens, et rient en les violant [1]. Salvien les traite de nation sans foi, *gens Francorum infidelis;* il les loue d'être hospitaliers, et les blâme d'être menteurs [2]. « Les Francs, « dit Libanius, ne peuvent supporter la servi- « tude; ils se croient réduits à ce fâcheux état, « dès qu'ils ne trouvent personne à piller [3]. »

Un proverbe grec, cité par Éginhard, porte : *Vous pouvez avoir un Franc pour ami; mais ne l'ayez jamais pour voisin* [4].

Isidore cite l'opinion de quelques écrivains qui pensent que les Francs doivent leur nom à la

[1] *Historiæ Augustæ scriptores, Vopiscus, de Proculo*, t. II pag. 762.

[2] *De Gubernatione Dei*, lib. IV, pag. 86; lib. VII, pag. 169.

[3] *Oratio* III, pag. 137.

[4] *Vita Caroli Magni*, cap. XVI.

férocité de leur caractère. « Il est certain, ajoute-« t-il, que leurs mœurs sont corrompues, et « que leur naturel est très-féroce (*naturalisque « ferocitas animorum* [1]). »

Nazaire, dans son panégyrique de Constantin, nous représente les Francs comme les plus cruels de tous les barbares (*præter cætera truces*). Il ajoute que cette nation est adonnée à toutes sortes de vices (*fecunda malis suis natio* [2]).

Eusèbe dit que les mœurs des Francs ressemblent à celles des bêtes féroces [3].

Sidoine Apollinaire décrit la stature monstrueuse de leur corps, leur force, leur agilité, leur ardeur dans les combats. Agathias parle avec quelque éloge de la civilisation des Francs, dominateurs de la Gaule, et s'étonne de voir régner entre eux la paix et la justice [4]. On va juger si le témoignage de ce dernier écrivain mérite plus de confiance que celui des précédens.

Chlodovech ou *Clovis*, chef de la dynastie de la première race, favorisé par la fortune, par les circonstances, et par le clergé, parvint à s'élever à un degré de puissance qu'il n'avait sans

[1] *Isidor. Origin.* lib. IX, col. 1042.
[2] *Veteres panegyric. Nazarius in Constantin.* cap. XVI.
[3] *Vita Constantin.* lib. I, cap. XXV.
[4] *Agathiæ Hist.* lib. I, pag. 13.

doute pas espéré; mais les succès ne justifient pas les moyens employés pour les obtenir. Ce roi se rendit coupable d'actes iniques et atroces; et l'histoire de sa vie, si l'on en excepte ses exploits guerriers, n'offre pas une seule action digne d'éloge.

Sa réputation de mauvaise foi était établie jusqu'en Orient. L'empereur Justinien, dans une lettre qu'il adressa à Théodebert, petit-fils de Chlodovech, accuse ce dernier de parjure et d'impiété. Cette lettre de Justinien nous manque; mais la réponse de Théodebert est restée. Il y repousse cette double accusation en faisant valoir surtout les succès militaires de son aïeul [1]: comme si la fortune aveugle ne couronnait pas trop souvent les plus exécrables forfaits, surtout ceux des conquérans!

Le crime que commit ce roi après son baptême, et que l'auteur de la Vie de saint Éleuthère n'ose pas nommer, à cause de son énormité [2]; les meurtres qu'il exécuta de sa propre main, sa complicité dans la perfidie de Godégésile qui trahit et livra Gondeuch son frère, roi des Bourguignons, ne sont que des fautes légères en comparaison des crimes dont Grégoire de Tours et

[1] *Recueil des Historiens de France*, tom. IV, pag. 58.

[2] *Vita sancti Eleutheri*, n°. 15, *apud Bolland.* 20 *febr.*

tous les historiens de son temps ont chargé sa mémoire.

Il existait dans la Gaule, du temps de Chlodovech, cinq ou six petits rois, tous ses parens. Il leur devait des égards à cause de leur parenté; il leur devait de la reconnaissance, parce que tous l'avaient aidé dans ses conquêtes. Dès qu'il fut puissant, et qu'il eut fixé sa résidence à Paris, son ambition lui suggéra l'abominable projet de faire périr tous ces rois ses parens, ses bienfaiteurs, et de s'emparer de leurs trésors et de leurs états : voici comment il le mit à exécution.

Chararic était roi des Morins. Chlodovech vint auprès de lui, se saisit par trahison de sa personne et de celle de son fils, les chargea de chaînes, et leur coupa la chevelure, qui, chez ces barbares, était le signe de la royauté, et en était aussi le titre; puis il ordonna que le père serait fait prêtre, et le fils diacre. Chararic et son fils, indignés de leur état d'humiliation, résolurent de laisser croître leur chevelure. Chlodovech en fut instruit, fit couper la tête à tous les deux, s'empara de leur état, de leurs trésors et de leur peuple (*regnum eorum cum thesauris et populo adquisivit* [1]).

[1] *Gregor. Turon. Hist.* lib. II, cap. XLI.

Sigebert, autre parent du fondateur de la monarchie, était roi de Cologne; en aidant Chlodovech à combattre les Allemands, il avait reçu une blessure au genou, blessure qui le faisait boiter. « Chlodovech, dit Grégoire de Tours, « envoya secrètement auprès du fils de Sigebert « un affidé qui lui dit : *Votre père commence à « se faire vieux ; il boite d'une jambe : par sa « mort vous seriez assuré de son royaume et de « notre amitié.* Séduit par ces promesses et par « le désir de régner, ce fils, qui se nommait « Chlodéric, résolut de tuer le roi son père. Si- « gebert sortit un jour de la ville de Cologne « pour aller au-delà du Rhin se promener dans « la forêt de Buconnie; et pendant que, vers le « milieu du jour, il dormait dans sa tente, des « assassins envoyés par son fils l'égorgèrent. »

Chlodovech ne borna point ses projets criminels à faire assassiner le père par le fils; écoutons encore Grégoire de Tours.

« Chlodéric envoie aussitôt des ambassadeurs « auprès de Chlodovech, et les charge de lui dire: « *Mon père est mort, son royaume et ses trésors sont à ma disposition. Envoyez quelques « personnes auprès de moi ; elles pourront choisir dans ses trésors ce qui pourra le mieux vous « plaire ; je le leur remettrai volontiers.* Chlodo-

« vech lui fit répondre : *Je vous remercie de votre* « *offre, et vous prie de montrer à ceux que je* « *vous envoie toutes les richesses que vous pos-* « *sédez.* Les envoyés de ce roi étant arrivés « à Cologne, Chlodéric s'empresse d'étaler à « leurs yeux les trésors de son père; et, pen- « dant qu'ils les examinaient, il dit : *Mon père* « *était en usage d'entasser dans ce petit coffre* « *plusieurs pièces de monnaie d'or.* Alors les « envoyés dirent à Chlodéric : *Portez la main* « *jusqu'au fond, et vous les trouverez toutes.* « Pendant que Chlodéric s'incline dans le coffre « pour chercher ces pièces, un d'eux lève sa « hache, lui en porte un coup sur la tête, et « le tue.

« Chlodovech, instruit que Sigebert et son fils « étaient tués, vint à Cologne, y assemble le « peuple, et dit : *Écoutez ce qui est arrivé. Je* « *naviguais sur l'Escaut, lorsque Chlodéric, fils* « *de mon parent, poursuivait son père, et disait* « *que je voulais le tuer. Pendant que le père* « *fuyait dans la forêt de Buconnie, il fut tué* « *par des voleurs, que son fils avait envoyés con-* « *tre lui. Ce fils ensuite, en parcourant les trés-* « *sors de son père, a été tué par je ne sais qui.* « *Quant à moi, je suis fort innocent, et inca-* « *pable de faire répandre le sang de mes parens :*

« *ce qui serait un crime. Mais, après un tel évé-*
« *nement, je vous le demande, vous parais-je*
« *digne de vous commander? Unissez-vous à*
« *moi, afin que vous soyez sous ma protection.*
« Le peuple applaudit par des cris et par le bruit
« des armes. On l'éleva sur le pavois, et il fut
« proclamé roi [1]. »

Ici les moyens de déception, la perfidie, le mensonge, servent d'auxiliaires aux envahissemens, aux assassinats. La vie de ce prince offre d'autres exemples de cette réunion de vices.

Il existait aussi un état de Cambrai, et *Ragnachaire* en était roi. Chlodovech, dans le dessein d'envahir ce royaume, et de justifier ses projets régicides, prétexta les mœurs déréglées de ce prince, s'érigea en vengeur de la morale publique; puis il corrompit secrètement les Leudes ou fidèles de Ragnachaire, les détermina à trahir leur roi; et, pour prix de leur future trahison, il leur donna des bracelets, des baudriers d'or en apparence, mais qui n'étaient que de cuivre doré. Tout étant disposé, Chlodovech marche contre le roi de Cambrai. Celui-ci s'apprête à la défense; mais, voyant ses *fidèles* l'abandonner, il veut prendre la fuite. Alors ces mêmes fidèles

[1] *Gregor. Turon. Hist.* lib. II, cap. XL.

l'arrêtent, lui lient les mains derrière le dos, et en cet état le livrent à Chlodovech. Richaire, frère de ce malheureux roi, éprouva le même sort.

En voyant ces deux princes garrottés, Chlodovech, avec une feinte colère, dit au roi Ragnachaire : *Pourquoi t'es-tu ainsi laissé garrotter? tu déshonores notre famille ; il vaudrait mieux que tu fusses mort*. Alors il lève sa hache, et lui fend la tête. Puis se tournant vers Richaire : *Malheureux ! si tu avais secouru ton frère*, lui dit-il, *il n'aurait pas eu l'humiliation d'avoir été conduit les mains liées*. En disant ces mots, il lève sa hache, et le tue de même.

Les Leudes ou fidèles de ces deux princes s'aperçurent bientôt que Chlodovech les surpassait en perfidie ; ils reconnurent que ce roi n'avait payé leur crime qu'avec de l'or faux : ils vinrent s'en plaindre. Chlodovech leur répondit avec sa duplicité accoutumée : *Ceux qui volontairement livrent leurs maîtres à la mort ne doivent être récompensés qu'avec de la fausse monnaie*. Les Leudes n'insistèrent pas ; et, dans la crainte des supplices, ils se retirèrent.

Ces deux princes trahis et assassinés avaient un frère nommé Rignomère, roi du Mans. Cette victime avait jusqu'alors échappé à la fureur ambitieuse du roi des Francs. Rassuré par le

succès de ses crimes précédens, il ne crut pas devoir employer ses moyens ordinaires : il envoya tout simplement à la cour de ce roi des assassins qui l'égorgèrent. Chlodovech alors s'empara de son royaume et de ses trésors.

Grégoire de Tours, qui avait le courage de faire le récit des crimes de ce roi, quoiqu'il n'eût pas celui de les blâmer, et qui semble plutôt les offrir à la postérité comme d'honorables succès, va, par un dernier coup de pinceau, compléter cet horrible portrait.

« Chlodovech, ayant fait mourir ces princes et « plusieurs autres rois (*aliis multis regibus*), et « surtout ses plus proches parens, parce qu'il « redoutait leurs entreprises, étendit sa domi- « nation sur toutes les Gaules. Un jour, ayant « rassemblé ses fidèles, on rapporte qu'il leur « fit part du chagrin qu'il éprouvait d'être privé « de sa famille, que lui-même il avait fait pé- « rir, et leur dit : *Je suis bien malheureux ;* « *me voilà réduit à l'état d'un voyageur qui se* « *trouve au milieu d'une nation étrangère ; je* « *n'ai pas un seul parent dont, en cas de mal-* « *heurs, je puisse attendre des secours.* Ce n'é- « tait pas qu'il fût fâché de la mort de ses pa- « rens ; mais il parlait ainsi par ruse, pour « engager ceux qui l'écoutaient à lui découvrir

« quelques parens, s'il en existait encore, afin « de les faire tuer [1]. »

On voit, par ces traits, que ce prince barbare, aussi cruel que dissimulé, cherchait, par de vaines raisons, à justifier ses crimes, accusait injustement ses victimes, en les immolant, comme le loup de la fable accuse l'agneau; que son avarice bravait tous les devoirs, tous les principes sociaux et religieux. Les évêques, qui tenaient de ce roi leurs richesses et leur autorité, lui prodiguèrent les éloges, poussèrent la reconnaissance ou la flatterie jusqu'à l'immoralité. Ayant besoin de faire respecter la source peu respectable de leur accroissement de fortune, ils le qualifièrent de *grand homme*, même de *saint*. En outrageant ainsi la morale et la religion, ils prouvèrent qu'ils méconnaissaient l'une et l'autre. Je sais qu'aux yeux d'un vulgaire stupide, les actes d'iniquité les plus révoltans paraissent légitimes, lorsqu'ils ont pour auteurs les hommes revêtus d'un grand pouvoir; mais les crimes, pour être commis par des rois, en sont-ils moins des crimes?

Les quatre fils de Clovis, *Théodoric*, *Chlothachaire*, *Childebert* et *Chlodomère*, héritèrent

[1] *Gregor. Turon. Hist.* lib. II, cap. XLII.

de ses états et de son naturel fourbe et féroce.

Théodoric ou *Thiéri*, sollicité par Hermenfred, roi de la Thuringe, de l'aider à tuer son frère Bauderic, consent avec joie d'être le complice, même le principal acteur du meurtre projeté, à condition qu'il lui sera donné la moitié des états du prince assassiné. Mais Hermenfred, étant seul parvenu à tuer son frère, refusa de partager avec Thiéri le fruit d'un assassinat auquel ce dernier n'avait pris aucune part. Thiéri, furieux, prend les armes contre Hermenfred, engage son frère Chlothachaire à le seconder; puis, s'adressant à ses Francs, il leur débite un discours où il trace le tableau des cruautés exercées dans la Gaule par les rois de Thuringe; tableau horrible que j'épargne à mes lecteurs. Après ce discours, prononcé pour allumer la vengeance dans le cœur des Francs, il part, met Hermenfred en fuite, et la Thuringe à feu et à sang.

Thiéri, quelque temps après, rappelle Hermenfred, lui promet sûreté, l'engage à venir près de lui, en lui envoyant des présens considérables. Rassuré par des invitations fréquentes et par ces dons, le roi détrôné se rend auprès de son vainqueur. Un jour qu'ils se promenaient ensemble sur la cime des murs de Tolbiac, Thiéri

pousse et précipite du haut en bas Hermenfred qui meurt de sa chute. Ce digne fils de Clovis ne se borna pas là ; il ordonna l'égorgement des enfans de celui qu'il venait de faire périr [1].

Thiéri, pour déterminer son frère Chlothachaire à l'aider dans la conquête de la Thuringe, lui avait promis la moitié de ce royaume. Il fallait tenir cette promesse, ou soutenir une guerre contre Chlothachaire. Pour ne faire ni l'un ni l'autre, il trouve un expédient : celui d'assassiner son frère. Il l'invite avec instance à se rendre auprès de lui ; des assassins sont cachés sous des tentes dressées le long d'un mur, dans un endroit de sa maison ; mais ces tentes trop courtes laissent voir les pieds des hommes embusqués. Chlothachaire, instruit du piége, entre chez son frère, accompagné d'une nombreuse escorte, lui demande le motif de son invitation. Thiéri, déconcerté, hésite à répondre ; et, pour sortir de son embarras, il donne à son frère un plat d'argent, qu'il parvient dans la suite à lui enlever [2].

Thiéri se rendit coupable de plusieurs autres

[1] *Gregor. Turon. Hist.* lib. III, cap. VII, VIII. *Gesta regum Francorum*, cap. XXII. *Adonis Chronic.* *Recueil des Historiens de France*, tom. II, pag. 667.

[2] *Gregor. Turon. Hist.* lib. III, cap. VII.

crimes; il tua de sa main son parent Sigisvald, et chargea son fils Théodebert d'assassiner Givald, fils de ce parent; mais ce dernier assassinat ne fut point exécuté [1].

Chlodomère, autre fils de Clovis, pour servir la vengeance de sa mère Chrothechilde, porte la guerre dans les états de Sigismond, roi des Bourguignons, son parent, le fait prisonnier, le tue, tue sa femme, tue ses enfans, et fait jeter leur corps dans un puits à Orléans [2]. Dans la suite, Chlodomère, trahi par son frère Thiéri, qui avait épousé la fille de Sigismond, fut pris par les Bourguignons, décapité, et l'on vit sa tête portée au bout d'une lance [3].

La mort de Chlodomère occasiona des scènes atroces dont Paris fut le théâtre; scènes qui peignent fortement le caractère de Chlothachaire et de Childebert, autre fils de Clovis, et dont le récit me dispensera d'en rapporter d'autres du même genre.

Chlodomère, en mourant, laissa trois fils en bas âge: Théodovalde, l'aîné, avait atteint sa dixième année; le second, nommé Gonthaire, sa septième, et Chlodovalde était plus jeune

[1] *Gregor. Turon. Hist.* lib. III, cap. XXIII.

[2] *Idem*, lib. III, cap. VI.

[3] *Epitomata Gregorii Turon.* cap. XXXVI.

encore. Ces enfans vivaient à Paris auprès de leur grand'mère Chrothechilde ou Clotilde.

« Childebert voyait avec jalousie cette reine, « sa mère, prodiguer toute son affection aux « seuls fils de Chlodomère : il craignait de plus « qu'elle ne parvînt à leur conserver l'héritage « et le trône de leur père. Agité par ce double « sentiment, il envoya un message à son frère « Chlothachaire, et lui fit dire : *Notre mère « garde auprès d'elle les fils de notre frère; elle « veut qu'ils soient rois; viens promptement à « Paris, afin que nous nous concertions ensemble « sur ce qu'il convient de faire : nous décide- « rons s'il faut, en leur coupant la chevelure, « les réduire à la condition des personnes du « peuple, ou bien s'il faut les tuer; en ce cas, « nous nous partagerons, à portions égales, le « royaume de notre frère.* » Très-content de « cette proposition, Chlothachaire part pour se « rendre à Paris. Childebert avoit déjà fait cir- « culer parmi le peuple que son entrevue avec « le roi son frère n'avait pour objet que d'élever « ces enfans sur le trône de leur père.

« Chlothachaire étant arrivé, il fut résolu « entre lui et Childebert qu'ils adresseraient un « message à leur mère qui demeurait alors à « Paris. Ce message portait : *Envoyez-nous ces*

« *enfans, afin que nous en fassions des rois.* A « ces mots, Chrothechilde, transportée de joie « (car elle ignorait le piége qu'on lui tendait), « fait manger et boire ces enfans, les livre aux « envoyés de leurs oncles, et leur dit en les quit- « tant : *J'oublierai que j'ai perdu mon fils Chlo- « domère, si vous êtes élevés au rang des rois*[1]. »

Aussitôt que ces enfans sont arrivés près de leurs oncles, on les saisit, on saisit leurs serviteurs, on les renferme dans des prisons séparées.

Arcadius (Gaulois, fils d'Apollinaire, sénateur d'Auvergne) est envoyé par Childebert et Chlothachaire auprès de leur mère Chrothechilde. « Il se présente devant cette reine, tenant d'une « main une paire de ciseaux, et de l'autre un « poignard nu. *O reine très-glorieuse!* dit-il, *vos « fils, nos maîtres, attendent que vous manifestiez « votre volonté, que vous prononciez sur le sort « de vos petits-enfans. Voulez-vous qu'ils vivent « privés de leurs chevelures, ou bien voulez-vous « qu'ils soient égorgés?* A ces mots, et surtout

[1] Si les Francs étaient familiarisés avec les crimes, il faut avouer qu'on parvenait facilement à les tromper. Chrothechilde devait connaître la scélératesse de ses fils; mais elle s'y confie, parce qu'ils ont flatté son orgueil en lui promettant d'élever les fils de Chlodomère au rang des rois. On trouve dans Grégoire de Tours plusieurs autres exemples d'hommes qui se laissent aussi facilement décevoir.

« à la vue des deux instrumens de la dégradation « ou de la prochaine mort de ses enfans, elle est « tour à tour agitée par des sentimens de terreur « et de colère; dans l'excès de sa douleur, ne « sachant trop ce qu'elle devait répondre, elle « dit ingénument : *Puisqu'ils n'en font point « des rois, j'aime mieux que ces enfans meurent, « que s'ils vivaient privés de leur chevelure* [1].

« Arcadius, peu touché de la douleur de cette « reine, et sans prévoir les suites de la réponse « qu'il allait transmettre, se rendit promptement auprès des rois ses maîtres, et leur dit : « *Faites ce que vous avez projeté, la reine y*

[1] Trois observations sont à faire sur cette partie du récit de Grégoire de Tours. D'abord il faut remarquer l'usage des symboles propres à frapper les yeux, à servir de supplément à la parole; la vue de la paire de ciseaux et du poignard nu fit sur Chrothechilde plus d'effet que le discours d'Arcadius.

On voit avec peine cet homme, d'une famille romaine, et illustre à plusieurs égards, fils d'Apollinaire, sénateur d'Auvergne, et sénateur lui-même, s'avilir jusqu'à être domestique dans la maison de ces rois, jusqu'à les servir dans leurs projets abominables. La barbarie s'était rapidement propagée; elle avait étouffé dans ce Gaulois tous les sentimens généreux.

Grégoire de Tours cherche à justifier la fatale et cruelle décision de Chrothechilde; mais, à travers tout ce qu'il dit pour excuser sa réponse, on voit distinctement percer l'orgueil et la fierté d'une femme barbare, disposée à leur sacrifier tous les devoirs sociaux, toutes les affections de la nature.

« *consent; elle-même approuve votre résolution,*
« *et veut qu'elle soit exécutée.*

« Aussitôt Chlothachaire saisit par le bras le
« plus âgé de ses neveux, le renverse à terre,
« et lui plonge son poignard dans le sein : l'en-
« fant expire en poussant des cris.

« Le second enfant, effrayé, se jette aux pieds
« de son oncle Childebert, embrasse ses genoux,
« et dit en pleurant : *Secourez-moi, mon cher*
« *oncle, que je ne périsse pas comme mon frère!*
« Childebert, touché jusqu'aux larmes, dit à
« Chlothachaire : *Mon cher frère, je t'en prie,*
« *laisse la vie à cet enfant; accorde-moi cette*
« *grâce, et je t'accorderai ce que tu désireras.*
« *Je te le demande, ne le tue pas.* »

« Ces prières mettent Chlothachaire en fu-
« reur : *Repousse cet enfant de tes bras, ou tu*
« *vas mourir avec lui*, s'écria-t-il, *c'est toi qui*
« *as formé le complot, et tu manques si prompte-*
« *ment à ta parole!* Childebert repousse son
« neveu; Chlothachaire s'en saisit, lui enfonce
« son poignard dans le côté, et le tue comme il
« avait tué l'aîné. Puis les deux rois vont égorger
« les serviteurs et les nourriciers de ces enfans.
« Après ces exploits, Chlothachaire, sans s'in-
« quiéter des meurtres qu'il venait de commet-
« tre, monte à cheval, et quitte Paris; et Chil-

« debert se rend dans une maison de campagne « voisine de cette ville [1].

« La reine Chrothechilde fit ensevelir les corps « de ces deux enfans; leur convoi funèbre fut « célébré avec magnificence et beaucoup de « chants. Ils furent inhumés dans l'église de « Saint-Pierre et de Saint-Paul (depuis Sainte-« Geneviève).

« Quant au troisième enfant, nommé Chlo-« dovalde, des hommes puissans (des Leudes) « l'enlevèrent et le ravirent à la mort. Il s'a-« donna à la religion, coupa de ses mains sa « longue chevelure, devint prêtre, et se dis-« tingua par de bonnes œuvres [2]. »

Childebert et Chlothachaire se partagèrent, à lance égale, l'héritage de leur frère Chlodomère, dont ils venaient d'égorger les enfans [3].

Ces scènes se passèrent en l'an 533; elles ré-

[1] Peut-être au lieu appelé *Clipiacum*, aujourd'hui *Clichi*, ou bien à *Savies*, maison royale, située à l'entrée de Belleville, du côté de Paris, et à droite en montant. (*Dissertation sur l'Histoire ecclésiastique et civile de Paris*, par l'abbé Lebeuf, t. II, pag. 100 et 112.)

[2] Ce prince, échappé aux poignards de ses oncles, fut considéré comme un saint, et de son nom Chlodovalde on a fait celui de *Cloud*. Saint Cloud fut inhumé dans le bourg qui porte son nom, bourg situé à deux lieues, et à l'ouest de Paris, sur la rive gauche de la Seine.

[3] *Gregor. Turon. Hist.* lib. III, cap. XVIII.

volteraient des cannibales; elles ne portèrent alors nulle atteinte à la réputation des deux rois qui y jouèrent les principaux rôles. Childebert fut un prince très-pieux, très-charitable, parce qu'il fonda l'église de Saint-Vincent et de Sainte-Croix, aujourd'hui Saint-Germain-des-Prés; Chlothachaire, un prince très-grand, parce qu'il réunit les quatre royaumes de la Gaule sous sa domination.

Chlothachaire termina, en l'an 561, une longue carrière remplie de succès et de crimes bas ou atroces. Il s'étonna, en mourant, de voir que la puissance de Dieu était supérieure à la sienne. *Uva! uva!* criait-il; *quelle est donc la puissance du Dieu du ciel, puisqu'il peut abattre un aussi grand roi que moi* [1]?

Ce roi eut de ses quatre épouses ou concubines, sept fils, *Charibert, Gunthaire, Chramn, Childéric, Guntchramn, Chilpéric* et *Sigebert*, qui, élevés à la même cour, eurent les inclinations de leur père.

Charibert se chargea, en l'an 556, de faire la

[1] *Gregor. Turon. Hist.* lib. IV, cap. XXI. *Gesta Francorum*, lib. I, etc. *Uva*, ou *wa*, est une exclamation d'étonnement, d'admiration; le vieux mot français *ouais*, que l'on trouve encore dans Molière, semble être la traduction d'*uva*; ou bien c'est le même que le cri de détresse si souvent poussé par les juifs allemands à Metz : *Ovaie-ovaie!*

guerre à son propre frère Chramn. Après la mort de son père, il fut roi de Paris, il eut quatre épouses vivantes en même temps.

En l'an 562, Honorius, nommé évêque de Saintes, vint à Paris demander à ce roi la confirmation de son élection; Charibert le reçut avec colère, le chassa de son palais, le fit attacher sur un chariot rempli d'épines, et en cet état l'envoya en exil [1]. Charibert mourut en 567.

Gunthaire fut, en l'an 533, envoyé contre les Goths; il arriva jusque dans le Rouergue et s'y arrêta sans poursuivre son expédition. Il revint, et l'histoire n'en parle plus.

Chramn, envoyé en Auvergne par son père, se livra à toute espèce de violence; il enlevait les filles et les femmes des sénateurs de Clermont, et, après en avoir abusé, il les livrait à ses compagnons de débauche. Il se révolta plusieurs fois contre son père qui chargeait ses autres fils d'aller le combattre. Chlothachaire marcha lui-même contre ce fils, qui, n'osant lui résister, prit la fuite, et fut arrêté; sa femme et ses filles éprouvèrent le même sort; Chlothachaire ordonna qu'ils fussent tous brûlés vifs. Cet ordre cruel fut exécuté [2].

[1] *Gregor. Turon. Hist.* lib. IV, cap. XXXVI.

[2] *Idem*, lib. IV, cap. XX.

Guntchramn ou *Gontran*, roi d'Orléans et de Bourgogne, dont le nom figure encore dans le calendrier, au 28 mars, parmi les saints que l'Église révère, offrit, dans sa conduite, un enchaînement de pratiques religieuses et d'actions criminelles. Il fit long-temps la guerre à ses frères Chramn, Sigebert et Chilpéric. Il quittait tour à tour, et suivant ses intérêts, un parti pour embrasser le parti contraire. Il fit souffrir d'horribles tourmens aux ambassadeurs de Gundovalde, malheureux prince, victime de la perfidie de plusieurs ducs, et qui, à ce qu'il paraît, était le frère du roi Guntchramn [1]. Il fit périr dans les supplices l'évêque Épiphane, qui, chassé de son siége par l'armée des Lombards, n'avait commis d'autre faute que celle de s'être réfugié chez l'évêque de Marseille [2].

Il égorgea ou fit égorger les deux fils de Magnachaire, son beau-père, pour quelques paroles indiscrètes qui leur étaient échappées contre la reine Austrechilde son épouse [3].

En l'an 580, Austrechilde, sa méchante épouse, près de rendre *son âme scélérate à Dieu*, comme s'exprime Grégoire de Tours, exigea de Gunt-

[1] *Gregor. Turon. Hist.* lib. VII, cap. XXXII.
[2] *Idem*, lib. VI, cap. XXIV.
[3] *Idem*, lib. V, cap. XVII.

chramn que les médecins qui l'avaient soignée pendant le cours de sa maladie fussent mis à mort. A peine est-elle expirée, que ce roi, voulant remplir les dernières intentions de son épouse, fit souffrir plusieurs tortures à ses médecins, les fit égorger et enterrer avec elle [1].

Il fit attacher à un poteau et lapider son chambellan Chundon, accusé, mais non convaincu, d'avoir tué un buffle dans une forêt [2].

Son frère, Charibert, avait laissé une veuve, appelée Theudechilde. Cette veuve, encore jeune, fit savoir à Guntchramn son désir de vivre à sa cour, et même d'y vivre en qualité de son épouse. Ce roi répondit : *Qu'elle vienne auprès de moi, qu'elle vienne avec ses trésors. J'accepte l'offre qu'elle me fait ; je la ferai grande aux yeux du peuple, et elle sera avec moi plus honorée qu'elle ne l'était avec mon frère.* Theudechilde, transportée de joie, se met en marche, et arrive avec ses trésors. Guntchramn les regarde, et dit : *J'ai droit à ces trésors ; je peux en disposer : ils viennent d'une femme qui s'était rendue indigne de partager la couche de mon frère.* Après cet accueil brutal, Guntchramn lui prit la plus

[1] *Gregor. Turon. Hist.* lib. v, cap. xxxvi. *Epitomata Aimonius, eodem anno.*

[2] *Idem*, lib. x, cap. x.

grande partie de ses richesses, et la fit conduire dans un couvent à Arles, où, soumise aux austérités de la règle, étroitement resserrée, elle fut en butte aux rigueurs et même aux coups de l'abbesse, et où elle passa le reste de sa vie, tourmentée par ses passions et par les châtimens qu'elles lui attiraient [1].

Je pourrais ajouter, sur ce saint roi, plusieurs autres traits qui contribueraient à prouver que sa dévotion ne tempérait point son naturel barbare, et ne le rendait pas plus homme de bien.

Chilpéric, roi de Soissons et ensuite de Paris, fut inspiré par son caractère lâche et féroce et par son infernale épouse. Sa vie n'offrit qu'une suite de crimes : je ne parlerai point des guerres longues et cruelles qu'il fit pour envahir les états de ses frères ; de l'assassinat de Sigebert l'un d'eux, ni de la mort de son épouse Galswinde qu'il consentit à faire étrangler dans son lit pour épouser Frédégonde, sa concubine [2]; je n'oserai exposer les horribles supplices qu'il fit subir à Sigila, serviteur de son frère Sigebert : ce serviteur était coupable d'avoir défendu le roi son maître et résisté aux assassins que sa belle-sœur Fré-

[1] *Gregor. Tur. Hist.* lib. IV, cap. XXVI.

[2] *Idem*, lib. IV, cap. XXVIII.

dégonde avait envoyés contre lui [1]. Je me bornerai à dire, qu'après avoir appris avec joie l'assassinat de ce frère, Chilpéric vient à Paris, où résidait la reine Brunichilde, veuve de Sigebert; sans avoir égard à sa douleur, il la chasse de cette ville, l'exile à Rouen, et veut égorger le fils de cette veuve, son propre neveu, qui avait à peine atteint l'âge de cinq ans; mais le duc Gundovalde parvient à l'arracher de ses mains, et à le mettre en sûreté à Metz [2].

Il persécute son fils Mérovée, qui, réduit au dernier désespoir, se fait poignarder par un de ses domestiques. Par les ordres de Chilpéric, on arrête tous les serviteurs de ce fils; on les torture, et ils expirent dans des tourmens qui font frémir d'horreur [3]. Il exerce de pareils actes de cruauté contre le préfet Mummolus; et, après l'avoir fait long-temps souffrir, il ordonne sa mort [4].

Grégoire de Tours le qualifie d'*Hérode* et de *Néron* de son temps. « Souvent, dit-il, à l'exemple « de ce dernier, il prenait un grand plaisir à « dévaster et à incendier des régions entières...

[1] *Gregor. Turon. Hist.* lib. IV, cap. LII.
[2] *Idem*, lib. V, cap. I.
[3] *Idem*, lib. IV, cap. LII.
[4] *Idem*, lib. VI, cap. XXXV.

« Souvent il fit injustement périr des hommes « pour envahir leurs biens. Adonné à la gour- « mandise, il faisait un dieu de son ventre.... « Il serait difficile d'imaginer toutes les recher- « ches qu'il employait pour satisfaire sa luxure, « d'imaginer tous les excès de sa débauche. Il « s'occupait sans cesse à inventer de nouveaux « moyens d'opprimer le peuple. L'évulsion des « yeux était la peine ordinaire qu'il infligeait « aux condamnés ; et les ordonnances, que « pour ses intérêts particuliers il adressait aux « juges, se terminaient, comme je l'ai dit, par « ces mots : *Si quelqu'un s'écarte de mes ordres*, « *qu'on lui arrache les yeux* [1]. »

Chilpéric, perfide et cruel, tyran exécrable, était encore surpassé en scélératesse par son épouse Frédégonde qui, en l'an 584, le fit assassiner à Chelles. Ce roi méritait certainement la qualification d'*Hérode* et de *Néron* que Grégoire de Tours lui attribue : mais pourquoi cet écrivain blâme-t-il, dans Chilpéric, des crimes qu'il n'a pas blâmés dans Guntchramn, dans Childebert, etc., et qu'il a presque loués dans Clovis? C'est parce que Clovis, Childebert et Guntchramn avaient comblé le clergé de richesses et de pouvoir, fondé des monastères, enri-

[1] *Gregor. Tur. Hist.* lib. VI, cap. XLVI.

chi des églises; parce qu'enfin Chilpéric se récriait contre le luxe, l'orgueil, les richesses et le pouvoir des évêques.

Sigebert, roi de Metz, céda trop souvent aux inspirations de sa vindicative épouse Brunichilde ou Brunehaud, et fut presque toujours en guerre contre ses frères. Actif, courageux, plus malheureux que criminel, il résista, souvent avec un succès inattendu, aux attaques de sa famille; mais il succomba à la perfidie de son frère Chilpéric, ou plutôt à celle de sa belle-sœur Frédégonde : il mourut, au milieu de son camp, poignardé par les émissaires de cette femme.

Dans la conduite et le caractère des rois qui succédèrent aux quatre fils de Chlothachaire, se trouvent le même mépris pour tout ce qui constitue l'ordre social, pour la justice, pour la foi promise, les mêmes outrages aux lois de la nature, les mêmes actes de férocité, et la même bassesse dans leurs motifs.

Childebert II appelle auprès de lui le duc Magnovalde, l'accueille, et le fait assister à un combat d'animaux. Le duc considérait un animal poursuivi par des chiens, et riait aux éclats, ainsi que les autres spectateurs; lorsqu'un homme, aposté derrière lui, lève sa hache et lui abat la tête. Son corps mort est jeté par les

fenêtres. Aussitôt le roi fait saisir le trésor de celui qu'il venait de faire assassiner pour le réunir au sien [1].

Je passe une infinité de traits de cette nature; les guerres scandaleuses entre les membres de la même famille; le tableau des frères armés contre les frères, qui cherchent à se ravir leurs richesses, à s'arracher réciproquement la vie, dont l'un égorge les enfans de l'autre; une reine, âgée d'environ soixante-dix ans (Brunichilde), suppliciée pendant trois jours, enfin écartelée par les ordres de son neveu qui l'accuse d'avoir fait périr *dix rois francs* [2]. Telle est l'esquisse des scènes horribles qu'à la fin du sixième siècle offrit la Gaule asservie sous la domination des Francs.

Dagobert, le dernier des rois de cette race qui aient par eux-mêmes exercé le pouvoir absolu, voit avec impatience son frère Charibert posséder, dans le midi de la Gaule, une petite portion de l'héritage de leur père. Il place auprès de ce frère un de ses affidés, appelé Æga. Il fait tuer Brodulfe, oncle de Charibert, qui lui portait ombrage, parce qu'il employait plusieurs moyens pour maintenir le roi son neveu sur son

[1] *Gregor. Tur. Hist.* lib. VIII, cap. XXXVI.

[2] *Fredegarii Chronic.* cap. XLII.

trône. Bientôt Charibert mourut de mort violente, et, peu de jours après, son fils Chilpéric éprouva le même sort. On rapporte, dit Frédégaire, que Charibert fut tué par la faction de Dagobert [1].

Ce roi envoya aussitôt au palais de son frère, pour reconnaître ses trésors, et les faire transporter à Paris. Le duc Baronte, chargé de cette commission, s'appropria une partie des richesses de cette succession [2].

Il fit couper la tête à Bozon, fils d'Audolénus, à Chrodoald, auquel il avait promis pardon et amitié, etc. Ces exécutions, qui ne se faisaient point par le bourreau, mais par des ducs qui s'en chargeaient avec empressement, étaient alors, et furent long-temps après considérées comme les actes ordinaires et légitimes de la royauté, comme les prérogatives du trône.

Dagobert porta la guerre chez les Saxons, tua leur duc Berthoald, dévasta toute la Saxe, et fit massacrer tous les habitans dont la stature surpassait en hauteur la longueur de son épée [3]. Ce trait est conforme au génie des barbares; le suivant est bien plus atroce.

[1] *Fredegarii Chronic.* cap. LII, LXVII.

[2] *Idem*, cap. XLVII.

[3] *Gesta regum Francorum*, cap. XLI.

En l'an 631, neuf à dix mille Bulgares, sans y comprendre leurs femmes et leurs enfans, chassés de la Pannonie leur patrie, vinrent demander à Dagobert un asile dans les terres de sa domination, et la permission de s'y établir. Ce roi leur fit répondre qu'il allait prendre des arrangemens relatifs à leur demande, et qu'en attendant il les autorisait à passer l'hiver dans la Bavière, et à se répartir dans les maisons des habitans de ce pays. Les Bulgares obéissent. Bientôt après, Dagobert ordonne aux habitans qui logent ces étrangers dans leurs maisons de les égorger tous dans la même nuit, sans excepter les femmes et les enfans. Cet ordre est exécuté: près de vingt mille personnes, de tout âge, de tout sexe, furent égorgées dans leur lit et dans les maisons où ils avaient reçu l'hospitalité. Sept cents hommes avec leurs femmes et leurs enfans purent, suivant Frédégaire [1], échapper à ce massacre; suivant d'autres, ils périrent tous.

Cette boucherie d'hommes fut ordonnée froidement, sans motif, si ce n'est celui de se débarrasser d'une population dont Dagobert ne savait que faire, trop inhabile pour l'utiliser.

Les successeurs de Dagobert n'eurent de rois

[1] *Fredegarii Chron.* cap. LXXII. *Gesta Dagoberti*, c. XXVIII.

que le titre, et furent placés sous la tutelle des maires du palais, qui exercèrent le pouvoir absolu. Sous ces nouveaux maîtres, les mêmes erreurs, la même barbarie, les mêmes vices dans l'état politique produisirent de semblables désordres et des crimes aussi nombreux, aussi révoltans.

Si l'on m'accusait d'avoir chargé ce tableau, d'avoir montré les crimes, et caché les actions vertueuses, je répondrais que j'ai textuellement et avec fidélité traduit et cité mes autorités, que j'ai même sacrifié, à la nécessité d'abréger, à la crainte d'exciter des sentimens pénibles, une infinité de traits odieux qui auraient contribué beaucoup à mettre en évidence les vices de la barbarie, ceux de l'absurde régime que les Francs apportèrent dans la Gaule; je répondrais que je n'ai pu parler de leurs actions louables, puisque l'histoire ne leur en accorde aucune; que je n'ai pu faire un choix, puisque les historiens originaux sont unanimes sur tous ces princes : ils nous les présentent chargés de vices bas et atroces, et dépourvus de toutes vertus sociales; ils nous les représentent comme la honte et le fléau de l'espèce humaine.

A cette esquisse sur les rois de la première race il faudrait joindre celle de la vie des reines

et princesses ; il faudrait peindre le dévergondage de Basine, les vengeances et l'orgueil de Chrothechilde ou Clotilde, la cruauté de Marcatrude, celle d'Austrechilde, deux femmes de Guntchramn; la première, qui fit empoisonner le fils de son époux, la seconde, qui, en mourant, exigea de ce roi le supplice de ses deux médecins.

Il faudrait parler de cette Chrodielde, fille du roi Childebert, religieuse au couvent de Poitiers, qui, apportant dans le cloître toutes les passions tumultueuses dominantes dans les cours des rois francs, fit naître de si longs désordres, de si étranges scandales, et transforma les vierges du Seigneur en bacchantes furieuses.

Il faudrait réciter la longue série de guerres, d'assassinats, d'empoisonnemens, de crimes de toute espèce, excités, commandés et commis par deux reines, épouses de deux frères ennemis, par deux femmes qu'animait l'une contre l'autre la plus violente des haines féminines et royales. Brunichilde, vulgairement nommée Brunehaut, et Frédégonde sont ces furies, qui semblent vomies par les enfers pour le malheur de leur siècle. La première fit couler des torrens de sang, couvrit une partie de la Gaule de ruines. On peut l'accuser d'assassinats, d'intrigues criminelles,

l'accuser, comme fit le roi son neveu, d'avoir donné la mort à dix rois; mais, au milieu de ses forfaits, on distingue quelques actes dignes d'éloges. On présume qu'elle fit dans ses États réparer les voies romaines, qui portent encore aujourd'hui son nom, *les chaussées de Brunehaut.* Un motif louable la poussa dans la carrière des vengeances; sa sœur, la reine Galswinde, fut étranglée dans son lit, à l'instigation de Frédégonde. Le seul trait vraiment héroïque qui figure dans l'histoire de la première race lui appartient. Le voici :

Trois ducs, Rauchin, Ursion et Bertefred, ligués contre Loup, duc de Champagne, veulent lui arracher ce duché et la vie. Loup se dispose à la défense. Les deux armées s'approchent, le combat va s'engager; alors, entre les deux armées, on voit s'avancer, montée sur un cheval, vêtue en habit de guerre, la reine Brunichilde. *Arrêtez, guerriers,* s'écrie-t-elle, *arrêtez, épargnez un innocent; pour un seul homme faut-il livrer une bataille, exposer les intérêts d'une province?* Le duc Ursion lui cria : *Femme, retire-toi : tu as régné du temps du roi ton époux; c'est maintenant ton fils qui règne; ce n'est pas à toi, c'est à nous à le défendre : retire-toi, ou crains d'être foulée aux pieds des chevaux.* Bru-

nichilde ne se retira point, et parvint, après de longs débats, à obtenir une suspension d'armes [1].

La vie de Frédégonde n'offre aucune action pareille; ses forfaits ne sont compensés par aucun acte digne d'éloges. Chez elle les crimes se montrent dans leur horrible nudité. Cette femme ne rêvait que meurtres, empoisonnemens, supplices. Elle fit assassiner les fils de son mari; elle tenta plusieurs fois de faire assassiner ses frères, et Sigebert ne put éviter le poignard des émissaires de cette furie.

Le timide Guntchramn la redoutait, n'osait lui déplaire, et l'avait en horreur. Devant les évêques qui, en 588, vinrent lui reprocher ses liaisons avec elle, il la traita d'*ennemie de Dieu et des hommes. Comment pourrais-je*, ajouta-t-il, *me lier sincèrement avec cette femme, qui a souvent envoyé près de moi des assassins pour m'arracher la vie* [2] ?

Childebert, quelques années auparavant, avait fait dire à Guntchramn, par ses ambassadeurs : *Rendez-moi cette reine homicide; elle a étranglé ma tante, tué mon père et mon oncle, et fait poignarder mes cousins* [3].

[1] *Gregor. Tur. Hist.* lib. VI, cap. IV.
[2] *Idem*, lib. IX, cap. XX.
[3] *Idem*, lib. VII, cap. VII.

Elle envoya un ecclésiastique auprès de la reine Brunichilde pour l'assassiner. Le projet de cet envoyé étant découvert, il fut battu de verges par ordre de Brunichilde; et, de retour auprès de Frédégonde, cette dernière lui fit couper un pied et une main. Ainsi, puni pour avoir tenté le crime, il le fut encore plus gravement pour ne l'avoir pas consommé [1].

Elle fit assassiner son époux, le roi Chilpéric.

Le jour de Pâques, dans la cathédrale de Rouen, pendant qu'il célébrait les offices divins, elle fit assassiner l'évêque Prétextat [2].

Elle tenta d'étrangler sa propre fille Rigonthe. Voici comment Grégoire de Tours rapporte le fait. Ces deux princesses vivaient entre elles en fort mauvaise intelligence; toujours en querelle, elles se battaient à coups de poings. Un jour, la mère, battue, dit à Rigonthe : *Fille, pour-*

[1] *Gregor. Tur. Hist.* lib. VII, c. XX. Cette reine avait des clercs ou ecclésiastiques au rang de ses domestiques; elle s'en servait pour assassiner ses ennemis. Lorsqu'en 585 elle voulut faire périr Childebert II, elle employa deux ecclésiastiques, leur fit de magnifiques promesses, leur donna des instructions sur les moyens d'approcher de ce roi, et les arma de poignards empoisonnés. Ces assassins furent découverts, avouèrent le projet criminel de Frédégonde, et furent rigoureusement mutilés. (*Gregor. Turon. Hist.* lib. VIII, cap. XXIX.)

[2] *Idem*, lib. IX, cap. XX.

quoi me maltraites-tu? Voilà les richesses que ton père a mises à ma disposition; prends-les, et fais-en ce que tu voudras. Elle entre dans un cabinet, ouvre un coffre, en tire divers ornemens précieux, et puis elle dit à sa fille : *Je suis lasse; tire toi-même de ce coffre tout ce qu'il contient.* Rigonthe se penche dans l'intérieur du coffre; aussitôt la mère en fait tomber le couvercle sur le cou de sa fille, le presse avec effort, l'étrangle, de sorte que les yeux de la patiente étaient près de lui sortir de la tête. Une des suivantes de Rigonthe, voyant le danger, s'écrie : *Au secours, accourez vite, on étrangle ma maîtresse; c'est sa mère qui l'étrangle!* On accourt, on rompt les portes du cabinet, on délivre Rigonthe, près d'expirer. Cette scène fut suivie de plusieurs autres semblables. Ces deux princesses s'injuriaient, se battaient continuellement; et leur animosité avait pour cause les débauches de Rigonthe [1].

Je ne finirais point sur cette méchante reine; j'en ai dit beaucoup, et n'ai qu'effleuré la matière. Je terminerai par ce trait qui se rattache à l'Histoire de Paris.

Un jeune enfant de Frédégonde fut atteint de

[1] *Gregor. Tur. Hist.* lib. IX, cap. XXXIV.

la dyssenterie, maladie alors dominante ; il mourut : on fit croire à la mère que cette mort avait pour cause des enchantemens, des opérations magiques. Alors, furieuse, elle fait arrêter plusieurs femmes parisiennes qu'elle soupçonne coupables de ce prétendu maléfice. Ces femmes sont, par son ordre, battues à coups de verges, exposées à d'effroyables tortures. La douleur des tourmens leur arrache des aveux ; elles confessent à la reine, présente à ce supplice, qu'elles sont sorcières, qu'elles ont donné la mort à plusieurs personnes, enfin qu'elles ont fait périr son fils, pour sauver la vie du préfet Mummolus. Ces aveux, loin de calmer Frédégonde, accroissent sa rage ; elle fait souffrir à ces femmes des supplices plus affreux encore ; les unes sont assommées, d'autres brûlées vives ; plusieurs, après avoir eu les membres rompus, sont attachées sur des roues [1].

Le préfet Mummolus fut aussi arrêté, exposé à des tortures cruelles : il n'avoua rien.

Ces rois, ces reines vivaient des revenus des villages de leurs fiscs, de diverses contributions qu'ils imposaient à volonté. Ils possédaient chacun un trésor composé d'ornemens d'or, de ceintures, de baudriers, d'armes enrichies de pier-

[1] *Gregor. Turon. Hist.* lib. VI, cap. XXXV.

reries ; tous les hommes puissans en étaient pourvus, et cherchaient les uns les autres, par subtilité ou par force, à s'en dépouiller. Plusieurs rois ont fait tuer des ducs, dans l'unique dessein de s'approprier leurs trésors. Les ducs ou comtes, accusés auprès des rois, détachaient de leurs trésors quelques pièces pour obtenir d'eux l'impunité dont ils avaient besoin. Dans ces trésors, objets de luxe et d'envie, aliment de l'orgueil, composés de richesses stériles, consistait le principal mérite des Francs.

J'ai peu parlé des excès de débauches de ces princes et princesses. Chaque roi avait trois ou quatre épouses qualifiées de *reines*, et un plus grand nombre de concubines. Les évêques ne se mêlaient guère de ces désordres. Saint Germain, évêque de Paris, fut le seul qui chercha à les faire cesser; il excommunia, pour cause de polygamie, Charibert, roi de Paris, qui avait en même temps trois épouses-reines, *Ingoberge*, *Marcovèse* et *Méroflède*, et qui bientôt après en eut une quatrième appelée *Theudechilde* [1]. C'est, je crois, le premier exemple d'une excommunication lancée contre un roi franc pour affaire matrimoniale. On verra dans la suite, sous la troisième race, les évêques de Rome

[1] *Gregor. Turon. Hist.* lib. IV, cap. CCLXI.

s'ingérer dans ces matières, et usurper le droit de juger souverainement et d'annuler des mariages bien plus légitimes.

Je dois parler des évêques de la Gaule, de ces prélats qui, pour prix de leurs intrigues en faveur des Francs, de leur trahison envers leur souverain, obtinrent des pouvoirs, des richesses, dont jamais ils n'avaient joui : richesses et pouvoirs contraires aux mœurs, condamnés par l'Évangile et les lois ecclésiastiques. Dès lors la morale, méconnue, fut séparée de la religion; et celle-ci, dénaturée, reçut des règles opposées à celles que son divin fondateur avait prescrites. Jésus avait prohibé l'exercice du pouvoir et recommandé l'abnégation de soi-même; il avait condamné les richesses comme des moyens de perdition; les évêques changèrent tout; ils exercèrent le pouvoir, possédèrent de grandes richesses, qu'ils acquirent en trompant ceux qui les leur concédaient. Ils les trompaient en leur promettant, pour prix de leurs donations temporelles, des récompenses célestes, qui ne s'acquièrent que par des vertus; ils les trompaient en leur vendant un bien qu'ils n'étaient pas à même de leur livrer; ils les trompaient enfin en leur vendant des expiations, des absolutions qui ne sont efficaces que lorsqu'elles résultent d'un sincère

repentir et d'une réparation proportionnée au délit.

L'Évangile dit qu'il est extrêmement difficile aux riches d'entrer dans le ciel. Les évêques et le clergé se conduisirent d'après des principes diamétralement opposés ; il suffisait aux riches, pour obtenir le royaume des cieux, de donner aux églises et aux monastères une partie de leurs biens, même de leurs biens mal acquis [1].

Ainsi les riches étaient dispensés d'avoir des

[1] Dans l'Evangile selon saint Mathieu, on lit qu'il est aussi difficile à un riche d'entrer dans le ciel qu'à un chameau, ou plutôt à un câble de passer par le trou d'une aiguille. Les moines n'ont jamais cité ce passage dans les chartes de donation, et lui ont préféré cet autre, de l'Evangile de saint Luc (chap. XVI, verset 9) : « Je vous le dis, faites-vous des amis « par la mammone de l'iniquité, afin que lorsque vous mour- « rez, ces amis vous reçoivent dans les tabernacles éternels. » *Facite vobis amicos de mammonâ iniquitatis, ut, cùm defeceritis, recipiant vos in æterna tabernacula.*

Ce texte de l'Évangile, dont on a beaucoup abusé, a servi souvent d'autorisation aux moines pour recevoir des donations de biens, même de biens mal acquis, ou acquis par la *mammone de l'iniquité*. Dans un diplôme de Dagobert Ier., de l'an 637, on lit : « Il faut, avec les biens périssables de ce « monde, acquérir des biens éternels, suivant ce précepte : « *Faites-vous des amis de la mammone d'iniquité*. Il me faut, « avec la *mammone d'iniquité*, acheter (*mercari*) les biens cé- « lestes et éternels ; et, si nous donnons aux prêtres des quan- « tités suffisantes de fonds de terre, nous recevrons, en récom-

vertus. Voilà un démenti donné à l'Évangile; voilà les idées du juste et de l'injuste confondues, et l'immoralité érigée en principe.

Chilpéric Ier., qui s'était aperçu de la corruption du clergé, et qui en connaissait les causes, ne cessait de déclamer contre lui; et, lorsqu'il se trouvait avec ses plus familiers, dit Grégoire de Tours, « il se répandait en médisance contre « les évêques, les tournait en ridicule, se per- « mettait sur eux mille plaisanteries. L'un était « un fanfaron, l'autre un orgueilleux; celui-ci « se faisait remarquer par ses prodigalités, ce- « lui-là par sa luxure; enfin, il accusait plu- « sieurs autres de fierté et d'arrogance. Il dé-

« pense, les tabernacles éternels. » (*Diplomata, Chartæ, editoribus* Dutheil et Brequigny, pars I, pag. 170.

Chilpéric II, dans un diplôme confirmatif des priviléges de l'abbaye de Saint-Denis, de l'an 716, s'autorise du même verset de saint Luc, et emploie les mêmes expressions, pour en tirer la même conséquence. (*Gallia christiana*, tom. VII, *Instrumenta*, pag. 5.)

Je pourrais citer un grand nombre de chartes qui contiennent cette formule immorale; de même, j'en pourrais produire beaucoup d'autres où on lit ces mots : « Je donne à tels saints, à « telle sainte, pour le remède de mon âme, pour l'expiation de « mes crimes énormes, tels biens que je possède justement ou « injustement, *justè aut injustè.* »

Ainsi, en commettant des crimes, en extorquant les biens de ses voisins, pourvu qu'on les partageât avec l'Eglise, on pouvait gagner le ciel.

« testait le clergé, et disait souvent : *Les revenus* « *du fisc sont très-réduits ; toutes nos richesses* « *ont passé aux églises. Ce ne sont plus les rois,* « *mais les seuls évêques qui règnent. Le trône a* « *perdu ses prérogatives, les évêques des cités* « *les ont envahies* [1]. »

Ces imputations, quoique suspectes dans la bouche de Chilpéric, ne sont point dépourvues de vérité; et l'histoire de Grégoire de Tours elle-même nous en offre de suffisantes preuves.

L'humilité n'était certainement pas la vertu dominante de ces évêques. Dans leurs communications épistolaires, ils se prodiguaient entre eux, même en se faisant des reproches, les qualifications orgueilleuses de *saints*, *très-saints*, *vraiment saints*; de *très-dignes du siége apostolique*, de *très-digne pape*, de *seigneurs saints*, de *votre sainteté*, de *votre béatitude* [2].

Les évêques, qui s'abaissaient à jouer auprès des rois le rôle de courtisans, n'hésitaient pas, pour remplir dignement ce rôle, de lui sacrifier tous leurs devoirs. Je vais en rapporter quelques exemples.

Un certain Claudius, coupable de sacrilége,

[1] *Gregor. Tur. Hist.* lib. VI, cap. XLVI.

[2] *Recueil des Historiens de France*, tom. IV, pag. 36, 52, 54, etc.

avant même d'être ordonné prêtre, avait emprunté de l'argent pour acheter un évêché. Le roi Clovis, qui en était le vendeur, chargea saint Remi d'accomplir le marché. Le saint, plus soumis aux ordres de son maître qu'aux lois de l'Eglise, s'empressa d'obéir. Il imposa une pénitence à Claudius pour le purger de son sacrilége, lui conféra l'ordre de la prêtrise, et chargea trois évêques de le sacrer. Ces évêques étaient Héraclius de Paris, Léon de Sens et Théodore d'Auxerre. Scandalisés de la condescendance de saint Remi, ils lui adressèrent une épître pleine de reproches, exprimés sans ménagement et même avec dureté. Ils lui dirent qu'il vaudrait mieux pour eux n'avoir jamais vu le jour que de consentir à une pareille transgression, ils le traitèrent de *jubiléen* ou centenaire, épithète qu'on lui donnait alors, à cause de son grand âge.

Piqué de ces reproches et de leur amertume, saint Remi fit aux trois évêques une réponse qui offre l'unique témoignage de cette querelle. A la suscription, il les qualifie poliment de *seigneurs vraiment saints* et de *frères bienheureux*. Puis il se plaint d'être accusé de transgresser les lois ecclésiastiques, et ne se justifie de cette accusation qu'en disant qu'il n'a point été corrompu

par des présens, et qu'il s'est conformé à la volonté du roi, *ce roi*, dit-il, *défenseur et propagateur de la foi catholique* : « Vous m'écrivez, « continue-t-il, que ses ordres sont en opposition « avec les lois canoniques : exercez-vous donc le « souverain sacerdoce pour en décider ainsi ? « Ne doit-on pas obéir aux ordres du *chef des* « *régions*, du *protecteur de la patrie*, du *triom-* « *phateur des nations* [1] ? »

Cette réponse, qui est celle d'un évêque courtisan, ne satisfera certainement ni les canonistes, ni les hommes fermes dans leur devoir. Il s'agissait ici, non du régime temporel, mais de la consécration d'un évêque indigne de l'être ; il s'agissait de légitimer la simonie. Saint Remi se montre disposé à céder à toutes les volontés de son maître barbare ; et cette disposition fait présumer que ce saint n'a pas été fort scrupuleux dans le choix des moyens qu'il employa pour favoriser les conquêtes de Clovis, pour gagner sa confiance, pour obtenir de lui les richesses et les pouvoirs dont le clergé fut comblé ; dans le choix des moyens qu'il mit en œuvre pour le déterminer à se faire baptiser.

Voici un autre exemple de pareille complaisance, dont se rendit coupable, non un seul évê-

[1] *Recueil des Historiens de France*, tom. IV, pag. 52.

que, mais presque tous les évêques rassemblés en un concile.

Prétextat, évêque de Rouen, accusé d'avoir conspiré contre Chilpéric, d'avoir célébré le mariage de Mérovée, fils de ce roi, avec la reine Brunichilde, tante de ce jeune prince, est traduit devant un concile, assemblé en l'an 577, à Paris, dans la basilique de Saint-Pierre et de Saint-Paul, depuis nommée église de Sainte-Geneviève. Chilpéric ouvre la séance par un exposé des chefs d'accusation portés contre Prétextat. Sa vive déclamation, entendue par les Francs qui accompagnaient ce roi, et qui étaient placés dans un lieu voisin, les fit frémir de rage. Ils essayèrent de rompre les portes de la basilique, pour en arracher l'évêque accusé, et pour le lapider. Le roi les contint.

Prétextat commence sa justification, nie tous les faits dont on l'accuse, et soutient qu'il n'existe contre lui que l'apparence des crimes qu'on lui impute.

Des témoins à charge sont alors produits; ils montrent l'argent que l'évêque leur a distribué pour les corrompre, et les rendre complices de sa conspiration : Grégoire dit qu'ils sont de *faux témoins*. Prétextat repousse avec assez d'avantage leur allégation.

Chilpéric s'était retiré dans une pièce voisine; les évêques, réunis dans la sacristie, devaient hautement émettre leur opinion; ils conversaient entre eux; aucun n'osait élever la voix en faveur de leur confrère accusé; lorsque Aétius, archidiacre de Paris, s'avança, salua les prélats, et, par un discours énergique, essaya de ranimer leur courage abattu. « Si, bannissant toute crainte, « leur dit-il, vous vous montrez fermes, vos « noms, couverts de gloire, passeront à l'im- « mortalité. Si vous cédez à votre pusillanimité, « vous serez à jamais jugés indignes du divin « sacerdoce. »

Après ce discours un morne silence règne dans l'assemblée; aucun évêque n'ose prendre la parole; chacun, redoutant les vengeances de Frédégonde, l'âme de toute cette intrigue, comprimait ses lèvres avec son doigt.

Alors Grégoire de Tours, acteur et historien de cette scène, se lève, et, après quelques phrases, il dit: « C'est à vous particulièrement « que je m'adresse, évêques qui paraissez être « dans la familiarité du roi; donnez-lui le ver- « tueux et saint conseil de ne pas diriger le feu « de sa colère contre un ministre de Dieu, de « peur qu'il n'en soit lui-même la victime, et « qu'il ne perde son royaume et sa gloire. »

Nouveau silence dans l'assemblée.

Grégoire de Tours continue, et cherche à intéresser les évêques, en faisant valoir le grand respect dû à leur caractère. Ce nouveau levier n'ébranle point la masse du concile. Les évêques gardent encore le silence. « Chacun des membres « semblait plongé dans un état de rêverie et de « stupidité. »

Cependant, deux pères de ce concile, Bertchramn ou Bertrand, évêque de Bordeaux, Ragnemode, évêque de Paris, vont auprès de Chilpéric dénoncer Grégoire de Tours. Ils le peignent comme son plus grand ennemi. Chilpéric mande Grégoire de Tours : grande altercation entre le roi et l'évêque. Ce dernier reçoit ensuite des émissaires de Frédégonde, qui lui annoncent que tous les évêques du concile sont dévoués à cette reine, que lui seul s'oppose à la condamnation de Prétextat, et que, s'il veut y consentir, elle lui donnera deux cents livres pesant en argent. Grégoire rejette ces propositions.

Le lendemain, des évêques du concile viennent, auprès de Grégoire de Tours, tenter encore une fois de le corrompre : il résiste.

La seconde séance du concile s'ouvre; Chilpéric, inspiré par son épouse, vient produire un nouveau chef d'accusation contre Prétextat;

il l'accuse de vol. L'accusé se justifie si bien, que Chilpéric lui-même le proclame innocent. Prétextat, après sa justification victorieuse, se retire. Chilpéric dit aux évêques : *Il ne faut point contrarier la reine ; que dois-je faire ? Allez trouver Prétextat ; conseillez-lui, comme de votre part, de s'avouer coupable ; dites-lui qu'après cet aveu, vous vous jeterez tous à mes pieds, et me demanderez son pardon.*

Les évêques suivent ce conseil ; à force de sollicitations, ils parviennent à déterminer Prétextat à cette inconcevable lâcheté. Bientôt on voit cet évêque s'avancer auprès du roi, se prosterner, s'étendre à ses pieds, et on l'entend crier : *J'ai péché contre le ciel et contre vous, ô roi très-miséricordieux ; je suis un abominable homicide ; j'ai voulu vous faire périr, et placer votre fils sur votre trône.*

Après cette étrange confession, le roi se prosterne aux pieds des évêques, et leur dit : *Vous l'entendez, ô très-pieux évêques, le coupable avoue son exécrable crime.*

« Nous relevâmes en pleurant, dit Grégoire « de Tours, Prétextat, couché par terre ; et le « roi, ayant ordonné qu'il fût mis hors de la « basilique, se retira. »

Les évêques ne se jetèrent point aux pieds de

Chilpéric, pour implorer le pardon de leur confrère, comme ils l'avoient promis; ils ne pensèrent qu'à le déposer. Bertrand, évêque de Bordeaux, dit à Prétextat, qui restait plongé dans un état de stupeur : *Écoutez, ô mon frère et coévêque, nous ne pouvons point exercer notre charité envers vous, parce que vous n'avez point obtenu votre grâce du roi; il faut donc avant vous rendre digne de son indulgence.*

Chilpéric ordonne qu'on déchire la tunique de Prétextat, qu'il soit maudit et excommunié à perpétuité. Grégoire de Tours fit de vains efforts pour s'opposer à cet ordre; il ne fut secondé par aucun prélat. Le malheureux évêque de Rouen, arrêté, mis en prison, gravement blessé en essayant de s'évader, fut envoyé en exil dans une île voisine des côtes de Bretagne, où il resta jusqu'à la mort du roi [1]. Rétabli alors sur son siége, Frédégonde ne l'y laissa pas long-temps, et deux ans après, en 586, elle le fit, comme je l'ai dit, assassiner le jour de Pâques, dans son église, au milieu de son clergé, qui ne lui porta aucun secours [2].

De quarante-cinq évêques qui composaient le concile de Paris, il ne s'en trouva qu'un seul,

[1] *Gregor. Tur. Hist.* lib. v, cap. xix.

[2] *Idem*, lib. viii, cap. xxxi.

Grégoire de Tours, qui remplit son devoir : tous les autres, inspirés par Frédégonde ou par la peur, se montrèrent lâches, perfides, corrompus, corrupteurs et complices de cette reine.

Ægidius, évêque de Reims, se mêla beaucoup d'intrigues de cour, et s'en mêla pour semer la discorde, pour exciter les guerres civiles, pour armer le neveu contre l'oncle, le frère contre le frère. Il conspira deux fois contre la vie de Childebert, contre celle de la reine Brunichilde. Tant de crimes excitèrent les plaintes des intéressés. Un concile, en 590, s'assemble à Metz pour le juger. Il y est convaincu de plusieurs délits graves, même d'avoir fabriqué de faux titres pour s'approprier des biens sur lesquels il n'avait aucun droit. Après s'être long-temps défendu, ne trouvant aucun moyen de justification, il a recours à la miséricorde des évêques du concile : *Je ne veux pas*, leur dit-il, *que vous tardiez davantage à prononcer votre jugement contre un criminel. Je me reconnais coupable du crime de lèse-majesté, et digne de mort, pour avoir toujours conspiré contre la prospérité du roi et de la reine. Je reconnais que, par mes conseils, plusieurs guerres ont été faites, plusieurs cantons de la Gaule ont été dépeuplés.*

Cet aveu, accompagné de larmes, toucha les

pères du concile ; ils se bornèrent à l'exiler à Strasbourg [1].

Aridius, évêque de Lyon, le conseiller de Brunichilde et le complice des crimes de cette reine, fit lapider son confrère Désidérius, évêque de Vienne [2].

Lorsqu'en 585 Guntchramn eut convoqué plusieurs évêques à Orléans, évêques qui, la plupart, étaient entrés dans la conspiration de Gundovalde contre ce roi, Bertrand, évêque de Bordeaux, prélat courtisan et perfide, qu'on a vu figurer lâchement dans l'affaire de Prétextat, reçut, en cette circonstance, une amère réprimande. Les évêques Nicaise d'Angoulême, Antidius d'Agen, furent à leur tour accablés de reproches ; mais Palladius de Saintes fut le plus mal traité. *Te voilà pour la troisième fois convaincu de parjure*, lui dit le roi : *tu m'as trompé, en m'adressant de faux rapports ; tu approuvais ma conduite dans tes lettres, et tu la condamnais par d'autres lettres, que tu adressais à mon frère.... Toujours avec moi tu t'es conduit en fourbe* [3].

Le dimanche suivant, ce roi, étant à l'église,

[1] *Gregor. Tur. Hist.* lib. x, cap. xix.
[2] *Fredegar. Chron.* cap. xxiv et xxxii.
[3] *Idem*, lib. viii, cap. ii.

vit Palladius s'apprêtant à faire un sermon; ému de colère, il sortit en disant : *Je ne veux point entendre les prédications de mon ennemi, de cet homme si souvent infidèle, si souvent perfide* [1].

Dans la même année fut assemblé un concile à Mâcon, où furent condamnés les évêques Palladius, Oreste de Bazas, et Ursicinus de Cahors. Ce dernier fut interdit avec défense, pendant trois ans, de couper ses cheveux et sa barbe, de célébrer la messe, de donner les eulogies, et injonction de s'abstenir de vin et de chair, etc.

Un autre intrigant de cour, un ambitieux prélat, était Leudemundus, évêque de Sion, qui, de concert avec quelques ducs, fit périr le duc Herpon. Après cet exploit, il vint prédire à la reine Bertrade que son mari Clotaire mourrait dans le cours de l'année, et lui conseiller d'enlever ses trésors, de les faire transférer dans la place forte de Sion, et d'épouser le patrice Aléthéus, qui était disposé à répudier sa femme. Cette prophétie, ses propositions furent mal reçues par Bertrade. Son mari Clotaire, persuadé que l'évêque n'avait agi que par les conseils du patrice, fit poignarder ce dernier [2].

[1] *Gregor Turon. Hist.* lib. VIII, cap. VII.

[2] *Fredegar. Chron.* cap. XLIII, XLIV.

Voici encore deux évêques qui s'écartèrent étrangement des lois canoniques : Rumildus de Maguelone, et Ranimire, d'abord abbé, puis évêque de Nismes. Ces deux prêtres parvinrent à soulever une partie du midi de la Gaule, toute la province septimanique, contre son roi Wamba.

Pendant cette révolte, Ranimire chassa et fit prisonnier Arégius, évêque de Nismes, et se mit à sa place.

Les deux prélats s'étaient déjà emparés de toute la province, lorsque le roi Wamba vint lui-même la reconquérir. Ranimire, à son approche, se réfugie à Narbonne; poursuivi, il se retire dans le territoire de Beziers, où il est pris et tué. L'évêque Gumildus se défend dans la ville de Maguelone; mais, en s'échappant, il éprouve le même sort que son complice [1].

Je pourrais placer ces prélats dans la catégorie des guerriers, parce qu'ils ont suscité des guerres, soutenu plusieurs combats; mais l'histoire ne nous les montre pas combattant eux-mêmes les armes à la main. Je les range parmi les intrigans audacieux. Voici les évêques vraiment guerriers.

Sagittarius, évêque de Gap, et Salonius son

[1] *Historia Vambæ regis ; Recueil des Historiens de France*, tom. II, pag. 708 et suiv.

frère, évêque d'Embrun, tous deux élèves de saint Nicétius, évêque de Lyon, ont, je crois, donné dans la Gaule le premier exemple de l'étrange association du casque et de la mitre.

Ces deux prélats s'étaient déjà signalés par une expédition contre Victor, évêque des Tricastins. Pendant que ce dernier donnait une fête, et qu'il avait pour cela éloigné ses gardes, Sagittarius et Salonius fondent brusquement sur la maison de Victor, et, les armes à la main, frappent les serviteurs de l'évêque, déchirent leurs vêtemens, enlèvent les vases et tout ce qui était préparé pour le festin [1].

Un concile punit cette violence. En l'an 572, les Lombards ayant fait une incursion dans la Gaule et dans les diocèses de Sagittarius et de Salonius, ces deux évêques, sous le commandement du patrice Mummolus, marchèrent en armes contre les cnnemis. Cette action, louable dans toute autre personne que celle d'un prêtre chrétien, était contraire aux lois canoniques. Grégoire de Tours s'en plaint, comme d'un forfait inouï : « Ils se montrèrent à la guerre, dit-il, « non munis du signe céleste de la croix, mais « armés comme des guerriers, le casque en

[1] *Gregor. Turon. Hist.* lib. v, cap. xxi.

« tête, la cuirasse sur le dos; et, ce qui est « plus condamnable encore, ils versèrent de « leurs mains le sang de plusieurs ennemis [1]. »

Cette conduite et des excès d'une nature plus grave les firent condamner à la dégradation par un concile tenu en 579, à Châlons. Ils menèrent long-temps une vie vagabonde; on ignore la fin de Salonius; mais on sait que son frère Sagittarius, après avoir combattu dans l'armée de Gundovalde et au siége de la cité des Convennes, se rendit, et, contre la foi promise, fut décapité [2].

Depuis cette époque, jusqu'au règne de Louis XIV, l'histoire nous offre une multitude innombrable d'évêques, d'abbés, de prêtres, de moines qui ont fait le métier de militaires, et même de conquérans. Mais il convient d'ajouter l'exemple suivant.

Savaricus, évêque d'Auxerre, entreprit d'ajouter au territoire de son évêché les territoires de son voisinage : il s'empara, à la tête d'une armée, des diocèses d'Orléans, de Nevers, de Tonnerre, d'Avalon et de Troyes. Cet évêque conquérant, à la faveur des guerres civiles qui désolaient la Gaule, se proposait encore de faire

[1] *Greg. Tur. Hist.* lib. IV, cap. XLII.

[2] *Idem*, lib. VII, cap. XXXIX.

le siége de Lyon; mais, en l'an 715, marchant contre cette ville, suivi d'une armée nombreuse, la foudre du Ciel l'atteignit, et suspendit le cours de ses victoires. Son corps, transporté à Auxerre, fut enterré dans l'église de Saint-Germain [1].

Les évêques coupables de crimes ou de déréglemens sont nombreux; tel fut Bricius, ou saint Brice, évêque de Tours, qui ridiculisait et maltraitait saint Martin son prédécesseur, scandalisait les citoyens de Tours par ses débauches, et ne laissait pas, de temps en temps, d'opérer quelques miracles. Il est honoré comme un saint [2].

Priscus, évêque de Lyon, de concert avec son épouse, persécutait les citoyens de cette ville, et ne cessait de dénigrer la mémoire de saint Nicétius, son prédécesseur [3].

Papolus, évêque de Langres, souilla par ses crimes le siége épiscopal. Ses actes tyranniques obligeaient ses diocésains à fuir hors du territoire; il mourut des suites de vigoureux coups de bâton qu'un homme, prétendu revenant, sous le nom de *Saint-Tréticus*, vint, pendant la nuit, lui appliquer sur la poitrine [4].

[1] *Recueil des Historiens de France*, tom. III, pag. 639.
[2] *Greg. Turon. Hist.* lib. II, cap. I.
[3] *Idem*, lib. IV, cap. XXXVI.
[4] *Idem*, lib. V, cap. V.

J'ai parlé de l'intrigant et persécuteur Aridius, évêque de Lyon, qui fit lapider son confrère Désidérius, évêque de Vienne. Abbo, ou Bobo, évêque de Valence, Désidératus, ou Dido, évêque de Châlons, se rendirent coupables d'un crime semblable. Ils parvinrent par leurs intrigues à faire martyriser leur confrère Léodégarius, ou saint Léger, évêque d'Autun. Bobo joignit à l'infamie de participer à ce meurtre celle de succéder à sa victime [1].

Frontonius, évêque d'Angoulême, pour arriver à l'épiscopat, fit empoisonner son prédécesseur, l'évêque Maracharius, homme généralement estimé [2].

Mélantius concerta avec Frédégonde l'assassinat de Prétextat, évêque de Rouen, et devint par ce crime évêque de cette ville [3].

Cautinus, qui avait extorqué l'évêché de Clermont, désirait ardemment une terre appartenant à un prêtre, nommé Anastase : pour l'obtenir, il employa près de lui les caresses, les séductions, puis les menaces et les violences, et le fit traîner en prison. Alors il envoya dire à Anastase que, s'il persistait dans ses refus,

[1] *Vita sancti Leodegarii*, cap. x, xiii.

[2] *Gregor. Turon. Hist.* lib. v, cap. xxxvii.

[3] *Idem*, lib. viii, cap. xli.

il le laisserait mourir de faim, et lui ferait endurer plusieurs supplices. Le prêtre fit cette réponse : *J'aime mieux souffrir pendant quelque temps; j'aime mieux périr de faim que de livrer pour toujours mes enfans aux horreurs de la misère.*

L'évêque, furieux, ordonne aux gardes de le priver de nourriture; le prêtre reste inébranlable.

L'évêque alors le fait transférer de sa prison dans une petite église d'un faubourg.

Sous cette église est un caveau sépulcral. Là on voit un tombeau de marbre, qui renferme un cadavre à demi corrompu. Dans ce tombeau et sur ce cadavre on étend le malheureux Anastase; le couvercle tombe, et l'enferme vivant dans le séjour de la mort.

Il faut lire, dans Grégoire de Tours, les détails de cette scène horrible, le récit des souffrances qu'endura ce prêtre, et des moyens qui lui procurèrent son exhumation [1].

Ce crime resta impuni. L'évêque Cautinus ne fut ni poursuivi, ni réprimandé.

Badégisile, évêque du Mans, avait été maire du palais; l'évêché de cette ville venant à vaquer, il l'obtint de la faveur du roi, se fit tonsurer, et, en 585, fut sacré évêque. « Il était

[1] *Gregor. Tur. Hist.* lib. IV, cap. XII.

« très-cruel envers le peuple, dit Grégoire de « Tours; il enlevait, pillait les biens de diverses « personnes. Son épouse, qui le surpassait en « férocité, l'excitait par ses abominables conseils « à commettre les crimes les plus affreux... Je « ne saurais trouver d'expressions assez éner- « giques pour peindre convenablement la mé- « chanceté de cette femme, appelée Magnatrude. « Elle a souvent coupé les parties sexuelles des « hommes, ainsi que la peau de leur ventre, « et brûlé les endroits les plus secrets du corps « des femmes, avec des lames de métal rougies « au feu : elle en faisait bien d'autres; mais « je crois qu'il vaut mieux les passer sous si- « lence [1]. »

Ce n'est pas sans répugnance que je me suis déterminé à traduire ces horribles détails; mais il faut faire connaître des mœurs que les ignorans ou les fourbes préconisent encore.

Sans nous arrêter sur plusieurs autres traits propres à mieux caractériser les crimes de ces évêques, leur rapacité, les supercheries, les violences qu'ils employaient pour s'approprier les biens d'autrui, passons à leur débauche et à leur ivrognerie.

Droctégisilus, évêque de Soissons, se livrait

[1] *Gregor. Tur. Hist.* lib. VIII, cap. XXXIX.

à de tels excès d'ivrognerie qu'il tomba dans un état de démence. Son archidiacre, qui ambitionnait sa dignité, le fit sortir de la ville, sous prétexte que sa folie était plus modérée hors des murs qu'au dedans. « Il était grand mangeur, « dit Grégoire de Tours, buvait extraordinai- « rement, et bien au-delà des bornes qu'un évê- « que doit se prescrire dans ses repas. » Le concile de Sourcy ordonna que, malgré son état d'aliénation, il serait maintenu sur son siége épiscopal [1].

Audovéus, évêque d'Angers, vivait familièrement avec Théodulfe, archidiacre de Paris. Théodulfe avait quitté l'église de cette dernière ville, parce que l'évêque Ragnemode, souvent en querelle avec lui, le laissait seul à l'autel. Il se réfugia auprès d'*Audovéus*, qui l'affectionnait, et qui se montrait ami de la joie. « Audovéus « était, dit Grégoire de Tours, ivrogne, dissolu « dans ses mœurs, et coupable d'adultère. »

S'étant livré à la débauche dans un belvéder qu'il avait fait construire sur les remparts d'Angers, et se retirant un soir de ce lieu, ivre, et ne pouvant faire un pas sans être soutenu, il donna, on ne sait pourquoi, un coup de poing à l'esclave qui, devant lui, portait le flambeau. L'esclave,

[1] *Gregor. Turon. Hist.* lib. IX, cap. XXXVII.

perdant l'équilibre, est précipité du haut des murs en bas : en tombant, il s'accrocha au mouchoir qui pendait à la ceinture de l'évêque, et l'aurait entraîné dans sa chute, si l'abbé ne l'eût retenu par les pieds ; mais, renversé par l'effort, il se heurta contre une pierre, et mourut [1].

Guntharius, évêque de Tours, était si adonné aux excès du vin, qu'il en devint hébété. Sa stupidité ne lui permettait pas de reconnaître les personnes ordinairement invitées à sa table, quoiqu'il fût habitué à les voir; dans son état d'ivresse, il leur faisait des reproches, et leur disait des injures [2].

« Cautinus, évêque de Clermont, dit Grégoire « de Tours, n'offrait, dans sa conduite, aucun « acte digne de son saint ministère; il ne res- « pectait rien ; il était fort ignorant ; les ou- « vrages de littérature et les livres saints lui « étaient également inconnus.... Il devint l'ob- « jet de l'exécration publique. Il s'était livré au « vin, et en buvait outre mesure. Il se réduisait « souvent à un tel état d'ivresse, que quatre « hommes étaient obligés de le porter de la table

[1] *Greg. Tur. Hist.* lib. x, cap. xiv.
[2] *Idem*, lib. x, cap. xxxi.

« au lit. Cette vie crapuleuse lui attira des at-
« taques d'épilepsie qui se manifestaient sou-
« vent en public [1]. »

Voici comment le même historien décrit la vie des évêques Salonius et Sagittarius, et l'emploi de leur journée entière : « Ils passaient à table « presque toutes les nuits, mangeant, buvant « avec excès, excitant les clercs qui revenaient « de matines, à boire avec eux. Là on s'occupait « de tout autre chose que de Dieu et des offices « de l'église. Ces deux évêques ne quittaient la « table qu'aux approches du jour, pour se rendre « dans un lit somptueux, soigneusement ap-
« prêté, où, ensevelis dans les bras du sommeil « et de l'ivresse, ils restaient jusqu'à la troi-
« sième heure du jour (neuf heures du matin). « Chaque nuit, leurs débauches avec des femmes, « dont ils ne manquaient jamais, souillaient la « couche épiscopale. Du lit ils passaient aux « bains, et des bains à la table, d'où ils ne se « levaient que le soir ; puis ils attendaient le « souper qui se terminait de la manière que je « viens de dire [2]. »

Je pourrais parler d'une infinité d'autres

[1] *Gregor. Tur. Hist.* lib. IV, cap. XII.
[2] *Idem*. lib. V, cap. XXI.

évêques du même temps, pareillement corrompus par la barbarie et les richesses, tels que Raginfridus qui, chassé, en l'an 739, de l'abbaye de Fontenelle, pour ses brigandages et ses mœurs dépravées, le fut aussi de l'évêché de Rouen pour les mêmes causes, etc.[1].

Il ne faut pas tout dire; c'est pourquoi je passe aussi sous silence la conduite scandaleuse de quelques abbés. Je me borne, quant au clergé, à des considérations générales.

Sous des princes ignorans, grossiers et féroces, les évêques eurent souvent besoin, pour obtenir quelque ascendant sur leur esprit, et conserver leurs personnes et leurs propriétés, de recourir aux armes de la faiblesse, à la ruse, aux mensonges, aux supercheries. Ils firent croire à ces hommes barbares que les saints protégeaient les biens des églises qui leur étaient consacrées, qu'ils s'irritaient à la moindre atteinte, et punissaient subitement les audacieux qui se la permettaient. Afin de prouver l'attachement de ces esprits célestes pour les biens de ce monde, et leurs dispositions vindicatives, ils imaginèrent des stratagèmes de toute espèce, notamment des visions, des apparitions, de faux miracles

[1] *Recueil des Historiens de France*, tom. II, p. 661—662.

dont les fausses légendes sont remplies. J'en ai déjà, dans l'article de l'*Établissement du christianisme à Paris*, donné plusieurs preuves; en voici de nouvelles que me fournissent les religieux bénédictins, auteurs de l'*Histoire littéraire de France*.

Les faiseurs de légendes, au sixième siècle, « ne laissaient pas, disent-ils, d'ajouter des « miracles imaginés aux réels, et de les orner « de quelques nouvelles circonstances qui en « relevaient le merveilleux. La trop grande cré- « dulité et le défaut de lumières firent recevoir, « sans examen, les unes comme les autres, et « donner même dans des visions et des appari- « tions d'autant plus ridicules qu'elles étaient « extraordinaires [1]. »

Ce genre d'immortalité fit bientôt des progrès rapides. « Au septième siècle, disent les mêmes « écrivains, on renchérit sur le sixième, au sujet « des légendes faites à loisir. On a vu dans le « siècle précédent que, pour accréditer la dé- « votion aux tombeaux des saints....., la piété, « mais une piété qui n'était ni solide ni éclairée, « portait quelquefois à amplifier et grossir les « merveilles de leurs légendes. D'autres fois,

[1] *Histoire littéraire de France*, tom. III, pag. 3 et 4.

« lorsqu'on manquait de vies originales, on y « en substituait d'autres faites après coup; l'on « se défit de ce scrupule, et on alla jusqu'à en « supposer d'*entièrement fausses* [1]. »

Parmi les fraudes qui furent imaginées pendant cette période, il faudrait citer ce grand nombre de *fausses* reliques, espèces d'amulettes ou talismans qu'on offrait impudemment à la vénération publique: la citation serait trop longue.

N'a-t-on pas vu, en 579, les pères du concile de Châlons imputer sciemment un *faux délit* à leurs confrères Sagittarius et Salonius? Ces deux évêques n'étaient accusés que d'*adultère* et d'*homicide*. Ces forfaits n'auraient pas suffi pour déterminer le roi Guntchramn à les punir. Le concile tout entier ne craignit pas de proclamer un mensonge, en les accusant d'un crime d'État dont ils étaient innocens. « Ces évêques, dit Gré« goire de Tours, afin de purger par la péni« tence les crimes des deux accusés, jugèrent « convenable d'ajouter qu'ils étaient aussi cri« minels de lèse-majesté et de trahison contre « la patrie [2]. »

Trois lois sont insérées dans le Code Théodosien, au titre *Extravagans*, ou *Titulus subditus:*

[1] *Histoire littéraire de France*, tom. III, pag. 455.

[2] *Gregor. Tur. Hist.* lib. V, cap. XXVIII.

dans la première, le savant Jacques Godefroi a découvert plus de *vingt preuves de fausseté*. Ces lois, toutes en faveur de l'autorité temporelle de l'épiscopat, ne sont-elles pas l'ouvrage de quelques évêques faussaires [1] ?

Combien d'autres *faussetés* imaginées sous la première race, multipliées dans la suite, n'aurais-je pas à signaler, si j'entreprenais de les décrire toutes ! Il suffira de dire qu'elles ont été érigées en principe, et qu'on les a même honorées d'une qualification respectable, en les nommant *fraudes pieuses*.

On peut aussi reprocher aux évêques de cette période d'avoir donné aux Francs qu'ils convertirent de *fausses idées* du christianisme, de leur avoir présenté cette religion dépouillée de sa morale et réduite à des pratiques; d'avoir négligé le principal pour ne s'attacher qu'à l'accessoire. Pourquoi ont-ils souffert dans les églises chrétiennes les pratiques païennes ou magiques des *auspices* et du *sort des saints* ?

Pourquoi n'ont-ils jamais osé, devant les Francs, avides de pillage, prêcher le respect pour le bien d'autrui, respect si strictement recommandé dans l'Evangile ? Pourquoi n'ont-ils

[1] *Codex Theodosianus*, lib. XVI, tit. XII, pag. 303, édit. 1665.

jamais prescrit le pardon des injures à ces barbares qui plaçaient la vengeance au rang de leurs premiers devoirs? Pourquoi n'ont-ils pas continuellement combattu leurs habitudes cruelles, leur penchant à répandre le sang de leurs semblables? Pourquoi ne leur ont-ils pas sans cesse reproduit le premier précepte du Décalogue, *Tu ne tueras point;* cet autre précepte de l'Évangile, *Qui frappe du glaive périra par le glaive?* Pourquoi n'ont-ils presque jamais eu le courage de s'élever contre leurs vices familiers, la violation des sermens, la perfidie, le brigandage, les assassinats, vices réprouvés par toutes les religions, par la morale de tous les temps, de tous les pays? Ils voulaient ménager leurs nouveaux maîtres, mériter leurs bienfaits, en obtenir de nouveaux, et ils redoutaient leur férocité. Ainsi, par reconnaissance, par avidité ou par crainte, au lieu de soumettre le caractère des Francs aux lois du christianisme, ils soumirent cette religion au caractère des Francs.

Lorsque les guerres civiles, et les horribles calamités qu'elles entraînaient, désolaient le plus fortement la Gaule, que firent les évêques pour en arrêter le cours, pour en diminuer les effets? Rien, ou presque rien. On trouve cependant quelques prélats qui s'efforcèrent isolément d'arrêter

ou de détourner ce fléau. Mais leur zèle fut sans succès.

En l'an 573, le roi Guntchramn, dans le dessein de faire cesser les guerres désastreuses que ses deux frères, Sigebert et Chilpéric, se faisaient depuis long-temps, convoqua, dans la ville de Paris, un concile où se réunirent trente-deux évêques. Ce roi les invita à s'occuper des moyens propres à ramener la paix si nécessaire. Ces prélats refusèrent opiniâtrément leurs conseils et leur médiation.

« Comme cette guerre, dit Grégoire de Tours, « devenait chaque jour plus acharnée, les évê- « ques, à cause des crimes qu'y commettaient « les deux frères ennemis, ne voulurent pas s'en « mêler [1]. » Ainsi, le motif qui leur faisait un devoir de travailler promptement à une pacification, fut celui de leur refus à s'y prêter.

Cependant, je dois le dire, au commencement de la première race, lorsque le mal n'avait pas encore acquis toute son énergie, la Gaule et Paris eurent des évêques dont les noms méritent d'être honorablement transmis à la postérité. Eptadius, par modestie, refusa l'épiscopat, dépensa sa fortune en rachetant et rendant à la liberté et à leur

[1] *Gregor. Tur. Hist.* lib. IV, cap. XLVIII.

famille plusieurs des nombreux esclaves que Chlodovech avait faits en conquérant le royaume des Wisigoths. Saint Landri, évêque de Paris, vendit ses meubles et les vases sacrés de son église, pour nourrir les pauvres pendant une famine. Saint Germain, autre évêque de Paris, eut le courage de châtier les mœurs scandaleuses du roi Charibert, et s'efforça d'éteindre ou de diminuer le feu des guerres civiles. On trouve aussi quelques autres évêques qui employèrent avec succès l'ascendant que leur donnait leur ministère sur l'esprit des rois, pour tempérer leur colère, et leur soustraire quelques victimes; mais bientôt, la corruption ayant fait des progrès, ces actes de bienfaisance et de générosité ne reparurent plus, et furent remplacés par des actes tout contraires.

A la fin de la première race, l'action progressive de la barbarie avait étendu ses envahissemens sur toutes les classes de la société, et acquis une déplorable consistance. Des nombreux témoignages de cette triste vérité, je ne rapporterai qu'une lettre adressée, en 742, par saint Boniface, évêque de Mayence, à Zacharie, évêque de Rome. Ce saint lui annonce que Carloman, duc des Francs, l'a invité à convoquer un synode dans la partie de la Gaule qui lui est soumise,

« où, dit-il, depuis soixante ou soixante-dix « ans, la *religion ecclésiastique* est détruite ou « tombée dans le mépris. Les habitans les plus « âgés disent que, depuis plus de quatre-vingts « ans, il ne s'y est pas tenu de concile, qu'on « n'y a pas vu d'archevêque, qu'aucune église « n'y a été fondée ni rétablie, de sorte que la « plus grande partie des siéges épiscopaux sont « devenus la propriété de laïques avides, et de « prêtres débauchés qui font un trafic des biens « de l'Église, ou en jouissent comme s'ils étaient « des biens séculiers.... Parmi ces espèces d'é- « vêques, on en trouve quelques uns qui se di- « sent innocens de fornication et d'adultères; « mais ils sont des ivrognes, ou des hommes « sans cesse occupés du plaisir de la chasse ou « du métier de la guerre où ils vont armés, et, « de leur main, répandent indifféremment le « sang des païens et celui des chrétiens [1]. »

A la suite de cette notice générale sur la dépravation morale du clergé gaulois pendant la première race des rois Francs, je vais en joindre une qui est particulière aux évêques de Paris. J'ai déjà parlé, sous le rapport de la propagation du christianisme, des premiers évêques de

[1] *Recueil des Historiens de France*, tom. IV, pag. 94.

cette ville; je vais, autant que la disette des monumens me le permettra, les présenter sous le rapport moral.

Saffaracus, évêque de Paris en l'an 549, fut, vers l'an 551, dans un concile tenu à Paris, déposé pour des crimes capitaux : les uns prétendent qu'il était accusé de simonie; d'autres pensent que ses fréquens adultères furent cause de sa déposition.

Saint Germain, vingtième évêque de Paris, était, suivant tous les témoignages, recommandable par sa doctrine et ses bonnes actions. L'histoire nous le présente sous ce rapport avantageux; sa légende lui attribue plusieurs actes surnaturels. Le public d'alors dédaignait les vertus, et n'admirait que les miracles. Il mourut en 576.

Ragnemode, vingt et unième évêque, figure dans l'histoire comme un *prélat de cour*, un favori de l'infernale Frédégonde, dont il paraît, à certains égards, avoir été le complice. Il mourut en 591.

Eusèbe, vingt-deuxième évêque, était un marchand syrien, qui aspira aux honneurs et aux richesses de l'épiscopat: préféré au frère de Ragnemode, son concurrent, parce qu'il fournit une plus grande somme d'argent, l'évêché lui fut adjugé. Il chassa tout le clergé de

son prédécesseur, et le remplaça par des ecclésiastiques syriens, attachés à sa maison.

Il occupa peu de temps le siége épiscopal. Faramundus, son compétiteur, le remplaça bientôt : on ne sait si, pour cela, il attendit la mort d'Eusèbe. Des évêques qui viennent ensuite je vais citer les plus connus.

Landericus ou saint Landri, vingt-huitième évêque, est du petit nombre de ceux dont le nom mérite d'être honorablement mentionné ; il fut, en l'an 650, élevé au siége épiscopal. L'année suivante, une horrible famine désola les habitans de son diocèse : notre évêque, ainsi qu'il a été dit, vendit les meubles de sa maison, les vases précieux de son église, pour nourrir les pauvres.

On lui attribue la fondation de l'Hôtel-Dieu ; cette assertion n'est appuyée sur aucune preuve. On sait qu'avant lui, près de toutes les églises cathédrales, il existait un hospice destiné aux pauvres, appelés *matriculaires*, c'est-à-dire enregistrés dans la matricule de ces églises : peut-être saint Landri fit-il reconstruire ou réparer le bâtiment qui leur était consacré.

Landri eut pour successeur Chrodobertus, dont les actions sont peu connues.

Sigobaudus ou Sigoberraudus, trentième évêque de Paris, est traité, dans la vie de sainte

Bathilde, de *misérable évêque*, dont l'orgueil causa la mort. En 664, il vint à Chelles, auprès de la reine Bathilde, prit querelle avec les Francs de cette reine, dont il résulta une émeute où cet évêque fut tué. L'auteur de la vie de sainte Bathilde dit qu'il mérita sa mort [1].

Importunus succéda à Sigoberraudus. Il n'est connu que par une correspondance qu'il eut avec Frodobertus, évêque de Tours. Ce dernier, pendant que les habitans de son diocèse souffraient une rigoureuse famine, chargea Importunus de lui acheter du blé, et de le lui envoyer à Tours. Ce blé arrivé se trouva corrompu; il était impossible de s'en nourrir. Frodobertus s'en plaignit à l'évêque de Paris et lui envoya un échantillon du pain fabriqué avec ce blé, pour lui prouver qu'il n'était pas mangeable. Quoique les plaintes de Frodobertus ne fussent accompagnées d'aucune parole offensante, Importunus en fut vivement piqué. Au lieu de justifier sa conduite, il lui répond qu'il ne veut avoir aucun démêlé avec lui ni avec ses pareils. Il lui reproche d'avoir fait enlever la femme unique de Grimoalde, maire du palais de Sigebert, de l'avoir fait transférer dans un monastère de Tou-

[1] *Gallia christiana*, tom. VII, col. 17 et suiv.

raine, où il vivait avec elle dans un commerce scandaleux.

L'évêque de Paris, dans une autre missive, accable Frodobertus des injures les plus violentes, les plus grossières. « Il ne croit, dit-il, ni à Dieu, « ni à son fils, ni aux saints; il est dominé par le « diable. Il a toujours fait du mal. Tes père et « mère, ajoute-t-il, n'avaient aucun respect « pour le Christ, puisqu'ils t'ont, toi-même, « engendré dans un monastère.... Rappelle-toi « les iniquités que tu as commises contre le « maire du palais Grimoalde, contre sa femme, « que tu lui as enlevée... Tu lui as ravi son or, « son argent, son honneur. » Il lui parle ensuite de ses amours avec une jeune fille, le traite de fornicateur, et lui donne un conseil, que sans doute l'évêque de Tours n'aura pas suivi, celui de se soumettre à une certaine opération, seule capable de mettre fin à son libertinage (*per omnia jube te castrare, ut non pereas per talia*)[1].

C'est ainsi que se traitaient les évêques gaulois que les modernes nous présentent, dans le lointain du passé, sous l'appareil de graves et saints personnages. Sont-ils rapprochés de nous, le

[1] *Capitularia regum Francorum; Baluzii nova Collectio formularum*, tom. II, col. 563.

prestige s'évanouit, et l'on ne voit que des êtres peu estimables.

Agilbertus succéda, vers l'an 669, à l'évêque Importunus. Avant d'être élevé au siége de Paris, Agilbertus avait, pendant quelques années, rempli les fonctions d'évêque en Irlande. Si, dans ce pays étranger, il acquit quelques connaissances dans la *religion ecclésiastique*, il n'y puisa point des préceptes de morale : on en jugera par le trait suivant.

Ébroin, maire du palais, après la bataille de Lafau, poursuivit son ennemi, le duc Martin, qui se réfugia dans la forteresse de Laon. Ebroin, craignant de perdre trop de temps au siége de cette place, résolut d'employer un moyen plus expéditif. Il députa auprès du duc Martin deux évêques, Agilbertus de Paris, et Régulus de Reims, qui, au nom de leur maître, promirent la vie à ce duc, s'il consentait à rendre la place; et corroborèrent cette promesse par un serment solennellement prononcé sur un reliquaire. Ce serment, prêté par deux prélats sur un objet sacré, détermina le duc Martin; il rendit la place. Mais à peine en fut-il dehors, qu'il se vit assailli par les gens d'Ébroin, qui, violant la foi jurée, le saisirent et le poignardèrent.

Mais le serment des évêques, dira-t-on? Ces

évêques étaient sans foi. Mais, dans leurs opinions superstitieuses, n'auraient-ils pas dû craindre la vengeance du saint sur les reliques duquel ils venaient de se parjurer? Ils avaient eu la précaution de les retirer d'avance, et de ne faire leur serment que sur un reliquaire vide [1]. Voilà les finesses, les *fraudes pieuses* du bon vieux temps. Le roi Robert, surnommé le Dévôt, faisait de même prêter serment sur des reliquaires vides, comme je le dirai dans la suite [2].

Les autres évêques des derniers temps de la première race, mentionnés dans les catalogues, dans les chartes, ne le sont point dans l'histoire.

Il convient, pour compléter le tableau moral de cette période, de rassembler un petit nombre de traits propres à caractériser les mœurs de la noblesse, de ces hommes privilégiés, connus sous les noms de *leudes*, *domestiques*, *ducs*, *comtes*, etc. Cette classe aristocratique se composait ordinairement de Francs et de Romains.

Les Leudes, Francs d'origine, ne remplirent d'abord que des fonctions militaires; ce fut parmi les Romains un peu lettrés que les rois choisirent des référendaires, des percepteurs d'impositions,

[1] *Fredegarii Chronic.* pars II; *Recueil des Historiens de France*, tom. II, pag. 451.

[2] *Voyez* ci-après, troisième race, le roi *Robert*.

et des comtes chargés de rendre la justice. Ces deux classes, d'abord distinctes sous le rapport des mœurs, se confondirent bientôt. Les habitudes des Francs, fortifiées par le pouvoir, prévalurent sur celles des Romains asservis. Ces derniers se laissèrent entraîner par le torrent de la barbarie; cependant il se conserva encore quelque temps des nuances diverses entre les mœurs des uns et celles des autres. Pour rendre ces nuances sensibles et abréger un tableau déjà trop étendu, j'ai imaginé d'offrir aux lecteurs deux parallèles exposés dans deux notes qui vont suivre.

Dans la première, je présente les actions de deux ducs, l'un Romain et l'autre Franc, qui, tous deux, paraissent être les plus criminels de tous les hommes mentionnés dans l'histoire de Grégoire de Tours [1].

[1] Eulalius, d'origine gauloise, comte d'Auvergne, était fort déréglé dans ses mœurs. Sa mère, très-dévote, le réprimandait souvent : elle fut trouvée étranglée dans son lit. L'évêque excommunia ce duc, et cependant lui permit d'assister à la solennité des messes, et de participer à la communion : *Le bruit public vous accuse de parricide*, lui dit hautement ce prélat ; *j'ignore si vous en êtes coupable : j'en laisse le jugement à Dieu et au bienheureux martyr saint Julien. Si vous êtes innocent, comme vous le dites, approchez, et recevez une portion de l'Eucharistie, mettez-la dans votre bouche : alors Dieu verra l'intérieur de votre conscience.* Après cette étrange manière d'administrer la communion, Eulalius prit l'Eucharistie, et se retira. (Voyez,

Dans la seconde note, je réunis deux ducs de diverses origines, qui, d'après le même histo-

dans le *Traité des Superstitions*, par l'abbé Thiers, tome II, chap. IX, pag. 320, 321, plusieurs autres exemples de cette pratique remarquable, où la communion était administrée sans confession.)

Eulalius se livrait à la débauche avec ses servantes, abandonnait sa femme Tétradia, lui enlevait son or, ses bijoux, et la frappait jusqu'à la blesser grièvement. Il fit un voyage en cour. Pendant son absence, son neveu Vérus épousa sa femme Tétradia : puis, craignant la colère d'Eulalius, il la livra au duc Désidérius qui à son tour l'épousa.

Eulalius, indigné, tue Vérus, son neveu, qui avait épousé sa femme, va se plaindre à la cour de Guntchramn, contre Désidérius qui l'avait de nouveau épousée ; et l'objet de sa plainte, à la cour de ce saint roi, est tourné en ridicule : on se moque de lui.

Eulalius enlève une jeune religieuse du couvent de Lyon ; mais ses concubines, jalouses d'elles, la bouclèrent (*oppilaverunt*), ou lui firent une opération qui la rendait impropre à recevoir les caresses des hommes.

Eulalius attaqua en trahison Émérius, cousin de cette religieuse enlevée, et lui donna la mort. Il tua pareillement Socratius, frère illégitime de sa sœur. Il commit plusieurs autres crimes, dit Grégoire de Tours ; mais le récit en serait trop long. (*Gregor. Turon. Hist.* lib. VIII, cap. XXVII, XLV ; lib. X, cap. VIII.)

Parlons maintenant du duc de Rauching, qui certainement était d'origine barbare.

Il avait à son service un jeune garçon et une jeune fille, qui, épris d'amour l'un pour l'autre, sollicitèrent la permission d'être unis par les solennités de l'Église. Le duc seconde leurs vœux,

rien, se sont signalés par des actions les plus dignes d'éloges; ce moyen, d'une impartialité

et demande au prêtre leur absolution. Le prêtre lui dit : *Vous connaissez le respect dû aux actes de l'Église de Dieu, vous savez qu'en recevant ces époux, vous devez vous engager, par serment, de maintenir leur union et de les exempter de châtimens corporels.*

Rauching alors parut hésiter, se tut, puis, prenant sa résolution, il prêta sur l'autel ce serment : *Je jure de ne séparer jamais ces époux, et promets que le garçon n'épousera point une autre fille, ni la fille un autre garçon.* La cérémonie terminée, Rauching, rentré chez lui, fait couper un arbre, excaver son tronc en forme de cercueil, et creuser un fossé. Le tronc excavé est placé dans le fossé, la jeune épouse et son mari sont attachés et placés dans l'excavation de l'arbre; un couvercle est posé sur leurs corps vivans, et le tout est recouvert de terre. *Je n'ai point violé mon serment,* disait le duc, *je n'ai point séparé les époux : les voilà unis pour l'éternité.*

Instruit de cette atrocité, le prêtre accourt, demande avec instance, et n'obtient qu'avec peine l'exhumation des deux époux. La fosse est découverte; le jeune homme vivait encore, la fille était morte suffoquée. (*Gregor. Tur. Hist.* lib. v, c. III.)

Un autre trait suffira pour caractériser la méchanceté du duc Rauching. Je laisse parler Grégoire de Tours :

« Lorsque, suivant l'usage, un de ses serviteurs tenait devant « lui, pendant ses repas, un cierge allumé, il exigeait que ce « serviteur eût les jambes nues, et qu'il appliquât sur elles le « flambeau jusqu'à ce qu'il fût éteint. Alors il le lui faisait ral- « lumer pour recommencer le même supplice jusqu'à ce que les « jambes du patient fussent entièrement brûlées. Si la douleur « lui arrachait quelques cris, ou le faisait changer de place, « Rauching aussitôt tirait son poignard, et menaçait de l'en

sévère, met sous les yeux du lecteur les termes de comparaison d'après lesquels il pourra sans difficulté porter son jugement [1].

« percer. Les larmes que versait ce malheureux serviteur avaient « des charmes pour le duc, et lui causaient des transports de « joie. » (*Gregor. Tur. Hist.* lib. v, cap. III.)

Le duc Rauching fut assassiné dans le palais de Childebert, et par ordre de ce roi, non en expiation des cruautés dont on vient de parler (elles étaient toujours impunies), mais pour avoir conspiré contre sa personne.

On aperçoit maintenant la nuance qui distingue la perversité du duc Eulalius, de celle du duc Rauching.

[1] Le duc Bertefred, Franc d'origine, n'était certainement pas un homme exempt de crimes : ligué avec le duc Ursion, il fit une guerre d'extermination à Lupus, duc de Champagne, et voulait lui enlever son duché et la vie. Quelques années après, Bertefred se ligue aussi avec Ursion et Rauching, et forme avec eux le projet de détrôner Childebert, de faire mourir ce roi, de dépouiller de toute son autorité la reine Brunichilde, de la réduire à l'état le plus abject, de se partager l'Austrasie, et d'accuser les Tourangeaux et Poitevins qui se trouvaient à la cour d'être les auteurs de ce complot. La conspiration est connue, les conspirateurs sont poursuivis; Rauching est tué; Ursion et Bertefred se défendent les armes à la main. La reine Brunichilde qui veut sauver Bertefred, parce qu'il est moins coupable qu'Ursion, et parce qu'elle avait tenu sa fille sur les fonts baptismaux, lui fait dire : *Séparez-vous de cet homme, notre ennemi, la vie vous sera accordée.* Bertefred fit cette réponse : *Je ne l'abandonnerai jamais ; la mort seule nous séparera.*

Voilà l'unique trait de générosité que l'on découvre chez les Francs dans l'histoire de Grégoire de Tours (lib. IX, cap. IX).

Le duc Chrodinus était évidemment Gaulois-Romain ; Gré-

Je n'ajouterai, sur les nobles de la première race, que la relation d'un voyage contenant plusieurs traits propres à faire juger de leur fidélité envers leur roi.

En l'an 584, le mariage de Rigonthe, fille de Chilpéric et de Frédégonde, avec Récarède, prince des Goths, fut conclu. Chilpéric se rend à Paris, y convoque ses Leudes ou fidèles, et fait célébrer le mariage.

Par ses ordres, on arrache de leur foyer un grand nombre de familles parisiennes, pour, comme je l'ai dit, servir à la pompe du cortége de sa fille. Tous les apprêts sont faits. Chilpéric

goire de Tours loue la bonté de son cœur, sa piété, les nombreuses aumônes qu'il distribuait aux pauvres. Pendant la jeunesse de Sigebert, il fut nommé maire du palais de ce roi; il refusa cette dignité, et son refus fut motivé sur l'impossibilité qu'il trouvait à faire le bien. « Il a souvent établi des villages, « planté des vignes, bâti des maisons, favorisé la culture des « terres. Il logeait, il nourrissait à sa table des évêques sans « évêché, et qui n'étaient pas riches ; il leur donnait des habi- « tations, des terres et des hommes pour travailler ; il leur dis- « tribuait de l'argent, des meubles, des tapisseries, des usten- « siles. Il serait trop long, dit Grégoire de Tours, de rapporter « en détail toutes ses bonnes actions. » Il mourut en l'an 582, à l'âge de près de quatre-vingts ans. (*Gregor. Tur. Hist.* lib. VI, cap. XX; *Epitomata*, cap. LVIII, LIX.)

Ces deux ducs diffèrent entre eux, comme celui qui détruit diffère de celui qui édifie.

avait donné à Rigonthe des trésors immenses. Frédégonde, plus libérale encore, renchérit sur la générosité de son mari, en ajoutant à ces dons une quantité étonnante d'or, d'argent, de bijoux et de vêtemens précieux. Chilpéric et ses Leudes, présens à ces actes, semblèrent s'étonner de ce prodigieux amas de richesses. Frédégonde prévint leurs reproches, en leur disant qu'elles ne provenaient point du trésor des anciens rois, mais qu'elles résultaient de son économie, de la bonne administration de ses biens, qu'elles étaient le fruit de ses épargnes et des présens qu'elle avait reçus de son époux.

Cinquante voitures suffirent à peine pour charrier le riche bagage de la princesse Rigonthe. Son cortége se composait de plus de quatre mille hommes armés, à pied ou à cheval. Les ducs Domégisellus, Ansoalde, Bladaste, le maire du palais Wadon, étaient spécialement chargés de commander la brillante escorte, et de veiller à la sûreté de la princesse et de ses trésors.

Le cortége, formé dans la cité de Paris, se met en marche; mais, en sortant par la porte méridionale de cette ville, l'essieu d'une des voitures se rompt. Les assistans, effrayés par ce funeste accident, en tirent un funeste présage, et s'écrient : *O malheur* (*mala hora*)!

Enfin le cortége quitte Paris. Après avoir parcouru un espace d'environ huit milles (trois lieues), il s'arrête; on dresse des tentes pour y passer la nuit[1].

Ici commencent les malheurs du voyage de Rigonthe.

Pendant la nuit, cinquante hommes de l'escorte se lèvent, s'emparent de cent des meilleurs chevaux, de leurs freins d'or, de deux grandes chaînes de ce précieux métal, et fuient avec ce butin dans les États du roi Childebert.

Pendant tout le reste de la route, les richesses de Rigonthe devinrent successivement la proie des personnes chargées de les protéger; mais cette princesse ne fut pas la seule victime de l'avidité de sa garde.

Chilpéric avait sévèrement recommandé de ne prendre, pour la nourriture des hommes de l'escorte, aucune denrée, aucune chose dans les terres de son fisc; de sorte que les personnes et les chevaux devaient être alimentés par des exac-

[1] Il n'existait alors sur les routes, ni dans les lieux habités, aucun logement, aucune hôtellerie pour les voyageurs; ils couchaient sous la tente. Entre autres exemples que je pourrais citer, est celui de Marculfe, évêque de Senlis, qui, venant à Paris pour avoir une audience de Chilpéric, passa, dit Grégoire de Tours, sans pouvoir l'obtenir, trois jours sous la tente. (Liv. VI, cap. XLVI.)

tions ou par le pillage. Aussi les villes et les campagnes qui se trouvaient sur le passage furent-elles mises à contribution et horriblement dévastées. « Pendant toute la route, dit Grégoire « de Tours, ceux qui composaient le cortége se « livrèrent à tant de pillages, s'enrichirent de « tant de butin, qu'il serait impossible d'en « rendre compte. Les moindres chaumières des « pauvres ne purent échapper à la rapacité de « ces brigands; ils détruisaient les vignes, en « coupant les ceps pour avoir le fruit; ils enlevaient les bestiaux : tout fut ruiné sur leur « passage, où ils ne laissèrent rien à prendre... « Ce désastre eut lieu dans un temps où la gelée « et une rigoureuse sécheresse avaient emporté « la récolte; et ce qu'avait épargné ce double « fléau fut entièrement enlevé [1]. »

[1] *Gregor. Tur. Hist.* lib. VI, cap. XLV.

C'était l'usage constant des Francs; soit qu'ils entrassent en pays amis ou ennemis, ils dévastaient tout, détruisaient les habitations, coupaient les arbres, égorgeaient les habitans qui n'avaient pu fuir, et ne laissaient que le sol qu'ils ne pouvaient enlever. Grégoire de Tours déplore fréquemment de pareils désastres.

Le duc Beppolénus, qui fut, par le roi Guntchramn, nommé duc d'Anjou, fit ainsi son entrée dans cette province : « Il enleva, dit Grégoire de Tours, les moissons, le blé, le « foin, le vin dans les maisons des habitans; il s'empara de « tout ce qu'elles contenaient; il enfonça les portes, sans at-

Cependant la princesse continuait sa route; et son cortége, qui ruinait toutes les campagnes, la ruinait aussi; car, à chaque station, il la dépouillait de quelques parties de ses trésors. Arrivée à Poitiers, elle se vit abandonnée par plusieurs ducs de son escorte: ceux qui restèrent auprès d'elle l'accompagnèrent comme ils purent jusqu'à Toulouse où l'attendaient de nouveaux malheurs.

Elle reçut en chemin la nouvelle de la mort du roi son père, de Chilpéric, assassiné par les ordres de Frédégonde. Arrivée à Toulouse, on lui conseilla d'y séjourner, pour laisser reposer son escorte fatiguée et pour réparer les vêtemens et les voitures : elle y consentit. Pendant qu'elle séjournait dans cette ville, on y vit arriver le duc Désidérius qui, à la tête d'une troupe armée, vint, sans autre formalité, s'emparer de ce qui restait des trésors de Rigonthe.

Il fit transférer ces richesses dans un lieu fort, et les confia à la garde d'hommes qui lui étaient dévoués.

« tendre qu'on lui en remît les clefs, accabla de coups les « propriétaires, et les foula aux pieds. » (Liv. VIII, cap. XXXI.) La conduite de ce duc dans son nouveau gouvernement répondit parfaitement au cérémonial qu'il avait observé à son entrée. Voilà comment les ducs gouvernaient les provinces.

Les chefs du cortége, ces nobles francs, chargés de protéger la princesse et ses trésors, n'opposent aucune résistance à l'attentat de Désidérius; quelques-uns même, tels que le duc Bladaste et le maire du palais Wadon, s'unissent au spoliateur et deviennent sans honte ses complices. Rigonthe, délaissée, trahie, dépouillée, est forcée de rester à Toulouse et de renoncer à son mariage. Cette princesse qui, quelques jours avant, possédait encore des richesses surabondantes, se trouva dans un tel état de dénûment, qu'elle put à peine se procurer les alimens nécessaires à sa propre existence. Sa vie même fut menacée, et pour la mettre en sûreté elle fut réduite à se réfugier dans l'asile de Sainte-Marie de Toulouse, d'où, abreuvée d'humiliations et d'outrages, elle ne fut retirée que l'année suivante [1].

Tels étaient le respect des Francs pour les ordres de leur roi, leur fidélité, leur exactitude à remplir leurs engagemens.

Revenons à Paris où Frédégonde, après avoir fait assassiner le roi son époux, craignant d'être poursuivie, avait profité de ses liaisons avec Ragnemode, évêque de cette ville, pour se ré-

[1] *Gregor. Tur. Hist.* lib. VII, cap. IX, XXVII, XXXII.

fugier dans l'asile de son église. Là se rendirent bientôt quelques zélés domestiques de Rigonthe, échappés au danger; ils étaient accourus pour annoncer à Frédégonde les malheurs et la pénible situation de sa fille. L'un d'eux, nommé Léonard, dit à cette reine : *J'ai accompagné, par vos ordres, votre fille Rigonthe; j'ai vu comment on l'a outragée, comment on l'a dépouillée de ses trésors et de tous ses biens; je me suis évadé pour venir vous en informer.* A ces mots, la reine entre en fureur; elle veut venger sur des domestiques fidèles l'infidélité et la perfidie des ducs. Par ses ordres, on arrache à ce domestique le baudrier que son époux Chilpéric lui avait donné; on le dépouille de tous ses vêtemens, et on le chasse en cet état. Les boulangers, les cuisiniers et autres, qui avaient pris le même parti, le seul qu'ils devaient prendre, furent encore plus inhumainement traités. Frédégonde les fit dépouiller tout nus, frapper de verges, leur fit couper les mains et les chassa [1].

Ces actes d'iniquité et de fureur s'exécutaient dans l'asile de l'église de Paris, dans un lieu où l'évêque Ragnemode commandait en souverain : il ne s'y opposa point.

Toujours dans ces temps de barbarie et de

[1] *Gregor. Tur. Hist.* lib. VII, cap. XV.

malheurs, les nobles francs, lorsqu'ils ont pu le faire impunément, se sont montrés infidèles à leurs rois; jamais, lorsque l'occasion leur a paru favorable, ils n'ont hésité à les renverser du trône et même à leur ôter la vie.

Les Francs ou fidèles de Ragnachaire enchaînent ce roi, et le livrent à Clovis et à la mort.

Chlothachaire, roi franc, poignarde de ses propres mains ses neveux qui devaient être rois.

Le roi Sigebert est assassiné au milieu de son camp par des Francs.

Chilpéric, au retour de la chasse, est poignardé par des Francs, satellites de son épouse Frédégonde.

C'est à l'occasion de l'assassinat de ce dernier roi que son frère Guntchramn jura qu'il punirait ce meurtre jusqu'*à la neuvième génération*, afin, dit-il, que, par cet exemple terrible, les Francs soient à jamais détournés de l'abominable coutume de tuer leurs rois [1].

Cette menace n'empêcha point les ducs Raucling, Ursion et Bertefred, de former le projet, de commencer l'exécution d'une conjuration contre la vie du roi Childebert, afin de disposer de son trône; n'empêcha point les ducs Désidérius, Gontran-Bozon, Mummolus, de cons-

[1] *Gregor. Tur. Hist.* lib. VII, cap. XXI.

pirer, les armes à la main, contre le roi Guntchramn lui-même, et plusieurs autres conspirations pareilles; n'empêcha point les Francs de détrôner, de faire raser et enfermer en un couvent le roi Thiéri III; ni le noble franc Bodillon de tuer de sa main le roi Childéric et la reine Blichilde, son épouse, enceinte; enfin, n'empêcha point les ducs, les maires du palais, d'envahir graduellement l'autorité suprême, et de renverser de leur trône les rois de la première race.

Je ne parle point de plusieurs autres régicides, commis par des rois et par des reines de la nation des Francs; le récit en serait trop long. Je n'ajouterai rien à l'esquisse que j'ai tracée du caractère et des mœurs des nobles de ce temps. Je suis las de raconter leurs actions basses ou atroces.

Quant aux mœurs de la classe inférieure, l'histoire ne nous en a laissé que de faibles notions : elle nous montre le peuple crédule et superstitieux à l'excès, opprimé, avili, et sans cesse outragé, pillé par ses maîtres. Il intéresse par ses malheurs, on ignore s'il est recommandable par ses vertus.

L'opinion publique était entièrement pervertie ; on n'avait que des idées fausses sur le juste

et l'injuste. La barbarie des Francs, la coupable condescendance des évêques, produisirent entre le sacré et le profane, entre les crimes et la religion chrétienne, un amalgame monstrueux. Cette religion, détachée de sa morale, fut réduite au magisme. Les rois, les reines, les ducs, ainsi que le peuple, croyaient aux divinations, aux sorts, aux présages, aux prodiges; ne voyaient dans les pratiques et cérémonies religieuses qu'une vertu occulte, talismanique, qui écartait les maléfices, et procurait la fortune et les succès. Ils étaient persuadés que les saints cédaient aveuglément aux prières injustes des hommes, et même qu'ils favorisaient leurs crimes.

Claudius est envoyé par le roi Guntchramn dans l'asile de Saint-Martin-de-Tours, pour y séduire, enchaîner ou assassiner le duc Bérulfe. En chemin, il fait à plusieurs personnes ces questions : *La puissance du bienheureux saint Martin agit-elle encore contre les perfides? Celui qui violerait son asile serait-il promptement puni?* Et, dans l'instant qu'il tramait la plus noire perfidie contre Bérulfe et qu'il levait le poignard sur lui, il invoquait l'assistance de saint Martin [1].

[1] *Gregor. Tur. Hist.* lib. VII, cap. II.

Le duc Gontran-Bozon, pour échapper à la colère de Chilpéric, s'était réfugié dans l'asile révéré de Saint-Martin. Ce roi fit tout ce qui fut en son pouvoir pour l'en tirer; il menaça même de réduire en cendres la ville et les faubourgs de Tours; mais la peur le contint. Enfin Chilpéric s'avisa d'un moyen nouveau. Il adressa à saint Martin lui-même une lettre qu'un diacre, par son ordre, vint, de Paris à Tours, déposer sur le tombeau du saint. Cette lettre portait en substance : « Permettez-vous que j'arrache Gon-« tran-Bozon de son asile, ou ne le permettez-« vous pas? répondez oui ou non. » Cette lettre resta pendant trois jours et trois nuits sur ce tombeau. Le saint ne daigna pas ressusciter pour la lire. On avait cependant poussé la précaution jusqu'à y placer une feuille blanche, pour que le saint pût facilement y écrire sa réponse. Il n'en fit rien [1].

Pour connaître leurs futures destinées, les ducs et autres nobles consultaient les *pythonisses*, les *sorciers*. Les plus religieux d'entre eux faisaient servir les livres saints à ces divinations magiques. Grégoire nous apprend avec satisfaction que Mérovée, fils de Chilpéric, n'ajoutait au-

[1] *Gregor. Tur. Hist.* lib. v, cap. xiv.

cune foi aux oracles des *pythonisses*, mais qu'il croyait beaucoup à ceux que présentait l'ouverture fortuite des livres saints. « Il plaça trois « volumes, le psautier, le livre des Rois, et « celui des Évangiles, sur le tombeau de saint « Martin, passa trois jours et trois nuits en « jeûnes, en veilles et en oraisons [1]. » Mais l'ouverture de ces livres ne lui offrit rien de satisfaisant. Ce prince voulait obliger Dieu à s'expliquer sur le sort qui lui était réservé; voulait savoir s'il monterait sur le trône, ou s'il en serait déchu. Cette pratique magique, qu'approuve Grégoire de Tours, fut dans la suite condamnée par divers conciles.

Le respect pour les personnes et les propriétés, la bonne foi, la sincérité et l'accomplissement des promesses, la religion du serment, enfin toutes les vertus morales et civiles, étaient méconnues et méprisées : on portait même ce mépris jusqu'à faire publiquement l'éloge des crimes.

Le moine qui a écrit la vie de Dagobert, après avoir raconté la mort de vingt mille Bulgares qui, par ordre de ce roi, furent égorgés dans leur lit, sans motif raisonnable, trouve

[1] *Gregor. Turon. Hist.* lib. v, cap. xiv.

dans cette affreuse boucherie un sujet d'éloge pour Dagobert. C'était, dit-il, une résolution inspirée par la sagesse (*sapienti consilio*) [1].

Grégoire de Tours, en traçant les crimes de Chlodovech (Clovis), après avoir dit que ce prince, ayant engagé un fils à tuer son père, fit ensuite tuer ce fils pour avoir ses trésors et ses États, ajoute immédiatement : *Chaque jour, les ennemis de ce roi tombaient sous sa main; chaque jour il augmentait sa puissance, parce qu'il marchait avec un cœur droit dans les voies de Dieu, et que ses actions lui étaient agréables* [2].

On est tombé jusqu'au dernier degré de la déraison et de la dépravation sociale lorsqu'on croit pouvoir, sans craindre d'être diffamé, faire l'apologie des crimes les plus révoltans; et l'on blasphème contre la Divinité lorsqu'on la signale comme complice et rémunératrice de pareils forfaits. Ces deux traits suffiraient seuls pour caractériser la barbarie de cette période.

Cet état de dégradation pénétra partout, et s'accrut aux dépens d'un reste de civilisation qui s'évanouissait. L'immoralité publique se fortifiait; les tromperies des écrivains ecclé-

[1] *Gesta Dagoberti*, cap. XXVIII. *Recueil des historiens de France*, tom II, pag. 587.

[2] *Gregor. Tur. Hist.* lib. II, cap. XL.

siastiques dans la composition des légendes devenaient chaque jour plus nombreuses et plus graves. C'est ce qu'ont remarqué les bénédictins, auteurs de l'*Histoire littéraire de France :* le mal augmentait à mesure qu'il s'éloignait de sa source.

Les lettres restaient sans culture ; les écoles publiques, à l'exception de quelques écoles épiscopales, étaient désertées. La Gaule, aux quatrième et cinquième siècles, se glorifiait encore des Eutrope, Ausone, Pallade, Ambroise, Sulpice-Sévère, Paulin, Victor, Marcellus, Salvien, Sidoine Apollinaire, etc. Les Francs paraissent, établissent leur affreuse domination, et toutes les lumières s'éteignent. A peine en reste-t-il quelques faibles lueurs pour éclairer l'étendue et les progrès de ce désastre. L'évêque Avitus déclare au sixième siècle qu'il renonce à la poésie. « Bientôt, dit-il, il ne se trouvera plus « personne capable d'entendre ce genre de com- « position [1]. »

L'évêque Grégoire de Tours, qui écrivait environ soixante ans après Avitus, prouve, par le grand nombre de ses fautes grammaticales, par son extrême crédulité, par la fausseté de son jugement, ainsi que par son propre témoignage,

[1] *Aviti Opera*, carmen VI, pag. 251.

la dégradation progressive de la raison humaine et de la littérature. « Dans les villes de la Gaule, « dit-il, on ne cultive plus les lettres ni les arts « libéraux. Toutes les sciences, tous les genres « d'instructions déclinent et dépérissent... Le « malheureux temps que celui où nous vivons! « L'amour pour l'étude s'éteint de plus en plus; « bientôt il n'existera plus d'hommes qui puis- « sent transmettre à la postérité les événemens « les plus mémorables [1]. »

« Le monde vieillit, dit Frédégaire, dans le « prologue de sa *Chronique :* il n'existe plus « d'écrivain capable d'approcher du talent des « anciens orateurs [2]. »

Les auteurs de l'*Histoire littéraire de France,* savans explorateurs de tous les écrits et monumens historiques de cette déplorable époque, parlent ainsi des ténèbres épaisses qui envahirent la Gaule, lorsque les Francs dominèrent sur ses habitans. « On ne voyait, disent-ils, au- « cun vestige des sciences et des beaux-arts. Les « ecclésiastiques et les moines y étaient les seuls « qui à peine savaient lire et écrire, ignorans « dans tout le reste [3]. »

[1] *Gregorii Turon. Historia, præfatio.*

[2] *Fredegarii Chronic. prologus.*

[3] *Histoire littéraire,* tome III, pag. 1 et suiv.

Le mal fit encore de nouveaux progrès; il faut voir le tableau qu'en ont tracé ces écrivains dans leur état des lettres aux sixième et septième siècles. « La négligence et le mépris pour la lit-« térature furent encore portés plus loin, di-« sent-ils, en parlant de ce dernier siècle : on « le poussa jusqu'à ne presque rien écrire pour « la postérité de ce qui se passait de plus mé-« morable dans l'Église et dans l'État [1]. »

Cependant je dois rapporter les moindres traits qui peuvent caractériser ces règnes, et diminuer le dégoût qu'ils inspirent. Chlodovech voulut avoir près de lui un musicien, et en fit demander un à Théodoric, roi d'Italie. Ce dernier, dans la lettre qu'il adresse au roi des Francs, lui dit : « Nous vous envoyons le joueur de harpe que « vous avez demandé; habile dans son art, « par sa voix et par les sons de l'instrument dont « il l'accompagne, il pourra charmer votre glo-« rieuse puissance. Nous espérons qu'il vous « sera agréable, parce que vous avez fortement « désiré qu'il vous fût envoyé [2]. »

Ce desir de Chlodovech prouve qu'à sa cour il n'existait point de musicien, puisqu'il en de-

[1] *Histoire littéraire*, tom. III, pag. 422. *Voyez* aussi tom. IV, pag. 7, 8, 9.

[2] *Recueil des Historiens de France*, tom. IV, pag. 3.

mandait un au roi d'Italie; l'on ne voit pas que la musique ait fait des progrès dans la Gaule sous ses successeurs. On ne connaissait guère à cette époque que les chants d'église : on ne savait que psalmodier.

Les témoignages de la dégradation universelle sont très-nombreux; mais c'en est assez pour prouver que la barbarie des Francs amena dans la Gaule le mépris des lettres, l'ignorance, la féodalité; en fit disparaître l'ordre, la justice et la raison; dénatura la religion, déprava les mœurs, engourdit les facultés intellectuelles, dessécha les âmes, étouffa tout sentiment généreux, fit régner des passions abjectes, telles que la cupidité, la perfidie; des passions odieuses, telles que la vengeance et la férocité; enfin, pour prouver que la barbarie des Francs parvint à rabaisser l'homme souvent au niveau et quelquefois au-dessous de la condition des bêtes.

Sous la seconde race, on sentit le mal; on s'efforça de le réparer. On verra, dans la période suivante, quels furent les effets et la durée de ces tentatives louables.

PÉRIODE V.

PARIS SOUS LA SECONDE RACE.

§ Ier.

Coup-d'œil sur cette dynastie; incursions des Normands.

Les majordomes (*major domus*) ou maires du palais et les ducs s'étaient, depuis la mort de Dagobert I, emparés du pouvoir souverain, et avaient laissé aux descendans de Clovis un vain titre de roi. Ils finirent par les priver de ce titre, et par se l'attribuer.

Pépin de Héristel, duc d'Austrasie, avait usurpé, dans cette contrée orientale de la Gaule, l'autorité suprême. Son fils Charles-Martel, par son courage, ses exploits militaires et les services éminens qu'il rendit à son pays, en le délivrant des armées sarrasines, légitima et fit respecter cette usurpation.

En l'an 752, Pépin II, dit *le Bref*, fils de Charles-Martel, réunissant la Neustrie à l'Austrasie, mit toute la Gaule sous sa domination. Plus audacieux que ses pères, qui n'avaient

porté que les titres de maires du palais ou de ducs, il se fit proclamer roi, et devint le chef de la dynastie Carlovingienne.

Charles dit *le Grand*, son fils, vulgairement nommé *Charlemagne*[1], doué d'autant d'audace et d'énergie, d'un génie plus vaste et plus entreprenant, succéda, en l'an 768, à son père Pépin II. En l'an 772, après la mort de son frère Carloman, il régna seul dans la Gaule et dans les autres contrées qui en dépendaient. Puis, en l'an 800, ayant étendu ses conquêtes en Europe, il fut proclamé empereur d'Occident et même Auguste.

Sous Charlemagne, le gouvernement des Francs s'éleva au plus haut degré de splendeur; mais, dépourvu de bases solides et d'institutions robustes et nationales, et ne devant son énergie qu'à celle de son chef, ce gouvernement, malgré les changemens utiles qu'il éprouva, tomba avec l'homme qui le soutenait. Les mêmes vices qui avaient causé la ruine de la dynastie mérovingienne causèrent celle des carlovingiens.

Charlemagne voulut fortement l'amélioration de l'état civil et de l'état moral, voulut réformer leurs désordres et leurs abus; mais, en combattant les conséquences, il laissa subsister le

[1] Son véritable nom est *Karle* ou *Karole*.

principe. Il fallait remonter à la source du mal, et la tarir; il ne fit que contenir ses effets. Il fallait changer les choses, il ne changea que les hommes : il destitua plusieurs ducs, plusieurs comtes ; il déplaça plusieurs évêques, leur adressa de vives réprimandes sur leur conduite désordonnée. Toutes ces tentatives n'eurent que des succès éphémères. Le mal, dont il contint les développemens pendant son règne, n'éclata qu'avec plus de force après sa mort. Il aurait dû restreindre les pouvoirs de la noblesse, les pouvoirs du clergé, et diminuer ses richesses immenses, souvent très-mal acquises et très-mal employées, comme lui-même le témoigne[1].

Il conserva, dans son gouvernement, plusieurs coutumes que les Francs tenaient de leur barbarie originelle, et notamment celle qui autorise les fils à partager entre eux les États de leur père. Cette coutume avait, sous la première race, allumé, entretenu le feu des guerres civiles; et elle ne fut pas moins fatale sous la seconde.

Charlemagne ne se doutait pas qu'il pût exister un régime préférable à celui que ses aïeux avaient adopté dans les forêts de la Germanie; il ne connaissait que le despotisme, si commode

[1] *Voyez* ci-après, le tableau moral.

pour les chefs de nations, et qui serait le meilleur des gouvernemens, si les rois étaient les meilleurs des hommes. Il était plus propre à réparer qu'à reconstruire l'édifice politique.

Cet empereur fut le premier prince franc qui, malgré plusieurs taches de barbarie qui ont souillé sa mémoire, offrit un caractère d'héroïsme, de magnanimité, et montra du génie. Il fit de grands efforts pour ramener dans ses États la civilisation et le culte des lettres. S'il ne réussit pas complétement dans l'exécution de ce noble projet, il faut en accuser son siècle et les vices du gouvernement. Il rétablit des écoles depuis long-temps abandonnées : elles ne répandirent pas de grandes lumières, mais elles préservèrent les lettres de leur ruine totale.

Charlemagne promulgua un très-grand nombre de lois, et eut la force de les faire exécuter. Ses successeurs en publièrent beaucoup, mais elles ne furent pas toujours suivies de leur exécution.

Le 28 janvier 814, Charlemagne mourut dans son palais d'Aix-la-Chapelle, et laissa une renommée de grandeur qu'il devait à sa vaste domination et à la supériorité de son génie. Je ne parlerai point ici de ses successeurs, de ce Louis-

le-Débonnaire [1], si dévot, si doux, si faible, et si cruellement outragé par ses fils; ni de Charles-le-Chauve, dont la méchanceté, la faiblesse et l'impéritie hâtèrent la ruine de la dynastie carlovingienne. Ces princes, guidés ou plutôt trompés par la noblesse et le clergé, livrèrent la Gaule aux plus affreux désordres, et se laissèrent entièrement dépouiller de l'autorité souveraine par ces deux classes.

Ainsi l'absence de fortes institutions, l'usage des souverains de partager leurs États entre leurs fils, le caractère faible des successeurs de Charlemagne, l'ambition des ducs et des évêques, toujours prêts à profiter de cette faiblesse, répandirent sur la Gaule un torrent de calamités, et procurèrent, aux dépens des rois et des peuples, une désastreuse consistance au régime féodal, le pire de tous les régimes.

A ces malheurs, il faut joindre les nombreuses incursions des Normands, qui, pendant près d'un siècle, vinrent à diverses reprises, et sur différens points, piller et dévaster la Gaule. Ces

[1] Son véritable nom était, suivant les monumens historiques de son temps, le même que *Chlodevech* ou *Clovis*, et s'écrivait *Huldowich*. La lettre *H*, qui commence ce nom, se prononçait avec le son guttural que les Allemands donnent encore au *ch*; de ces noms, diversement orthographiés, on a fait celui de *Louis*.

brigands, à la faveur du désordre général, purent souvent, sans rencontrer d'obstacles, assouvir leur barbare cupidité.

Paris eut sa part des événemens désastreux qui affligèrent les autres lieux de la Gaule, et cette ville fut aussi une notable victime de la faiblesse des rois et du brigandage de ces étrangers.

Les pertes de Paris, sous la seconde race, ne furent compensées par aucun avantage, si ce n'est que ses églises s'enrichirent d'un très-grand nombre de reliques, objets alors d'une haute importance pour le clergé. Je dirai, dans la suite, comment ces richesses furent acquises; mais je dois auparavant exposer sommairement l'historique des incursions des Normands, et des maux qu'ils causèrent à cette ville.

Dès l'an 808, ces barbares commencèrent à infester les côtes de la Gaule. En 820, ils firent remonter leurs barques par la Seine, et tentèrent de pénétrer dans l'intérieur de la Neustrie; ils en furent repoussés.

En 841, ils remontèrent sans obstacle cette rivière, pillèrent tous les lieux d'habitations situées sur l'une et l'autre de ses rives, puis se retirèrent, chargés de butin.

Enhardis par ce succès facile, en 845, les

mêmes étrangers, conduits par Ragenaire, montés sur cent vingt barques, font une nouvelle expédition, et s'avancent jusqu'à Paris. Ils s'y présentent la veille de Pâques. Rien n'était disposé pour la défense, tant était faible et vicieux le gouvernement d'alors. On ne leur opposa aucune résistance. Les Parisiens désertèrent leur ville; les prêtres et les moines, avec leurs trésors et leurs reliques, prirent brusquement la fuite. Tout ce qui restait de biens dans cette place sans défense devint la proie des Normands.

L'empereur Charles-le-Chauve s'avança à la tête d'une armée, jusqu'à l'abbaye de Saint-Denis; mais, n'osant pas les attaquer, il prit prudemment le parti de traiter avec eux, et leur donna la somme de sept mille livres pesant d'argent pour les obliger à se retirer [1].

A la fin de décembre 856, nouvelle incursion de ces barbares, nouvelles alarmes, nouvelles pertes, même imprévoyance. Sans éprouver la moindre résistance, ils pillèrent Paris pour la seconde fois, et continuèrent leurs dévastations pendant tout le mois de janvier 857 [2]. Voici ce que portent les Annales de Saint-

[1] *Recueil des Historiens de France*, tom. VII, p. 41, 63, 348.

[2] Pendant cette incursion, les Normands firent prisonniers

Bertin : « Les pirates Danois envahissent la « Lutèce des Parisiens (*Lotitiam Parisiorum*), « et y mettent le feu... Les Danois, qui séjour- « nent sur les rives de la Seine, dévastent tous « lieux voisins; ils entrent dans la Lutèce des « Parisiens, brûlent la basilique du bienheureux « Pierre et de Sainte-Geneviève[1]; et d'autres « basiliques, telles que l'église de Saint-Étienne, « celle de Saint-Vincent et de Saint-Germain, « et celle de Saint-Denis (Saint-Denis-de-la- « Chartre), se rachetèrent de l'incendie moyen- « nant des sommes considérables[2]. »

Les dégâts qu'ils commirent alors dans le monastère de Saint-Vincent ou Saint-Germain

Louis, abbé de Saint-Denis, et son frère Gozlin, abbé de Saint-Germain. Le premier de ces abbés fut obligé de payer pour sa rançon, *six cent quatre-vingt cinq livres d'or, trois mille deux cent cinquante livres d'argent*, et en outre de livrer plusieurs serfs avec leurs femmes et leurs enfans. Cette somme exorbitante, qui s'éleverait aujourd'hui à environ dix millions de notre monnaie, fut tirée des trésors de plusieurs monastères. (*Annales Bénédict.* tom. III, pag. 60.)

[1] Etienne, abbé de Tournai, parle de l'église de Sainte-Geneviève, brûlée à cette époque par les Normands, qui ne respectèrent point le corps de cette sainte. Il dit que cet édifice de construction royale, au dedans et au dehors, était décoré de mosaïque et de peinture. (*Recueil des hist. de France*, tom. III, pag. 72, note d.)

[2] *Recueil des Historiens de France*, tom. VII, pag. 72, 153.

sont racontés par l'historien de cette abbaye. Ces brigands, dit-il, pénètrent sans obstacle dans ce monastère et dans l'église, où ils trouvent les moines occupés à chanter matines; ils les mettent en fuite, ou les obligent à se cacher, pillent les vases sacrés et tous les objets précieux contenus dans le couvent, incendient le bâtiment du cellier, et tuent quelques familiers de l'abbaye, qui n'avaient pas eu le temps de fuir. De là ils abordent dans l'île de la Cité. A leur approche, les négocians, épouvantés, se pressent de transporter leurs marchandises sur leurs bateaux, et cherchent à échapper aux pillards; mais ceux-ci s'emparent des marchands et de leurs richesses, et réduisent en cendres les habitations de la ville [1].

Pour la troisième fois, au mois de janvier 861, les Normands envahissent Paris, le brûlent, brûlent la basilique de Saint-Vincent ou de Saint-Germain-des-Prés et quelques maisons voisines.

Enhardis par des exploits sans obstacles, ces brigands, auxquels se joignaient plusieurs nobles francs, conçurent le projet de chercher, dans les pays situés au-dessus de Paris, des richesses

[1] *Recueil des Historiens de France*, tom. VII, pag. 76, 154, 351.

qu'ils ne trouvaient plus dans des contrées situées au-dessous de cette ville, contrées et ville où il ne restait plus rien à prendre. Je pense qu'alors, maîtres de cette place, ils rompirent le Grand-Pont, ou Pont-au-Change, pour que leurs barques pussent facilement remonter la Seine. Ils dûrent le rompre, parce que ses piles, trop rapprochées les unes des autres, opposaient à leurs barques un obstacle qui les empêchait de porter leur brigandage plus loin. Il est certain qu'alors ils remontèrent la Seine, et pillèrent, au-dessus de Paris, des contrées qu'ils n'avaient pas encore exploitées [1].

Arrivés avec leurs barques au-dessus de Paris,

[1] Il est remarquable qu'aucun des modernes qui ont écrit sur les ravages des Normands à Paris, n'ait pensé à l'obstacle que présentaient, à leur projet de navigation ultérieure, les piles des ponts de cette ville, piles qui ne laissaient pas entre elles un espace suffisant au passage de leurs vastes barques. C'est pour faire disparaître cet obstacle qu'ils détruisirent le Grand-Pont; c'est dans la suite, pour leur opposer le même obstacle, que Charles-le-Chauve fit rétablir ce Grand-Pont; c'est parce que ce Grand-Pont fut rétabli et fortifié qu'ils assiégèrent Paris, et qu'après la paix honteuse conclue entre eux et Charles-le-Gros ils mirent à terre leurs barques, et les traînèrent au-dessus de cette place. Leur objet constant était de franchir un obstacle qui s'opposait à ce qu'ils pussent piller les contrées arrosées par la partie supérieure de la Seine, par la Marne et par l'Yonne, etc.

ils entrèrent dans la Marne, pillèrent l'abbaye de Saint-Maur, puis la ville de Meaux; une partie de leur troupe alla prendre et ravager Melun. L'empereur Charles-le-Chauve restait à Senlis, pendant ces ravages, ne pouvant ou n'osant point les empêcher.

Ce prince, faible et dévot, après la retraite des Normands, ordonna, dit-on, que l'abbaye de Saint-Vincent ou de Saint-Germain serait réparée; et, par un diplôme, il prescrivit la reconstruction du Grand-Pont, que les Normands avaient détruit. Voici ce que porte ce diplôme :

« Pour la tranquillité de tout notre royaume, « pour la défense de la sainte Église de Dieu, « et pour être préservé des ravages des Nor- « mands, il nous a plu, avec le consentement « d'Énée, évêque de Paris, notre fidèle, de faire « construire à Paris, et sur le territoire du mo- « nastère de Saint-Germain, *monastère ancien- « nement nommé l'Auxerrois* [1], un grand pont « (ou le Grand-Pont, *majorem facere pontem*), « aux dépens de notre trésor. » Charles-le-

[1] Ces mots *monastère anciennement nommé l'Auxerrois*, prouvent la fausseté du diplôme. Sous la première et la seconde race, cette église se nommait *Saint-Germain-le-Rond*. Elle a porté ce nom jusqu'au douzième siècle.

Chauve donne ensuite, pour l'amour de Dieu, de Sainte-Marie, mère de Dieu, et de saint Étienne, les produits de ce pont à l'évêque de Paris et à ses successeurs [1]. Les notes chronologiques de ce diplôme ne s'accordent pas entre elles. L'année où il fut donné est, suivant les uns, celle de 870, suivant les autres, celle de 861 ; de sorte qu'il n'est pas facile d'en déterminer l'époque.

Quoique ce diplôme porte, comme beaucoup d'autres, des caractères de fausseté, il est certain que le fait principal, la reconstruction du *Grand-Pont*, ne peut être révoqué en doute ; puisque dans la suite, lorsque les Normands firent une nouvelle incursion, ils trouvèrent ce pont reconstruit, et faisant obstacle à leur projet de remonter leurs barques au-dessus de Paris. Alors, pour vaincre cet obstacle, ils eurent recours à des moyens extraordinaires, dont je parlerai. De plus, Adon, dans sa Chronique, dit que « Charles-le-Chauve fit construire un pont sur « la Seine, pont dont les extrémités étaient mu- « nies de forteresses, afin d'arrêter l'impétuosité « des Danois et des Normands [2]. » Ce passage confirme le fait de la construction d'un pont énoncé

[1] *Recueil des historiens de France*, tom. VIII, pag. 568.

[2] *Idem*, tom. VII, pag. 55.

dans le diplôme, mais ne prouve rien au-delà.

La situation de ce pont a fait naître de longues discussions. Des écrivains modernes, tels que les pères Félibien et Lobineau, auteurs de l'Histoire de Paris, Bonami dans les Mémoires de l'académie des inscriptions, dom Duplessis dans ses Annales de Paris, et Jaillot dans ses Recherches sur cette ville ont prétendu que Charles-le-Chauve ne se borna pas à faire réparer le grand et le petit Ponts; qu'il en fit, de plus, construire un troisième, qui aboutissait à l'île de la Cité, traversait les deux bras de la rivière, et se divisait en deux parties. Le plus grand nombre de ces savans placent ce pont un peu au-dessus du Pont-Neuf. Il s'étendait, disent-ils, du quai des Augustins jusqu'à celui de la Ferraille. M. Jaillot admet ce troisième pont, mais ne le place pas au même endroit. Il était, suivant lui, dans l'emplacement du pont Saint-Michel. Ces diverses opinions entre les partisans d'un troisième pont se détruisent réciproquement, et sont trop faiblement appuyées pour être admises. D'ailleurs, si ce troisième pont eût existé, il aurait eu, ainsi qu'en avaient les deux autres, des têtes-de-ponts, des rues aboutissantes. On n'en trouve aucune trace sur les lieux, ni aucune notion dans les monumens historiques.

Dans un temps où le gouvernement manquait de forces pour résister aux Normands, manquait de moyens pour fortifier Paris, il devait aussi en manquer pour construire un ouvrage aussi vaste que celui que l'on suppose [1]. Il est évident que Charles-le-Chauve se borna à faire reconstruire le Grand-Pont, comme le portent le diplôme cité et la Chronique d'Adon, à le faire fortifier ainsi que le Petit-Pont, à placer des tours ou forteresses à leurs extrémités, afin d'opposer une barrière insurmontable à la navigation ultérieure des Normands.

Ce diplôme, d'ailleurs, ne fait mention que d'un pont, que du *Grand-Pont, majorem Pontem*. C'est ainsi qu'on nommait anciennement le Pont-au-Change, parce qu'il était bâti sur le plus grand bras de la Seine, et, par opposition, le pont qui traversait le petit bras de cette rivière était appelé *Petit-Pont*.

La Chronique d'Adon ne parle aussi que d'un pont, muni de forteresses à ses deux extrémités, comme il l'était lorsque, dans la suite, les Normands firent le siége de Paris.

En l'an 877, Charles-le-Chauve ordonna que

[1] L'auteur d'un ouvrage récent, intitulé *Paris ancien et moderne*, a, pag. 76 et suiv., victorieusement combattu cette opinion de M. *Bonami* et de ses partisans.

la cité de Paris, les châteaux situés sur la Seine, et spécialement le château de Saint-Denis, seraient rétablis ou réparés [1]. Ces réparations mirent Paris en état de défense.

Vingt-quatre ans s'écoulèrent, et Paris, pendant cet intervalle de temps, n'éprouva aucune insulte de la part des Normands; mais, en 885, on apprit que ces brigands étrangers remontaient la Seine. Alors Goslin, abbé de Saint-Vincent ou de Saint-Germain, et depuis peu évêque de Paris, guerrier prévoyant, se hâta d'ajouter de nouvelles fortifications aux fortifications déjà ordonnées par Charles-le-Chauve; ou, peut-être, ne fit-il que continuer celles que cet empereur avait prescrites.

Dès que l'on fut informé de l'existence de ces fortifications, et des dispositions faites par l'évêque Goslin pour résister aux Normands, la confiance s'établit, et la cité de Paris, munie de murailles, de tours et de guerriers, fut considérée comme une place inexpugnable. Alors, les églises, les monastères des environs de Paris et même de quelques contrées éloignées, s'empressèrent d'y apporter ce qu'ils possédaient de plus précieux, leurs corps saints, et leurs reliques;

[1] *Baluzii Capitul.* tom. II, pag. 267.

Paris en fut surchargé[1]. Mais, si cette ville devint pour ces reliques un asile assuré contre les dévastations des Normands, elle ne le fut pas contre la mauvaise foi du comte et de l'évêque : c'est ce qu'on verra dans la suite.

Les Normands, montés sur leurs barques, dont le grand nombre couvrait la surface de la Seine dans l'espace de deux lieues, arrivent sous les murs de Paris ; ils demandent la faculté de remonter la rivière, et promettent de ne causer aucun dommage à cette ville, si on leur laisse le passage libre. C'était demander la rupture du Grand-Pont. L'évêque Goslin et Odo ou Eudes, comte de Paris, leur déclarent qu'ils ne peuvent accéder à leurs demandes. Alors les Normands se décident à faire le siége de Paris.

On demandera pourquoi ces étrangers, ayant déjà, en 861, franchi cette barrière, en rompant

[1] On croyait sans doute alors que la vertu des reliques était sans force pour se protéger elles-mêmes, pour protéger les lieux où elles étaient révérées, et les personnes qui s'y confiaient ; et on croyait qu'elles n'agissaient point contre les Normands incrédules. En même temps, on était persuadé que cette vertu, nulle dans les cas très-périlleux, n'éclatait que dans des cas ordinaires. La conduite des chefs des églises et des monastères, en cette circonstance, prouve évidemment qu'ils considéraient la vertu des reliques comme inefficace et bornée. Croyances contradictoires et dignes de ce temps d'erreurs et de ténèbres.

le Grand-Pont, n'employaient pas, en 885, le même moyen? Voici la réponse : en 861, Paris était sans défense; et, en 885, il se trouvait muni de fortifications et de gens de guerre. Chaque pont présentait à ses extrémités deux tours, comme on le verra dans la suite. Ces tours protégeaient ces ponts, et en rendaient l'approche difficile et dangereuse aux Normands. Ainsi il leur était presque impossible de rompre un pont fortifié, comme ils l'avaient rompu lorsque ce pont était sans défense.

Le 25 novembre 885, les Normands, au nombre d'environ trente mille combattans, commandés par Sigefride, donnent un premier assaut, et attaquent particulièrement une tour ou citadelle construite en bois et montée sur un massif de maçonnerie : cette construction n'était pas encore achevée; elle le fut pendant la nuit suivante. Il est vraisemblable que cette citadelle ou tour dépendait du palais du comte, aujourd'hui palais de la Justice, et qu'elle s'élevait à la partie occidentale de l'île de la Cité.

Les Normands donnèrent à cette place huit assauts successifs, l'assiégèrent pendant plus de treize mois; et, pour se dédommager de l'inutilité de leurs efforts, ils ravagèrent et pillèrent tous les environs de Paris.

L'empereur Charles-le-Gros, un des successeurs de Charles-le-Chauve, pressé de porter des secours aux Parisiens, arriva à la tête d'une armée qu'il fit camper au bas de Montmartre; mais, n'osant risquer une bataille, il conclut, le 30 novembre 886, une paix honteuse avec les Normands, et consentit à leur donner quatorze cents marcs d'argent, payables en mars 887, à condition qu'ils leveraient le siége.

On peut juger des clauses de ce traité par les événemens qui suivirent. Les Normands renoncèrent au siége de Paris; mais ne renoncèrent pas au projet de piller les contrées supérieures, arrosées par la Seine, la Marne et l'Yonne.

En conséquence, pour remonter la première de ces rivières sans violer le traité, ils n'abattirent point le Grand-Pont; mais ils prirent le parti extraordinaire de tirer leurs barques hors de l'eau, et de les traîner par terre dans un espace de deux mille pas, jusqu'au-dessus de Paris, où ils les remirent à flot. Après cette opération longue et pénible, ils allèrent porter plus loin leur courage destructeur.

J'ai passé sous silence les événemens de ce long siége, sur lequel le moine Abbon a composé, en style barbare et obscur, un poëme fort détaillé; je me suis borné aux résultats. Je dois

cependant ajouter quelques faits les plus remarquables.

La tour en bois que l'évêque Goslin avait fait construire fut l'objet constant des attaques des Normands. Cet évêque guerrier mourut pendant le siége; Ebles, son neveu, abbé de Saint-Germain-des-Prés, pendant l'absence du comte Eudes, succéda à Goslin dans le commandement de la place; et ce comte, en l'an 887, du vivant même de Charles-le-Gros, se fit proclamer roi de France. Enfin, le 6 février 886, la moitié du Petit-Pont fut renversée par les eaux débordées de la Seine.

La tour qui se trouvait à l'extrémité méridionale de ce pont, étant, par cette rupture, séparée de la cité et privée des secours qu'elle pouvait en recevoir, fut prise et brûlée par les Normands; et ceux qui la défendaient furent tués.

Les Normands, ayant porté leurs barques par terre jusqu'au-dessus de Paris, après avoir pillé et ravagé les pays qu'arrosent la Seine et autres rivières supérieures, et vainement assiégé Sens, vinrent ponctuellement au mois de mai 887, à Paris, pour y toucher la somme d'argent qui leur avait été promise par le traité; puis ils retournèrent à leurs expéditions ordinaires.

En 890, ils descendirent dans leurs bateaux

chargés de butin, jusqu'à Paris; ils y rencontrèrent l'obstacle qui, quatre années auparavant, les avait si long-temps arrêtés. Pour le surmonter, ils eurent recours au moyen qu'ils avaient déjà employé : ils traînèrent leurs bateaux sur terre, et les remirent à flot au-dessous de cette ville.

Depuis cette époque, Paris ne fut plus inquiété par ces hordes de brigands; cependant, en l'an 925, les Normands, établis à Rouen, violant les traités, firent des incursions dans le Beauvoisis et dans l'Amiénois; les Parisiens tombèrent sur ceux de ces étrangers qui habitaient le pays situé en deçà de la Seine, brûlèrent les villages, et enlevèrent les bestiaux [1].

D'autres hommes aussi funestes au bonheur public, et honorés de titres imposans, firent encore des environs de cette ville le théâtre de leurs fureurs.

L'empereur Othon II, en guerre contre Lothaire, roi de France, au mois d'octobre 978, à la tête d'une armée de soixante mille combattans, s'avança jusqu'aux portes de Paris, brûla un faubourg de cette ville, qui ne peut être que celui du nord, et soutint un combat dans

[1] *Recueil des historiens de France*, tom. VIII, p. 183 et 304.

son voisinage, où il perdit beaucoup de soldats, et notamment son neveu ; mais il eut le glorieux avantage d'approcher d'une des portes de la Cité, et de la frapper d'un coup de lance. Satisfait des ravages qu'il avait exercés dans les campagnes parisiennes, satisfait de l'incendie d'un faubourg, et d'avoir porté un coup de lance à une porte de cette ville, il monta triomphant sur la cime de Montmartre, et y fit chanter *Alleluia*. Bientôt cette joie inconsidérée fut troublée par l'arrivée du roi Lothaire, qui, avec les forces réunies du comte Hugues Capet et de Henri duc de Bourgogne, attaqua ce fier conquérant, le mit en fuite, le poursuivit jusqu'à Soissons, et s'empara de tous ses bagages.

Revenons aux reliques nombreuses qui furent apportées dans l'île de la Cité avant le siége qu'en firent les Normands, et parlons des chapelles et églises dont ces reliques occasionèrent la fondation ou l'accroissement.

Lorsque le calme et la sécurité eurent succédé aux alarmes, et qu'on ne craignit plus les incursions des Normands, les chefs des églises et des monastères qui avaient abrité leurs reliques à Paris vinrent les réclamer ; mais le comte et l'évêque, dépositaires infidèles, en refusèrent la restitution, et retinrent le tout ou la plus grande

partie de chacune de ces reliques. Ce refus produisit dans l'état des églises et chapelles de cette ville des changemens avantageux, dont je vais parler.

§ II.

Églises et Écoles de Paris.

L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE PARIS, aujourd'hui église NOTRE-DAME, profita d'une grande partie des reliques que la peur y avait fait déposer.

L'évêque ne voulut jamais restituer à l'église du bourg de Saint-Marcel la châsse de son saint patron. Il garda pareillement le corps de Séverin, appartenant à l'église de ce nom, située hors de la Cité et près le Petit-Pont. Il en fut de même du corps de saint Justin de Louvres en Parisis, de celui de saint Lucain de Moissy, près de Corbeil, d'une partie des reliques de saint Cloud, et peut-être de celles de saint Denis; car, s'il existait à l'abbaye de ce nom une tête de ce saint, il s'en trouvait une autre à la cathédrale de Paris [1].

Ce fut ainsi que cette église s'enrichit du bien

[1] *Dissertation* sur le temps de la translation du corps de saint Marcel; *Recueil de dissertations*, par l'abbé Lebœuf, tom. I, pag. 103, 117, etc.

d'autrui, et que, jusqu'à ces derniers temps, elle fit parade d'une propriété mal acquise.

Saint-Germain-le-vieux, église située dans la Cité, place du Marché-Neuf, n°s. 6 et 8, était, à ce qu'on croit, un ancien baptistaire, dédié à saint Jean-Baptiste; elle changea de nom, et reçut celui de saint Germain-le-vieux; voici à quelle occasion.

L'abbé de Saint-Germain-des-Prés avait, à l'approche des Normands, transféré la châsse de Saint-Germain dans cette chapelle, ou dans l'église cathédrale, dont cette chapelle dépendait. Après la retraite de ces brigands, l'abbé demanda le corps de son patron; on ne consentit à le lui restituer qu'à condition qu'un bras, détaché de ce corps, resterait à la chapelle qui lui avait servi d'asile. L'abbé se soumit à cette condition, et la chapelle, enrichie du bras de saint Germain, en reçut le nom.

On ignore l'époque de son érection en paroisse; elle portait ce titre en 1368, et fut reconstruite et agrandie dans les années 1458 et 1560.

Son principal autel était décoré de quatre colonnes corinthiennes de marbre de Dinan, et d'un tableau représentant le Baptême de Jésus-Christ par Stella. Un autre tableau du même

maître ornait une de ses chapelles, et la sacristie offrait un Lavement de pieds par Vouet. Les jours de fêtes, on exposait, dans cette église, une tapisserie dont l'ancienneté remontait au temps de Charles v, tapisserie curieuse par les costumes en usage sous ce règne.

Cette église, démolie vers l'an 1802, fut remplacée par des maisons particulières.

Chapelle de Saint-Leufroi, située vers le milieu de la place du Grand-Châtelet. Elle doit son origine à une cause semblable : les moines de l'abbaye de Sainte-Croix de Leufroi, au diocèse d'Évreux, inquiétés par les incursions des Normands, voulant mettre à l'abri leurs précieuses reliques, transportèrent en 898 dans le monastère de Saint-Vincent ou de Saint-Germain les corps de saint Leufroi, de saint Thuriaf et d'autres saints. Lorsque la tranquillité fut rétablie, ces moines demandèrent la restitution de leurs corps saints. Cette demande fut rejetée ; ils ne purent obtenir qu'un bras de saint Thuriaf.

On ignore où furent alors déposés ces corps saints; mais on sait qu'en 1113 il est, pour la première fois, fait mention d'une chapelle de Saint-Leufroi, qui évidemment contenait le tout ou partie de la relique du saint, dont elle portait

le nom. Elle était alors desservie par un prêtre sous le patronage des chanoines de Saint-Germain-l'Auxerrois.

On voit qu'elle dépendait à quelques égards de la cure de Saint-Jacques de la Boucherie.

Son bâtiment, long de douze toises, large de cinq, était avoisiné en partie par une cour, appelée *cour Saint-Leufroy*.

On trouve cette chapelle mentionnée, en 1246, avec le titre de cure. Elle fut démolie en 1684, pour faire place aux constructions exécutées alors aux bâtimens du Grand-Châtelet. Ses fondations pieuses furent transportées à l'église de Saint-Jacques de la Boucherie.

Saint-Magloire, église située rue Saint-Denis, n°. 166, était, dans l'origine, un oratoire dédié à saint Georges, et placé au milieu d'un cimetière, que possédaient les religieux ou chanoines de Saint-Barthélemi de la Cité. Cet oratoire devint une église considérable; voici comment:

Quelques religieux bretons, pour sauver plusieurs corps saints des ravages des Normands, les déposèrent en l'an 979, dans l'île de la Cité de Paris. Le danger ayant cessé, même en Bretagne, les propriétaires vinrent réclamer leur dépôt. Hugues Capet, alors comte de Paris, se

refusa à leur juste réclamation. Enfin il ne consentit qu'à une restitution partielle; il garda le corps de saint Magloire tout entier, et une portion de chacun des autres corps saints [1].

Les portions de ces cadavres mutilés furent d'abord déposées dans la chapelle du palais du comte; puis, à ce qu'on présume, on en retira quelques reliques de saint Magloire pour les déposer dans l'oratoire de Saint-Georges, dont j'ai parlé, qui dès lors prit le nom de *Saint-Magloire*.

En 1138, les religieux ou chanoines de Saint-Barthélemi de la Cité quittèrent cette église pour aller s'établir dans le local de l'oratoire de Saint-Georges, oratoire enrichi des reliques de saint Magloire, et où ils avaient fait construire un monastère, qui devint dans la suite considérable, et reçut le titre d'abbaye.

Ce monastère de Saint-Magloire a subsisté dans le même lieu jusqu'en 1572, époque où Catherine de Médicis, voulant faire bâtir un hôtel, depuis nommé l'*Hôtel de Soissons*, déplaça le couvent des religieuses Pénitentes, dont l'emplacement était nécessaire à ses projets de construction, fit démolir leur couvent et transférer

[1] *Annales Benedict.*, tom. III, pag. 719. *Recueil des historiens de France*, tom. VIII, pag. 324.

les religieuses dans la maison de Saint-Magloire, dont les moines déguerpirent, et vinrent occuper la maison de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, rue du Faubourg-Saint-Jacques [1].

Dans l'église du monastère de Saint-Magloire de la rue Saint-Denis, occupée par les religieuses Pénitentes, on voyait le monument d'André Blondel, intendant des finances, mort en 1558. Il était composé d'un grand bas-relief qui représentait le défunt, vêtu en guerrier, dans l'attitude du sommeil, et tenant en main des pavots. Ce tombeau, ouvrage de Paul Ponce, a été transféré au Musée des monumens français. L'église et une partie du couvent ont été démolies. Ce qui reste de bâtimens est occupé par un aubergiste.

Saint-Barthélemi, d'abord chapelle du Palais, puis église royale et paroissiale, située rue de la Barillerie, en face du palais de Justice. Elle fut construite ou réparée vers les années 890, 891, par le comte Eudes, qui, élevé à la dignité de roi, y établit des chanoines; elle devint, en 885, le réceptacle d'un grand nombre de reliques, que la crainte des Normands y fit

[1] *Voyez* ci-après *Hôtel de Soissons*, et *Saint-Jacques-du-Haut-Pas*.

apporter de différens lieux. En 965, Salvator, évêque d'Aleth, en Bretagne, craignant les effets ordinaires de la guerre que faisait Richard, duc de Normandie, à Thibaud, comte de Chartres, vint déposer dans cette église une très-grande quantité de reliques, parmi lesquelles on comptait dix-huit corps saints [1].

Hugues Capet, alors comte de Paris, refusa dans la suite la restitution de ces corps saints; il en garda presque la totalité, et fit agrandir le bâtiment de cette église pour les y placer convenablement. Parmi ces reliques extorquées figurait avec distinction le corps de saint Magloire : la présence de ce corps saint fit changer de nom à cette église. Elle fut appelée *Saint-Magloire*, et garda cette dénomination jusqu'à l'époque où les prêtres ou religieux qui la desservaient, s'y trouvant trop resserrés, transférèrent le corps de ce saint dans leur oratoire de Saint-Georges, et s'y établirent [2].

Après cette translation, l'église dont nous parlons reprit son nom de *Saint-Barthélemi*; en 1140, elle fut érigée en paroisse.

Le bâtiment de cette église, réparé dans les années 1730 et 1736, menaçait ruine. Le roi, en

[1] *Annales Benedict.*, tom. III, pag 719.

[2] *Voyez* ci-dessus *Saint-Magloire*, pag. 430.

1772, en ordonna l'entière reconstruction, qui s'exécuta avec beaucoup de lenteur. On commença par élever le portail. Cependant l'ancien édifice subsistait, lorsqu'en 1787 quelques pierres, détachées de la voûte, tombèrent. On enleva promptement de cette église les objets les plus précieux, et peu d'instans après la voûte tout entière s'écroula. On travailla à reconstruire l'édifice. Le portail était terminé, et les piliers de la nef commençaient à s'élever, lorsque la révolution vint arrêter le cours de ces travaux qui ne faisaient pas honneur aux talens de l'architecte M. Cherpitel.

Sur l'emplacement de cette église on établit dans la suite le théâtre de la Cité, auquel succéda la salle des Veillées, enfin des loges de francs-maçons. On a pratiqué au rez de chaussée des passages publics en partie bordés de boutiques.

Sainte-Opportune, église située sur la place qui porte encore ce nom. Elle doit son origine aux événemens qui ont causé la fondation des églises précédentes.

Hildebert, évêque de Séez, pour sauver des ravages des Normands le corps de sainte Opportune, abbesse d'Almenèche, le transféra d'a-

bord à Mouci-le-Neuf, près de Senlis; mais, ne l'y croyant pas en sûreté, il déposa dans la cité de Paris sa précieuse relique, qu'il vint réclamer lorsque le danger fut passé; mais il se trouva sans doute obligé, comme tant d'autres, d'en abandonner la totalité ou une partie que l'on plaça dans une chapelle du faubourg septentrional de Paris, chapelle qui, à ce qu'il paraît, était nommée *Notre-Dame-des-Bois*, et qui, dotée par Louis-le-Bègue, et enrichie des reliques de sainte Opportune, fut reconstruite sur un plus vaste plan, et, pourvue de chanoines : elle devint collégiale. Le chœur fut, en 1154, démoli; la nef subsista dans son ancien état jusqu'à la fin du dix-huitième siècle.

On y voyait quelques tombeaux : celui de François Conan, maître des requêtes, et de Jeanne Henequin, sa femme; et, dans la chapelle, dite de *Notre-Dame-des-Bois*, celui de la famille Perrot. Cette église était de plus ornée d'un grand candélabre en bronze, donné par Charles-Quint pendant son séjour à Paris; d'une Présentation au temple, peinte par Jouvenet, et d'une Mère-de-Pitié, par Champagne. Elle a été démolie en 1797, et cette démolition a répandu le jour et la salubrité dans un quar-

tier obscur, humide, et composé de rues fort étroites. Une maison particulière, n°. 10, a été élevée sur une partie de son emplacement.

Saint-Landri, église paroissiale située dans la Cité, rue Saint-Landri, n°. 1. On ne connaît point l'origine de cette église, et l'on s'étonne de voir Landericus ou Landri, évêque de Paris, patron de deux églises de cette ville; il l'était de celle de Saint-Germain-l'Auxerrois, située hors de la Cité, où il fut enterré au septième siècle, et de celle de Saint-Landri, située dans la Cité. D'après les principes d'alors, ces deux églises devaient posséder des reliques de ce même saint. Pour expliquer l'origine de celle de Saint-Landri, il faut, dans la disette de monumens historiques, joindre les notions que nous fournit M. Jaillot, aux conjectures très-vraisemblables de M. l'abbé Lebeuf. Il résultera de ce rapprochement que sur l'emplacement de cette église de Saint-Landri il existait une ancienne chapelle de Saint-Nicolas; qu'au neuvième siècle et avant le siége de Paris par les Normands, les prêtres de Saint-Germain-le-Rond, depuis nommé *Saint-Germain-l'Auxerrois*, voulant sauver ce corps saint de la destruction, le transférèrent dans la Cité et dans cette chapelle de Saint-Nicolas; et

que quelques parties de ce corps, ayant été retenues dans cette chapelle, lui procurèrent le nom de Saint-Landri, qu'elle a toujours porté depuis.

Le plus ancien monument qui fasse mention de cette église est de 1160. On y trouve que le prêtre de saint Landri est appelé *Jean;* et, dans des lettres de l'évêque Maurice de Sully, de l'an 1171, on lit que Jean, prêtre de Saint-Landri, et ses paroissiens vendirent une vigne située au territoire de Laas, moyennant vingt livres.

Les reliques de saint Landri, que devait posséder cette église, étaient perdues ou enlevées, lorsqu'en 1408 Pierre d'Orgemont, évêque de Paris, la gratifia de quelques ossemens qu'il tira de la châsse de ce saint, conservée dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Cette église était petite, presque aussi longue que large. On y voyait le tombeau du chancelier Boucherat, mort en 1686; tombeau établi pendant sa vie, et qui ne reçut point son corps après sa mort: le tombeau de Girardon, composé par les élèves de ce célèbre sculpteur : l'épitaphe de Brusselle, surnommé le *patriarche de la Fronde* et *le père du peuple :* enfin, un bas-relief représentant une Descente de croix, qui, transféré pendant la révolution au Musée des

monumens français, l'a été, en 1817, dans l'église de Sainte-Marguerite.

Les fonts baptismaux de Saint-Landri passaient pour les plus beaux de Paris : ils se composaient d'une cuvette de porphyre de grande dimension, enrichie d'ornemens en bronze doré; ouvrage de Lapierre, et don fait, en 1705, par M. Garçon, curé de cette église.

L'église de Saint-Landri fut supprimée pendant la révolution; et son bâtiment, devenu propriété particulière, est aujourd'hui occupé par un teinturier.

Telles sont les églises de Paris qui doivent leur origine, leurs richesses en reliques et leur accroissement aux ravages des Normands et au défaut de probité du comte et de l'évêque de cette ville. La fondation et les accroissemens des églises dont je vais parler ne paraissent point mériter un semblable reproche.

Saint-Pierre-des-Arcis, église paroissiale, située dans la Cité, rue de la Vieille-Draperie. On conjecture qu'elle fut fondée, en 926, par Theudon, vicomte de Paris, à la place d'une chapelle ruinée qui portait aussi le nom de Saint-Pierre. L'origine de cette église est très-peu connue, et son surnom des Arcis a exercé

sans succès la sagacité des érudits. Dans une bulle du pape Innocent II, elle est nommée *Ecclesia Sancti Petri de Arsionibus*[1].

En 1130, cette église fut érigée en paroisse. On reconstruisit son bâtiment en 1424, et son portail, en 1711, sur les dessins de Lanchenu. Un tableau de Carle Vanloo, représentant saint Pierre guérissant les boiteux à la porte du temple, décorait le grand autel. On y remarquait le monument sépulcral de Guillaume de Mai, capitaine de six vingts hommes d'armes, mort en 1480 : il était représenté avec le costume que portaient au quinzième siècle les officiers de son grade. Les monumens de cette espèce sont rares. Celui-ci fut transféré au musée des monumens français.

Cette église fut démolie en 1800, et, sur son emplacement, on a ouvert une rue qui communique à celle de la Pelleterie.

[1] Outre l'*Eglise de Saint Pierre des Arcis*, située dans l'île de la Cité, on trouve une rue de *Saint Pierre des Arcis*, située près de cette église; une rue *des Arcis*, située hors de la Cité dans la direction de la rue Saint-Martin. Ce nom dériverait-il d'*archista*, *archistes*, qui signifie *archer* ou *fabricant d'arcs*; ou d'*arsitium* qui veut dire une *arcade* ou un édifice dont le plan a la forme d'un arc? On a conjecturé que ce nom venait des *Assyriens*, parce que, sous la première race, il a existé à Paris des marchands *syriens*; cette conjecture n'est pas heureuse.

Saint-Merri, église collégiale, située rue Saint-Martin, entre les nos. 2 et 4. J'ai parlé de la chapelle de Saint-Pierre, où, vers l'an 700, fut enterré le corps de saint Médéric ou Merri [1]. En l'an 884, ce saint lieu fut doté par un comte nommé Adalard : cette dotation confirmée en 885 par le roi Carloman, et en 936 par Louis d'Outre-Mer, procura de l'aisance aux desservans de cette chapelle, qui fut à peu près dans ce temps érigée en collégiale. Alors l'édifice fut reconstruit aux frais d'un nommé Eudes Fauconnier qui y fut enterré. Lorsque, sous François 1er., on démolit ce bâtiment pour en établir un nouveau, on découvrit le tombeau et le corps de ce fondateur dont les jambes parurent revêtues de bottines de cuir doré [2]. Sur ce tombeau était cette inscription : *Hic jacet vir bonæ memoriæ Odo Falconarius fundator hujus ecclesiæ.* M. l'abbé Lebeuf pense que cet Odo est celui

[1] *Voyez* ci-dessus, *Chapelle de Saint-Pierre*, pag. 285.

[2] Le cuir doré était en usage dans les vêtemens de ces guerriers ; j'en ai vu un fragment, trouvé dans des tombeaux de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, lorsqu'on a bâti les maisons de la rue de l'abbaye : l'or y était disposé en fleurons et en lignes contournées. Abbon, dans son poëme sur le Siége de Paris par les Normands, reproche aux seigneurs francs de porter de l'or jusque sur leur chaussure. (*Voyez* ci-après *Tableau moral*, pag. 469.)

qui, avec un nommé Godefroi, défendit vaillamment Paris contre les attaques des Normands.

Je parlerai dans la suite des changemens que cette église a éprouvés.

Tels furent l'origine et les accroissemens des institutions religieuses de Paris pendant la seconde race. Nous avons déjà remarqué l'immoralité des causes d'une partie de ces établissemens ; ajoutons que les prêtres ne craignirent pas de changer les noms des églises, et de renoncer, pour ainsi dire, à leurs patrons primitifs pour en prendre de nouveaux. L'abbaye de Saint-Pierre et de Saint-Paul, pendant cette période, reçut le nom de *Sainte-Geneviève ;* celle de Sainte-Croix et de Saint-Vincent prit celui de *Saint-Germain ;* l'abbaye de Saint-Martial, celui de *Saint-Eloi ;* l'église de Saint-Barthélemi, celui de *Saint-Magloire ;* celle de Saint-Georges prit aussi celui de *Saint-Magloire ;* l'église de Saint-Pierre, celui de *Saint-Merri*, celle de *Saint-Germain-le-Rond* fut nommée *Saint-Germain-l'Auxerrois*, etc. Les auteurs de ces changemens de noms croyaient donc que le crédit de leurs anciens patrons était usé, et qu'il devenait nécessaire de recourir à de nouveaux saints pour rallumer le zèle des fidèles.

Écoles de Paris. Charlemagne, après avoir parcouru les contrées de l'Italie, s'aperçut que ses Francs étaient fort inférieurs aux nations chez lesquelles se conservaient encore quelques restes de l'antique civilisation; il prit la résolution de faire renaître, dans la Gaule, le culte des lettres et d'y établir des écoles. Pour le seconder dans ce projet, le clergé gaulois, dont l'ignorance, à peu d'exception près, était extrême, ne lui offrait que de faibles ressources. Il appela donc des savans étrangers, des chantres, des grammairiens, des arithméticiens. Il adressa à tous les évêques et abbés une lettre circulaire pour leur prescrire d'établir, dans leurs églises ou dans leurs monastères, des écoles particulières ou publiques : il se faisait obéir.

On enseignait, dans ces écoles, à lire, à écrire, l'arithmétique, l'astrologie, qui ordinairement se bornait au calcul, appelé *comput*, ou à la méthode de déterminer les fêtes mobiles; enfin on y enseignait l'art de chanter au lutrin, art qui donnait alors une grande considération à celui qui le possédait parfaitement. Telle est l'espèce d'enseignement dont Charlemagne gratifia quelques parties de la Gaule. Cet enseignement, qui n'agrandit pas le foyer des lumières, du moins les empêcha de s'éteindre.

Paris dut avoir quelque part à ces établissemens; mais des écrivains, enclins à louer sans mesure les institutions du passé, et croyant illustrer leur origine en la plaçant bien avant dans des siècles de barbarie, ont considérablement exagéré le mérite de ces institutions, et ont affirmé que Charlemagne avait fondé une école dans son palais de Paris. L'histoire dit bien qu'il en fonda une *dans son palais*, c'est-à-dire dans le palais qu'il habitait le plus ordinairement : ce palais n'était certainement pas celui de Paris, où il ne résida jamais; car sa résidence ordinaire dans la Gaule était, comme il a été dit, à Aix-la-Chapelle et à Ratisbonne [1].

De ce fait supposé les mêmes écrivains ont tiré la conséquence que Charlemagne est le fondateur de l'*Université* de Paris : cette opinion n'est pas soutenable [2].

[1] *Voyez* ci-après, pag. 450, *la note.*

[2] *Du Boulay*, dans son histoire de l'Université de Paris, tom. I, et après lui, M. *Bonami*, dans le tom. XV des Mémoires de l'Académie des inscriptions, citent un passage d'une lettre du pape Nicolas Ier., adressée à Charles-le-Chauve, d'où il résulterait que les prédécesseurs de cet empereur avaient établi des écoles dans la Gaule, et spécialement à Paris, *specialiter Parisiis*. J'ai parcouru avec soin toutes les lettres adressées par ce pape à cet empereur, et je n'ai pu y découvrir ces mots *specialiter Parisiis* qui, s'ils existaient, prouveraient seulement

Il existait dans cette ville quelques écoles pour les personnes qui se destinaient au sacerdoce; et, conformément à l'ordre de Charlemagne, il dut en être établi dans la maison épiscopale, dans les abbayes de Sainte-Geneviève, de Saint-Germain-des-Prés, etc. Cependant les monumens historiques du temps n'offrent aucun témoignage de l'existence de l'école épiscopale, ni de celle de l'abbaye de Sainte-Geneviève. Néanmoins on a la certitude que, sous cette race, l'école de Saint-Germain-des-Prés était en vigueur; on connaît quelques-uns de ses professeurs, de ses élèves; on connaît quelques ouvrages qu'ils ont composés. L'on ne trouve aucune notion semblable sur les autres prétendues écoles de Paris.

On sait qu'Abbon, qui composa, en latin barbare, un poëme sur le Siége de Paris par les Normands, était élève de l'école de Saint-Germain-des-Prés; et cette production, il faut le déclarer, ne donne pas une idée bien avantageuse des talens de l'élève, ni des progrès de l'instruction dans cette école.

On sait qu'en l'an 900 Remi, moine de Saint-Germain-d'Auxerre, vint à Paris pour ouvrir

que des écoles furent établies à Paris, comme dans les autres cités, mais non dans le palais de cette ville.

une école de philosophie, ou plutôt de dialectique, école qui fut, à ce qu'on croit, la première en ce genre. On ignore en quel lieu il professait; peut-être son école fut-elle indépendante, comme, dans la suite, on en vit plusieurs à Paris. On sait aussi qu'il eut pour successeur Odon, son disciple.

Mais ces écoles isolées, n'étant point régies par la même loi, ni soumises à des principes, à des règles, à des méthodes uniformes, et ne formant point corps d'enseignement, ne pouvaient constituer une Université. Sous Charlemagne, et pendant plus de quatre cents après lui, il n'y eut à Paris ni la chose ni le mot : la chose commença à se former sous le règne de Philippe-Auguste, et le mot d'*Université* ne figura pour la première fois, dans l'histoire, que sous celui de Louis IX. On a débité, sur l'origine de ce corps enseignant, plusieurs autres absurdités dont je parlerai en son lieu [1].

§ III.

Tableau physique de Paris.

L'enceinte de l'île de la Cité, la seule qui existât sous la première et la seconde races,

[1] *Voyez* ci-après *Université*.

reçut, en 885, lorsque les Normands vinrent en faire le siége, un accroissement de fortifications. Eudes, comte, et Goslin, évêque de Paris, firent travailler à ces fortifications, et construire notamment une tour ou citadelle en bois, établie sur un massif de maçonnerie; tour située à l'extrémité occidentale de la Cité, objet des attaques réitérées des Normands.

Les deux ponts en bois, les seuls par lesquels on pénétrait dans l'île de la Cité, furent, en cette occasion, fortifiés par des tours placées à leur extrémité. Ces tours qu'Abbon, dans son poëme sur le Siége de Paris, désigne par le mot de *Phalæ*, étaient en bois, comme les ponts qu'elles protégeaient : « Cité de Paris! tu es « heureuse, s'écrie ce poëte, d'être placée dans « une île : un fleuve te serre doucement dans « ses bras, et circule tout autour de tes mu- « railles; à ta droite comme à ta gauche, des « ponts qui s'étendent jusqu'aux rives oppo- « sées, sont fermés par des portes et protégés « par des tours élevées, tant du côté de la Cité, « qu'au delà des deux bras de la rivière [1]. »

Aucune enceinte ne protégeait les faubourgs du midi et du nord; rien, dans le poëme d'Ab-

[1] *Abbonis, monachi Sancti Germani à pratis, poemata de Bello Parisiacæ urbis*, liv. I, vers. 15.

bon, n'en fait soupçonner l'existence. L'histoire des églises et monastères situés dans ces faubourgs, nous prouve, au contraire, que nul obstacle n'arrêta les Normands qui les pillèrent.

Les écrivains modernes qui ont soutenu que ces faubourgs étaient entourés de murailles, se sont principalement appuyés sur le passage d'une charte de Lothaire et de Louis-le-Fainéant, charte confirmative des biens de l'abbaye de Saint-Magloire, où on lit cette phrase : « Une « chapelle, dédiée à saint Magloire, située dans « le faubourg de Paris, non loin des murailles « (*haud procul à mœnibus*). » On pourrait induire de ce passage que l'église de Saint-Magloire était située en dehors, et près des murailles du faubourg du nord, et que ce faubourg était en conséquence défendu par une muraille; mais cette charte est manifestement fausse, et a été fabriquée dans des temps plus récens [1].

[1] Les Chartes qui nous restent de ces deux rois portent toutes le nom du lieu où elles ont été données, la date de l'année, le nom du notaire qui les a rédigées, et la signature de ces rois : celle-ci est dépourvue de tous ces caractères d'authenticité. Elles commencent toutes par cette invocation : *In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis*, et celle-ci commence par *In nomine Dei et Salvatoris nostri Jesu-Christi*. Dom Bouquet, qui a inséré cette Charte dans le vol. IX de sa Collection des histoires de

La Cité était partagée en deux parties par un chemin qui, partant du Petit-Pont, s'étendait en tournant par la rue de la Calandre jusqu'au Grand-Pont, aujourd'hui Pont-au-Change. Dans la partie occidentale dominait le comte dont le palais était situé sur l'emplacement du palais actuel de la justice; dans la partie orientale dominait l'évêque résidant dans la *maison de l'église :* c'est ainsi qu'on nommait alors l'habitation de l'évêque et de son clergé; elle ne portait pas encore l'appellation fastueuse de *palais épiscopal.* Semblable partage existait alors dans toutes les cités de la Gaule, où résidaient un comte et un évêque.

Au delà de l'île de la Cité s'étendaient, au nord et au sud, deux faubourgs, souvent ravagés par les armées; et, au delà de ces faubourgs, on voyait des groupes de chaumières, dominés par les édifices de quelques églises ou monastères; tels étaient les bourgs de Saint-Marcel, de Sainte-Geneviève, de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Germain-l'Auxerrois, de Saint-Martin-des-Champs, etc.

France, pag. 644, a été frappé de cet indice de fausseté, et a mis en note : *Insolita invocatio.* Les fausses Chartes, les fausses légendes, et le désir d'illustrer le passé aux dépens de la vérité, ont répandu beaucoup de confusion et d'erreurs sur notre pauvre histoire.

On a vu qu'une tour ou citadelle de la Cité, que les ponts et les tours qui les protégeaient étaient en bois; il paraît que, si l'on excepte la cathédrale, le palais, les églises et les chapelles, les maisons des particuliers n'offraient pas dans leur construction une matière plus précieuse.

Paris souffrit beaucoup des grands changemens politiques qui, sous la seconde race, s'opérèrent dans le régime de la Gaule. La gloire de Charlemagne, l'incapacité de ses descendans, et les ravages des Normands, contribuèrent à la ruine de cette ville. Elle cessa d'être la résidence des rois, la capitale d'un royaume, le centre des affaires administratives, et fut considérée comme la plus petite des cités de la Gaule. *Magnitudine cæteris urbibus inferiorem*, dit un écrivain de ce temps [1].

Il paraît que, pendant cette période orageuse, le palais des Thermes et l'aqueduc qui y conduisait les eaux de Rungis, ouvrages des Romains, furent en partie dévastés.

[1] *Michael Syncelle; Valesii Notitia Galliarum*, pag. 439.

§ IV.

État civil de Paris.

La France, circonscrite dans des bornes étroites pendant une grande partie de la durée de la seconde race, ne figurait dans l'Empire que comme une province, qualifiée de *duché*.

Paris cessant d'être la résidence d'un roi, la capitale d'un royaume devint la résidence d'un comte, et le chef-lieu d'un comté du duché de France [1].

[1] Plusieurs écrivains ont commis des erreurs assez graves en raisonnant dans l'hypothèse que Paris était, sous la seconde race, le séjour des rois et la capitale d'un royaume ; jamais les rois n'y résidèrent : ils y passèrent quelquefois.

Charlemagne, dans tout le cours de son règne, s'y rendit une seule fois en l'an 779, et en repartit bientôt. L'écrivain qui fait mention du passage de ce prince à Paris nomme cette cité *Lutecias* (*Lutecias, quæ alio nomine Parisius vocatur*). Le séjour le plus ordinaire de Charlemagne dans la Gaule était à Ratisbonne et à Aix-la-Chapelle.

Louis-le-Débonnaire vint, en 814, à Paris, y visita quelques églises, et n'y séjourna point. En 834, son fils Lothaire l'obligea à traverser cette ville.

Charles-le-Chauve, dans les années 841, 842, pendant la guerre qu'il soutint contre son frère Lothaire, passa deux ou trois fois la Seine à Paris. Ce prince, en 871 et 872, résida à l'abbaye de Saint-Denis, et ne vint point à Paris, ville que les annales de Saint-Bertin nomment, en cette occasion, *Lotitia Parisiorum*.

En 889, Eudes résidait à Paris en qualité de comte de cette

Gérard était comte de Paris dans les années 759 et 760; il eut, sous le règne de Pépin, un procès contre l'abbé de Saint-Denis, au sujet des contributions qu'il percevait sur le marché de cette abbaye.

Étienne remplissait, sous le règne de Charlemagne, la fonction de comte. Ce prince, en l'an 802, le nomma, avec Fardulfus, abbé de Saint-Denis, *missus dominicus*, c'est-à-dire, commissaire pour inspecter l'exercice de la justice dans les territoires de Paris, de Melun, de Chartres et autres lieux [1].

Charlemagne, pour arrêter le cours des nombreux abus qui existaient dans l'administration des comtes, vicomtes et autres fonctionnaires, avait institué, en cette année, des commissaires, appelés *missi dominici*. Cette institution, pendant les dernières années du règne de cet empereur, suspendit les vexations qu'exerçaient ces fonctionnaires; mais, après sa mort, le mal reprit son activité première. En l'an 819, son fils, Louis-le-Débonnaire, ordonna aux *missi*

ville, qu'il défendit contre les attaques des Normands; mais, dès qu'il fut élu roi, il n'y résida point. Voilà toutes les notions que l'histoire nous fournit sur les courtes apparitions des princes de la seconde race à Paris.

[1] *Baluzii Capitularia*, tom. 1, col. 400, art. 17.

dominici de destituer les comtes et vicomtes coupables de tyrannie envers leurs subordonnés; de destituer ceux qui enlevaient les biens des particuliers, qui les privaient de la liberté, qui établissaient des impôts et des péages arbitraires, onéreux pour le peuple et les commerçans [1].

Ce dernier prince fit beaucoup de lois qui furent mal exécutées.

Étienne est qualifié de comte de Paris dans un capitulaire de Charlemagne, ou une addition que cet empereur fit à la loi salique : « Ces « Capitules, y est-il dit, furent signifiés au « comte Étienne, pour qu'il les fît publier dans « la cité de Paris et dans une assemblée pu- « blique (*mallo publico*), et lire en présence « des échevins (*coram scabineis*); ce qu'il « fit. L'assemblée déclara qu'elle voulait tou- « jours observer ces Capitules, et tous les éche- « vins, les évêques, les abbés, les comtes, les « signèrent de leur propre main [2]. »

Ce fragment donne une idée de l'organisation civile de Paris; on y voit quelle était la forme des publications importantes; que plusieurs

[1] *Thegan.* cap. XIII. *Baluzii Capitularia*, tom. I, col. 614, *et seq.*

[2] *Baluzii Capitularia*, tome I, col. 391.

comtes, évêques et abbés étaient convoqués pour y assister; on y voit que les lois étaient consenties sans discussion; mais on aurait une fausse idée du régime intérieur de cette ville, si l'on prenait ces *échevins* ou *scabins* pour des officiers d'un corps municipal, pour les membres d'une institution populaire. Ces échevins n'étaient que les assesseurs du comte, que ses auxiliaires dans l'administration de la justice.

Étienne existait encore en qualité de comte de Paris en l'an 811, époque où, concurremment avec Amaltrude, son épouse, il donna des biens à l'église cathédrale de Paris, alors qualifiée de *Sainte-Marie* et de *Saint-Étienne* [1].

Bigon, Biegon ou Picopin, fut, après Étienne, nommé comte de Paris par Louis-le-Débonnaire, qui, l'ayant pris en amitié, lui donna en mariage sa fille Elpheide. Il mourut en 816 [2].

Gérard II fut aussi comte de Paris. On ignore s'il succéda immédiatement à Bigon; mais on est certain qu'en 837, lorsqu'après l'assemblée d'Aix-la-Chapelle Louis-le-Débonnaire eut donné une grande partie de la Gaule à son fils Charles, Paris et son territoire se trouvant

[1] *Recueil des historiens de France*, tom. V, pag. 663, à la note (*b*).

[2] *Idem*, tom. V, pag. 16, 18, 35, 170, 219.

compris dans cette donation, Hilduin, abbé de Saint-Denis, et Gérard, comte de Paris, vinrent prêter serment à leur nouveau souverain, Charles, surnommé le chauve; mais ce comte et cet abbé, s'apercevant que, dans la guerre qui s'éleva entre Charles et son frère Lothaire, ce dernier était le plus fort, violèrent le serment qu'ils avaient prêté à Charles, se rangèrent, en l'an 840, dans le parti de Lothaire, et lui jurèrent fidélité [1].

Lothaire alors confia la garde du cours de la Seine au comte Gérard, qui, pour s'acquitter dignement de cette commission, détruisit tous les gués, submergea toutes les barques, et démolit tous les ponts qui se trouvaient sur cette rivière [2].

Chuonrard ou Conrad, fils de Conrad, comte d'Auxerre, était, en 879, après la mort de Louis-le-Bègue, comte de Paris. A cette époque, Goslin, abbé de Saint-Germain-des-Prés, séduisit ce comte par de flatteuses promesses, et le détermina à trahir son devoir, à renoncer au parti des fils du roi mort, et à favoriser celui de Louis, roi de Germanie ou de Saxe. Cet abbé

[1] *Recueil des Historiens de France*, tom. VI, pag. 70, et tom. VII, pag. 17.

[2] *Idem*, tom. VII, pag. 19.

et ce comte eurent alors assez d'autorité pour convoquer une assemblée d'évêques, d'abbés et d'hommes puissans. Dans cette assemblée, il fut décidé qu'on enverrait un message auprès du roi de Germanie, pour l'engager à se rendre en France. Louis de Germanie accepta la proposition, et passa le Rhin à la tête d'une armée nombreuse, armée qui ajouta de nouvelles dévastations à celles qu'exerçaient alors les Normands dans cette région.

D'autres comtes, instruits des machinations de l'abbé Goslin et du comte de Paris, députèrent auprès de Louis de Germanie pour lui offrir la partie du royaume de Lothaire dont Charles-le-Chauve et Louis-le-Bègue avaient joui, et pour l'engager, en faveur de cet abandon, à se retirer en Saxe. Louis se contenta de cette offre, et rejeta celle de l'abbé Goslin et de Conrad. Ceux-ci, couverts de honte, déchus de leurs espérances, revinrent de Verdun à Paris, et, en chemin, se livrèrent à des rapines, à toutes sortes de brigandages dans les lieux où ils purent pénétrer [1].

[1] *Annales Bertinian. anno* 879; *Recueil des historiens de France*, tom. VIII, pag. 33, 34, etc.

L'abbé de Saint-Germain-des-Prés, Goslin, était, comme la plupart des abbés et des évêques de son temps, un homme de

On voit l'autorité des comtes, secondée par la faiblesse des rois, s'accroître par des usurpations progressives. Sous Charlemagne, et même sous son fils Louis-le-Débonnaire, les comtes occupaient, dans l'ordre politique, un rang obscur et inférieur : ces empereurs les considéraient comme des êtres vénaux, adonnés à tous les vices, et même comme des ivrognes, puisque, dans divers capitulaires, ils leur ordonnent d'être à jeun lorsqu'ils iront rendre la justice [1].

De cet état de subordination humiliante, on les voit s'élever graduellement à la toute-puissance. Après la mort de Charlemagne, de concert avec les évêques, ils restreignent l'autorité des rois par des outrages et des trahisons, qui, pour la plupart, restent impunis. Leur comté n'était qu'une fonction temporaire, dont

guerre, aussi fameux par ses intrigues et ses perfidies, que par son audace. Il joignait aux vices d'un courtisan les vices des militaires de ce temps. Il entreprit, en 880, de repousser les Normands qui ravageaient les bords de l'Escaut, et cette entreprise tourna à sa honte; il fut nommé évêque de Paris, et défendit cette ville contre les attaques des Normands. Etait-ce pour de tels exploits que les princes fondaient et enrichissaient les monastères?

[1] *Nec placitum comes habeat nisi jejunus.* (*Baluzii Capit.* tom. 1, col. 353, 393, 761, etc.)

les rois pouvaient à leur volonté les dépouiller; elle devient une place à vie, puis une propriété héréditaire dans la famille de celui qui la possédait, enfin une souveraineté. Après avoir disposé des trônes, les avoir à leur gré protégés et abattus, ils en élèvent de nouveaux, où ils se placent eux-mêmes. On verra le comte de Paris, successeur de Conrad, se faire proclamer roi de France : mais je dois, avant d'en parler, dire quelques mots sur le duché de France et sur les vicomtes de Paris.

Vers la fin du neuvième siècle, à la faveur des grands désordres de cette époque, une partie de la Neustrie fut érigée en un duché, nommé *duché de France*. Son territoire, dans lequel se trouvait Paris, s'étendait en longueur depuis Laon jusqu'à Orléans inclusivement, et en largeur depuis Pontoise jusqu'à Montereau. C'est ce pays qui, dans plusieurs monumens historiques, est nommé *la France du milieu*, *media Francia*, et qui forma les états des premiers rois de la troisième race.

Le plus ancien duc de France, mais dont l'existence, en cette qualité, n'est pas la mieux prouvée, est Hugues, comte d'Anjou et d'Orléans, surnommé l'abbé : il portait le titre de duc en 884.

Robert, successeur et frère du roi Odo ou Eudes, était, en 922, comte de Paris et duc de France.

Hugues-le-Grand, fils du roi Robert, obtint, en l'an 943, le duché de France, que lui conféra le roi Louis d'Outre-Mer[1]. En 954, le roi Lothaire le confirma dans la possession de ce duché[2]. Ce duc mourut en 956. Il dut le titre de *Grand* à une grande énergie de caractère, et non à des actions grandes et louables : il fut le fléau des peuples et des rois.

Tous ces comtes de Paris et ducs de France s'emparèrent des meilleures abbayes, jouirent de leurs revenus, et prirent même le titre d'abbés.

Hugues Capet, fils de Hugues-le-Grand, hérita de son père, le remplaça dans son comté de Paris et son duché de France, ainsi que dans ses riches abbayes : il fut de plus élu roi de France.

Ces comtes de Paris, devenus des personnages importans, devenus ducs, rois, abbés, dédaignèrent les soins de leur administration, et en chargèrent des vicomtes. On connaît au moins trois de ces fonctionnaires à Paris : Gri-

[1] *Recueil des Historiens de France*, tom. VIII, p. 197, 292.
[2] *Idem*, tom. VII, pag. 209, 306, 323.

moard, qui l'était en 900; Theudon, dans les années 926 et 927; et Burchard, comte de Melun, en 981.

Odo ou Eudes fut celui qui offrit le premier exemple d'un comte de Paris devenu roi, le premier exemple d'un roi qui fut, par la voie de l'élection, élevé sur un trône jusqu'alors héréditaire. Deux autres comtes de Paris, Robert son frère, Hugues Capet, eurent la même destinée. Tous ces ducs, ces comtes, se partagèrent, s'arrachèrent les lambeaux de l'empire de Charlemagne. Rodolphe, fils de Conrad, comte de Paris, dont la perfidie et les excès viennent d'être mentionnés, se rendit maître de la Bourgogne transjurane, et s'en fit proclamer roi.

Le comte, l'évêque, les abbés de Paris exerçaient dans leurs arrondissemens respectifs, et sur les villages qu'on leur avait concédés, une autorité souveraine; ils avaient leurs troupes, leur palais, leur cour, leurs officiers à l'instar des rois; ils percevaient à leur gré des contributions, levaient des armées, et faisaient la guerre [1]. Toutes ces usurpations ont, dans la

[1] Erchenrade, évêque de Paris, avait obtenu de Charlemagne des priviléges considérables pour son église; mais, par la négligence des gardiens, les chartes de ces priviléges et plusieurs

suite, reçu la qualification de *légitimes*, et se sont maintenues comme des *droits*.

La classe de ces seigneurs souverains était celle des nobles, des oppresseurs, et des hommes qui détruisent.

La classe des habitans non nobles, divisée en *ingénus* ou hommes libres, en *serfs* ou esclaves, était celle des opprimés et de ceux qui produisent.

On voit, par différens capitulaires, que les *ingénus* étaient, pour les nobles seigneurs, les objets d'une persécution continuelle. Ils les tourmentaient par des vexations de toute espèce. Ils les forçaient à venir dans leurs maisons, pour y faire un service pénible et humiliant[1]. Possédaient-ils des richesses? Les comtes, les vicomtes, les évêques, les abbés, ou leurs officiers, sous de vains prétextes, et par des moyens iniques, les dépouillaient de leurs biens. Étaient-ils peu fortunés? Ils les choisissaient

autres qui contenaient des donations faites à l'église de Paris par des hommes nobles, pour le remède de leur âme, *furent perdus ou brûlés*. Inchadus, successeur d'Erchenrade, réclama auprès de Louis-le-Débonnaire le rétablissement de ces titres et de ces priviléges. Cet empereur, plus facile que son père, par un diplôme de l'an 820, consentit à la demande de l'évêque. (*Recueil des historiens de France*, tom. VI, pag. 522.)

[1] *Baluzii Capitul.* tom. I, col. 400, art. 17.

spécialement pour les faire marcher à la guerre; ou bien, s'ils étaient dans l'aisance, ils les faisaient condamner à des amendes qui excédaient la valeur de leurs propriétés. Alors ces malheureux, pour subsister dans un pays et dans un temps où l'industrie était étouffée, se voyaient réduits à renoncer pour toujours à leur liberté, et à livrer leur personne et leur postérité aux chaînes de l'esclavage [1].

La condition des *serfs* différait peu de celle des animaux domestiques; leurs maîtres les achetaient, les vendaient, pouvaient les battre et les tuer. Cent cinquante coups de fouet étaient la punition qu'ils leur infligeaient pour les fautes les plus légères. Commettaient-ils des fautes plus graves? On leur coupait les oreilles, le nez, un pied, une main, on leur arrachait les yeux ou la vie.

Sans nous arrêter aux actes tyranniques des comtes et d'autres seigneurs féodaux, actes exercés sur la portion la plus utile de la société, remarquons qu'à mesure que la féodalité acquérait des forces, les calamités publiques croissaient et devenaient toujours plus graves. Jugeons ce régime d'après ce qu'il a produit, jugeons la cause d'après ses effets.

[1] *Baluzii Capitul.* lib. 1, col. 485, 486.

Les brigandages et les guerres continuelles des hommes puissans ruinaient le commerce, l'industrie et l'agriculture, tarissaient toutes les sources de prospérité, amenaient des famines fréquentes et horribles, suivies de maladies contagieuses et de la dépopulation. Or voici, d'après des témoignages irrécusables, une notice des famines qui, pendant une grande partie de la seconde race, ont désolé la contrée de la Gaule qu'on nommait alors *France*.

Deux seules famines, l'une en 779, et l'autre en 793, se manifestèrent sous le règne de Charlemagne. Pendant la première, plusieurs personnes moururent de faim[1].

Sous le règne de Louis-le-Débonnaire, les écrivains ne signalent qu'une seule famine, arrivée en 820. Elle fut violente et suivie de mortalité. On lui donne pour cause l'intempérie de la saison[2].

Après ce règne, époque où les désordres politiques éclatèrent avec plus de fureur, les famines se multiplièrent. En 843, la disette était si grande que les habitans composaient du pain

[1] *Recueil des historiens de France*, tom. v, pag. 26, 49, 70, 360.

[2] *Idem*, tom. v, pag. 73; tom. vi, pag. 225.

avec de la terre à laquelle ils mêlaient un peu de farine [1].

En 845, affreuse famine, où plusieurs milliers d'hommes périrent de faim [2].

En 850, famine excessive, et, entre autres scènes horribles qu'elle produisit : on vit les mères tuer leurs enfans, et se nourrir de leur chair [3].

C'est la première fois que l'histoire de France mentionne l'acte horrible d'antropophagie, résultant d'une excessive disette. Cette épouvantable extrémité se renouvela souvent dans la suite.

En 855, famine qui fit périr une multitude d'hommes; leurs cadavres restaient sur la terre; les bras manquaient pour les enterrer; on vit des particuliers tuer leurs compatriotes pour les dévorer 4.

En 860 et 861, très-cruelle famine [5].

En 862, grande famine, suivie de contagions : toute l'Europe est frappée de ce fléau [6].

[1] *Recueil des historiens de France*, tom. VII, pag. 62, 267.
[2] *Idem*, tom. VII, pag. 63.
[3] *Idem*, tom. VII, pag. 163, 187, 233, 250, 275.
[4] *Idem*, tom. VII, pag. 228.
[5] *Idem*, tom. VII, pag. 174, 207, 228, 274.
[6] *Idem*, tom. VII, pag. 254.

En 867, famine qui fit périr un grand nombre de personnes [1].

En 868, famine horrible, suivie de peste et de mortalité. On vit plusieurs villes, plusieurs contrées entièrement désertes : leurs habitans étaient morts ou expatriés. Dans d'autres lieux, des hommes, des femmes devinrent homicides pour être antropophages, et se nourrirent de chair humaine [2].

En 869, la même famine et la mortalité continuent leurs ravages. Les morts restent sans sépulture, faute de vivans pour les enterrer. A Sens, dans un seul jour, il mourut cinquante-six personnes [3].

En 873, famine horrible : un grand nombre d'hommes périssent de faim ; plusieurs se nourrissent de chair humaine : les hommes se dévoraient entre eux [4].

En 874, grande famine et maladies contagieuses qui enlevèrent, en Allemagne et dans la Gaule, un tiers de la population [5].

En 875, grande famine par tout le royaume [6].

[1] *Recueil des historiens de France*, tom. VII, pag. 273.
[2] *Idem*, tom. VII, pag. 173, 208, 223, 235, 248, 275.
[3] *Idem*, tom. VII, pag. 266.
[4] *Idem*, tom. VII, pag. 178, 236, 238.
[5] *Idem*, tom. VII, pag. 180, 236, 252, 276.
[6] *Idem*, tom. VII, pag. 288.

En 876, grande famine [1].

Dans l'espace de vingt-trois ans, les chroniques indiquent quatorze années de famine extrême. Et pendant quatre années, celles de 850, de 855, de 868 et de 873, la disette fut si grande qu'elle porta les hommes à s'entr'égorger pour se nourrir de leur propre chair. Ainsi, depuis 843 jusqu'en 876, le nombre des années où les hommes mouraient de faim surpassa celui des années où ils pouvaient vivre.

Si à ce tableau des famines je joignais celui des fréquens incendies de châteaux, de villes, celui des massacres de leurs habitans, enfin celui des dévastations causées par les guerres continuelles de l'anarchie féodale, on s'indignerait contre les orateurs, les écrivains et les fonctionnaires, assez ignorans ou assez perfides pour louer, pour chercher à ramener ces temps si fertiles en crimes et en désolation, et pour regretter le régime infernal qui les a produits.

On vit encore, pendant le reste de la période Carlovingienne, un trop grand nombre d'années de famines et de pestilences; mais, pour ne pas fatiguer les lecteurs, je ne citerai que les an-

[1] *Recueil des historiens de France*, tom. VII, pag. 229.

nées 895, 899 et 940, pendant lesquelles l'humanité eut encore à gémir de voir de malheureux affamés s'arracher la vie pour se dévorer [1].

On a des exemples de famines presque aussi horribles, qui ont désolé les habitans des villes assiégées depuis long-temps; mais elles ne peuvent se manifester dans des lieux ouverts, dans de vastes régions, que sous le régime de la féodalité.

La mauvaise nourriture que prenaient les peuples pendant ces disettes, engendra cette cruelle maladie, inconnue dans les temps civilisés, et appelée le *feu sacré*, la *maladie des ardens*, le *mal d'enfer*. Le territoire des Parisiens fut, en l'an 945, désolé par cet horrible fléau : les malheureux qui en étaient frappés sentaient leurs membres dévorés par un feu intérieur, supplice qui se terminait par la mort. Quelques uns de ces malades, pour être soulagés, allaient dans l'église de Paris; et Flodoard dit que plusieurs y furent guéris : il ajoute que le duc Hugues les nourrissait à ses dépens. Cependant on en vit qui, n'éprouvant nul soulagement, retournaient dans leur pays; mais leur mal, dit ce chroniqueur, augmentait à mesure qu'ils s'éloignaient de cette

[1] *Recueil des historiens de France*, tom. VIII, pag. 56, 234, 259; tom. IX, pag. 27.

ville. Ils étaient radicalement guéris lorsqu'ils retournaient à Notre-Dame [1].

Commerce. Pendant les premiers temps, les temps prospères de cette période, le commerce, malgré les nombreuses entraves qui contrariaient sa marche, malgré la gêne toujours croissante des contributions et des péages, se maintint à Paris, comme il s'y était maintenu sous la première race; mais, après la mort de Charlemagne, les guerres intestines, causées par l'ambition ou la cupidité des princes, des ducs, des évêques et des comtes, et par les incursions fréquentes des Normands, le détruisirent entièrement. Les Annales de Saint-Bertin rapportent que ces brigands, après avoir, en l'an 861, incendié l'abbaye de Saint-Vincent et de Saint-Germain (Saint-Germain-des-Prés), mirent en fuite les négocians, les navigateurs sur la Seine, et les firent prisonniers [2]. Cette incursion des Normands fut suivie de plusieurs autres, qui dûrent être encore plus funestes au commerce de Paris.

Depuis cette époque jusqu'au treizième siècle,

[1] *Flodoard. Chronic. Recueil des historiens de France*, tom. VIII, pag. 229.

[2] *Annal. Bertinian. ad annum* 861; *Recueil des historiens de France*, tom. VII, pag. 76.

le commerce sur la Seine paraît avoir été entièrement interrompu : on ne trouve que peu d'indices de son existence.

Les Juifs, dont l'avidité savait braver les dangers, les avanies, ainsi que les extorsions des hommes puissans, se livraient ordinairement à un genre de négoce plus propre à détruire l'industrie qu'à la faire prospérer : ils restèrent encore à Paris. Les marchands syriens, qui abondaient dans cette ville sous la première race, en disparurent pour toujours. L'horrible anarchie qui signala les derniers temps de la seconde race n'était guère propre à faire revivre le commerce, à favoriser cette précieuse branche de l'économie sociale.

Il existait à Paris un établissement où l'on frappait monnaie, comme on le voit par un capitulaire de Charles-le-Chauve, de l'an 864 [1].

Paris était trop pauvre, ses habitans trop misérables, trop ignorans pour qu'il pût s'y établir des spectacles publics. Cette absence est peut-être l'indice d'un défaut de prospérité, mais elle ne doit pas être regrettée; car, pendant cette période, ces amusemens étaient extrêmement grossiers. Charlemagne, dans un capitulaire,

[1] *Baluzii Capitul.* tom. II, col. 178.

donné à Aix-la-Chapelle en 789, défend *aux fils de prêtres*, et à tous les chrétiens, d'assister à ces spectacles, où l'on ne voit, dit-il, que des indécences [1].

§ IV.

Tableau moral de Paris.

Le tableau des mœurs des hommes puissans de la seconde race diffère peu de celui des mœurs des princes et des ducs de la première. Si l'on en excepte les règnes de Pépin-le-Bref, de Charlemagne, et même celui du faible Louis-le-Débonnaire, règnes qui ne sont cependant pas exempts de taches, on trouve, dans les princes carlovingiens, les mêmes désordres, les mêmes erreurs, les mêmes crimes que chez les princes mérovingiens. Le naturel des Francs, comprimé par Charlemagne, ne fut point changé. La barbarie, quoique attaquée, conservait encore son empire. On peut en juger par les atroces moyens employés par cet empereur lui-même pour convertir les Saxons à la religion chrétienne. Ces brutales et sanguinaires conversions ne sont pas seulement consignées dans les pages de l'histoire, elles le sont encore dans les lois qu'il a promul-

[1] *Baluzii Capitul.* tom. 1, col. 227.

guées. Mahomet disait : *Crois, ou je te tue;* Charlemagne, inspiré par des prêtres peu chrétiens, adressait aux Saxons cette menace législative : *Si quelqu'un parmi vous se cache pour échapper au baptême, qu'il meure* [1].

Mais voici un trait qui peint vivement la férocité des mœurs de l'époque la plus brillante de cette période. Lorsqu'en 806 Charlemagne divisa ses vastes États entre ses trois fils, il voulut donner à ses intentions paternelles l'authenticité d'une loi : il les déposa dans un capitulaire dont voici un article littéralement traduit: « Il nous a plu, dit-il à ses fils, d'ordonner « que, dans quelque occasion que ce soit, de « quelques crimes que l'on accuse vos enfans, « ils ne soient point, sans discussion, sans forme « de procès, privés malgré eux de leur chevelure, qu'on ne leur coupe point les mains, « qu'on ne leur arrache point les yeux, et qu'on « ne les égorge point; nous voulons qu'auprès « de leur père et de leurs oncles ils soient honorablement considérés [2]. »

Quel était donc le caractère des membres de la famille de Charlemagne, puisque cet empe-

[1] *Baluzii Capitul.* tom. 1, col. 252.

[2] *Baluzii Capitular.* tom. 1, col. 445, 446; *Capitular.* 1, *anni* 806, art. 17.

reur sent la nécessité de leur faire une telle recommandation, de donner un pareil ordre? Les fils de cet empereur étaient donc assez féroces pour arracher les yeux à leurs enfans, pour les dégrader, les mutiler, les égorger, sans formes légales, sans de justes motifs?

Parmi les nombreuses épouses ou concubines de Charlemagne, Fastrade fut la plus chérie et la plus fameuse par ses actes de cruauté. Il eut d'elle un fils nommé Pépin-le-Bossu qui, en 791, de concert avec plusieurs seigneurs, conspira contre la vie de son père.

En 830, Louis-le-Débonnaire vit sa personne humiliée, dégradée et son trône ébranlé par des princes, des ducs, des évêques et des abbés; ils disent que sa cour est composée d'adultères, de sorciers, de devins; ils accusent Judith, son épouse, d'un commerce coupable avec Bernard, duc de Septimanie; enfin ce faible et malheureux empereur, épouvanté par les menaces de ces puissans conjurés, se réfugie à Compiègne, fait esquiver le duc Bernard, et envoie son épouse accusée dans un monastère de Laon.

Les conspirateurs ne se contentaient pas des actes de soumission de ce prince, ils voulaient ses États. Ils arrivent à Compiègne, s'emparent de l'autorité suprême, ordonnent que Judith,

tirée du monastère de Laon, sera traduite devant eux, lui commandent de prendre le voile et d'engager son époux à se faire moine : puis ils relèguent cette impératrice à Poitiers, dans le monastère de Sainte-Radegonde, avec ordre de s'y faire religieuse. Conrad et Rodolphe, frères de cette impératrice, sont rasés et enfermés dans un monastère. Bernard s'étant évadé, ils ne purent exercer aucune rigueur contre lui; mais ils exilèrent son cousin Odo, et crevèrent les yeux à son frère Héribert.

Dans la même ville de Compiègne, les conspirateurs, ayant l'intention de détrôner l'empereur, et de le réduire à l'état de moine, tiennent une autre assemblée, où ils le font comparaître comme un accusé. Là on vit l'empereur des Francs, le fils aîné de Charlemagne, l'homme le plus considéré en Europe par sa puissance, consterné, humilié, faire lui-même l'aveu de ses fautes, en demander pardon, remercier même ses accusateurs, et consentir à ce que l'impératrice son épouse fût détenue dans un monastère.

Cet empereur parut si humble, si résigné, si avili, que ses ennemis en furent touchés, et l'invitèrent à s'asseoir sur le trône.

Ces dispositions favorables ne furent pas de longue durée : un nouveau chef de la conspira-

tion se présente, fait changer les esprits; d'après sa volonté, l'assemblée ordonne que l'empereur sera déposé et fait moine. On l'entoure en conséquence de prêtres chargés de le préparer au nouvel état qu'on lui destine, et en attendant il est détenu prisonnier. Mais un moine habile parvient à semer la division entre les conjurés. Le parti de Louis en profite, et cet empereur recouvre toute son autorité.

Quels sont ces conspirateurs? Des princes, des ducs, des évêques, des abbés. C'est Hilduin, archi-chapelain de Louis, depuis abbé de Saint-Denis; c'est Wala, abbé de Corbie; Jessé, évêque d'Amiens; Matfridus, évêque d'Orléans, etc., etc.

Les chefs de cette conjuration sont aussi Hugues, abbé, propre frère de Louis-le-Débonnaire; les fils même de cet empereur, Pépin et Lothaire; c'est ce dernier qui vint demander avec instance que son père fût renversé du trône et plongé dans un monastère; c'est lui qui tint long-temps son père en prison [1].

Cette conspiration fut suivie d'une seconde qui eut peu de succès, et d'une troisième qui en eut davantage.

[1] *Recueil des historiens de France*, tom. VI, pag. 68, 80, 100, 110, 111, 152, 153, 192, 193, 210, 226, 230, 234, 241, 248, 250, 285, etc.; tom. VII, pag. 12, 557.

Trois fils de Louis-le-Débonnaire prennent les armes contre leur père. Celui-ci marche à leur rencontre : son armée se débande ; il est trahi et livré à ses plus cruels ennemis, à ses enfans qui le font prisonnier. L'un d'eux, Lothaire, le conduit lui-même à Soissons, et l'enferme dans le monastère de Saint-Médard. Là cet empereur, dépouillé de ses armes, de ses habits impériaux, vêtu d'un habit gris, est gardé dans une cellule. Le 1er. octobre 833, on le tire de cette prison, et on le transfère à Compiègne, où une assemblée est convoquée. Des évêques avaient d'avance composé son acte d'accusation rempli de crimes faux ou vrais ; on oblige l'empereur à en faire lui-même la lecture ; sa sentence est prononcée. On le dépouille de nouveau de ses habits, de ses armes : Ebbon, archevêque de Reims, lui impose une pénitence. Lothaire le ramène à Saint-Médard de Soissons, puis le fait traduire à Aix-la-Chapelle où ce malheureux père passe l'hiver dans une prison.

Cependant le barbare Lothaire affecte des manières impérieuses envers ses frères, les indispose contre lui. Il a pris les armes contre son père, il va les prendre contre ses frères. Poursuivi par eux, il craint que sa proie ne lui échappe, il tire son père de sa prison, le traîne

à la suite de son armée, lui fait traverser Paris, et le dépose dans la prison de l'abbaye de Saint-Denis. Puis, se sentant incapable de résister aux forces que ses frères dirigeaient contre lui, il abandonne son père, et se retire à Vienne.

Après tant de persécutions, Louis-le-Débonnaire trouve dans l'abbaye de Saint-Denis une fortune plus prospère. On le tire de sa prison, on le revêt de ses armes, de ses habits impériaux : il recouvre toute son autorité.

Lothaire résiste encore, mais ne peut résister long-temps. Il est réduit à venir humblement demander pardon à son père. Plusieurs évêques, abbés, comtes, ses complices, sont déposés, exilés, renfermés dans des monastères ou punis de mort. Ebbon, archevêque de Reims, le plus coupable et le principal auteur de la conspiration, vient dans une assemblée tenue à Thionville, s'y déclare à haute voix indigne de vivre, indigne du ministère épiscopal, et signe sa déclaration. Il est déposé par l'assemblée.

Louis-le-Débonnaire eut encore, en 840, le chagrin de voir un de ses fils, Louis, roi de Bavière, révolté contre lui, et s'avançant, pour le combattre, à la tête d'une nombreuse armée; ce chagrin lui causa la maladie dont il mourut. La douceur et la dévotion formaient son carac-

tère; son défaut d'énergie mit en évidence les vices énormes du gouvernement.

Le règne de Louis-le-Débonnaire, dont je viens d'offrir une esquisse, étant de tous les règnes qui lui succédèrent pendant la dynastie carlovingienne, le moins désordonné, le moins troublé par des crimes, par des conspirations, on peut juger des autres dont je ne parlerai pas. Je me bornerai à dire que, par l'impéritie ou les vices des successeurs de Charlemagne, le mal s'accrut; que toutes les habitudes immorales, les désordres, les usurpations et la féodalité qu'avait contenus cet empereur, les superstitions qu'il avait combattues, s'élevèrent, rompirent une digue fragile, et, comme un torrent débordé, entraînèrent les lois, les institutions civiles et le trône des Carlovingiens. Ce fut au milieu de cette débâcle morale et politique que quelques comtes de Paris, érigés en ducs de France, se firent, comme je l'ai dit, proclamer rois de France.

On vit les princes, les rois de la seconde race, comme ceux de la première, offrir fréquemment le spectacle scandaleux de neveux armés contre leur oncle, de frères contre leurs frères, de fils contre leur père, se faire des guerres continuelles, et hâter, par ces désordres, la ruine de leur dynastie; et, ce qui est aussi criminel,

on vit des princes s'unir aux ennemis communs, aux plus horribles dévastateurs de la patrie, s'unir aux Normands contre l'intérêt général. Hugues, fils de Lothaire, est convaincu de ce crime : son père, pour l'en punir, lui fit couper sa chevelure et arracher les yeux [1].

Tout se ressentit de ce bouleversement général : de simples fonctionnaires devinrent des souverains ; le trône, d'héréditaire qu'il était, fut électif; des laïques, ducs, comtes, possédèrent des abbayes, des évêchés; des abbés, des évêques, des prêtres, se métamorphosèrent en chefs militaires, en guerriers, et quelquefois en brigands.

Sous la dynastie mérovingienne, on avait vu pour la première fois dans les Gaules, et vu avec étonnement, des évêques marcher à la guerre et y combattre. Sous la seconde race, le nombre des évêques et des abbés guerriers fut bien plus nombreux; on ne s'en étonna plus. Ils acquirent aussi un accroissement de richesses et de puissance; quelques-uns devinrent souverains. Ils disposaient des trônes par leurs armes et leurs intrigues. Corrompus dans les cours, corrompus dans les camps, éclairés par de fai-

[1] *Recueil des historiens de France*, tom. VIII, pag. 45, 220, 309.

bles ou de fausses lumières, ou aveuglés par des passions ambitieuses, ces prélats leur sacrifièrent les lois ecclésiastiques, les préceptes de l'Évangile et de la morale. Leur déréglement correspondait au déréglement général.

Charlemagne, dès qu'il eut acquis une grande autorité, s'occupa de la réforme des mœurs des évêques; il leur défendit, en 769, sous peine de se voir privés de l'épiscopat, d'aller dans les bois chasser avec des chiens et des oiseaux de proie, de répandre le sang des hommes, païens ou chrétiens, et d'*avoir plusieurs épouses*. Voici l'article du capitulaire qui contient ces défenses :

« Les évêques qui ont plusieurs épouses « (*plures uxores*), qui répandent le sang des « chrétiens et des païens, qui se conduisent « d'une manière opposée aux canons, seront pri- « vés du sacerdoce, parce qu'ils sont plus cri- « minels que les séculiers [1].

Le même empereur, en 801, défend aux évêques de porter les armes des guerriers, d'*avoir des femmes étrangères* avec eux, de *fréquenter les tavernes*, de se réduire à l'état d'ivresse, et de forcer les autres à s'enivrer avec eux [2].

Les évêques ne furent point, par ces lois,

[1] *Baluzii Capitul.* tom. I, col. 191.
[2] *Idem, ibid.* col. 360.

ramenés à des mœurs plus pures; mais ils couvrirent, pendant quelque temps, du voile de l'hypocrisie leurs déréglemens accoutumés. Ils s'abstinrent momentanément de porter des armes, de faire la guerre; mais ils continuèrent à garder leurs femmes ou firent des mariages secrets. Dans son capitulaire de l'an 811, Charlemagne leur reproche de ne différer en rien des séculiers. « Pour être distingués des laïques, « dit-il, vous suffit-il de ne point porter d'ar- « mes, et de ne point vous marier publique- « ment?[1] »

Dans ce même capitulaire, Charlemagne adresse aux évêques et aux abbés des reproches plus graves encore.

Il les accuse de se mêler des *affaires séculières*, tandis que, par le texte des canons, il leur est expressément défendu d'y prendre part.

Il les accuse d'employer la violence pour obliger les laïques à se faire prêtres, chanoines ou moines.

Entre autres questions, il leur adresse les suivantes : « A-t-il abandonné le siècle, celui qui, « chaque jour, par toutes sortes de voies et d'ar- « tifices, ne cesse d'accroître ses richesses en

[1] *Baluzii Capitul.* tom. I, col. 479.

« flattant les uns de l'espoir d'obtenir les béati-
« tudes célestes, en épouvantant les autres par la
« perspective du supplice éternel de l'*enfer*, et
« qui, profitant de la simplicité du riche comme
« de celle du pauvre, abusant de leur ignorance
« et de leur crédulité, se permet, au nom de Dieu
« et de quelques saints, de les dépouiller de leurs
« biens, d'en priver leurs légitimes héritiers, et
« de les exposer, pour la plupart, à se livrer à
« l'infamie, au vol et au brigandage ?

« A-t-il renoncé au siècle, celui qui, poussé
« par la cupidité, n'aspire qu'à envahir le bien
« d'autrui, et qui, pour y parvenir, corrompt
« les hommes, les engage, pour de l'argent, à
« se parjurer, à porter de faux témoignages ?

« A-t-il renoncé au siècle, celui qui emploie
« des officiers, *avoués* ou *prévôts*, qui n'ont
« aucune crainte de Dieu, qui sont injustes,
« cruels, avides, et qui ne craignent pas de se
« parjurer ? A-t-il renoncé au siècle, celui qui,
« s'embarrassant fort peu de savoir si les biens
« dont on le fait jouir sont injustement acquis,
« ne s'occupe que de ce qu'ils produisent ?

« Que dirai-je de ceux qui, sous prétexte de
« dévotion, transportent d'un lieu à un autre
« des ossemens ou des reliques de saints, de
« martyrs et de confesseurs, leur construisent

« de nouvelles églises, et exhortent instamment « tous ceux qui le peuvent à donner leurs biens « à ces nouveaux établissemens..... Nous sommes étonnés de voir celui qui s'est déclaré « étranger au siècle et aux séculiers prendre « comme un guerrier les armes pour défendre « ses propriétés, et faire ce qui n'appartient « qu'à ceux qui n'ont point encore renoncé au « siècle. Nous ignorons entièrement quelles sont « les règles des ecclésiastiques : qu'ils nous les « fassent donc connaître, eux, qui doivent savoir « ce qui leur est permis, ce qui leur est défendu [1]. »

Ces reproches véhémens, qui décèlent une partie de l'origine honteuse des biens du clergé de ce temps et la turpitude des mœurs de ses principaux membres, firent des hypocrites, et ne convertirent personne.

Un capitulaire, dont l'époque est incertaine, mais qui paraît avoir Charlemagne pour auteur, recommande aux prêtres de ne point assister aux grands repas, où l'on fait des excès dans le boire et le manger. Après cette exhortation il ajoute : « Ces hommes, qui font les dévots et les saints, « n'ont pas honte de rester à table jusqu'au mi-

[1] *Capitularia Baluzii*, tom. I, col. 479 *et seq.*

« lieu de la nuit ; et, gorgés de vivres et de vin, « ils se rendent en cet état à l'église. Ils ne célè- « brent ni le jour ni la nuit le service divin, au- « quel ils sont obligés. Quelques-uns restent à « table, et s'y endorment. Avant leur ordination « ces prêtres sont toujours pauvres; mais bientôt « après on les voit acheter des alleux, des esclaves « et autres biens ; ils ne récitent aucune prière, « ne font usage d'aucun livre; ils ne remplissent « aucun des devoirs de leur ministère ; ils « ne vivent que d'*iniquités, d'oppressions et de* « *rapines* [1]. »

Paulin, évêque d'Aquilée, écrit à Charlemagne pour se plaindre de la conduite des évêques. Ils violent, lui dit-il, les lois canoniques, s'absentent long-temps de leurs églises, ne remplissent aucune de leurs obligations : « Ils ont la « rapacité des militaires; ils les excitent, ils « les provoquent à répandre le sang humain ; « ils font comme eux des incursions ; et ces pré- « lats, qui devraient s'occuper de prier Dieu et « d'instruire le peuple, se livrent à plusieurs « autres désordres [2].

Pendant cette période on fabriqua plusieurs faux écrits, de fausses relations de miracles, et

[1] *Baluzii Capitularia*, tom. I, col. 531, 532.

[2] *Baluzii Miscellanea*, tom. I, pag. 363.

notamment de fausses lettres, prétendues tombées du ciel, où l'on fait parler la Divinité d'une manière ridicule et abjecte [1]. L'on peut attribuer aux évêques de la seconde race la fabrication des trois lois, dont j'ai parlé dans le chapitre précédent; lois insérées frauduleusement à la fin du Code Théodosien, sous le titre XVI, et qui

[1] Une de ces fausses lettres circulait en 788, et Charlemagne, qui la traite de *très-pernicieuse et de très-fausse*, ordonne qu'on la jette au feu. (*Baluzii Capitularia*, tom. I, col. 239.)

Une d'elles a été publiée par Baluze dans l'appendice de ses capitulaires. En voici quelques passages : « Je vous le répète encore, venez fréquemment dans mes églises, et portez-y des « offrandes. (*Cum oblationes frequenter venite*)..... Celui qui « sacrifie aux fontaines, aux arbres et aux pierres, qui fait « des enchantemens devant les tombeaux, sera anathématisé; il « périra dans le plus profond de l'enfer..... Portez dans les « églises la dîme de tout ce que vous possédez, n'y manquez « pas..... Si vous ne vous corrigez pas, je vous enverrai des « sauterelles et autres insectes qui dévoreront vos fruits, et « des loups affamés qui vous mangeront..... Celui qui le jour « du dimanche s'occupera de ses affaires, ou de querelles, je « l'accablerai de pustules, de fièvres, de langueurs et de toutes « sortes d'infirmités..... Vous ne devez point laver vos habits, « ni votre tête, ni tondre vos cheveux le jour de dimanche; « si vous le faites vous serez anathématisé..... Vous ne devez « pas non plus en ce même jour cueillir des légumes dans vos « jardins; et vous, femmes, si vous le faites, j'enverrai sur « vous des serpens ailés qui vous mangeront, et vous perceront « les mamelles, etc. » (*Baluzii Capitularia*, tom. II, col. 1397, 1398)

furent mises en vigueur sous cette race, comme on le voit dans les Capitulaires.

Quant aux mœurs particulières aux Parisiens, elles devaient peu différer de celles des autres peuples de la Gaule : voici les seules notions que l'histoire nous a conservées.

On a vu ci-dessus le comte et l'évêque de Paris, dépositaires infidèles, s'approprier tout ou partie des reliques, dont on leur avait confié la garde [1]. On a vu Conrad, comte de Paris, et Goslin, abbé de Saint-Germain-des-Prés, faire révolter une partie de la France contre leur souverain, marcher contre lui à la tête d'une armée; et on a vu ce comte et cet abbé, au retour de cette expédition, piller et dévaster tout le pays situé sur leur passage. Plusieurs autres comtes de Paris méritent le titre d'usurpateurs et de brigands; mais, en blâmant leurs vices, je ne dois pas omettre leurs actions louables. Parmi ces comtes, Hugues-le-Grand, ou le Blanc, coupable d'ailleurs de plusieurs attentats politiques, se distinguait par quelques vertus sociales. Il alimenta journellement, dit-on, les pauvres qui, attaqués du *mal des ardens*, venaient à l'église de Notre-Dame de Paris pour y obtenir leur guérison.

[1] *Voyez* section II de la présente période.

Abbon, dans son poëme sur le Siége de Paris, nous a conservé quelques traits du caractère des Francs qui défendirent cette ville contre les attaques des Normands : il leur reproche trois vices principaux, auxquels il attribue les malheurs de la patrie. Ces vices sont l'orgueil, la débauche et le luxe des habits.

L'orgueil, vice commun aux hommes ignorans et puissans, n'est point détaillé par cet auteur. Voici le tableau qu'il fait de leur luxure.

« Tel est l'excès de votre luxure, dit-il, que « vous souillez sans pudeur la couche de vos « parens, que vous ne respectez pas même celle « des religieuses consacrées au Seigneur, et que « même vous portez la débauche jusqu'à faire « des outrages à la nature, tandis que vous trouvez » assez de femmes disposées à vous satisfaire. »

L'écrivain parle ensuite du luxe des vêtemens. « Une agrafe d'or fixe la partie supérieure de « votre habillement; pour vous préserver du « froid, vous couvrez votre corps de la pourpre « de Tyr; vous ne voulez d'autre manteau qu'une « clamyde chargée d'or; la ceinture qui presse « vos reins doit être ornée de pierres précieuses; « enfin il faut que l'or brille sur votre chaus- « sure, et sur la baguette que vous portez [1].

[1] Il convient de placer ici une description des vêtemens des

« Telles sont vos mœurs; les autres nations « n'en ont point d'aussi dépravées. O France ! « s'écrie ensuite notre poète, si tu ne repousses « de ton sein ces trois vices, qui, suivant le té- « moignage de l'Écriture sainte et des prophètes, « sont la source de tous les crimes, tu perdras « ton courage et ta patrie [1] ! »

Les criminels étaient condamnés à se promener nus et chargés de fers (*nudi cum ferro*). En parcourant les campagnes, ils abusaient de

anciens Francs, description dont un moine de Saint-Gall, contemporain de Charlemagne, est auteur : « Leur chaussure, « dorée en dehors, est, dit-il, soutenue par de longues cour- « roies. L'étoffe qui couvre leurs jambes et leurs cuisses est « entourée de bandelettes qui se croisent. Ces bandelettes, quoi- « que de la même couleur que l'étoffe qu'elles entourent, sont « d'un travail plus recherché. Le corps des Francs est couvert « d'une camisole ou veste. A leur ceinturon ou baudrier est atta- « chée une épée, placée dans son fourreau, et fixée par des « courroies et par une étoffe très-blanche et très-luisante ; un « manteau double, de couleur blanche ou bleue, et de forme « carrée, leur sert de surtout. Ce manteau descend, devant et « derrière, depuis les épaules jusqu'aux pieds ; sur les côtés, « il couvre à peine les genoux. Ils portent à la main droite un « gros bâton de pommier, dont les nœuds sont à égales dis- « tances, et dont la pomme, d'or ou d'argent, est ornée de « ciselures, etc. » (*Recueil des historiens de France*, tom. v, pag. 121.)

[1] *Abbonis de Lutetiâ à Normannis obsessâ*, lib. II, vers 596 et seq.

la crédulité publique : une ordonnance de Charlemagne les assujétit à rester dans le lieu où ils ont commis leur crime, et à y subir la pénitence qui leur est imposée [1].

Si un homme avait égorgé un de ses parens, et qu'il fût traduit devant le tribunal de l'évêque, celui-ci le condamnait à être dépouillé de ses habits, lui faisait attacher au cou le poignard dont il s'était servi pour ce meurtre, et le faisait charger de chaînes, de manière que ses bras étaient fortement liés sur son corps. Dans cet état on le chassait de son pays.

Les femmes, dont le libertinage était scandaleux, subissaient une peine à peu près semblable ; elles étaient forcées de parcourir, pendant quarante jours, les campagnes, nues depuis la tête jusqu'à la ceinture, et portant sur leur front un écriteau où leur délit était désigné [2].

Charlemagne, ayant élevé sa puissance au degré le plus éminent, voulut faire sortir ses sujets de l'abîme de barbarie où, depuis plusieurs siècles, ces malheureux étaient plongés; mais les moyens qu'il employa pour réformer les mœurs n'atteignirent pas le but. Il ne suffit pas de lois pénales et prohibitives : ce

[1] *Baluzii Capitul.*, tom. I, col. 794

[2] *Idem*, tom II, col. 1198, et 1563.

n'est pas avec ces moyens vulgaires que l'on change les habitudes des nations. Il fallait plus d'adresse, et des vues plus étendues que les siennes ; il fallait détruire le mal dans sa cause, et non le contraindre dans ses effets ; il fallait donner des exemples de moralité et de bonne foi : c'est ce que les souverains de cette période ne faisaient guère. Il fallait des institutions nouvelles, fondées sur la justice et la raison ; il fallait qu'une même loi frappât et protégeât également le puissant et le faible, le riche et le pauvre ; il fallait détruire les bases vicieuses du gouvernement et la féodalité ; mais ces princes, entièrement occupés de l'accroissement de leur puissance, ne se doutaient pas même qu'il pût exister un gouvernement meilleur que celui qu'ils tenaient de leurs aïeux, habitans des forêts germaniques.

Charlemagne, quoiqu'il ne fit pas tout le bien qu'il put et dut faire pour civiliser ses sujets et améliorer leurs mœurs, s'appliqua néanmoins, vers la fin de son règne, lorsqu'il eut acquis de l'expérience, à combattre les erreurs, les abus et les vices dont la barbarie et le régime politique des Francs étaient les sources. Il fit plus : il créa des institutions enseignantes, multiplia les écoles, toujours profitables à la vé-

rité et aux bonnes mœurs, et tenta de nombreux efforts pour dissiper les ténèbres de l'ignorance. C'est par ce bienfait, plus que par ses conquêtes, utiles à lui seul, fatales à tant de nations, qu'il mérita la reconnaissance de la postérité, et le titre de grand homme.

Après la mort de cet empereur, il se trouva assez d'écrivains capables de composer les annales de son règne; compositions, à la vérité, dépourvues de talens et de goût, mais bien supérieures à celles qui parurent dans la suite.

La civilisation ne sembla sortir de l'abîme que pour s'y replonger plus profondément. Le dixième siècle, qui termine à peu près cette période, fut, par l'absence de lois, de vertus et de raison, par la présence des erreurs et de toutes les calamités sociales, le plus affreux des siècles. « Chacun, dit un savant moderne, fai-
« sait ce qu'il lui plaisait, méprisant les lois
« divines et humaines.... Les puissans oppri-
« maient les faibles, exerçant des violences
« contre les pauvres, et les pillages contre les
« églises. La porte fut ouverte à tous les vices,
« et l'impunité assurée [1]. »

L'ignorance était extrême : les ecclésiastiques

[1] *Histoire littéraire de France*, tom. VI, pag. 4.

même, sachant à peine lire, ne comprenaient pas ce qu'ils lisaient, et, par insouciance ou incapacité, ne donnaient aucune instruction au peuple. On voyait des vieillards qui ignoraient entièrement les premiers principes de la religion, et ne savaient pas même le Symbole ni l'Oraison dominicale. Frotier, évêque de Poitiers, et Fulrade, évêque de Paris, ne trouvant dans leur diocèse aucun prêtre capable d'instruire, furent obligés de charger Abbon, moine de Saint-Germain-des-Prés, de composer des formules de petits sermons et d'expositions évangéliques, afin que leurs prêtres pussent les réciter au peuple [1].

Mais l'ignorance est un mal moindre que l'erreur : les superstitions les plus absurdes furent adoptées, et servirent de règles. L'astrologie, les divinations, les augures, la magie, les sortiléges, et surtout les épreuves par le feu et le fer chaud, par l'eau froide ou bouillante, etc., épreuves auxquelles on donnait le nom imposant de *jugement de Dieu*, furent alors en grand crédit et autorisées par les évêques, et même par des conciles. Celui de Narbonne en 902, et celui de Tours en 925 montrèrent une entière

[1] *Histoire littéraire de France*, tom. VI, pag. 2, 4, 5.

confiance dans ces pratiques misérables et impies. La barbarie des Francs et les vices de leur gouvernement avaient tellement dégradé l'espèce humaine que, sous le rapport intellectuel, les animaux se trouvaient alors, il faut le dire, supérieurs aux hommes : l'instinct des premiers les sert bien; les erreurs des seconds les égarent et les dégradent.

La plus forte preuve des vices du gouvernement résulte des calamités qu'éprouvèrent les gouvernés.

J'ai décrit très-succinctement, et même j'ai abrégé quelques parties du tableau des famines de cette période, famines causées par le régime barbare des Francs, et qui, à leur tour, amenèrent ces horribles et contagieuses maladies qu'on nommait *peste, mal des ardens, mal du feu d'enfer*, amenèrent de plus cette énormité morale, cet excès prodigieux que les historiens n'ont pas osé proclamer : la faim porta les hommes à déterrer les cadavres, à égorger leur semblables pour les dévorer. La féodalité, à l'époque de sa plus haute puissance, convertit les habitans de la Gaule en *antropophages*.

Pendant un siècle environ, notre patrie fut affligée par vingt-trois années de famines ex-

cessives, dont huit furent souillées par des actes d'*antropophagie*.

Quelle moralité, quels actes de vertus peut-on attendre d'une population corrompue par l'exemple de la conduite désordonnée des prélats et des comtes, tourmentée par des guerres continuelles, par d'affreuses maladies, et désespérée par une faim excessive! Telle était l'espèce de *prospérité* que produisit le gouvernement des Carlovingiens.

Pendant que dominaient ces erreurs, ces désordres, ces crimes, ces calamités, la double aristocratie cléricale et nobiliaire renversa le trône de Charlemagne, comme elle avait renversé celui des Mérovingiens; et ce fut sur ses ruines que s'élevèrent des trônes nouveaux, et s'établit une dynastie dont je vais parler.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE

DES CHAPITRES ET PARAGRAPHES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

PRÉFACE. Page j

Préface de la première édition. 1

Statistique physique. De la situation géographique, des rivières, du sol, de ses divers accidens; de la minéralogie et de la température de Paris. 19

La Seine. 20

La Bièvre. 24

Surface du sol de Paris. 26

Collines qui environnent Paris. 30

Causes des inégalités du sol. 32

Hauteurs des différens points de Paris et de ses environs. 54

Température de l'air à Paris. 56

PÉRIODE I. *Origine de la nation Parisienne*. De l'étendue de son territoire, de l'étymologie de son nom, et de la nature de son culte, avant la domination romaine. 60

PÉRIODE. II. *Les Parisiens sous la domination romaine*. 74

§ Ier. De l'établissement et des exploits des Romains. *Ib.*

§ II. Ile de la Cité, ses ponts, ses antiquités. 83

Ponts de Paris. 84

Autel à Jupiter. 86

Cippe antique. 97

Prison de Glaucin. 99

§ III. Antiquités de la partie septentionale de Paris. 101

Aquéduc de Chaillot, et bassins du Palais-Royal. 102

Cimetières, tombeaux et autres antiquités de la rue Vivienne. 104

Tête de Cybèle. 109

Médailles. 110
Antiquités trouvées à Montmartre. *Ib.*
Faubourg de Lutèce. 114
Second cimetière du faubourg septentrional. *Ib.*
§ IV. Antiquités de la partie méridionale de Paris. 117
Jardin du palais des Thermes. 138
Aquéduc d'Arcueil. 146
Camp romain. 149
Champ des sépultures. 154
Fabrique de poteries. 162
Arènes. 163
Autel à Bacchus. 165
Édifice du quai de la Tournelle. 166
Statue de Julien. 167
§ V. État civil des Parisiens à la fin du quatrième siècle; époque et cause du changement du nom de Lutèce en celui de Paris. 168
Tableau moral de Paris. 175
Période III. *Paris sous la première race des rois Francs.* 177
§ Ier. Établissement des Francs à Paris; nature de leur gouvernement. *Ib.*
Établissement du christianisme à Paris. 196
§ II. Établissement religieux dans la partie méridionale de Paris. 230
Basilique des apôtres saint Pierre et saint Paul. *Ib.*
Basilique de Saint-Vincent et de Sainte-Croix. 232
Saint-Julien-le-Pauvre. 244
Saint-Severin. 245
Saint-Étienne-des-Grès. 249
Saint-Benoît. 252
Notre-Dame-des-Champs. 259
Saint-Marcel. 260
§ III. Établissemens religieux dans la Cité. 266
Église cathédrale. *Ib.*
Saint-Denis-de-la-Chartre. 269
Saint-Symphorien ou chapelle Saint-Luc. 272
Saint-Martial. 273

Saint-Christophe. 274
Saint-Jean-le-Rond. 275
§ IV. Établissemens religieux dans la partie septentrionale de Paris. 276
Saint-Germain-l'Auxerrois. *Ib.*
Saint-Gervais. 279
Saint-Paul. *Ib.*
Saint-Laurent. 280
Saint-Martin-des-Champs. 282
Saint-Pierre. 283
§ V. Tableau physique de Paris. 285
Place du Commerce. 290
§ VI. État civil de Paris. 297
Commerce de Paris. 301
§ VII. Tableau moral de Paris. 309
PÉRIODE IV. *Paris sous la seconde race.* 406
§ Ier. Coup d'œil sur cette dynastie ; incursions des Normands. *Ib.*
§ II. Églises et Écoles de Paris. 427
L'église cathédrale de Paris, aujourd'hui église Notre-Dame. *Ib.*
Saint-Germain-le-Vieux. 428
Chapelle de Saint-Leufroi. 429
Saint-Magloire. 430
Saint-Barthélemi. 432
Sainte-Opportune. 434
Saint-Landri. 436
Saint-Pierre-des-Arcis. 438
Saint-Merri. 440
Écoles de Paris. 442
§ III. Tableau physique de Paris. 445
§ IV. Etat civil de Paris. 450
Commerce. 467
§ V. Tableau moral de Paris. 469

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES DU TOME PREMIER.

AVIS AU RELIEUR

*Pour le placement des gravures de la seconde édition du tome premier de l'*Histoire de Paris.

	Pag.
Autel à Jupiter, *planche* 1re.	86
Autel à Jupiter, planche 2e.	90
Monumens de la rue Vivienne.	93
Cippe antique.	97
Intérieur du palais des Thermes.	120
Médailles de Constance Chlore.	137
Monument de Mithra.	160
Vase d'agathe.	222
Idem, 1er. bas-relief.	*Ib.*
Idem, 2e. bas-relief.	*Ib.*

ERRATA.

Pag. 177, *au lieu de* PÉRIODE IV, *lisez* PÉRIODE III.
Pag. 406, *au lieu de* PÉRIODE V, *lisez* PÉRIODE IV.

Digitized by Google

Digitized by Google

Google